
LETTERS
SCIENCE
ARTS
AGRICULTURE
KNOWLEDGE

ANNALES
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE

ANNALES

DE

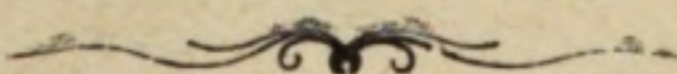
l'Académie Royale d'Archéologie

DE

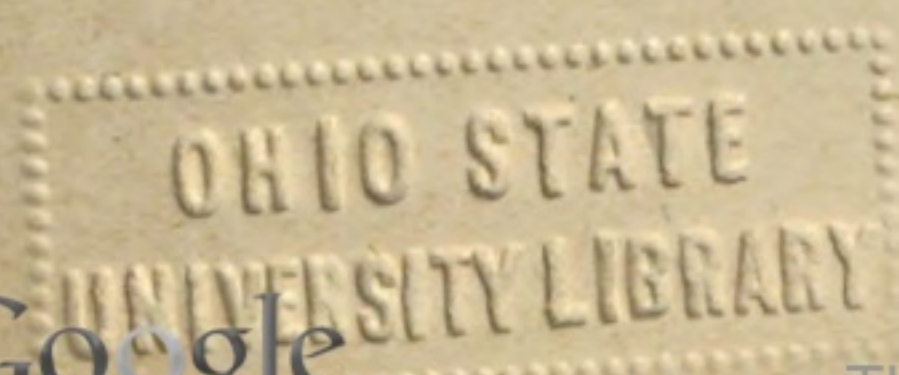
BELGIQUE.

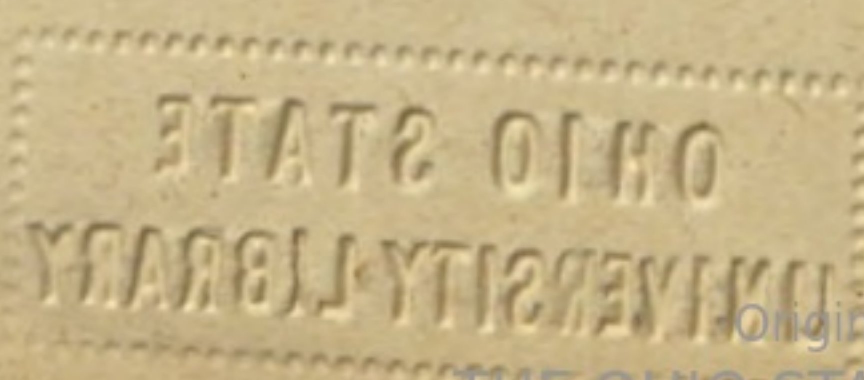
LXIX.

6e SÉRIE. — TOME IX. — 1e et 2e LIVRAISONS.



ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, RUE ZIRK, 35
1921.





Académie royale d'Archéologie de Belgique.

Composition du bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1921.

Président annuel :
M. Soil de Moriamé.

Vice-Président :
M. Paul Saintenoy.

Secrétaire et Bibliothécaire :
M. Fernand Donnet.

Trésorier :
M. Em Dilis.

CONSEIL.

Conseillers sortant en 1922 :

Messieurs,

A. De Ceuleneer,
Dilis,
Alph Goovaerts,
Hulin de Loo,
Bergmans,
Lt Colonel de Witte.

Conseillers sortant en 1925 :

Messieurs,

Fernand Donnet,
Edm. Geudens,
Destrée,
L. Stroobant,
Paul Saintenoy,
Dr Van Doorslaer.

Conseillers sortant en 1928.

Messieurs,

A. Blomme,
J. Casier,
Eug. Soil de Moriamé,
H. Pirenne,
chanoine **van den Gheyn,**
Vicomte de Jonghe.

Commissions.

COMMISSION DES PUBLICATIONS :

Messieurs,

Edm. Geudens.
Fernand Donnet,
Bergmans,
A. Blomme,
Casier,
Lt Colonel de Witte.

COMMISSION DES FOUILLES :

Messieurs,

Van Overloop,
Hasse,
Fernand Donnet,
H. Siret,
Dr Van Doorslaer,
Stroobant.

COMMISSION DES FINANCES :

Messieurs,

Fernand Donnet
L. Blomme,
Edm. Geudens,
A. de Ceuleneer,
Dilis,
Casier.

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Messieurs,

Fernand Donnet,
Bergmans,
A. Blomme,
Hulin de Loo,
Casier,
Paris.

Membres titulaires

Messieurs,

1 **De Ceuleneer Ad.**, professeur honoraire à l'Université, Gand, 5, rue de la Confrérie. 1876 (1871)*

2. **Goovaerts, Alph.**, archiviste-général honor. du royaume Etterbeek, 27, rue Beckers. 1883 (1877)

3. **Soil de Moriamé, Eug**, président du tribunal de 1e instance Tournai, 45, rue Royale. 1888 (1883)

4 **Blomme, Arthur**, président honoraire du tribunal de 1e instance de Termonde, 88, rue des Echevins Ixelles. 1889 (1870)

5. **Siret, Henri**, ingénieur, Bruxelles, 27, avenue Brugman. 1889 (1888)

6. **Destrée, Jos**, conservateur honre au Musée du Parc du Cinquantenaire, Etterbeek, Bruxelles, 123, chaussée St.-Pierre. 1891 (1889)

7. **Geefs, Eug.**, architecte, Anvers, 10, rue Saint-Vincent. 1891 (1880)

8. **Geudens, Edm.**, archiviste des Hospices civils et de l'Eglise Notre-Dame, Anvers, 32, rue de l'Empereur. 1892 (1890)

9. **Donnet Fernand**, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 45, rue du Transvaal. 1892 (1891)

10. **Errera P.**, avocat, Bruxelles, 14, rue Royale. 1895 (1888)

11. **Saintenoy Paul**, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, Bruxelles, 123 rue de l'Arbre bénit. 1896 (1891)

12. **de Behault de Dornon, Armand**, attaché au Ministère des affaires Etrangères, Bruxelles, 10, rue des Drapiers. 1896 (1893)

13. **de Pauw, Nap**, procureur-général honoraire, Gand, 279, rue des Violettes. 1896 (1989)

14. **van Overloop, Eug.**, conservateur en chef des Musées du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 6, rue de l'Armée. 1896 (1889)

15. **van den Gheyn**, (chanoine), directeur-général des œuvres eucharistiques, Gand, 10, rue du Miroir. 1896 (1893)

[*] La première date est celle de l'élection comme membre titulaire. La date entre parenthèses est celle de la nomination comme membre correspondant regnicole.

16. **de Jonghe**, (vicomte **B.**), président de la Société royale de numismatique, Bruxelles, 21, rue Caroly. 1896 (1894)

17. **Bergmans, Paul**, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque et professeur à l'Université. Gand, 29, rue de la Fourche. 1900 (1897)

18. **Stroobant, L.**, directeur des colonies agricoles de bienfaisance de Wortel et Merxplas, Président de la Société d'archéologie Taxandria, Merxplas. 1903 (1899)

19. **Pirenne, H.**, recteur de l'Université, Gand, 132, rue Neuve Saint-Pierre. 1906 (1903)

20. **Laenen**, (chanoine), archiviste de l'Archevêché, Malines, rue de Stassart. 1906 (1900)

21. **Kintsschots, L**, Anvers, 74, avenue d'Italie. 1906 (1901)

22. **Comhaire, Ch.-J.**, Liége, 85, en Féronstrée. 1908 (1894)

23. **Matthieu E.**, avocat, Enghien. 1908 (1886)

24. **van Doorslaer**, (docteur), président du Cercle Archéologique Malines, 34, rue des Tanneurs. 1908 (1906)

25. **Hulin de Loo, G.**, professeur à l'Université de Gand. 3, place de l'Université. 1912 (1906)

26. **Casier, Joseph**, Gand, 3, rue des deux Ponts. 1912 (1906)

27. **Berlière O. S B.** (**dom Ursmer**), Abbaye de Maredsous. 1913 (1904)

28. **Coninckx, D.**, secrétaire du Cercle Archéologique, 11, rue du Ruisseau, Malines. 1914 (1906)

29. **Dilis, Em**, 98, longue rue Neuve, Anvers. 1914 (1908)

30. **de Witte, Edg.**, lieut.-colonel d'artil.., avenue Albert, 204, Bruxelles. 1919 (1913)

31. **Fris, V.**, archiviste de la ville, 45, quai Ter Plaeten, Gand. 1919 (1903)

32. **Heins, Armand**, artiste-peintre, 7, rue de Brabant, Gand. 1919 (1906)

33. **Van Heurck, Emile**, 6, rue de la Santé, Anvers. 1919 (1911)

34. **Janssen O. P.**, (chanoine **J. E.**) curé, Beuzet près Gembloux. 1919 (1908)

35. **Paris, Louis**, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, 39, rue d'Arlon, Bruxelles. 1919 (1908)

36. **Maere**, (chanoine **René**), professeur à l'Université, 3, rue Kraken, Louvain. 1919 (1904)

37 **de Loë** (le baron **Alfred**), conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Etterbeek, 82, avenue d'Auderghem. 1920 (18?0)

38. **Visart de Bocarmé**, (**Albert**) Bruges, rue St-Jean. 1920 (1913)

39. **Holvoet** (baron) président honre de la Cour de Cassation, rue du Trône, Bruxelles. 1921 (1914)

40. **Tahon, Victor**, ingénieur, rue Breydel, 40a, Bruxelles. 1921 (1894)

MEMBRES CORRESPONDANTS REGNICOLES.

Messieurs.

1. **van den Branden, F. Jos.**, archiviste honoraire de la ville d'Anvers, 32, rue de Moy, 1875.
2. Dr **Jacques, V.**, président de la Société d'anthropologie, Bruxelles, 42, rue du Commerce.
3. **Van de Casteele**; conservateur honoraire des Archives de l'Etat, Liège, 1884.
4. **de Radigès de Chennevière H.**, Namur, Faubourg Sainte-Croix, 1885.
5. **Siret, Louis**, ingénieur, 65, avenue Louis Lepoutre, Bruxelles, 1888.
6. **Cumont G.**, avocat, Saint-Gilles, (Bruxelles) 19, rue de l'Aqueduc, 1888.
7. **van Speybroeck** (l'abbé **A.**), aumônier de la garnison Bruges, 4, Dyver, 1889.
8. **La Haye, L.**, conservateur des Archives de l'Etat, Liège, 1890.
9. **Daniels**, (abbé **P.**), Hasselt, Béguinage, 1895.
10. **Le Grelle** (comte **Oscar**), Anvers, 15, rue des Pinsons, 1896.
11. **Nève, Jos**, directeur honoraire des Beaux-Arts, Bruxelles, 36, rue aux Laines, 1896.
12. **Gaillard, Ed**, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, Gand, 24, quai Ter Platen, 1898.
13. **van Ortroy, F.**, professeur à l'Université, Gand, 35, quai aux Moines, 1899.
14. **Maeterlinck, L.**, conservateur au Musée de peinture, Gand, 6, rue du Compromis, 1901.
15. **Cumont Franz**, conservateur du Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 75, rue Montoyer, 1902.
16. **Waltzing, J. P.**, professeur à l'Université, Liége, 9, rue du Parc, 1902.
17. **Dubois, Ernest**, directeur de l'Institut supérieur de commerce, Anvers, 36, rue de Vrière, 1904.

18. **Zech** (abbé **Maurice**), professeur de philosophie, Bruxelles, 53, rue Stevin, 1906.
19. **Bernays, Edouard**, avocat, Anvers, 33, avenue van Eyck, 1907.
20. **Sibenaler, J.**, Bruxelles, rue Potagère, 163, 1907.
21. **de Pierpont, Ed.**, château de Rivière (par Lustin), 1908.
22. **Hasse, Georges**, médecin vétérinaire du gouvernement, 28, avenue Cardinal Mercier, Berchem, 1910.
23. **Alvin Fréd.**, conservateur à la Bibliothèque royale, Ixelles-Bruxelles, rue Elise, 102, 1911.
24. **Van Bastelaer, René**, conservateur à la Bibliothèque royale, Bruxelles, 22, rue Darwin, 1911.
25. **Des Marez, Guill.** archiviste de la ville, Bruxelles, avenue des Klauwaerts, 11, 1912.
26. **Capart, Jean**, conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles (Woluwe), avenue Verte, 8, 1912.
27. **de Marneffe, Edg.**, chef de section aux Archives générales du royaume. Louvain, 1, rue du Pèlerin, 1912.
28. **Cuvelier, Joseph**, archiviste général du royaume, Bruxelles, avenue des Rogations, 33, 1913.
29. **van der Essen, L**, professeur à l'Université, 200, rue Fréderic Lints, Louvain, 1914.
30. **Philippen** (abbé), marché aux Chevaux, 92, Anvers, 1914.
31. **Aerschot** (comte d') chef du cabinet du Roi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, 23, rue du Prince royal, Bruxelles, 1914.
32. **Bautier, Pierre**, secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts, 537^{b}. avenue Louise, Bruxelles, 1914.
33. **Bernard, Charles**, avocat, 80, rue Anselmo, Anvers, 1914.
34. **De Bruyn, Edm.**. avocat, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts, 33, rue d'Orléans, Bruxelles, 1914.
35. **Buschmann, Paul**, conservateur du Musée des Beaux-Arts, secrétaire de la Société d'encouragement des Beaux-Arts, 60, avenue Goemaere, Anvers, 1914.
36. **Crooij**, (abbé **Fernand**), 11, rue de la Ruche, Schaerbeek-Bruxelles.
37. **Fierens-Gevaert**, conservateur des Musées royaux de peinture, 99, rue Souveraine, Bruxelles, 1914.
38. **Poupeye**, 27, rue Breesch, Laeken, 1914.

39. **Raeymaekers**, (docteur), directeur de l'hôpital militaire, Boulevard des Martyrs 80, Gand.
40. **Verhaegen** (baron **P.**), 5, Place du Marais, Gand, 1914.
41. **Lamy**, **O. P.**, (Mgr (**Hugues**), prélat de l'abbaye de Tongerloo, 1914.
42. **Laurent** (**Marcel**), professeur à l'Université de Liége, 19, rue Le Titien, Bruxelles. 1914.
43. **Macoir** (**Georges**), conservateur au Musée de la porte de Hal, Bruxelles. 25, rue Augustin Delporte. 1914.
44. **Paquay** (abbé **Jean**), curé de Heusden (Limbourg), 1920.
45. **Brunin** (**Georges**). Place du Marais, Gand 1920.
46. **Hocquet** (**A.**) archiviste de la ville, rue Rogier, Tournai, 1920.
47. **Van den Borren** (**Ch**), bibliothécaire du Conservatoire royal de Musique, rue Stanley, 55, Bruxelles 1920.
48. **Brassinne** (**Joseph**), professeur et bibliothécaire en chef de l'Université, rue Nysten, 30, Liége 1920.
49. **Terlinden** (**Charles**), professeur à l'Université de Louvain, 61, avenue Legrand, Bruxelles 1921.
50. **Gessler** (**Jean**), professeur à l'Athenée royal, Boulevard Thonissen, Hasselt 1921.

MEMBRES D'HONNEUR.

1. **Mercier** (S. E. le cardinal) archevéque de Malines, 1914.
2. **Ladeuze** (Mgr.), recteur magnifique de l'Université, rue de Namur, Louvain, 1914.

MEMBRES HONORAIRES REGNICOLES.

Messieurs,

1. **de Borman** (baron **Camille**), château de Schalckhoven par Hasselt. 1860.
2. **Smekens, Th**, président honoraire du tribunal de 1e instance, Anvers, 34, avenue Quinten Massys, 1887.
3. **van de Werve et de Schilde,** (baron), château de Schilde, 1897.
4. **Cogels,** (baron **Frédégand**), gouverneur honoraire de la province, rue de la Justice, Anvers, 1901.
5. **De Vriendt** (**Julien**), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 29, rue Mutsaert, 1903.
6. **van de Werve et de Schilde**, (baron **G.**), gouverneur de la province, rue Kipdorp, Anvers. 1914.

7. **de Renesse** (comte **Theodore**), gouverneur de la province de Limbourg, château de Schoonbeek Beverst, 1914.
8. **Delbeke** (baron **Aug**), avocat rue de l'Empereur, Anvers 1914.
9. **Lagasse de Locht,** président de la Commission royale des monuments et des sites, chaussée de Wavre, 1914.

MEMBRES HONORAIRES ÉTRANGERS.

Messieurs,

1. **Blok, P-J.**, professeur à l'Université, Leyde, 66, Oude Singel, 1908.
2. **Montelius. Oscar**, professeur Stockholm, 11, rue St. Paulsgatan, 1908.
3. **Marrucchi, Orazio**, archéologue, Rome, 1908.
4. **Bulic,** (Mgr. **Franz**), directeur du Musée archéologique, Spalato (Dalmatie) 1918.
5. **Venturi**, (Dr **Alphonso**), professeur, Rome, 48, Via Savalli, 1908.
6. **Enlart, Camille**, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, Paris, 14, rue Cherche-Midi, 1908.
7. **Ricci** (**Corrado**) président de l'Institut d'archéologie et d'histoire de l'art, Rome, 11, Piazza Vénezia, 1912.
8. **Miquet** (**François**) président de l'Academie Florimontane, Annecy (Vouvray) 1920.

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

Messieurs,

1. **Beauvois, E.**, Corberon (France), 1880.
2. **Brassart, Félix**, archiviste municipal, Douai (France), 63, rue du Canteleux, 1884.
3. **Philips, J., Henry,** Philadelphie (Etats-Unis), 1884.
4. **Wallis, Henry**, Londres, 9, Beauchamp Road-Upper Norwood (Angleterre), 1884.
5. **Stein, Henry**, archiviste aux Archives nationales, Paris (France), 1890.
6. **Germain de Maidy, Léon**, 26, rue Heré, Nancy (France), 1894.
7. **Bredius**, (Dr **A**), conservateur du Musée de peinture, La Haye (Pays-Bas), 6, Prinsengracht, 1896.
8. **Montero, Belisario**, consul-général de la République Argentine, Berne, 1896.
9. **Santiago de van de Walle**, avocat, Madrid (Espagne) 1896.
10. Dr **Lopes**, consul-général, Lisbonne (Portugal), 1896.

11 **Vallentin du Cheylard, Roger**, ancien receveur des domaines, rue du Jeu de Paume, Montélimar, (Drôme), France.

12. **Poutjatine** (prince **Paul Arsenievitch**), maréchal de la noblesse. Saint-Petersbourg (Russie). Basselnaja, 60, Log. 68, 1897.

13. **Rocchi, Enrico**, colonel du corps du génie italien. Rome (Italie) 1897.

14 **Cust. Lionel,** directeur de la National Gallery, DatchethouseWindsor, Datchet, (Angleterre), 1898.

15. **Lefévre Pontalis, Eugène,** directeur de la Société française d'archéologie, Paris, 13, rue de Phalsbourg, 1901.

16. **Geloes d'Eysden** (comte **R. de**), chambellan de S. M. la reine des Pays-Bas, château d'Eysden (par Eysden), Limbourg Hollandais, 1901.

17. **Serra y Larea** (**de**), consul général d'Espagne, Paris

18. **Andrade** (**Philotheio Pereira d'**), Saint-Thomé de Salcete (Indes Portugaises), 1901.

19. **Avout** (vicomte **A. d'**), Dijon, 14, rue de Mirande, 1901.

20. **Vasconcellos** (Dr **José Leite de**), Bibliotheca national. Lisbonne, 1901.

21. **Uhagon y Guardamino** marquis de Laurencin (**Francisco de**), membre de la Real Academia dela historia, 24 calle de Serrano, Madrid, 1902.

22. **Calore** (**Pier Luigi**), inspecteur royal des Monuments et antiquités, Torre de Passeri, Teramo (Italie), 1902.

23. **Pereira de Lima, J. M** rue Douradores, 149, Lisbonne, 1903.

24. **Vasconcellos** (**Joaquim de**), directeur du Musée industriel, Ceicofeitta Porto, 1903.

25. **Berthelé Jos,** archiviste départemental, Montpellier (France) 36, rue des Patriotes 1905.

26. **Fordham** (sir **Herbert George**). Odsey Ashwell Baldoch (Werts, (Angleterre), 1905.

27. **Braun, S. J.** (R. P **Joseph**), Luxembourg, 1908.

28. **Mely**, (**F. de**), rue de la Trémouille, 26. Paris, 1908,

29. **Rodière** (**Roger**), Montreuil-sur-Mer (France) 1908.

30. **Leuridan** (chanoine **Th.**) archiviste du diocèse de Cambrai, rue des Arts, 14, Roubaix (Nord France), 1908.

31. **Baldwin Brown G**, professeur d'histoire de l'art à l'Université, George Square, 49, Edimbourg, 1906.

32. **Vitry, Paul,** conservateur adjoint au Musée de Louvre 15bis, avenue des Sycomores, Paris, 1908.

33. **Juten G C. A.** (l'abbé), directeur de Taxandria Ginneken-lez-Breda, 1908.

34. **Holwerda jr** (Dr **J. H.**), conservateur du Rijksmuseum van oudheden, Leiden, 1908.

35 **Lehman**, (Dr), directeur du Musée suisse, Zurich, 1908.

36. **Fayolle** (marquis **de**), président de la Société archéologique de la Dordogne, château de Fayolle par Tocane (Dordogne), 1908.

37. **Riemsdyck** (**B W. F. van**), président de la Nederlandsch Oudheidkundig Genootschap, 21, Hobbemastraat, Amsterdam, 1908.

38. **Plunkett** (comte **G.**), directeur du Musée des sciences et des arts, Dublin, 26, Upper Fitz Williamstreet, 1908.

39 **Triger Robert**, président de la Société archéologique du Maine, aux Talvasières, près Le Mans, 1908.

40. **Beauchesne** (marquis **de**), château de la Roche-Talbot par Sablé (Mayenne) 1908.

41 **Arlot de Saint-Saud** (comte **d'**), château de la Valouse par la Roche-Chalais (Dordogne), 1908.

42 **Male, Emile**, rue du Navarre, 11, Paris 1907.

43. **Capdafalg** (**Puig y**), architecte, Carrer de les Corts Catelanes, 604, Barcelone, 1909.

44 **Thompson, (Henri Yates)**, 19, Sportman Square, Londres, W 1909.

45. **Bilson** (**J.**), Hull, vice-président du royal archæological Institute, Hessle (Yorkshire), 1909.

46. **Reber, B.**, Cour Saint Pierre, 3, Genève 1909.

47. **Gargan** (baron **de**), château de Persch (Lorraine France), 1911.

48. **Dubois, Pierre,** Amiens, rue Pierre l'Ermite, 24, 1912.

49. **Smits** (Dr **Xav.**), archiviste adjoint de l'Etat, Hoefstraat, 107, Bois-le Duc, 1912.

50 **Saint Leger Alex de**), professeur à l'Université, rue de Paris, 60, Lille, 1912.

51. **Colenbrander**, (**Herman Th.**), secrétaire de la Commission royale d'histoire, Frankenslag, 129, La Haye, 1912.

52. **Van Riemsdyk** archiviste général honoraire du royame, La Haye, 1912.

53 **Montégut, (H, de)**, château des Ombrais, par La Rochefoucauld.

54. **Ferreira Pinto (Nineu)**. secrétaire de l'Instituto historico et géographico Parahybano. Parahyba do Norte (Brésil).

55. **Jan Kalf**, (Dr), secrétaire de la Rijkscommissie van monumenten, Stationlaan, La Haye, 82

56. **Esperandieu**, (commandant), correspondant de l'Institut, conservateur des Musées archéologiques, Nimes, 1913.

57. **Darrieu** (comte **Paul**), conservateur honoraire du Musée du Louvre, membre de l'Institut, 74, avenue Malakoff. Paris, 1919.

58. **Serbat, Louis**, Valenciennes, 1913.

59. **Theodor (Emile)**, conservateur général des Musées du Palais des Beaux-Arts, Lille, 107 rue Solferino.

60. **Frederiks (F. A.)**, archiviste. La Haye, Bazarstraat, 1914.

61 **Thimothée, Welther**, notaire, à Metz, 1920.

62. **Lalance**, chef d'escadron, rue de l'Atrie, 2, Nancy. 1920.

63. **Prod'homme, J. G**, musicologue, 9, rue Lauriston, Paris, 1920.

64. **Roosval (Dr Johann)**, professeur à l'Université de Stockholm, 24, novi Melartstraed, Stockholm, 1920.

65. **Llano Roza de Ampudia (Aurelio de)**. Oviedo, 1920.

66. **Deshoulières, Fr**, directeur-adjoint de la Société française d'archéologie, 49, rue de la Tour, Paris, 1920.

67. **Thiolier, Noël**, 10, rue du Général Foy, St-Etienne, (dépt Loire), 1920.

68. **Urquhard M. F. F.**, professeur d'histoire, Baliol Collège St-Gilles, Oxford. 1920.

69. **Blair, Robert**, secretaire de la Société des antiquaires, Newcastle-upon-Tyne (South-Shields), 1920.

70. **Bauchond, Maurice**, avocat, Valenciennes, 1920.

71. **Cagnat, R.**, professeur au Collège de France, Palais de l'Industrie, 3, rue Mazarine, Paris, 1920.

72. **Prou, Maurice**, directeur de l'Ecole des Chartes, 75, rue Madame, Paris, 1920.

73. **Reinach, Salomon**, conservateur du Musée de St-Germain-en-Laye membre de l'Institut, 16, avenue Victor Hugo, Boulogne-sur-Seine (Paris), 1920.

74. **Clephan, Robert**, Tynemouth (Northumberland) 1920.

75. **Baudi di Vesme, Alessandro**, directeur de la Pinacothèque royale, 4, via Academia delle Scienze, Turin, 1920.

76. **Martha, Jules**, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université, 16, rue de Bagneux, Paris (VI), 1920.
77 **Rovere (Dr Lorenzo)**, 52, Corso, Montevecchio, Turin, 1920.
78. **Banchereau, Jules**, 6, quai Barentin, Orléans, 1920,

MEMBRES DÉCÉDÉS PENDANT L'EXERCICE 1920-1921.

Messieurs,

Willemsen (G.), référendaire, St-Nicolas (Waes), membre titulaire † 16 octobre 1920.

Bilmeyer (Jules) architecte, Anvers, membre titulaire † 13 juin 1920.

Caix de Saint-Aymour (comte de) Paris, membre correspondant étranger † 31 janvier 1921.

La Technique et l'Organisation de la Draperie à Bruges, à Gand et à Malines, au milieu du XVIe Siècle.

(Suite et fin).

ANNEXE.

Règlement sur la Draperie brugeoise du 20 Septembre 1544.

Actum ter clocke XXsten in Septembre XVc XLIIIJ, present Jan Cousyn ende Vincent Serret, Scepenen.

N° 1. Kueren, Statuten ende Ordonnantien ghemaect by myn heeren vander wedt vander stede van Brugghe, omme binnen der zelver stede op te stellene een nieuwe draperie ende aldaer te drapierene ende reedene diveersche soorten van Lakenen van spaensche wulle omme aldaer mede te onderhoudene tschamel gemeente vander voorseide stede, dezelve Cueren altyts staende te meerderen, minderen, veranderen ende corrigieren vanden voornoemden heeren vander wedt ghelyck alle andere kueren van ouden tyden ghestaen hebben, Ende ghepubliert ter halle der voorseide stede den XXen in Septembre int jaer XVcXLIIIJ.

N° 2. Alvooren dat tdrapieren vander voorseide nieuwe draperie binder voorseide stede van Brugghe eenen yeghelick wie hy zy poortere ofte andre woonende binder zelver stede welgheoorloven zal te doene naert vutwysen deser jeghenwoordeghe cueren, maer zoe wie zal willen weven, vullen, scheeren of verwen ende daerof meesterie houden ende stellen die zal moeten alvooren poortere zyn ende oock vryworden in zulck vanden voorseide vier ambochten als hy zal willen doen tzy een of meer ende werdt den zelven alsdan vry zynde wel gheoorlooft te moghen wercken ende doen wercken.

N° 3. Item, dat alle de ghone die zullen willen drapieren zullen ghehouden zyn over te bringen den deken vander voorseyde draperie huerlieder name ende marc waerup zy dat jaer zullen willen drapieren ende alzo voorts alle jaere naer dat de nieuwe deken ghemaect zal zyn, Ende zo wie dat niet en dade men zal zyn lakens die hy drapieren zal vonnesse ontzegghen tot hyt ghedaen zal hebben.

N° 4. Item, Ende men zal moghen maken ende drapieren binnen deser voorseide stede van goede spaensche wulle vier soorten van lakenen de welcke de drapiers die hemlieden daermede zullen gheneeren ghehouden werden te doen maken alzoo goet als vier distinte monstren die myn heeren vander wedt ende deken ende eedt daerup regaerdt ende warandatie hebbende onder hemlieden houden ende bewaren zullen.

N° 5. Item, deerste ende dalder fynste lakens vande voornoemde sorte zullen ghenaempt zijn brugsche dobbel leeuwen ende ghezeghelt worden met eenen grooten zeghele van thinne hebbende over beede de zyden gheprent twee leeuwen ende onder de voeten vander zelven leeuwen ghescreven an deen zyde vanden zelven zeghel Brugghe ende up dander zyde Bruges.

N° 6. Item, men zal noch de zelve lakenen zeghelen met eenen andren zeghele van thinne wat mindere dan de groote zeghele voorseidt daer neffens an nederwaerts waerinne gheprent zal zyn de wapenen van Brugghe an beeden zyden ende zal heeten de contre zeghele.

N° 7. Item, de tweeste soorte van laken de welcke een wulle slichter zyn zal dan de voorseide eerste soorte zalmen nomen inkel brussche leeuwen ende zullen de zelve lakens ghezeghelt zyn met eenen inckelen leeu an beeden zyden ende zal onder de voeten vanden zelven leeu ghescreven staen als vooren upden grooten zeghele vande finste soorte midsgaders daeranne oock ghestelt de voorgaende contre zeghele.

N° 8. Item, de derde soorte vanden vooreide Lakenen zal ghenaempt zyn een ghecroonde **B** ende zullen die lakenen een wulle slichter zyn dan de voorseide tweeste soorte de welcke men zeghelen zal met eenen zeghele wat mindere dan de zeghele vande tweeste soorte ende daer inne prenten an dheen zyde een ghecroonde **B** zonder meer ende an dander zyde int upperste van den zeghele Brugghe ende int nederste Bruges midsgaders oock de voornoemde contre zeghele voor huer tweeste zeghele.

N° 9. Item, de lakenen vander vierder soorte zullen ghenaempt zyn den Griffoen ende zullen een wulle slichtere zyn dan de voorgaende derde soorte de welcke men zeghelen zal met een zeghele alzoo groot als de zeghele vande voorgaende derde sorte daer inne men prenten zal an deen zyde eenen Griffoen zonder meer ende up dander zyde

ghelyck inde voorgaende derde sorte Brugghe ende Bruges midsgaders oock den zelven contre zeghele.

N° 10. Item, men zal de ketenen vander voorseide dobbel leeuwen scheeren up tscheereck vichtien pypen ofte babinen ende van LXVIJ ganghen makende tsamen twintich hondert en thien draden ende upde langhde van viereenveertich ellen ende niet min met thien lyst draden over elcke zyde vanden lakenen alzoot behoort upde boete van X liv. par., te verbuerene byden ghonen die contrarie dade.

N° 11. Item, men zal de inkel leeuwen scheeren met twaelf pypen ofte babinen van viventseventich ganghen, makende tsamen achtien hondert draden, ende upde langde van drienveertich ellen, ende niet min met acht lyst draden over elcke zyde vanden lakenen alzo dat behoort upde ghelycke boete van X liv. par.

N° 12. Item, de ghecroonde **B** zalmen scheeren met twaelf pypen of babinen, ende van achtensestich ganghen, lanck drienveertich ellen ende niet min, beloopende XVJ°XXXIJ draden met zes draden van blauwen lysten over elcke zyde ende dertien vierendeel en half breet binnen den riete ende cammen ende moeten de wevers die bringhen up eenenveertich ellen rau upde boete van X liv. par.

N° 13. Item, den Griffoen zalmen scheeren met twaelf pypen of babynen van tweensestich ganghen beloopende veerthien hondert ende achtentachtentich draden, drie ende veertich ellen lanck ende dertiene vierendeelen breet int riet ende cammen ende bringhen die up eenenveertich ellen rau als vooren up ghelycke boete.

N° 14. Item, men zal ghehouden wesen tgaerne wel te minghelen van babyne te babyne alzoot behoort ende de ketenen te vulmakene binnen den daghe dat die beghonnen zullen zyn zonder die te laten vernachten up de boete van twintich grooten.

N° 15. Item, de wevers werden ghehouden te weven ande voorseide dobbel ende inckel leeuwe an tvoorste ende laatste hende acht draden roode lyste upde boete van twintich grooten tzy dat de zelve lakens wit ofte inde wulle ghevarwet ghemaect worden uteghesteken de witte ofte zat blauwe daerof de lysten wel zullen moghen wit zyn.

N° 16. Item, wordt ooc de wevere ghehouden de kethenen vanden dobbelen ende inkelen leeuwen te stellene up zyn ghetauwe veerthien vierendeel breet int riet ende cammen binnen lysten ende beghinnen weven met acht schoten vander zelfsten wevere ende doen acht schoten roo lysten

omme teerste beghinsele also vooorseidt es ende niet min noch meer upde boete van twintich grooten ende weven alle viere de voornoemde sorten van lakene met drie loopende schietspoelen over dhandt oock up ghelycke boete van XX grooten,

Nº 17. Worden oock de voorseide wevers ghehouden altyts te hebbene eene suutte gaernens spoelen ghemaect ende ghereedt zonder de ghuene die inden back zyn opde boete van VIJ scel. grooten voor elcke reyse vutghesteken thende vanden lakene ende int laetste vanden wercke,

Nº 18. Item, zal noch de voorseide wevere weven up teerste hende vanden voorseide dobbelen leeuwe drie kepers deerste die zal zyn een vierendeel reet in tiercante dat es elcke heltscheede vanden voorseide kepere breet een half vierendeel ende dandere twee kepers zal hy weven zoo dat die bliven zullen alse ghevult zyn een groote dume boven elck andre makende alzo drie kepers, Ende andeen inkele leeu zullen ghemaect zyn maer twee ghelycke kepers ende alle ghemaect van eenen dobbelen draet van nieuwen lynen ghaerne zeere ghedraeyt ende zullen de wevers die beghonnen te makene naer dat zy gheweven zullen hebben den inslach van roo dobbelen lysten zoo voorseidt es, Omme die te leedene neffens de lysten ende daeranne te stellene twee looden teene ende tmeeste over de zyde vande twee keperen, Omme daerinne an deen zyde te prentene eenen leeu in een cleen schildekin ende ane dander zyde een **B**, omme te stellene inde varwerie ter hooghe peertse byden deken ende eedt ende tweeste loot zal moeten staen een half vierendeel boven tandere ende zal dienen omme daerinne te prentene tloot vanden vuldere.

Nº 19. Item, zullen oock de voorseide wevers ghehouden zyn te stellene ande voornoemde dobbel ende inkele leeuwen over dander zyde ende an tvoorste hende van huerlieder marck noch twee ghelycke looden tminste een half vierendeel onder de roo lysten tander een vierendeel boven den zelven roo lysten vast ghemaect met eenen dobbelen lynen draet met drie lystdraden vanden zelven lakene ende tvoornoemde tweeste loodt zal dienen ende (*lisez:* omme) daerinne gheprent te wordene de prente vanden dekene ende warandeiders van den wevers,

Nº 20. Item, de voorseide wevers worden oock ghehouden te makene an elck vande voorseide vier soorten van lakenen van lynen gaerne over dander zyde vanden kepere huerlieder marck ende tmarck vanden drapier ten fyne dat elck zyn lakenen onderkennen mach up de boete

van vyf grooten voor elcke reyse dat hy bevonden zal wesen contrarie ghedaen hebbende,

N° 21. Item, zullen oock de wevers de vooorseide dobbele leeuwen moeten houden ende bringhen upde langde van tweenveertich ellen raeu ende niet min, Ende den inkelen leeu up eenenveertich ellen al up de boete van IIJ liv. par., ende te weven in tlaetste hende de vooorseide acht roode lystdraden met een cleen **F** vast an een **B** van lynen gaerne die de wevere oock ghehouden werdt te makene midsgaders oock te stekene andt laetste hende een cleen loykin, omme daerinne te prentene een **B**.

N° 22. Item, de ghecroonde **B** zal gheweven worden met een inkel kepere met zes draeden van blaeuwe lysten over elcke zyde alzoo voorseidt es ende met twee looden an elck voorste hende ghelyck ande voorseide dobbele ende inkele leeuwen upde boete van XX grooten ende die beghinnen weven van zes draden van dobbele blaeuwe lysten an elck hende ende niet meer noch van eeneghe ander coleuren up de boete van ghelyc twintich grooten vutghestelken de witte ofte zat blauwen als vooren,

N° 23. Item, de Griffoenen zalmen weven zonder kepere met vier lystdraden an beede de zyden ende met twee looden an tvoorseide hende also voorseidt es vande ghecroonde **B**, upde boete van twintich grooten ende noch zo zalmen weven vier blaeuwe lystdraden an elck hende ende van gheen ander coleur up ghelycke boete van twintich grooten uteghesteken de witte ofte zat blaewe als vooren,

N° 24. Item, zullen oock de voorseide wevers ghehouden zyn altyts thebbene een stick canevets onder den laken boom up de boete van vyf grooten voor elcke reyse dat zy bevonden zullen worden daerof in ghebreke,

N° 25. Item, ne zullen de voorseide wevers mueghen laten eeneghe ghebroken rieten, langhere int riet ghebroken dan een vierendeel upde boete van eenen grooten voor elc zulck ghebroken riet,

N° 26. Item, de voorseide vier soorten van lakens gheweven zynde wordt de wevere die ghehouden te bringhene ter raeuwer mate omme die byden deken ende eedt vanden wevers ghemeten te worden vander langde ende de zelve die bevonden zullen zyn lanc ghenouch die zal de deken loyen met zyn loodt ende anders gheene. Ende waert zake dat eeneghe byden deken bevonden waren te cort zynde zoude de

wevere verbueren de boete van IIJ liv. par., van elcken sticke ende zullen den voorseiden deken en eedt hebben van elcken laken XIJ myten zonder meer.

N° 27. Item, zullen ooc de zelve dekene ende eedt scerpelic toezien of de looden ende marcken wel ghestelt zyn, ende waert dat zake dat daerof yement in ghebreke ware die zoude verbueren telcker warf thien grooten ende de zelve faulte zoudemen hem doen verbeteren.

N° 28. Item, de voorseide lakens van daer ghebrocht zynde ter raeuwer pertse deken ende eedt vander voorseide draperie zullen ghehouden zyn de voorseide rauwe lakenen te halen van over een peertse ende die te visiterene ofse gheweven zyn zonder neepen, snorlen, paddevoeten, dobbele schoten ende vutloopende gaerne van een vierendeel lanck ofte ghaten ende zo wat lakenen bevonden zullen zyn (in)souffisantelic gheweven te zyne of eeneghe vanden voornoemde faulten of ghebreken thebbene zal de wevere die zulck laken gheweven heeft verbueren voor elcke neepe, snorle, paddevoet, dobbelscoote ende gate de boete van acht myten ende vanden voornoemde vutloopende ghaerne vier myten van elcken draet en van elck gat een groote,

N° 29. Item, dat den voorseiden deken ende eedt de lakens commende van den wevere ter raeuwer peertse voorseid ende gheteekend ende gheloyt met den teeckene van te hebbene behoirlic langde wel gheoorloven zal te vermeten ende vande ghuene die zy te cort vinden zoude de deken diese gheloyt hadde verbueren de boete van IIJ liv. parrissisen.

N° 30. Item, indien de voorseide deken ende eedt vande voorseide draperie bevinden de zelve raeuwe lakens wel ghecruust ende gheweven tzyne zullen die gheven tloot van den perdse daer toe ghestelt daer vooren ontfaenghen vanden wever een groote.

N 31. Item, naer dat de zelve lakens alzo ghevisiteert ende ter perche ghepasseert zullen zyn men zal die draghen ten huise vanden vuldere omme aldaer ghebryhiert ende ghezuvert te zyne vande vetticheden alzoot behoort ende wort alsdan de vuldere ghehouden de zelve te spoelene ende wasschene met eerde drie of vier hueren lanck emmers tot dat die zuvere zyn ende alsdan weder te erspoelen ende taverechte van dien te makene wel heffen met zoete caerden ende dobbele ende inkele leeuen met vier draghen ende trecken ende de ghecroonde B ende gryffoen met drie, wel verstaende dat als de zelve vuldere twee draghen ghedaen zal hebben zoo wort hy ghehouden alle de knoopen

up laverechte zyde afte snydene ende alsdan te vuldoene landre twee draghen al achter malcanderen, zonder die in dheen plaetse meer te caerdene dan in dandre al upde boete van X scel. paris., ende moet al tzelve ghedaen zyn binnen eenen daghe, upde boete van twintich grooten daerof thesouck hebben zullen de deken ende eedt vanden vulders.

N° 32. Item, zal oock gheenen vuldere gheoorloven van nu voortan de voornoemde lakenen te redene met eeneghe nieuwe caerden upde boete van drie ponden parissisen te verbuerene by elcken die ter contrarie doen zal nemaer zullen de vulders alleenlick mueghen wercken met ghemeene ganck caerden.

N° 33. Item, ende naer dat de vuldere zyn averechte wel ende behoirlic ghemaect zal hebben hy zal de voorseide lakenen zenden ten huuse van den drapier omme te wiene ende versiene alzoot behoort, ende daer naer die zenden halen ende wederomme tzynen huuse doen bringhen byden knape daertoe ghestelt omme die te priemene ende taverecht van dien te stellene,

N° 34. Item, werden de vulders die alzulcke lakens beghonnen hebben te werckene naer dat die hemlieden weder ghebrocht werden ghezuvert zynde, ghehouden die nat te makene omme die wulle vanden averechten te stellen met zoete caerden omme die in te slane ende dan die beghonnen vullen tot datse dicke ende sterck zyn alzoot behoort,

N° 35. Item, moeten ook de zelve vulders alle de knoopen wesende upde rechte zyde vanden voornoemden lakenen af snyden als die huerlieder stercte hebben up eenen dach werck nae ende die dan te versterckene ende verdickene, ende als die sterck ende dicke wesen zullen zo werden de zelve vulders ghehouden die noch eens te laveeren up de rechte zyde eenen ganck ofte draghe met een caerde voor de handt ende de knoopen af te snydene ende dan noch een draechskin overgaen ende zo wie de voornoemde knoopen niet wel afghesneden zal hebben als die commen zullen voor de deken vanden vulders die zal verbueren vyf grooten van elcken lakene ten proffyte vanden zelven deken ende eedt.

N° 36. Item, deken ende eedt vanden vulders zullen ghehouden zijn huerlieder bezouc te doene ten huuse vanden vulders of de lakens wel ghevult zyn alzo dat behoort ende de zelve die zy alzoo bevinden zullen, te wetene dat de vuldere daeran al ghedaen zal hebben dat

een goedt werckmar behoortste te doene ende dat den laken toebehoor hebbende behoorlicke langde te wetene up tusschen de negnentwintich en half en dertich ellen ende behoorlicke breede zal die moghen zeghelen metten cleene loode vanden kepere vanden zeghele vanden vulders daertoe gheordonneert ende dat den vuldere daervooren betalen voor elck loodt twaelf myten,

Nº 37. Item, indien eeneghe lakens bevonden worden niet goet noch dick ghenouch zynde dewelcke niet behoorlic ghevult en ware te weten te vet niet wel gheenoopt zynde ofte eeneghe andre faulten thebbene de vuldere van dien zoude verbueren telcker reyse V scel. par. van elcken lakene alzoo dickwils als dat ghesçhiede ende men zal die hem wederomme gheven te verbeteren of vervullen,

Nº 38. Item, als eeneghe lakenen hebbende huerlieden vuterste vonnesse up trullen bevonden zullen worden onder de neghenentwintich ellen en half lanck de vuldere die de zelve ghevult zal hebben wert ghehouden te betalene den drapier die tlaken toebehoort thien grooten vlaems voor elck vierendeel corthede,

Nº 39. Item, de vulders worden ghehouden de voorseide lakenen naer dat die ghestrect ende ghedict zyn ende dat zy anderssins daer toe ghedaen hebben datter toebehoorde ende naer dat die van den deken vanden vulders gheloyt zyn te zendene of doen draghene binnen den zelven daghe ten huuse vanden drapier of scheerere up de boete van vyf grooten ten proffyte vanden dekene vanden vulders.

Nº 40. Item, alle scheerers werden ghehouden naer dat hemlieden de lakenen ghezonden werden byden drapiers ofte vulders omme huerlieden preuve te hebbene vanden ambochte vanden scheerers de wulle vanden zelven lakenen te strykene ende dan die nat te makene omme te laveeren met zoete ende slichte caerden naer den heesch vanden lakene ende die alzoo te laveerene de tweeste wulle ende als die drooghen zyn te verslane omme te scheerene de tweeste wulle ende indien hy bevindt datter eeneghe knoopen ghebleven zyn die wederomme te zendene ten huuse vanden vuldere omme de knoopen van nieulx aldaer afghesneden te werdene eyst noodt,

Nº 41. Item, den sceerers de lakens ontfaen hebbende vanden drapier of vuldere metten zeghele vanden vuldere zullen die van nieulx ghehouden zyn te visiterene vanden gaspen ende dan nat te makene omme te laveeren voor deerste reyse met goede caerden zoot laken begeert

ende te basteeren rancx de lysten ende andre plaetsen indient noodt zy ende daer naer te scheerene vande J^ste^, IJ^de^ ende IIJ^de^ wulle wel ende heffen zonder daerinne te latene eeneghe verlame of ghetrapte slaghen, quade raechen ofte neepen zonder nochtans die te vlaene ofte te naer te scheerene ende voort die te overziene vanden lynen draen en de te vaghene ende alsdan huerlieder marck daeranne te slane ende die voorts te draghene ofte doen draghene ter hoogher trenche upde oudde halle daermen die visenteren zal alle disendaghe ofte woensdaghe binnen den jare zonder belet tsnuchtens te thien hueren upde boete van vyf grooten.

N° 42. Item, den deken ende eedt vander voorseide nieuwer draperie als upper jugen vanden voornoemde lakenen zullen ghehouden zyn hemlieden te vindene ten voornoemde daghe zonder belet upde voorseide halle omme aldaer de lakenen huerlieder uterste vonnesse te ghevene ende de zelve lakenen aldaer te doen houdene van boven een peertse ende zo wanneer die bevonden zullen worden goet fyn van wulle wel ghedrapiert ghelyck de monstre daeruppe die ghemaect zyn ende voorts wel ghevult ende ghereet vanden scheerdere over de rechter zyde zuvere egael ende wit in alzo verre alst dobbel ende inkel leeuwen zyn ende gheen andere men zal die zeghelen metten zeghelen daertoe gheordonneert ghelyck of die ghevarwet waren inde wulle ofte int laken, ende die zy bevinden zullen niet wit ghenouch zynde omme over witte ghezeghelt te zyne ende nochtans wel ghedrapiert ende ghereet, sterck ende van goede wulle, goet omme te vaerwene zwart ofte van anderen coleure zullen die marken ende teekenen an tloot vast ande kepere over een zyde met een **B** ende over dander zyde met een leeu omme die voorts te doen varwene,

N° 43. Item, ende de lakenen die niet goet bevonden en zullen worden ende daeranne eenich ghebreck wesen zal tzy vanden drapier, vuldere ofte scheerere zullen wederomme ghezonden zyn omme verbetert te zyne ende zullen de voorseide deken ende eedt scriven an tvoorseide hende de cause waeromme ende die te teekenen met pinsoenen, te wetene als die te dicke van hare zyn met een **A**, als die vet zyn met een **C**, qualick ghevult met een **F**, ende als die plecken hebben met een **V**, ten fyne dat alsmen die weder bringt dat men weten mach byden pinsoenen de faulten die zy hadden ende of die ghebetert zyn ende corrigieren den ghuenen die daer inne zal hebben ghedelinquieert,

N° 44. Item, men zal slaen up de lakenen diemen niet en zal mueghen verbeteren een vande voornoemde pinsoenen up tloot vande kepere daertoe gheordonneert ende die zenden inde verwerie omme gheverwet te zyne up tpericle ende aventure vanden delincquant,

N° 45. Item, indien die ghevarwet zynde bevonden worden goet, wel heffen ende egael van goede rechte ende wel gheperchiert byden varwere zullen ghezeghelt worden metten zeghele daertoe gheordonneert.

N° 46. Item, de lakens daeranne men faulte bevinden zal een ofte meer zullen ghesneden worden zonder verdrach ofte dissimulatie ende men zal daeruppe scriven de faulte weder die wit ofte ghevarwet zyn in zulcke state als die juge die vinden zal,

N° 47. Item, de dekin ende eedt vanden varwers in ghetale van vive ende niet min zullen alle werckende daghen huerlieder bezouck ende waran datie vanden voornoemde lakenen doen voor de dueren vanden varwers ende zullen visenteren of de blaeuwe alzo goedt zyn als de monstre ende of die wel ghepresseert zyn van weede ende wel ghemeet zonder eeneghe pleeken ende de ghuene die bevonden zullen werden wel ghevarwet zynde zalmen zeghelen met een loot daerinne gheprent zal zyn over deen zyde een haerne ende over dander zyde een **B**, daer vooren deken ende eedt ontfaen zullen twaelf myten voor elck gheloeyt laken ende dander die bevonden worden qualick ghevarwet zynde zalmen doen beteren ende corrigieren naer de faulten die daerinne bevonden worden,

N° 48. Item, de scheerers naerdat zy de lakenen ontfaen zullen hebben uut de varwerie zullen ghehouden zyn die versch te laten verslane van deerste reyse ende dan die te laten hanghene zo langhe dat die half drooghe half nat zyn omme die noch eens te verslane ende dan gheheel drooghen ende dat ghedaen die te friserene taverechte ende andersins te overziene ende alsdan zal men de zelve lakenen zenden ter trenche up de houdde halle omme aldaer ghevisiteert te zyne of die wel heffen ghevarwet zyn ende van goede rechte hebbende behoirlic breede, te wetene de dobbele leeuwen acht vierendeelen ende een half zonder de lyste, de inckele leeu acht vierendeel ende een half met een lyste, de ghecroonde **B**, acht vierendeelen vry ende de griffoenen acht vierendeel metten lysten, ende indien daerinne eeneghe faulte bevonden worde zullen de jugen die snyden ofte ontlysten ofte die doen beteren ten coste vanden delinquant,

N° 49. Item, de drapier zal betalen voor den zeghele vanden dobbelen leeu vier grooten van elck lakene of half laken, vanden inkelen leeu drie grooten van elck laken ende half laken, vande ghecroonde **B** ende Griffoen twee grooten van elck laken ende half laken, ende alwaren ooc eeneghe vanden zelven lakenen ghesneden zo zalmen betalen alzoo vele of die gheloyt waren,

N° 50. Item, de vooreide deken ende eedt worden ghehouden goet regardt te nemene ende diligentelick te visiterene of de voorseide lakenen gheweven, ghevult, gheschoren ende ghevarwet zyn alzoot behoort ende of die van wulle ende anderssins alzoo goet zyn als de monstre die zy daerof van elck vanden voornoemde vier sorten hebben zullen, ende die zy bevinden zullen niet zo goet of anders ghemaect ofte ghereet dan die behooren zullen die ghecorrigiert en naer de faulten daerinne bevonden thuerlieder discretie ende consientie zomen van oudts ghedaen heeft van allerande andre draperie,

N° 51. Item, indien de zelve deken ende eedt bevinden inde voorseide lakenen eeneghe gaten tzy inde witte of inde ghevarwede ofte eeneghe quade plecken, ghetraveilliert of eeneghe braken ofte ghescuerthede int lakene een alf vierendeel groot boven de lysten zo datmen een dume daer duere zoude moghen steken ofte meer, zullen jeghens tzelve gat hanghen een over loot daervooren de drapier betalen zal twaelf myten ende noch zal de zelve drapier ghehouden zyn den coopman af te slane een vierendeel lakens ende alzoo van coopman te coopman, behoudens den drapier zyn verhael upde ghuene die cause wesen zal vanden gate ende overloot, wel verstaende nochtans datmen ter causen vanden proufgaten ghemaect byden waranderers van den verwers gheen overloot gheven noch stellen en zal,

N° 52. Item, ende als de voorseide lakenen ghereet zullen zyn omme te ontfanghene huerlieder uterste vonnesse de voorseide deken ende eedt zullen die weghen in een balanche daertoe gheordonneert ende moet elck laken de dobbele leeuwen weghen acht en veertich ponden, de inkelen leeu vier en veertich ponden, de ghecroonde **B** veertich pondt ende de Griffoen acht en dertich ponden, ende niet min up peyne van ghesneden te zyne van lichtichede,

N° 53. Item, zullen oock de voorseide deken ende eedt van desen draperie ghehouden zyn de lakens te steken omme te wetene of die wel ghepertsseert zyn vanden varwere,

N° 54. Item, als de voorseide lakenen ter hoogher trensse gheweist hebben werden de scheerers die de zelve ghereet hebben ghehouden die weder te vertrenssene an tvoorseide hende met vyf of zes ployen ende dan die te voudene, parssene ende te reedene alzoot behoort omme in groot vercocht te zyne.

N° 55. Item, ende omme teviterene alle fraulden ende ten fyne dat de voorseide vier soorten van lakenen niet ghemaect en worden dan van goede spaensche wulle, men verbiedt ende interdiceert allen drapieren die hem daermede zullen willen gheneeren binnen huerlieder huusen ofte belokene te hebbene eeneghe Brusche, Schotsche ofte Vlaemsche wulle ofte oock eeneghe vachtwulle, lamwulle, plootwulle, volle wulle, verzeeude ofte eeneghe andre dan goede spaensche wulle upde boete van vichtich ponden parissisen alzo dickens alsmen dat bevinden zal ende zullen hierof tbesouck hebben de deken ende eedt vande voorseide draperie metsgaders ooc vanden wevers, vulders ende scheerers ende elck van hemlieden diet ghelieven zal,

N° 56. Item, zullen oock de drapiers ghehouden zyn de wulle wel ende zeere te doen slane, snydene ende zuverene ende daer naer die wel bueteren zonder eenich quaet smout ende die wel te doen cammen ende dan die wel te doen zuveren by cammers ofte cammeghen die de zelve wulle ontfanghen zullen vanden drapiers,

N° 57. Item, de ghuene die huerlieder pertsloot niet hebben en zullen vande wevere ende dat de wevere die qualicke ghecruust ende te licht ghemaect hadde de voorseide wevere zal draghen deel vander snydinghe by zyne faulte gheburt ter ordonnantie van deken ende eedt,

N° 58. Item, alle de ghuene die de voorseide lakenen zullen willen reeden inde wulle ghevarwet worden ghehouden de wulle te doen waranderen byden deken ende eet vande witte wulle, ende drapier zal ghehouden wesen te gheven een billetkin inhoudende zulck coleur de verwere zal moeten houden omme te passeren ter upperste trenche ende zal de drapier betalen voor een laken wulle een grootkin voor de voorseide warandatie ende de wulle ghevarwet zynde zal insgelyckx de warandaine daerof hebben de voorseide deken ende eedt vande witte wulle,

N° 59. Voort, zo wordt de clerck vanden dekene ende eedt vande voorseide drapiers ghehouden bouck ende register te houdene ende daerinne te scrivene ende teekenen alle de lakenen die ghecorrigiert ende ghesneden worden ten fyne dat de drapier weten mach waerup ende upwie

zyn lakens ghecorrigiert ende ghesneden zyn omme zyn scade te verhalene upden ghonnen die daerinne gheparteurt ende cause daerof wesen zal waerof de zelve clercq hebben zal voor zyn moyte van scriven ende den drapier daerof besceet te zegghene eenen grooten van elcken ghesneden lakene de welcke voornoemde bouck ende registre zal boven inde kase ofte scapprade vanden dekene ende eedt omme alle de frauden te weerene,

N° 60. Item, dat de marken van alle lakenen diemen zal bringhen ter warrandatie zullen moeten ghedect zyn ten fyne dat de warrandeirders niet en weten wiet tlaken toebehoort.

N° 61. Item, dat alle de voorgaende lakenen zullen moeten lanck zijn XXX ellen ende den coopman zo lanck ghoet ghedaen zyn ende in alzo verre als die cortre ghevonden worden zal de vercoopere die corthede den coopman compenserene naer rate vanden cope,

N° 62. Item, den drapier zalmen gheven van weghen deser stede van Bruggbe een gratuiteyt voor elck gheloyt ende ghezeghelt lakene vande Jste ende IJste sorte twee Karolus gulden ende vande IIJde ende IIIJde soorte J Karolus, wel verstaende datmen vander lakens die de stede overnemen zal te zulken redelicken pryse als byder wet ghedelibereert ende ghestelt zal worden gheen gratuiteyt gheven zal.

N° 63. Ende met deser nieuwe kuere zo doen myn heeren vander wet te nienten ende van onweerden de oude kuere vande nieuwe draperie, behouden datmen de lakenen die naer de zelve oudde kueren beghonnen zyn te reedene zal moghen vulreeden naer de zelve oudde kuere maer gheen andre dan nu vordan beghinnen.

Ende voort alle wettelicke varden, enz.

Archives de la Ville de Bruges. — Register der Halleghebođen 1542 - 53, f° 122 verso & seq.

GLOSSAIRE
des
TERMES TECHNIQUES. [1]

A.

1	[den] **Aeren** (M).	L'Aigle. 1° Deuxième qualité des draps fabriqués à Malines. 2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.
2	**Afgenopt** (M).	Perte de poids produite par le rapage. .... hoeveel den lakene es **afgenopt** oft afgevolt.... (M) = Combien de poids le drap a perdu par le nopage ou par le foulage.
3	**Afgeschoert** (M).	Arraché. — Déchiré.
4	**Afgeschuidert** (M).	Déduit. .... de peertsheeren en sullen ierst ende voer al afgetrocken ende **afgeschuidert** hebben de verdraperierde wolle ende daer

(1) Nous ne nous sommes attaché dans cet **essai** de Glossaire qu'à l'interprétation, la définition et l'éclaircissement des mots et des expressions techniques relevés dans les ordonnances dont nous avons fait usage au cours de notre travail, et qui ont un rapport quelconque avec l'Industrie drapière à Bruges, à Gand et à Malines.

Autant qu'il est possible, nous avons appuyé l'éclaircissement et l'interprétation des mots et des expressions par des exemples concrets tirés de ces mêmes règlements.

Les sigles (B), (G) ou (M) qui se trouvent placés après chaque mot et après chaque exemple, indiquent que ceux-ci ont été puisés soit dans le règlement de Bruges (B), soit dans celui de Gand (G), soit dans celui de Malines (M).

doere geweten oft de drapeniers effen vuyt sullen comen, oft hoeveele hem noch compt te makene.... (M) = les préposés à la perche soustrairont et déduiront d'abord la laine drapée pour savoir si le drapier arrive à son compte, ou, sinon, combien de laine il lui reste à travailler.

5 **Afgevolt** (M). — Perte de poids produite par le foulage.

Voir v^bo **Afgenopt**.

6 [**lakenen**] **Afgezet** (M). — Drap déclassé d'une qualité supérieure à une qualité inférieure.

.... ende om dieswille dat de drapeniers te grooten verlies souden dragen even verre alle lakenen, zeer weinich arger daen Maechden, altyt **afgezet** worden opten Griffoen.... (M) = Parce que les draperies éprouveraient de trop grandes pertes, si éventuellement tous les draps de qualité très peu inférieure à la Pucelle devaient être déclassés au Griffon ou Chimère.

7 **Afschueren** (G). — Déchirer. — Arracher.

.... zo zal men hem (den lakene) afschueren upden eenen hegghe de gheheele lyste van den eenen bende tot den anderen.... (G) = On arrachera toute la lisière de ce drap d'un côté et de bout en bout.

8 [**den lakene**] **Aftrecken lancx duere deen lyste** (G). — Arracher de bout en bout, d'un côté, la lisière d'un drap.

9 [**by**] **Afwinninghe** (G). — Aux enchères — à l'encan.

10 [**den**] **Andries** [M]. — Le Saint-André.

1° Septième qualité des draps fabriqués à Malines.

2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.

Cette espèce de drap est quelque fois

qualifiée: **Andriescruys** = **Croix de Saint-André.** Cela fait supposer que telle aura été en réalité l'empreinte du plomb distinctif.

11 **Appoinctie en** (G). — Terminer un différend par un accord. — Concilier.
Voir v^bo **Uutene.**

12 **Arbeider** (G). — Artisan. — Travailleur.
.... den **arbeider** zynen **looon** betalene.... (G) = payer le salaire de l'artisan, — du travailleur.

13 [**den lakenen**] **Arch doen** (M). — Disqualifier un drap. — Rebuter un drap.
.... dat men den selven (lakenen) om een half elle oft daer onder te cort bevonden, egheen **arch doen** en sal, maer wel haer recht.... (M) = Si les draps (en venant de la tonte) sont trouvés trop courts d'une demi-aune ou moins, ils ne seront pas disqualifiés ou rebutés, mais ils seront agréés.

14 **Arendt** (G). — Aigle.
Scel appliqué sur les Halvekins à quatre lisières valant 4 sc. et plus à l'aune, en vertu de l'Ordonnance Impériale du 1er Juillet 1546.

15 **Argher** (G)(M)-**Arger** (M). — De qualité moindre.
....deen nyet **argher** dan dandre... (G) = l'un de qualité pas moindre que l'autre.
Voir aussi v^bo **Afgezet.**

16 **Aschverwe** (M). — Teinture en gris.

17 **Averechte** (B)-**Haverechte** (G). — L'envers du drap.

B.

18 **Babine** (B)-**Babyne** (B). — Bobine.

19 **Back** (B). — Bac.
Caisse en bois se trouvant sous le métier

		à tisser ou à sa proximité et dans laquelle le tisserand dépose son assortiment d'époules et d'autres menus objets nécessaires pendant le tissage.
20	[de lakenen] **Basteeren** (B).	Renforcer le drap pendant le foulage.
21	**Beclaechde** [**lakenen**] (G).	Draps saisis.
22	**Benayen** (G).	Recouvrir avec un certain nombre de points de couture. Voir vbo **Steke.**
23	[**den**] **Beyaert** (M).	Le Carillon. Marque de drap ayant existé à Malines antérieurement à l'Ordonnance malinoise sur la Draperie de 1544.
24	**Bezouck doene** (G) **Bezouck hebben** (B).	Indaguer. — Faire des recherches domiciliaires. — Perquisitionner. .... ten dien hende zullen de hueverste en ghezwoornen vermogen **bezouck** te **doene**.... (G) = Dans ce but le Chef-Homme et les Jurés pourront faire des perquisitions domiciliaires.
25	[**wolle**] **Besygen** (M).	Utiliser de la laine.
26	**Blaedde** [**cammen**] (G).	Lames plates et unies. Voir vbo **Hauwe.**
27	**Blauwen** (G).	Teindre en bleu.
28	**Blauwere** (G).	Teinturier en bleu.
29	**Blauwerie** (G)-**Blauwerye** (G).	Atelier de teinturier en bleu. — La profession de teinturier en bleu.
30	**Blauwverwere** (M).	Teinturier en bleu.
31	**Blauwzegel** (M).	Plomb de la teinture en bleu.
32	**Bleyn** (M).	Ampoule.
33	**Blooterie** (M).	Défaut dans le tissage. Tissage de la **blootwolle.** — Industrie de ceux qui tissent cette espèce de laine.
34	**Bonetmakere** (G).	Bonnetier.
35	**Braken** (G),	Ruptures de fils dans le tissu. — Défaut dans le tissage.
36	**Brihieren** (G)-**Ghebryhiert** (B).	Faire dégorger.

		Une des manipulations par lesquelles passe le drap pendant le foulage.
		.... men zal deze lakenen **brihieren** ende zuiveren van den smaute.... (G) = On fera dégorger ces draps et on les dégraissera.
		.... (de lakenen) dragen ten huuse vanden vuldere omme aldaert ghebryhiert... te zyne.... (B) = Porter les draps chez le foulon pour les y faire dégorger.
37	**Broodtwinninghe** (G).	Gagne-Pain.
38	**Buetere** (B).-**Botere** (G).	Beurre à graisser la laine.
39	[**de wulle**] **Bueteren** (B).	Graisser la laine avec du beurre
40	**Buyten lakenen** (M).	Draps forains.

C.

41	**Certificatie** (G)(M).	Certificat d'origine.

D.

42	**Deken** (B)(G)(M).	Doyen d'un métier. Voir v^bo **Draperie.**
43	**Dekens Knape** (M).	Bedeau des Doyens. — Valet des Doyens
44	[**Fine**] **Dicke dinne** (G).	Dénomination générique de plusieurs espèces de drap fabriquées à Gand.
45	[**Brugsche**] **Dobbel Leeuwen** (G).	Doubles Lions de Bruges. 1° Première qualité des draps fabriqués à Bruges. 2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité de drap.
46	**Dobbele Schote** (B).	Double duite. Défaut dans le tissage provenant du passage du fil de trame, deux fois consécutives, à travers la même foule. Voir v^bo **Camme.**
47	[**den eedt niet en willen oft**] **dorren** [**doen**] (M).	Ne pas vouloir ou ne pas **oser** prêter un serment.
48	**Draechskin** (B).	Léger tour de chardons.

49	**Draed** (B).-**Draet** (G)(M).	Fil.
50	**Draghe** (B)(G).-**Dracht** (M).	Tour de chardons. On appelle ainsi chaque passage de la garniture de chardons sur toute la longueur du drap. .... met vier **draghen**.... **trecken**.... (B) = donner quatre tours de chardons en arrière.
51	**Drapenier** (G)(M) -**Drapier** (B)(G)-**Drapiers te reghe** (G) -**Trapenier** (M).	Drapier. — Drapière. — Fabricant de drap — Fabricante de drap.
52	**Draperie** (B)(G),-**Draperye** (M).-**Traperye** (M).	Métier des Drapiers. — La profession de Drapier. .... deken ende eedt vander voorseide **draperie** (B) = Le Doyen et les Jurés du Métier des Drapiers.
53	**Drapieren** (G).-**Drapeneren** (M)-.**Trapeneren** (M) - **Verdrapenieren** (M).-**Vertrapenieren** (M).	Draper. — Fabriquer ou faire fabriquer du drap.
54	**Droochscheerder** (M).- **Droochscheerer** (G).	Tondeur des grandes forces (Cf. Concession Caroline, art LXIX). Voir vbo **Scheerder.**
55	**Droochscheeren** (G)(M).	Tondre le drap. Voir vbo **Scheeren.**
56	**Droochscheererye** (G).	Atelier de tondeur de draps. — Profession de tondeur de draps. ....zo wie **droochscheereye** houdt... (G) = Celui qui exerce la profession de tondeur de draps. — Celui qui exploite un atelier de tondeur de draps.
57	[**de lakenen**] **drooghe weghen** (**M**).	Peser les draps à l'état sec.
58	[**de**] **drye looyen** (M).	Les draps à trois plombs. Douzième qualité des draps fabriqués à Malines.
59	**Duechdelicke** [**Stoffe**] (G).	Matières premières de bonne qualité.
60	**Duecht** [**van den ghewande**] (G).	Bonne qualité du tissu.
61	[**laken**] **Duercaerden** (G).	Effondrer le drap en y passant les chardons trop à fond.
62	**Duer de vingeren sien** (M)	Négliger de faire son devoir ou de remplir

		son Office par condescendance, par complaisance ou par collusion.
		Voir v^bo (daer mede) **composerende.**
63	**[laken] duer maect** (M).	Drap effondré.
64	**Duermakinge** (M).	Effondrement du drap.
		Le drap est effondré s'il a été extraordinairement tiré sur la perche, ou laissé trop à fond (Cf. Savary. — Dictionnaire du Commerce. — V^bo **Effondré**).
65	**[laken] duer rouwet** (M).	Drap crevassé par les tours de chardons donnés trop à fond.
66	**[laken] duerruyden** (G).	Crevasser le drap en y passant les chardons trop à fond.
67	**Dume** (B) (G).	Pouce.
		Unité de longueur .— Aussi : **Duym** (G) = Doigt de la main. — Le pouce.

E.

68	**Eedick** (M).	Vinaigre.
69	**Eedt** (B)(G)	Le Corps des Jurés d'un Métier. — Aussi : Serment, d'après le contexte.
		Voir v^bo **Draperie.**
70	**Eerden** (**M**).	Dégraisser le tissu avec de la terre à foulon (terre à potier)).
71	**Eeuwerlinghen [zeghele]** (G).	A l'ancienne façon.
		Voir v^bo **Wanweede** (lakenen).
72	**Effen [maken]** (B).	Rendre uni. — Polir.
73	**Erspoelen** (B).	Rincer à nouveau.

F.

74	**Ferie** (G).	Rôle d'inscription des wardeurs pour y enregistrer les draps dont ils ont fait l'appréciation.
75	**Fine ghewant** (G).	Draperie fine.
76	**Fletteren** (M).-**Geflotteert** (M).	Tuiler le drap.
		Le tuilage consiste à passer sur le drap,

pour dernier tour de chardons, une petite batte munie de légères cardes en fer garnies de bourre pour donner au drap le lissage définitif (voir Savary. — Dictionnaire du Commerce. — V^bo **Tuile des Tondeurs**).

A Bruges, à Gand et à Malines, le tuilage se faisait de la même manière, excepté qu'il se pratiquait avec des chardons naturels, l'usage des cardes en fer étant interdit.

.... om gewaerdeert te worden oft zy (de lakenen) effene **geflotteert** ende sonder **grondslagen** geschooren zyn.... (M) = Pour être wardés, afin de savoir si les draps sont uniformément tuilés et s'ils sont tondus sans effondrements.

77 **Friserene** (B). — Lainer le drap.

78 **Fynheit [der wulle]** (G). — Bonne qualité de la laine. — Degré de finesse de la laine.

G.

79 **Gaerne** (G).-**Garen** (M). — Fil de laine.

.... gesmaut **gaerne**.... (G) = fil de laine graissé.

.... geblaut **gaerne**.... (G) = fil de laine teint en bleu.

.... gheveeruwet **gaerne**.... (G) = fil de laine teint.

.... ongheveeruwet **gaerne**.... (G) = fil écru.

.... gesponnen **gaerne**.... (M) filé de laine.

80 **Galle scorsse** (M) — Noix de galle.

Matière tinctoriale.

81 **Gang achter** (M) — Garniture destinée à donner les tours de chardons en arrière.

82 **Gang caerden** (M). — Garniture de chardons.

83 **Gang voeren** (M). — Garniture destinée à donner les tours de chardons en avant.

84 **Gangh** (B)-**Ganck** (G) — Portée.

La portée est formée par un certain nombre des fils composant la chaîne. La chaîne comporte un certain nombre de portées. A Bruges et à Gand, chaque portée est de trente fils. La portée est, en réalité, la longueur des fils de chaîne à partir de la cheville fixe **(vaste roede — aanlegpin)** jusqu'aux chevilles de talon **vits roeden)**, et des chevilles de talon à la cheville fixe. Le nombre des fils de portée est souvent égal au nombre de fils par raccord d'ourdissage.

Voir v^bo^ **Scheerreck.**

85 **Gaspen** (B). — Nœud dans le fil de chaîne ou dans le fil de trame.

86 **Gat-Ghate** (B). — Défaut dans le tissage. — Trou.

Défaut dans le tissage consistant en une solution de continuité dans le tissu.

87 **Gebrant** (M). — Marqué au feu.

.... dat men egheen lakenen en sal mogen scheeren dan opte scheerramen **gebrant** met der Stadt wapene.... (M) = On ne peut ourdir aucun drap si ce n'est sur des chassis à ourdir (ourdissoirs) marqués aux armes de la Ville (de Malines).

88 **Gecaerde draperye** (M). — Drap fabriqué avec de la laine cardée.

89 [**de**] **Gecaerde vyf zegels** (M). — Les draps cardés à cinq plombs.

Onzième qualité des draps fabriqués à Malines.

90 **Geclauwie t** (M). — Muni de crochets.

.... **geclauwiert** van half vierendeel tot

half vierendeel.... (M) = Muni de crochets de demi-quart en demi-quart d'aune (Cf. Edw. Gailliard. — Glossaire. — V^bo **Clauwier**).

91 [de] **Gecroonde emmekens** (M). — Le **M** couronné.
1° Huitième qualité des draps fabriqués à Malines.
2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.

92 **Gekemde draperye** (M) **Gekempte draperye.** (M). — Drap fabriqué avec de la laine peignée.

93 [de] **Gekemde vyf zegels** (M). — Les draps peignés à cinq plombs.
Dixième qualité des draps fabriqués à Malines.

94 [**hem met blooterien**] **Geneeren** (M). — Draper de la **blootwolle** et d'autres laines de basse qualité.
Voir v^bo **Wulle.**

95 **Genouch aengevolt** (M). — Suffisamment foulé.

96 [**laken**] **Gescheynt ende bedorven** — Drap abimé et gâté.

97 **Geselscap houden** [**inde coopmanschap aengaenden wollemercke**] (M). — Etre associés en vue du commerce de la laine ou de la draperie.

98 [**in de wolle**] **Geverwet** (M). — Teint en toison.

99 **Gewracht** (M)-**Ghewrocht** (G). — Ouvré.
.... **Gewrachte** wolle.... (M) = laine ouvrée.

100 **Ghebent** (G). — (Drap) lié dans ses plis.

101 **Ghebrec** (G)-**Ghebreck** (G). — Défaut. — Malfaçon.
.... zo zullen de veruwere ofte blauwere die ghehouden zyn den drapier te beterene **tghebrec** ofte scade.... (G) = Le teinturier ou le teinturier en bleu sont tenus de remédier à la malfaçon ou d'indemniser le drapier.
.... onredelick ghebreck.... (G) = Défaut exagéré.

102 **Ghecroonde B** (B). — Le **B** couronné.

		1° Troisième qualité des draps fabriqués à Bruges. 2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.
103	**Ghecruust** (B).	Croisé.
104	**Ghedraeyt** (B).	Retors. .... eenen dobbelen draet van nieuwen lynen gaerne zeere **ghedraeyt**.... (B) = un fil de lin neuf à deux bouts, très retors.
105	[**laken**] **Gheheel ofte in stickx** (G).	Draps en pièces entières ou en coupons. .... dat negheen voldere en anveerde eenegh laken **gheheel ofte in stickx**, het en zy dat alvoren ghewardeert zy vander weverye.... (G) = Qu'aucun foulon n'accepte une pièce ou un coupon de drap qui n'a pas préalablement passé au wardage du tissage.
106	**Ghemynghelde** [**lakenen**] (G).	Draps mélangés ou jaspés.
107	[**hem**] **Gheneeren met lakene** (G).	Faire profession de fabriquer ou de vendre du drap. .... dat elc drapier ofte drapierstereghe, wie hy zy, ofte eenich andere hem **gheneerende met lakene**.... (G) = Que tout drapier ou drapière, quel qu'il soit, ou tout autre faisant profession de fabriquer ou de vendre du drap.
108	**Ghenopte** [**wulle**] (G).	Laine en flocons.
109	**Gheperchiert** (B).	Imprégné de teinture d'outre en outre. .... wel **gheperchiert** by den varwere... (B) = Draps bien impregnés d'outre en outre de couleur par le teinturier.
110	**Ghepertsseert** (B).	Impregné de teinture d'outre en outre. Voir v^bis **Proufgat** — **Steken** — **Ghepresseert** — **Gheperchiert.**
111	**Ghepresseert** (B).	Impregné de teinture d'outre en outre. .... ofte die (lakenen) wel **ghepresseert**

		zyn van weede, ende ghemeet.... (B) = Si ces draps sont impregnés d'outre en outre de guède et s'ils sont bien garancés.
112	**Ghereet** (B).	Apprêté. Voir v^{bo} **Reedene.**
113	**[lakene] Gheschieren** (G).	Déchirer le drap.
114	**Gheschuerthede** (B).	Déchirure dans le drap. — Défaut dans le tissage.
115	**Ghestel** (B).	Apposé. — Appliqué. .... Scerpelic toezien of de looden ende mercken wel **ghestelt** zyn.... (B) = Strictement surveiller si les plombs et les marques sont bien appliqués ou apposés.
116	**Ghestrect** (B).	Rendu uni. — Poli.
117	**Ghetauwe** (B)(G)-**Getouwe** (M).	Métier à tisser.
118	**Ghetrapte slaghen** (B).	Duites égarées ou perdues. — Défaut dans le tissage.
119	**Ghevarwet** (B).	Teint. .... inde wolle **ghevarwet**.... (B) = teint en toison. .... **ghevarwet** int laken.... (B) = teint en pièces.
120	**Ghevult** (B).	Foulé. Voir v^{bo} **Vullen.**
121	**Ghewand-Ghewant** (G).	Le tissu considéré en lui-même. — Par extension : qualité du tissu. Voir v^{bis} **Fine ghewant. — Schoone ghewant.**
122	**[achter] Ghewyst** (G).	Déprécié. — Disqualifié. — Qui n'a pas obtenu une appréciation favorable au wardage. .... lakenen achter ghewyst byden warderers om te verbeteren.... (G) = Draps disqualifiés par les wardeurs en vue de les améliorer ou de les amender.
123	**Ghezworene** (G)-**Ghezwoirne** (M). **Swoirne** (M)	Juré d'un Métier.

124	**Goet doen** (G).	Bonifier. — Dédommager. — Indemniser. .... welcke scade de voldere den drapier **goet doen** zal ter discretie vanden warderers.... (G) = Le foulon indemnisera le drapier de ce dommage à la discrétion des wardeurs.
125	**Grauw** (M).	Gris. **Grauw** mincxele (M) = Drap gris mélangé ou jaspé.
126	[den] **Griffoen** (B).	Le Griffon ou la Chimère. 1° Quatrième qualité des draps fabriqués à Bruges. 2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.
127	[den] **Griffoen** (M).	Le Griffon ou la Chimère. 1° Cinquième qualité des draps fabriqués à Malines. 2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.
128	[sonder] **Grondslagen** (M).	Sans effondrements. Voir v^{bo} **Flotteren.**
129	[lakenen van] **Groote penneweérden** (M).	Draps achetés en gros. Cf. Edw. Gaillard. — Glossaire. — v^{bo} **Peneghen.**
130	[den] **Gulden Aeren** (M).	L'Aigle d'or. 1° Première qualité des draps fabriqués à Malines. 2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.
131	**Gursemheit-Gursemhede** (G).	1° Dans le sens littéral : Ordure — Impureté. 2° Dans le sens spécial à notre matière : Impuretés — Matières étrangères au tissu (pailles, etc.) qui y sont demeurées après le nopage. Les mots : **gursem** — **gursemhede** — **gursemheit** dérivent, à notre avis, de **gorre,**

que Kiliaen (Etymologicum teutonicœ linguœ etc. ad v[bum]) traduit par **limus, lutum cœnum.**

Notre hypothèse est corroborée par ce fait que dans l'énumération des tares qu'on peut rencontrer dans la **Dicke dinne**, et pour laquelle l'Ordonnance gantoise suit l'ordre des manipulations successives que subit le drap, nous lisons en tout premier lieu: Item, voorts bevondt men inde voornoemde lakenen onredelick ghebreck van **gursemheden**, cleenheden ofte onhaerdich int ghewande, zoo zal men.... (G) = Si l'on rencontre dans ces draps des malfaçons provenant de l'existence d'un excès d'impuretés ou de matières étrangères (pailles &[a]), du défaut de longueur ou de largeur, ou du tissage irrégulier, ou....

(Cf. Stallaert — Glossarium van verouderde rechtstermen, kunstwoorden en andere uitdrukkingen [Leiden — 1890], v[bis] **Gursem** et **Gursemheit.**)

Le texte de l'Ordonnance gantoise de 1546, publié par le Recueil des anciennes Ordonnances des Pays-Bas (loc. cit.), porte **jursemheden**, tandis que le texte original dit : **gursemheden** (voir Reg. YY ; f° cccvj[a], ligne 28 ; Archives de la Ville de Gand). Ce texte fautif provient, sans aucun doute, d'une erreur de lecture du copiste.

H.

132 **Haerne** (B).

Aigle.

.... een loot daerinne gheprent zal zyn over deen zyde een **haerne**.. . (B) = Un plomb sur lequel il sera appliqué d'un côté l'empreinte d'un aigle.

133	**Hakelgaerne** (G). - **Haeckgaeren** (M).	Fil d'attache. Fin de la chaîne devant la lame ou peigne, qui ne peut plus être tissée et que le tisserand noue toujours très fortement pour empêcher les fils de trame de s'échapper.
134	**Halledaeghen** [**vander wardere**] (G)	Jours fixés pour le wardage à la Halle.
134b	**Halvekins, halfvekins, alfvekins, alvekins** (G)	Voir vbo **Smaelkins.**
135	**Halvekins met vier lysten** (G).	Demi-draps à quatre lisières. Ce sont les demi-draps de la même qualité que les draps de la catégorie de ceux à huit lisières. Voir vbo **Lakenen met acht lysten.**
136	**Hauwe** (G).	Calibre — Grandeur. .... ende stellense [de waerpte] in vier **blaedde** cammen, al van eenen ghelycken **hauwe**.... (G) = On la met [la chaîne] sur métier sur quatre lames plates et unies, de même calibre.
137	**Heffen** [**ghevarwet**] (B).	Teint en une nuance bien unie. ....omme aldaer [ter trenche] ghevisiteert te zyne ofdie wel **heffen** ghevarwet zyn.... (B) = Afin d'être examinés à la perche pour voir si la teinture est de nuance bien unie.
138	**Hegghe** (G).	Côté du drap. .... upden rechten **hegghe** zal men weven.... (G) = On tissera sur le côté droit du drap. ....inden luchteren **hegghe**.... (G) = Sur le côté gauche.
139	**Hellemen-Hellems-Hellem** (G).	Heaume. 1° Seconde qualité de la **Dicke dinne.** 2° Empreinte d'un des plombs de la seconde qualité de la **Dicke dinne**, caractéristique de la bonne qualité de la laine. .... den tweesten zeghele gheteeckent metten **hellem**, beteeckende de fynheid vander wulle.... (G) = Le second scel

		marqué d'un heaume, indice de la finesse ou de la bonne qualité de la laine.
140	**Hende** (B).	Chaque bout — Chaque extrémité du drap. .... teerste **hende vanden** lakene.... (B) = Le Chef du drap. .... tlaetste **hende** vanden lakene.... (B) = La queue du drap.
141	[laken] **Hernoppen** (M).	Soumettre le drap à un second nopage.
142	**Hoemakere** (G).-**Hoeymakere** (M).	Chapelier.
143	**Hoochde** (M).	Nombre de portées exigées pour chaque qualité de drap. .... ende evenverre de telders eenich laken opt getouwe passeren dat niet en hadde zyn behoirlycke **hoochde**.... (M) = Si les **Telders** passent un drap sur métier qui n'a pas le nombre de portées requises.
144	**Hooge** (M).	Portée.
145	**Hoorden** (M).	Claies sur lesquelles on bat la laine — **Crates** (Kiliaen). .... dat.... nyemande geoorlooft wesen en sal eenige wolle te mogen slaen op **hoorden**, die en zyn ierst ende voer al.... (M) = Personne ne peut faire battre sur des claies des laines qui n'ont pas été d'abord et avant tout....
146	[laken] **Houden in arreste** (G).	Saisir une ou des pièces de drap. .... welcke waerderers huerlieden [sdrapiers] laken **houden** zullen **in arreste** voor den arbeit.... (G) = des wardeurs saisiront le drap du drapier pour garantir le paiement du salaire.
147	**Huerbuerne** (G).	Utiliser — Mette en œuvre.
148	**Hueverste** (G).	Chef-Homme d'un métier.

I.

149	**Inkel** [**brugsche leeuwen** (B).	Simples Lions de Bruges. 1° Seconde qualité des draps fabrqiués à Bruges. 2° Empreinte du plomb caractéristique de cette qualité de drap.

150 **[wolle] Inne doen** (M). — Faire un approvisionnement de laine.
Voir v^bo^ [wolle] **inne leggen.**

151 **[wolle] Inne leggen** (M). — Emmagasiner de la laine.
.... al eer zy eenige ingelsche wolle **inne** sullen mogen **doen** oft **leggen** voerdere dan op heure vloer.... (M) = avant qu'ils puissent s'approvisionner de laine anglaise ou en emmagasiner plus avant que sur le carreau de leur habitation.

152 **Inslach** (B).-**Inslagh** (G). — Trame.
La trame est le fil que le tisserand chasse entre les fils de chaîne, sur lesquels il les serre au moyen du battant.

153 **In slaen** (M). — Tramer.
....**in** elck laken te doen **slaen** soe veel garens alst behoeft.... (M) = Tramer dans chaque drap autant de fils qu'il est nécessaire.

154 **In slane** (B). — Mettre le drap à la pile à fouler.

K(1).

155 **Caerde** (B). (G). (M). — Chardon.
Botten ende gesleten **caerden** (M) = chardons émoussés et usés. **Caerde** voor de handt (G) = garniture de chardons qu'on doit pousser en avant.
Ghemeene ganck **caerden** (G) = Chardons d'usage courant.
Nieuwe **caerden** (B) (G) = Chardons neufs. (Leur usage est interdit.)
Zoete **Caerden** (B) = Chardons doux.
Zoete ende slichte **caerden** (G) = Chardons doux et usés.

156 **[yseren] Caerden** (G). — Garniture de chardons en fer.
Instrument de travail dont l'usage est interdit aux foulons et aux tondeurs.

157 **Caerden** (G). — Carder la laine.
Il importe de ne pas confondre **Caerden**

(1) Nous avons classé sous cette rubrique tous les mots commençant par un **C**, mais dans lesquels cette lettre se prononce comme un **K**.

(carder) avec **Caerdene** (donner un tour de chardons). Le contexte indique toujours clairement de laquelle de ces deux manipulations absolument différentes, il s'agit, La première : carder, fait partie de la préparation de la laine, antérieure au filage; la seconde: donner un tour de chardons, est comprise dans le travail du foulon ou du tondeur, ou de tous les deux, suivant les lieux de tissage ou de fabrication.

158 **Caerdene** (B). (G). — Donner un tour de chardons. Lainer le drap.

159 **Camme** (B). (G). — Lame.

La lame est une partie du métier à tisser, composée d'une certaine quantité de petites ficelles perpendiculaires et parallèles, attachées par haut et par bas à des tringles appelées: **Liais (latten van den schacht — kamlatten)**. Chacune de ces ficelles porte au milieu une petite boucle formée par la ficelle même, ou un petit anneau de fer, de cuivre, de corne ou d'une autre substance. A travers chaque boucle ou anneau passe un fil de la chaîne. Chacune de ces ficelles porte le nom de **lisse (evel)**. Le nombre de lames disposées sur le métier diffère d'après le genre de tissu qu'on veut fabriquer et selon la croisure qu'on veut lui donner.

Les lames servent à lever pendant le tissage, pour y faire passer la trame, un certain nombre de fils de chaîne, appelés collectivement **foule (gaep)**.

160 **Cammeghen** (B). **Kamsterighe** (G) **Kemsterigghe** (G). — Peigneuse de laine.

Le texte imprimé à l'Ordonnance gantoise de 1546, dans le Recueil des anciennes Ordonnances des Pays-Bas (loc. cit.) porte: **hemsterigghe**, tandis que le texte original dit **Kemsterigghe** (voir Reg. YY, f° cccix, ligne 17. Archives de la

		Ville de Gand). Ce texte fautif provient, sans aucun doute, d'une erreur de lecture du copiste.
161	[de wulle] **Cammen** (B).	Peigner la laine.
162	**Cammen** (G).	Mettre en peigne sur le métier. — Rentrer la chaîne sur le métier. .... zal men **cammen** met negenthien sterren in delle.... (G) = On rentrera la chaîne à dix-neuf portées à l'aune, au rot et aux lames.
163	**Cammer** (B).	Peigneur de laine
164	**Kamsterighe** (G). - **Kemsterigghe** (G).	Voir v^{bo} **Cammeghen.**
165	**Canevets** (B).	Toile de chanvre.
166	**Kemsteen** (G).	Poids de peignage. — Poids maximum de laine que le Drapier peut donner à peigner. De drapier zal ooc ghehouden zyn den **kemsteen** nyet hoogher uut te ghevene dan neghen pondt en alf weghende, ofte uuterlic een alf pondt meer jeghens tlaken van dien.... (G) = Le poids de laine que le Drapier est autorisé à donner à peigner ne peut dépasser neuf livres et demie, avec une tolérance en plus d'une demi-livre, au maximum, en tenant compte de la qualité du drap qui doit en être tissé. Le texte de l'Ordonnance gantoise de 1546, imprimé dans le Recueil des anciennes Ordonnances des Pays-Bas, donne: **Keinsteen**, ce qui n'a aucun sens, tandis que le texte original dit: **Kemsteen** (voir Reg. YY, f° ccciiij^{b}, ligne 21 — Archives de la Ville de Gand). Ce texte fautif provient, sans aucun doute d'une erreur de lecture du copiste. D'ailleurs, le texte de l'alinéa suivant, dans lequel il est question du filage et du cardage, donne l'explication précise du mot dont il est ici question, d'autant plus que cet alinea sert presque de replique.

		ou tout au moins de complément au précédent.
167	**Keper** (B).	Fasce. Bandes que le tisserand doit tisser en chef et en nombre différent, d'après la qualité de certains draps brugeois. Ces bandes sont tissées en trame de fil de lin neuf, à deux bouts, très retors. On retrouve encore actuellement ces bandes ou fasces en chef de certains tissus.
168	**Kern** (M).	Matrice. .... zyn **kernen** iemanden anders over leenen om opte peertse den zegel vander Croone te halene.... (M) = Prêter à autrui ses matrices pour obtenir à la perche le scel de la Couronne.
169	**Ketene** (B).	Chaîne. La chaîne est formée par l'ensemble des fils tendus en longueur sur le métier, et entre lesquels le tisserand doit chasser le fil de trame pour former le tissu.
170	**Cleenhede** (G).	Manque de longueur ou de largeur du tissu. Malfaçon dans le drap, provenant du fait du tisserand ou du foulon.
171	**Cleve** (G).	Crevasse dans le drap. Malfaçon dans le tissage, le foulage ou la tonte du drap.
172	**[de] Cleyne Emmekens** (M).	Le Petit **M.** 1° neuvième qualité des draps fabriqués à Malines. 2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.
173	**[lakenen van] Cleyne penneweerden** (M).	Draps achetés en détail. Voir v^bo [lakenen van] **Groote penneweerden.**
174	**Clueve** (M).	Crevasse dans le drap. Malfaçon dans le tissage, le foulage ou la tonte. Voir v^bo **Cleve.**
175	**Knape** (B).(G).(M).-**Cnape** (M).	Bedeau d'un Métier — Valet d'un Métier.

176	**Knoop** (B). (G). (M).	Nœud. Malfaçon dans le tissage provenant du ou des nœuds faits par le tisserand au cours de son travail, soit dans un fil de la chaîne, soit dans le fil de trame, en cas de rupture de l'un de ceux-ci.
177	**Knoopen** [**in de lakenen**] **vuyt oft af trecken oft scrabben** (M).	Arracher ou gratter les nœuds trouvés dans le drap. Voir v^bo^ **Knoopen ontcnoopen.**
178	**Knoopen ontcnoopen** (M).	Dénouer les nœuds des draps. .... dat de nopperssen egheen **Knoopen** inde lakenen bevonden en sullen mogen **vuyt oft af trecken oft scrabben,** maer sullen die moeten **ontdoen** ende **ontcnoopen**... (M) = Les nopeuses ne peuvent ni arracher ni gratter les nœuds trouvés dans les draps, mais elles doivent les défaire et les dénouer.
179	**Knoopen ontdoen** (M).	Défaire les nœuds du drap. Voir v^bo^ **Kncopen ontcnoopen.**
180	**Coleuren ghevene** (G).	Donner une teinte déterminée au drap. .... zulcke andere **coleuren ghevene** alst.... belieft.... (G) = Donner telle autre teinte [au drap] qu'il lui plait [au drapier].
181	[**daer mede**] **Composerende** (M).	(M) Par collusion. .... siende duer de vingeren ofte **daer mede composerende**.... (M) = Par condescendance ou par collusion.
182	**Coopen d vryheit** (G).	Acheter la franchise dans un métier.
183	**Cooperoose** (M).	Couperose — Vitriol.
184	**Coopman** (M).	Marchand. Ce mot s'emploie dans l'Ordonnance malinoise tantôt dans le sens de **vendeur,** tantôt dans celui d'**acheteur.** Son acception se détermine par le contexte. .... buyten **coopman**.... (M) = acheteur forain d'Allemagne &^a^).
185	**Coopmanschepe** (G).	Le Commerce en général — La profession de marchand.
186	**Corrosive veeruwen** (G).	Matières tinctoriales corrosives.

187 **Corthede** (M). — Manque de longueur.

188 **Corttene** (M). — Ecourter la laine.

.... dat de **verleesserssen** oft **teesserssen**.... schuldich zyn de wol wel ende bequaemelyck te **verslaene** ende te **teesene**, te **cuysschene** ende den **scuerlinck** verre ghenouch af te **corttene** ende te **scrooyene** opdat daer duere egheene scade en comt.... (M). Les trieuses et les éplucheuses de laine sont obligées de bien et convenablement battre, éplucher et nettoyer celle-ci, en écourter et en émonder suffisamment les rognures pour qu'il n'en résulte aucun dommage.

189 **Koussen** (M.). — Chausses.

.... dat se [de lakenen] te dicke zyn ende nyet en souden doen goeden sleete tot **koussen** (M) = Que ces draps sont trop épais et qu'ils ne sont pas de bon usage pour en faire des chausses.

190 **Cousmaker** (M). — Chaussetier.

191 **Crabbe** (M). — Racloir — Grattoir.

Instrument employé pour débarrasser les draps peignés des impuretés qui peuvent s'y trouver.

192 **Crabben** (M). — Racler le drap — Gratter le drap.

193 **Crappe** (M). — Garance.

194 **[de] Croone** (M). — La Couronne.

1° Sixième qualité des draps fabriqués à Malines.

2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.

195 **Curten** (G). — Raccourcir — Ecourter — Découper une partie d'une pièce de drap.

.... zo zal men dat laken **curten** vyf ellen.... (G) = On découpera cinq aunes de cette pièce de drap.

.... tot dat tsurplus vanden zelven **gecurten** lakene vercocht zyn zal.... (G) = Jusqu'à ce que le surplus de ce drap raccourci ou écourté soit vendu.

196 **[de wolle] cuysschene** (M). — Nettoyer la laine.
Voir v^bo **Corttene**.

L.

197 **Lakemaker** (M). — Drapier.

198 **Lakenboom** (B). — Enrouleuse.
Arbre du métier à tisser sur lequel le drap s'enroule à fur et à mesure de sa confection et à mesure que les fils de la chaîne se dévident de l'**ensouple** (**garenboom** = arbre portant enroulés les fils de la chaîne).

199 **Lakenen met acht lysten** (G). — Draps à huit lisières.
Nom générique de plusieurs espèces de draps fabriqués à Gand.

200 **Laken maken** (M). — Draper — Fabriquer du drap.

201 **Lakensnider** (G). - **Lakensnyder** (G). — Marchand de draps au détail - - Détaillant de draps.

202 **Laken van Ordonnatie** (G). — Espèce ou qualité de drap ayant existé temporairement à Gand et dont la fabrication et la vente ont été interdites par l'Ordonnance interprétative du 23 février 1548 (1549 n. s.).

203 **Lammers** (G). — Agneaux.
1° Quatrième qualité des draps fabriqués à Gand.
2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité de drap.
.... den tweesten zeghele metten **lamme**.... (G) = Le second scel portant l'empreinte de l'agneau.

204 **Langtre** (M). — Plus long.
.... [de lakenen] al wel **langtre** oft den makere belieft, maer nyet cortter, emmers niet cortter dan een elle onbegrepen.... (M) = Les draps peuvent être plus longs, s'il convient au drapier, mais pas plus courts, tout au moins avec une tolérance d'une aune.

205 **Lappoire** (M). — Coupon de drap.

206 **Laveeren** (B) — Donner un tour de chardons.

207 **Leene** (M).

Barre placée horizontalement pour y apprécier le drap — Perche à mirer le drap.

.... Dat men van nu voertaene alle lakenen opte **leene** daer se nat gewaerdeert worden, van den droochscheerders meeten sal.... (M) = Dorénavant on mesurera les draps venant de la tente sur la barre sur laquelle ils sont wardés à l'état mouillé.

208 [**eenen**] **Leeu** (G).

Un Lion.

1° Huitième qualité des draps fabriqués à Gand.

Cette qualité fait partie de la catégorie des draps à huit lisières **(lakenen met acht lysten).**

2° Empreinte du seel caractérisant cette qualité.

.... den tweesten [zeghele] eenen **leen** (G) = le second seel: un lion.

209 [**Twee Ghecroonde**] **Leeuwen** (G).

Deux Lions couronnés.

1° Sixième qualité des draps fabriqués à Gand.

Cette qualité fait partie de la catégorie des draps à huit lisières.

2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité de drap.

.... den tweesten zeghele **twee ghecroonde leeuwen** met eender croone daerboven.... (G) = Le second seel: deux liens couronnés, surmontés d'une couronne.

210 [**twee**] **Leeuwen** [**onghecroont**] (G).

Deux Lions non couronnés.

1° Septième qualité des draps fabriqués à Gand.

Cette qualité fait partie de la catégorie des draps à huit lisières.

2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité de drap.

.... den tweesten [zeghele] **twee leeuwen onghecroont.**

		.... (G) = Le second scel : deux lions non couronnés.
211	[te] **lettel gheruydt** (G)	Insuffisamment lainé. Etat du drap lorsque les tours de chardons donnés ont été trop peu nombreux ou trop légers.
212	**Lichtichede** (B).	Manque de poids. .... up peyne van ghesneden te zyne van **lichtichede** .... (B) = A peine de voir couper un morceau du drap pour cause de manque de poids.
213	**Loke** (G).	Flocon de laine.
214	**Lood** (B).-**Looikin** (B). (G).	Plomb à sceller. Plomb dans lequel les wardeurs appliquent différentes empreintes suivant la qualité du drap.
215	**Loon** (G).	Salaire. Voir v^{bo} **Arbeider.**
216	[den] **Loon oft den Arbeit met eeniger waren betaelen.** (M)	Payer le salaire en denrées ou en marchandises. — Ce mode de paiement est aujourd'hui caractérisé par la dénomination : Truck-system. .... Nyemand geoirlooft en sal zyn den **loon oft den arbeyt** .... te **verhoegene** noch **met eeniger waren** te **betaelene** ..... maer met gelde ende anders niet .... (M) = Nul n'est autorisé à augmenter le salaire ou la rémunération du travail, ni à le payer en denrées ou en marchandises mais bien en numéraire et pas autrement.
217	[den] **Loon oft den Arbeyt verhoegen** (M .	Augmenter le salaire ou la rémunération du travail. Voir v^{bo} [den] **Loon oft den arbeyt met eeniger waren betaelen.**
218	**Loose valsche verwe** (M).	Teinture falsifiée de mauvaise qualité.
219	**Lossen** (G).	Retirer — Dégager. .... dan zal men tvoorseide stick van vyf ellen moghen **lossen** jeghens den waerderers .... (G) = On pourra alors

dégager le coupon de cinq aunes d'entre les mains des wardeurs.

220 [den lakenen] **Luttel of weinig wollen geven** (M). — Lainer peu et légèrement le drap.

221 **Lycteeken** (G). — Signe distinctif.

.... de welcke lakenen zullen een **lycteeken** hebben.... te wetene eenen tenenen zeghele.... (G) = Ces draps auront un signe distinctif consistant en un scel en étain.

222 **Lymen** (G). — Etre gras — Etre collant.

.... updat eenich van dezen lakenen **lymde** ofte **pleckich** bevonden worde.... (G) = Si un de ces draps est gras ou collant, ou souillé de taches.

223 **Lynen** [**gaerne**]-**Lynen** [**ghaerne**] (G). — Fil de lin.

Voir v^bo [van ghelycken] **Wevele.**

224 **Lystdraed** (B). - **Draedlyst** (B). **Lysdraet** (G). — Fil de lisière.

.... In elc laken acht **lysdraden** in elcken egghe.... (G) = A chaque drap huit fils de lisière de chaque côté.

Le fil de lisière se compose en général de deux ou de plusieurs fils de trame ou de deux ou de plusieurs fils de lin d'une couleur distincte et ayant subi une torsion plus ou moins forte.

225 **Lyste** (B). (G). (M). — Lisière.

Binden **lysten** (B).
Tusschen **lysten** (G).
Binnen **lysten** (M).
} = Entre les lisières = Laize.

M.

226 [**de**] **Maecht** (M). — La Pucelle.

1° Troisième qualité des draps fabriqués à Malines.

2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.

227 [**de**] **Maeght** (G). — La Pucelle.

1° Première qualité de la **Dicke dinne** gantoise.

2° [de] **Maeght van Ghendt** (G) = La

		Pucelle de Gand. = Empreinte du plomb caractérisant cette qualité et confirmant la sincérité des autres plombs. Voir v^{bo} **Uprecht.**
228	**Maendere** (G).	Promoteur. Officier de la Draperie gantoise, faisant partie du Collège des Wardeurs. .... de waerdere vanden finen lakenen zal ghehouden wezen met neghen personnen, te wetene acht warderers ende eenen **maendere**.... (G) = Le wardage des draps fins se fera par neuf personnes, savoir: huit wardeurs et un promoteur. La compétence et les attributions du **maendere** ne sont pas définies avec plus de précision dans l'Ordonnance.
229	**Maerte** (M).	Servante.
230	**Marck** (B).-**Marc** (B).-**Meerck** (G).-**Maerc** (G).-**Merk** (**M**).	Marque distinctive et personnelle de chaque Drapier, tisserand, foulon, tondeur, etc., que celui-ci applique sur chaque pièce de drap qui lui appartient ou qu'il a manipulée.
231	**Medeghezel** (G)	Membre — Patron du même Métier.
232	**Meeden** (B).-**Ghemeed** (G).-**Ghemeet** (B).	Garancer — Garancé.
233	**Meskin** (G).	Coutelet. Empreinte d'un plomb spécial indiquant que les draps appelés **Smaelkins** sont affectés de tares. .... updat deze **halfvekins** vervielen van ghewichte, in eenighe manieren van ghewhande ofte anderssins, zo zal men.... daeranne slaen een loykin daerinne zal staen een **meskin**.... (G) = Si ces **halfvekins** sont disqualifiés pour manque de poids, pour mauvaise qualité du tissu en quelque manière que ce soit, ou pour toute autre cause, on y attachera un petit plomb dans lequel on appliquera l'empreinte d'un coutelet.

234	**Mesraect** (G).	Mal réussi. Voir v^{bo} **Verwen.**
235	**Meswrocht** (G).	Mal façonné — Travail mal réussi.
236	**Met oepenen vensteren** (M)	A toutes fenêtres ouvertes.
237	[**weven**] **Metten dachueren ende metter clocken** (M).	Tisser à la journée et à la cloche, c'est à-dire: depuis que la cloche a sonné le commencement du travail jusqu'à ce qu'elle en sonne la cessation.
238	[**weven**] **Metten tasse oft metten hoope** (M).	Tisser à forfait ou à la pièce. (Cf. Edw. Gailliard — Glossaire — v^{bo} **Tasse**). Voir v^{bo} [weven] **metten dachueren ende metter clocken.**
239	[**noppen**] **Metter keerssen** [M].	Noper à la lumière. Voir v^{bo} **Wercklocke** (M).
240	[**lakenen**] **Metter lysten hangen** (M).	Suspendre le drap par les lisières sur les rames.
241	**Mincxele** (M).	Drap mélangé ou jaspé. Voir v^{bo} **Grauw.**
242	**Minghelen** (M).	Mêler — Enverger. .... tgaerne wel minghelen van babyne te babyne.... (B) = Enverger.
243	**Moeyrwerps** (M).	De pleine chaîne, sans tenir compte de la lisière. .. ..geheel **moeyerwerps** (M) = Sans lisière d'autre fil.
244	**Monstre** (B).	Echantillon.
245	**Morynckelene** (G)	Teindre en pers. Le **pers** est une nuance tirant sur le bleu (Savary — Dictionnaire du Commerce — v^{bo} **Pers**) et se rapprochant du violet. On ne peut mieux se faire une idée de la couleur ou de la nuance **pers**, qu'en se souvenant des manteaux de cheminée, des tentures de lit, des courtepointes, etc., d'Indienne bleue — violette qui ornaient, il y a quelques années encore, beaucoup d'habitations rurales et même maintes maisons de petites villes en Belgique. L'impression de ces Indiennes comportait les sujets les plus divers: des fleurs, des

		fruits, des oiseaux, des rinceaux et même des reproductions de tableaux réligieux célèbres (le Musée Archéologique de St-Nicolas-Waes, possède une tenture de lit en Indienne **pers** reproduisant l'**Assomption de Murillo**). Par extension et par altération de prononciation, toutes les Indiennes, même celles imprimées en d'autres couleurs ou nuances que le **pers** proprement dit, étaient appelées en Belgique du ou de la **Perse**.
		Le mot **morynckelene** dérive de **moreide** = **pers** (Cf. Verwys en Verdam — Middelnederlandsch woordenboek).
246	**Mul** (M).	Ecorce de garance — Résidu de garance.

N.

247	**Naemaels innegeslagen** (M)	Plomb appliqué dans le drap après le tissage, alors qu'il eut dû l'être au cours de celui-ci.
		Ende de ghene, tzy pertsheere oft dekensknape, die tseste looykin daer inne niet geweven gevonden, maer **naemaels innegeslagen**.... (M) = Celui, préposé à la perche ou valet des Doyens, qui aura constaté que le sixième plomb n'a pas été tissé dans le drap, mais qu'il y a été appliqué après coup....
248	**Naerworp** [**van der voorscreven wulle** (G).-**Naerwurp**.	Second choix d'une laine déterminée.
249	**Naghel** (G).	Clan.
		Unité de poids équivalant à un **steen**. Celui-ci équivaut à six livres. (Cf. Edw. Gailliard — Glossaire — v^bis^ **Naghel** — **Steenwaghe**).
250	**Neepe** (B).	Transparence du drap.
		Malfaçon dans le tissage, provenant de ce que le fil de trame est trop peu serré sur la chaîne.
251	**Neeringhe** (G).	Métier — Corporation de Métier.
252	**Net cuype** (M).	Cuve à eau — Cuve à tremper.

253	[by] **Noodsunne** (G).	Par nécessité — Par cas de force majeure.
254	**Noppen** (M).	Noper. Voir v^bo^ **Nopsterrighe.**
255	**Nopperie** (M).	Atelier de nopeuse — Profession de nopeuse.
256	**Nopsterrighe** (G).-**Nopperse** (M).	Nopeuse. Ouvrière chargée de faire le nopage du drap. Le **nopage** consiste à enlever du drap, après que celui-ci a été levé du métier, les nœuds, les pailles et autres impuretés qui peuvent s'y trouver. Ce travail se fait au moyen de petites pinces spéciales encore appelées aujourd'hui: **Steekijzer.** Voir v^bo^ **Steeckyzer.**
257	[**lakenen**) **Nypen** (M).	Apposer une empreinte sur l'un des plombs attachés au drap, au moyen de la pince à plomber.

O.

258	**Olye vanden lyfve** (G).	Huile d'olives. .... de volders zullen ghehouden zyn.... te vollene met goeder seepe ghesoden met **olye vanden lyfve** .. (G) = Les foulons sont tenus de fouler avec de bon savon cuit avec de l'huile d'olives.
259	[**met blooterien**] **Ommegaen** (M).	Draper de la **blootwolle** ou d'autres laines de basse qualité.
260	[**met lakenen**] **Ommegaen** (M).	Faire le commerce des draps. .... **met** eenigen **lakenen** binnen dese stede gemaect ende gedrapeniert **omme** te **gaen,** neeringe daermede te doene met coopen ende vercoopen.... (M) = Faire le commerce de draps tissés et drapés à Malines, en les achetant et en les vendant.
261	**Ommegangers vander ramen** (M).	Wardeurs des draps sur les rames.
262	**Once** (G).-**Onche** (G).	Once. Subdivision de la livre-poids.
263	**Onder de lakenen staen jeghens dlicht** (M),	Se trouver à contre-jour sous le drap pour le mirer.

264	**Onderslagh** (G).	Manque de longueur. Voir v^bo **Overschot**.
265	**Onduechdelicke** [**stoffe**] (G).	Matière de mauvaise qualité.
266	**Onduecht** (G).	Malfaçon. ... waert dat eenich **onduecht** bevonden worde..... (G) = Si on découvre quelque malfaçon.
267	[**van eenen**] **Onghelycken couleure** (G).	De couleur différente — D'une autre couleur. .... Achte schueten van eenen **onghelycken couleure**.... (G) = huit duites de fils de couleur différente [ou d'une autre couleur].
268	**Onhaerdich** [**int ghewande**] (G).	Contexture vicieuse du tissu. Malfaçon dans le tissage.
269	**Onredelic** (G).-**Onredelick** (G).	Exagéré — Trop apparent. .... **onredelic ghebrec**.... (G) = Défaut exagéré ou trop apparent. Voir v^bo **Gursemheit**.
270	[**lakenen wel**] **Ontdaen** [M].	Draps complètement dépliés.
271	[**laken**] **Ontlysten** (B).	Enlever la ou les lisières d'une pièce de drap.
272	**Onvry** (G).	Qui n'a pas acquis la franchise dans un métier.
273	**Oprouwen** (M).	Lainer.
274	**Opte verbuerte van zynen ambachte** (M).	A peine d'être déclaré déchu de son métier. Voir v^bo **Verbuerte**.
275	[**de lakenen**] **Over een recke halen** (M).	Faire passer les draps sur un ratelier pour les mirer.
276	**Overhalen** [**van den lakenen**] (M).	Mirer les draps. **Mirer** = Regarder à contre-jour une pièce de drap déployée et étendue sur la perche pour connaître s'il n'y a point de trous, de déchirures, ou d'autres semblables tares ou défauts (Savary — Dictionnaire du Commerce — v^bo Mirer).
277	**Over loot** (B).	Plomb supplémentaire. .... [deken ende eedt] zullen jeghens tzelve gat hanghen een **over loot**.... (B) = Le Doyen et les Jurés appliqueront à

côté de chaque trou un plomb supplémentaire.

278 **Overschot** (G). — Excès de longueur.

.... van elcken **onderslaghe** ofte **overschote** een half vierendeel uitgaet eenen penninc parisis.... (G) = Pour tout manque ou excès de longueur qui dépasse un demi-quart d'aune, un denier parisis d'amende.

P.

279 **Paddevoet** (B). **Spaddevoet** (G). — Patte-de-Poule — Pont.

Malfaçon dans le tissage, existant lorsque le fil de trame a sauté au-dessus de deux ou de plusieurs fils de la chaîne, au lieu de courir régulièrement entre eux.

.. van elcken **spaddevoete** dry schueten over, verbuert.... (G) = Pour chaque patte-de-poule ou pont comportant plus de trois duites, on encourt une amende...

280 **Paerc** (G). — Canton.

.... upden rechten hegghe zal men weven in een **paerc** eene M.... (G) = On tissera sur le côté droit [du drap] un M dans un canton....

281 **Parsenne** (B). — Presser — Faire passer sous la presse.

282 **Peertse** (B) (G). (M). — Perche à warder.

Perche posée horizontalement, sur laquelle on fait passer le drap pour l'examiner à contre-jour ou le mirer, afin d'en faire le wardage ou l'appréciation. Le mot: **peertse** n'est qu'une corruption du mot: **perche.**

Par extension: Lieu où se fait cette appréciation.

Hooghe Peertse (B) (G) (M) = Appréciation finale du drap après complet achèvement, en vue d'obtenir le dernier plomb **(den uppersten zeghele).**

Rauwe Peertse (B) (G) (M) = Appréciation du drap en écru.

		.... de lakenen.... halen van over eene **peertse**.... (G) = Faire passer le drap sur une perche pour le mirer. (Cf. Edw. Gailliard — Glossaire — v^{bis} **Paersse** — **Paerdse**).
283	**Peertsheeren** ( ).	Préposés à la Perche ou à l'appréciation du drap.
284	**Peltier** (M).	Pelletier — Fourreur.
285	**Pertsloot** (B).	Plomb donné ou appliqué lors de l'appréciation du drap à la Perche.
286	**Pinsoen** (B).	Poinçon.
287	**Plaineren** (G).	Planer le drap. Coucher la laine du drap en la lissant.
288	**Pleckich** (G).	Souillé de taches. Voir v^{bo} **Lymen.**
289	**Ploye** (B).	Pli.
290	**Pondt** (G).	Livre. Unité de poids équivalant à Gand à $0^{k}433$ et à Bruges à $0^{k}464$.
291	[**doen behoirlicken**] **Preuve** (G).	Subir l'épreuve de capacité professionnelle pour obtenir la franchise dans un Métier.
292	**Priemen** (B)	Poinçonner. (Kiliaen — v^{bo} **Priemen** = Premere — Imprimere).
293	**Proufgat** (B)	Trou d'épreuve. .... de **proufgaten** ghemaect by den waranderers.... (B) = Les trous d'épreuve faits par les wardeurs [afin de vérifier le bon teint du tissu].
294	**Proufgheld** (G).	Redevance pour pouvoir subir l'épreuve de capacité professionnelle en vue d'obtenir la franchise dans un Métier.
295	**Provandier** (G).	Individu secouru en vivres par un Métier. (Cf. Edw. Gailliard — Glossaire — v^{bo} **Provende**).
296	**Pye** (G).	Bure. Drap grossier de qualité absolument inférieure.
297	**Pype** (B). (M).	Bobine.
298	[**een**] **Pype min of meer onbegrepen** (M).	Avec une tolérance d'une bobine en plus ou en moins.

Q.

299	**Quaede raechen** (B).	Fissures dans le drap. Malfaçon dans le tissage.
300	[**laken**] **quaelycken bereyt** (M).	Drap mal apprêté.

R.

301	**Rame** (M).	Chassis à ramer — Rame.
302	**Raemheer** (M).	Wardeur des draps sur les rames.
303	**Raemzegeler** (M).	Scelleur des draps sur les rames.
304	**Ramer** (M).	Rameur — Arameur. Artisan qui donne au drap sa longueur et sa largeur en le fixant sur les chassis appelés **rames**.
305	**Raeu** (B).	A l'état écru — en écru. A l'époque dont nous nous occupons, le drap est dit **raeu** = **écru**, aussi longtemps qu'il n'a été ni foulé, ni tondu, ni teint. C'est ce qu'on appelait en France le **drap en toile**. En effet, dit Savary (loc. cit. v[bo] Drap), le drap tissé avec de la laine non teinte ressemble à une toile épaisse et grossière, lorsqu'on la lève du métier.
306	**Raeuwe mate** (B).	Mesurage en écru. .... de lakens bringhene ter **raeuwer mate**.... omme ghemeten te worden.... (B) = Apporter les draps au mesurage en écru pour y être mesurés.
307	[**den lakenen**] **Recht doen** (M).	Agréer, classer les draps au wardage. Voir v[bo] **Arch doen.**
308	**Rechte zyde** [**vanden lakene**] (B).	L'endroit du drap. Den **Rechten** (G) = même acception.
309	**Rechten cruice** (G).	Croix latine. Empreinte d'un des plombs de la **Dicke dinne**, indiquant la bonne qualité de la laine **(de fynheid der wulle).**
310	**Recken** (M).	Elargir.
311	**Redene** (B).	Donner les tours de chardons.
312	**Reedene** (B) — **Ghereet** (B).	Apprêter le drap.

.... wel ghedrapiert ende **ghereet**.... (B) = Bien drapé et apprêté.

313 **Riet** (B, (G).
Rot — Peigne.

.... int **riet** ende cammen.... (G) = Au rot et aux lames. Le rot ou peigne est une espèce de chassis long et très étroit, divisé en un certain nombre de petites ouvertures à travers lesquelles passent les fils de la chaîne. Ces ouvertures sont formées par des fils d'archal, et le plus souvent par de petits morceaux de roseau (riet) encastrés perpendiculairement et parallèlement dans ce chassis, dans le sens de la partie la plus étroite.

Par extension: Dent du rot, c'est-à-dire, chacun des roseaux qui y est encastré.

.... eeneghe ghebroken **rieten** langhere int **riet** ghebroken dan een vierendeel... (B) = rot en mauvais état dont les dents sont rompues sur plus d'un quart d'aune de longueur.

314 **Roo** (B).
Rouge.

Corruption du mot **rood** ou **root.**

315 [**de**] **Roose** (G).
La Rose.

1° Cinquième qualité des draps fabriqués à Gand.

2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.

316 [**dobbele**] **Roose** (G).
La double Rose.

Scel appliqué sur les **Halvekins** à quatre lisières valant 3 sc. 6 den. à l'aune, en vertu de l'Ordonnance Impériale du 1r juillet 1546.

317 **Roosekin** G).
La petite Rose.

Scel appliqué sur les **Halvekins** à quatre lisières valant 2 sc. 6 den. à l'aune, en

		vertu de l'Ordonnance Impériale du 1r juillet et 1546.
318	**Rootveruwer** (G) — **Rootverwer** (M).	Teinturier en rouge.
319	**Rouwen** (M).	Lainer le drap.
320	**Rouw maken** (M).	Lainer le drap.
321	**Rouw meten** (M)	Mesurer en écru.
322	**Rouw meter** (M).	Mesureur en écru.
323	**Rouwschole** (M).	Wardage en écru — Lieu où se fait cette appréciation.
324	**Rowaens** (M).	Rouan — Gris-brun.
325	**Ruwen** (G).	Lainer le drap. .... dat elc drapier zyn lakene zal moghen doen **ruwen** .... alzo hem dynct dadt oorboirlicx te zyn.... (G) = Chaque drapier peut faire lainer son drap comme il lui semble le plus convenable.

S.

326	**Sayette** (M).	Sayette. Quatrième qualité des draps fabriqués à Malines.
327	**Schaer[en]** (G).	Forces de tondeur. Grands ciseaux d'une pièce dont la tête forme ressort. Ils ont beaucoup de ressemblance avec les ciseaux ou forces dont on se sert encore pour tondre les moutons, à cette différence près, que les lames au lieu d'avoir le bout pointu, ont leur extrémité fort large.
328	**Scheerder** — **Scheerer** (B) — **Droochscheerer** (G) — **Droochscheerder** (M).	Tondeur de draps. .... **Droochscheerders** ambacht.... (M) Le Métier des tondeurs de draps. Le contexte indique toujours clairement s'il s'agit de l'ourdisseur **(scheerder)** ou du tondeur de draps **(scheerder, droochscheerder).** On n'a que trop souvent con-

		fondu l'un avec l'autre, quoique leur travail n'ait rien de commun.
329	**Scheeren** (B) (M).	Ourdir. Travail par lequel un ouvrier spécial, appelé ourdisseur **(scheerder)**, dont c'est en général l'unique occupation, porte à une longueur égale et déterminée tous les fils de la chaîne au moyen du chassis et du ratelier à ourdir **(scheerraem et scheerreck)**.
330	**Scheeren** (B) — **Droochscheeren** (G) (M).	Tondre le drap. Opération consistant à égaliser et à raser le poil du tissu ou du drap au moyen d'un instrument appelé **forces (schaer)**.
331	**Scheeren vuyler wolle** (M).	Tondre la première laine [du drap].— Donner la première coupe [au drap].
332	**Scheerraem** (B) (M).	Chassis à ourdir — Ourdissoir. C'est sur ce chassis que l'ourdisseur dispose la chaîne pour la mettre en état d'être montée sur le métier. Le **scheerraem** n'est pas un chassis à tondre, ainsi que l'ont dit erronément certains auteurs, trompés par l'apparence du mot.
333	**Scheerreck** (B).	Ratelier d'ourdissage. Ratelier sur lequel sont disposées les bobines portant les fils de chaîne. Ces bobines y sont placées de manière à former le raccord d'ourdissage. Le raccord d'ourdissage est l'unité ou l'ordre des couleurs qui se répète par toute la chaîne. Le **scheerreck** n'est pas, ainsi que l'ont dit certains auteurs, trompés par l'apparence du mot, un chassis sur lequel on tond le drap.
334	**Schietende ende staende** (G).	En tissant, debout sur les marches du métier. En travaillant, les deux tisserands occu-

pés à chaque métier à tisser, étaient debout sur les marches du métier. (Cf. Un siècle de l'Industrie drapière — Verviers — Aug. Nicolet — 1897 — p. 4 — planche n° 3). Cette figure nous donne une idée claire et exacte du tissage tel qu'il se pratiquait autrefois.

Voir vbo **Schietspoele.**

335 **Schietspoele** (B). — Navette.

La navette est un instrument en bois, de forme allongée, garni à ses deux bouts recourbés d'une pointe émoussée en fer, contenant dans une cavité appelée **chambre (spoelcamere)** l'**époule (spoele)** sur laquelle est enroulé le fil de trame. C'est au moyen de la navette que les tisserands font passer le fil de trame entre les fils de la chaîne.

.... loopende **schietspoele**.... (B) = navette volante.

.... weven met drie loopende **schietspoelen** overdhandt.... (B) = Tisser avec trois navettes volantes et alternantes.

Au XVIe siècle, et même jusque vers la fin du XVIIIe siècle, il faut deux hommes à chaque métier pour chasser alternativement, à la main, la navette entre les fils de la chaîne, de droite à gauche et de gauche à droite.

336 **Schoone ghewant** (G). — Belle draperie.

337 **Schote** (B) — **Schuete** (G). — Duite.

Chaque passage ou chasse du fil de trame entre les fils de la chaîne forme une duite.

338 **Schrabben** (M). — Gratter, racler le drap.

339 **Schuerlinghen** (G). — Déchets de laine — Bourre de laine.

340	**Scrooyene** (M).	Emonder la laine. Voir v^{bo} **Corttene.**
341	**Scueren** (M).	Déchirer.
342	**Scherlinck [van de wolle]** [M].	Rognures de la laine — Déchets de laine — Bourre de laine.
343	**Seste** [**looyken**] (M).	Sixième plomb des sayettes malinoises. Voir v^{bo} **Naemaels innegeslagen.**
344	**Seynden** (M).	Envoyer. .... ende alsoe [de lakenen] **Seynden** te blauwen, dan ter peertse weder om comen, om den blauwzegel te haelene (M) = Les draps sont envoyés en cet état à la teinture en bleu; ils reviennent ensuite à la perche pour y recevoir le plomb de la teinture en bleu.
345	**Slagen Slaen** (M).	Donner des coups de battant à chaque duite. .... dat men int weven niet min **slagen** en zal mogen **slaen** dan vier slagen, maer wel meer.... (M) = En tissant on ne pourra donner moins de quatre coups de battant à chaque duite, mais bien plus.
346	[**de wulle**] **Slane** (B).	Battre la laine.
347	**Slippe** (M).	Limaille de fer — Rouille de fer — Peroxyde de fer hydraté. Matière tinctoriale interdite à Malines. (Cf. — Edw. Gailliard — Glossaire — v^{bo} **Slyp).**
348	[**lakenen**] **Sliten** (G)— [**lakenen**] **Slyten** (G).	Vendre des draps au détail.
349	**Smaelkins** (G).	Nom générique de certains petits draps tissés à Gand. Ils se fabriquent avec des laines interdites aux Drapiers de la **Dicke dinne**, et à ceux de la **fine draperie.** Ils forment la neuvième qualité des tissus de laine fabriqués à Gand et se divisent en cinq sous-qualités se distinguant soit par la

qualité des laines employées, soit par des particularités d'ourdissage.

Ces petits draps sont aussi appelés : **halvekins, halfvekins, alfvekins, alvekins,** selon l'orthographe plus ou moins fantaisiste des scribes officiels du temps.

Ces **halvekins** ne peuvent être confondus avec les **halvekins met vier lysten.**

350 **Smaut** (G). — Graisse destinée à en enduire la laine.

351 **Smauten** (G). — Graisser la laine.

352 **Smete** (G). — Duite.

353 [**quaet**] **Smout** (B). — Graisse de mauvaise qualité avec laquelle il est interdit de graisser la laine.

354 **Snorl** (B). — Ampoule.

Malfaçon dans le tissage du drap, consistant en une épaisseur dans ce dernier par le passage défectueux du fil de trame entre les fils de la chaîne.

355 [**de wulle**] **Snydene** (B). — Ecourter la laine.

356 **Snylakenen** (G). — Draps de débit au détail.

Sous la dénomination générique de **Snylakenen**, on comprend spécialement les draps de la catégorie des **Trauwen** qui forment l'article spécial de la vente à l'aune. Ce sont les troisième, quatrième et cinquième qualités des draps fabriqués à Gand.

357 **Sonder argelist** (M). — Sans mauvaise intention — sans malice.

.... dat die schade ende achterdeel draghen sal deghene by wiens toe doene die gesciedt mach syn **sonder argelist**.... (M) = Celui par la faute de qui ce dommage ou ce dégât est advenu sans malice ou mauvaise intention en supportera la conséquence.

358 **Soortkin** (G) — Espèce — Qualité [de petits draps].

.... deze twee leste **soortkins**.... (G)

		= Ces deux dernières espèces de petits draps.
359	**Spinnen** (G).	Filer [la laine].
360	**Spinsterigghe** (G).	Fileuse [de laine].
361	**Spoele** (B).	Epoule. L'époule est une petite bobine sur laquelle est enroulé le fil de trame. Introduite dans la chambre de la navette, le fil s'en déroule à mesure que la navette est chassée entre les fils de la chaîne. L'époulage ou mise du fil sur les époules se faisait en général par les femmes des tisserands, mais davantage par leurs enfants, au moyen d'un rouet d'un genre spécial appelé **spoelwiel.**
362	**Spoelen** (B).	Rincer. Dans une autre acception **spoelen** signifie aussi **épouler**, c'est-à-dire, bobiner le fil de trame sur les époules. Voir vbo **Spoele.** La signification de ce mot se détermine par le contexte.
363	[**in de lakenen**] **Staen** (M).	Faire le commerce de draps.
364	**Staende** (G).	Debout sur les marches du métier. Voir vbo **Schietende ende staende.**
365	**Stapele** (M).	Etape — Estaple.
366	**Steekyzer** (M).	Pince à noper.
367	**Steen** (G).	Unité de poids équivalant à six livres gantoises.
368	**Steke** (G).	Point de couture. .... alvoren eer sy [de lakenen] daer [ter peertsen] commen benaeyen den merek met drye **steken** van witten lynenen gaerne.... (G) = avant que les draps viennent à la perche on recouvrira la marque de trois points de fil de lin blanc.
369	**Stèken** (B).	Percer le drap pour en vérifier le bon teint.

.... zullen.... de deken ende eedt van desen draperie ghehouden zyn de lakens te **steken** omme te weten of die wel ghepertsseert zyn vanden varwere.... (B) = Le Doyen et les Jurés de la Draperie sont tenus de percer les draps pour vérifier s'ils sont bien imprégnés d'outre en outre par le teinturier.

Voir v^{bo} **Proufgat.**

370 **Stellen** (B) (G). — Poser — Etablir — Mettre — Rentrer.

.... de kethenen.... **stellene** upt ghetauwe.... (B) = Mettre la chaîne sur métier — Rentrer la chaîne sur le métier.

371 **Sterre** (G). — Portée.

Voir v^{bis} **Gangh — Cammen.**

372 [**de wulle**] **Stryckene** (B). — Coucher le poil du drap avant la tonte.

373 **Strycken** (M). — Lisser le drap.

374 **Suede** (M). — Bain de teinture.

375 **Suppost** (G). — Suppôt [d'un métier].

Les suppôts sont tous ceux qui font partie d'un métier à un titre quelconque. L'expression **ghemeene supposten** s'entend de ceux qui ne sont revêtus d'aucune dignité ou qui ne remplissent aucun office dans le métier. Elle s'applique principalement aux artisans.

376 **Suutte** (B). — Série — Garniture — Assortiment.

.... eene **suutte** gaernens spoelen ghemaect ende ghereet.... (B) = Un assortiment d'époules garnies et prêtes à être employées.

377 **Swertselle** (M). — Matière tinctoriale pour teindre en noir.

.... om.... sekerlyke geweten te wordene wat wolle met quaeden **swertselle**.. geverwet zal worden.... (M) = Pour

		savoir avec certitude quelle laine a été teinte avec du noir de mauvaise qualité.
378	**Swoirne** (M).	Juré d'un Métier. Voir v^bo^ **Ghezworene.**

T.

379	[**de wolle**] **Teesene** (M).	Eplucher la laine. Voir v^ob^ **Corttene.**
380	**Teesserse** (M)	Eplucheuse de laine. Voir v^ob^ **Corttene.**
381	**Telder** (M)	Officier de la Draperie malinoise chargé de compter les fils de la chaîne, dès que celle-ci est rentrée sur le métier.
382	**Tellen van draye te draye** (M).	Comptoir fil par fil ; fonction des **Telders** malinois.
383	**Toesiender** (G) — **Toeziender** (G).	Surveillant — Inspecteur. Officier de la Draperie gantoise dont la compétence et les attributions ne sont pas définies par l'Ordonnance.
384	**Trapeneren** (M).	Voir v^bo^ **Drapieren.**
385	**Trauwen** (G).	La Bonne Foi ou la Fidélité: 1° Troisième qualité des draps fabriqués à Gand. Les **Trauwen** ne rentrent pas dans la catégorie des **Dicke dinne.** Ils sont classés dans la **Fine draperie.** 2° Allégorie de la bonne foi ou de la fidélité, représentée par deux mains enlacées. C'est l'empreinte du plomb qui caractérise les deux qualités des **Trauwen,** selon que les deux mains enlacées sont surmontées d'une couronne ou ne le sont pas. .... den tweesten zeghele, de **trauwe,** daerinne staen zal boven beede den handen een croone.... (G) = Le second scel, l'emblème de la bonne foi ou de la

		fidélité, les deux mains seront surmontées d'une couronne.
386	**Trenche** (B) — **Trensse** (B).	Perche à mirer le drap. .... alsdan zalmen de lakenen zenden ter **trenche**.... (B) = On enverra alors les draps à la perche ou à l'appréciation. ....[ter] hoogher **trensse**.... (B) = Appréciation finale du drap. .... [ter] upperste **trenche**.... (B) = Appréciation finale du drap. .... als de lakenen ter hoogher **trensse** gheweist hebben.... (B) = Quand les draps ont passé à la perche pour l'appréciation finale.
387	**Twist** (M).	Portée. Voir v^{bo} **Twistdraet.**
388	**Twistdraet** (G) — **Twist** (G) (M).	Fil de portée — Fil de chaîne. Le sens générique de **Twist** est **portée.** Le sens relatif **(fil de chaîne)** se détermine par le contexte.
389	**Twyffellaken** (M).	Drap douteux quant à une des qualités qu'il doit réunir.

U.

390	**Up bereet** (G).	Apprêté.
391	**Up ghereet** (G).	Apprêté.
392	**Uppersten zeghele** (G).	Plombage du drap lors de l'appréciation finale.
393	**Uprecht** (G).	Sincère. .... den vierden zeghele, de **maeght van Ghendt**, beteeckende **uprecht** in al huer zeghelinghe.... (G) = Le quatrième scel, la Pucelle de Gand, confirmant la sincérité des autres empreintes de plombs.
394	[**scade**] **Up rechtene** (G).	Bonifier — Indemniser d'un dommage subi.

.... den drapier zyne scade **upte rechtene**.... (G) = Indemniser le Drapier du dommage qu'il a subi.

395 **Uutene** (G). Terminer un différend — Mettre fin à un différend.

.... voornoemde hueverste ende ghezwoornen zullen poghen te **appoinctierene** ende te **uutene** de differenten.... (G) = Le Chef-Homme et les Jurés tenteront de concilier et de déterminer les différends.

396 **Vuyt getrocken** (M). Allongé.

.... opdat de lakenen nyet meer dan behoirt **vuyt getrocken** en soude worden.... (M) = Pour que le drap ne soit pas allongé plus qu'il ne convient.

397 [**laken**] **Vuyt leveren met gewichte** (M). Remettre le drap [aux nopeuses et aux foulons] à poids connu.

.... dat elck lakenmakere sal zyn laekenen schuldich zyn **vuyt** te **leveren met gewichte**.... (M) = Tout drapier est obligé de remettre ses draps [aux nopeuses ou aux foulons] à poids connu.

398 **Vutloopende gaerne** (B). Fil égaré.

Malfaçon dans le tissage provenant d'un fil rompu qui sort de la contexture du tissu.

399 **Uutsnyden** (G). Découper un morceau du tissu.

.... zal men.... **uutsnyden**.... een viercante stick drye vingheren breet.... (G) = On découpera dans le tissu un morceau carré de trois doigts de largeur.

400 [**lakenen**] **uutsnyden** (G). Vendre du drap au détail, à l'aune, à la coupe.

.... dezelve lakenen vercoopen ende **uutsnyden** thuerlieder eyghene ende propren **wyncklele**..... (G. Ordonnance Interprétative du 23 février 1548 (1549

		n. s.) = Ils sont obligés de vendre et de détailler ces draps dans leur propre boutique personnelle.
401	**Vuytsnyder** (M).	Marchand de drap au détail — Débitant de drap.
402	[**laken**] **Uute stellen** (G).	Etirer ou élargir du drap — Allonger du drap. .... dat negheen voldere oft andere eenige lakenen **uute** en **stellen** in lynghden ofte in breedden metter handt ofte andessins.... (G) = qu'aucun foulon ou autre n'allonge ou n'élargisse quelque drap à la main ou autrement.
403	**Uute trecken** (G).	Enlever un ou plusieurs fils faisant partie du tissu — Parfiler — Effiler. .... tzelve merck nyet **uute trecken** ofte laten **trecken**.... = Ne pas effiler ou laisser effiler la marque tissée dans le drap.
404	**Vuterste vonnesse hebben** (B) — **Uuterste vonnesse** (B).	Avoir subi l'épreuve de l'appréciation finale en ce qui concerne une des phases de la fabrication du drap: le tissage, le foulage, etc. .... als eeneghe lakenen hebbende huerlieder **vuterste vonnesse** up tvullen.... (B) = Lorsque certains draps ayant subi l'épreuve de l'appréciation finale pour le foulage....
405	[**wulle**] **Uutwerpen** (G).	Déballer de la laine. .... welcke wulle men waerderen zal int **uutwerpen**.... (G) = On appréciera cette laine au moment du déballage.
406	[**wolle**] **Vuyt worpen** (M).	Déballer de la laine.

V.

407	**Vaghene** (B).	Brosser le drap pendant l'apprêt.

		Ce brossage se faisait avec des brosses en soies de sanglier.
408	**Valscheit van de verwe** (M).	Falsification de la teinture — Matières tinctoriales falsifiées.
409	**Varwer** (B) — **Vaerwer** (G) — **Veruwere** (G) — **Verwer** (M)	Teinturier. Artisan qui donne à la laine ou au drap la teinte voulue.
410	**Varwerie** (B) — **Verwerie** (G).	Teinture — Le Métier des Teinturiers — Par extension : Atelier de Teinturier.
411	**Ventene** (G).	Exposer en vente — Présenter en vente. .... omme aldaer [in de Halle] te **ventene**.... (G. Ordonnance Impériale du 1r juillet 1546) = Pour présenter [les draps] en vente [à la Halle].
412	**Verbueren** (G)(M) — **Verbuert** (G).	Confisquer — Etre passible d'une peine — Encourir une peine — Décheoir de — .... ende wat lakene dat men bevonde.. dat gheen loot ofte merc en hadde, dat waere **verbuert**.... (G) = Tout drap trouvé sans plomb ni marque sera confisqué. .... ende zo wie hieraf in ghebreke ware, zal **verbueren** de boete van.... (G) = Celui qui est trouvé en défaut est passible d'une amende de.... .... **verbueren**.... zyn ambacht.... (M) = Etre déclaré déchu de son métier. — L'acceptation du mot se détermine par le contexte.
413	**Verbuerte** (M).	Confiscation. .... opte **verbuerte** van allen hueren wollewercke.... (M) = A peine de confiscation de toutes leurs laines ou de tout leur drap.
414	[**lakenen**] **Vercoopen int Grosse** (G).	Vendre du drap en gros.

415	[lakenen] **Vercoopen ter snede** (G).	Vendre du drap en détail — Vendre du drap à la coupe.
416	**Verdachweercken** (G).	Ouvrer — Apprêter. Item, dat elc drapier zyn lakene zal moghen doen ruwen ofte **verdachweercken** alzo hem dynct dat oorboirlicx te zyn... (G) = Tout drapier peut faire lainer ou apprêter son drap comme il lui semble convenable.... Le texte de l'Ordonnance gantoise publié dans le Recueil des anciennes Ordonnances des Pays-Bas, porte: **verdachmeercken**, alors que le texte original dit: **verdachweercken.** Ce texte fautif provient probablement d'une erreur de lecture du copiste (voir Reg. YY, f° ccciiij[b], ligne 8; Archives de la Ville de Gand).
417	**[de lakenen] Verdicken** (B).	Épaissir le drap — Rendre le drap plus épais au foulage.
418	[**sonder**] **Verdrach** (M).	Sans merci — Sans rémission. (Cf. Edw. Gailliard — Glossaire — v[bo] **Verdrach**).
419	**Verdrapenieren** (M) — **Vertrapeneren** (M) — **Vertrapenieren** (G).	Draper — Fabriquer du drap. Voir v[bo] **Drapieren.**
420	**Verhalen** (G).	Recouvrer. .... dat men weten mochte an wiene men datte **verhalen** zoude.... (G) = Pour qu'on sache sur qui on doit recouvrer l'amende.
421	**Verlame** (B).	Effondrement du drap.
422	**Verlaten zyn** (G) — **Verlaten** (G).	Etre démissionné — Abandonner sa charge. .... [de warderers] zullen moeten dienen elc drie jarren ten minsten zonder **verlaten te zyne** ende dan zal men maer moghen **verlaten** de viere van de achten..

		(G) = [les wardeurs] doivent remplir chacun leur office pendant au moins trois ans, sans pouvoir être démissionnés; au bout de ce temps, quatre sur huit pourront sortir de charge. (Cf. Edw. Gailliard — Glossaire — vbo **Verlaten).**
423	**Verleessersse** (M).	Trieuse de laine. Voir vbo **Corttene.**
424	[**de lakenen laten**] **Verleken** (M).	Laisser égoutter le drap.
425	**Vermeten** (B).	Mesurer à nouveau. .... dat den deken ende eedt .... wel geoorloven zal te **vermeten** [de lakenen].. (B) = Le Doyen et les Jurés sont autorisés à remesurer les draps....
426	**Versiene** (B)	Revoir le drap pour examiner s'il est débarrassé de ses impuretés. Voir vbo **Wiene.**
427	[**versch laten**] **Verslane** (B).	Mettre le drap à tremper dans l'eau fraîche.
428	[**de wolle**] **Verslaene** (M).	Battre la laine. Voir vbo **Corttene.**
429	**Versteken** (M).	Dissimuler dans le drap, au cours du nopage, les fils rompus dans le tissu.
430	[**de lakenen**] **Verstercken** (B).	Rendre le drap plus épais par le foulage.
431	**Vertrenssene** (B).	Tresser les fils de chaîne aux deux extrémités de la pièce.
432	**Veruwe** (G).	Teinture — Teinte donnée au drap par le teinturier.
433	**Vervallen** [**vanden zeghele**] (G).	Perdre un plomb. Se dit des draps disqualifiés ou classés à une qualité inférieure à celle que le drapier lui attribue ou veut lui faire attribuer par les wardeurs.
434	[**laken**] **Vervollen** (M).	Soumettre le drap à un second foulage.
435	**Verwen** (B) (M) — **Veruwen** (G).	Teindre. Opération consistant à donner une cou-

		leur déterminée à la laine ou au drap. Elle se pratique en plongeant la laine ou le tissu dans des cuves remplies de teinture appelées **bains**. Le **bain** se dit aussi du liquide colorant contenu dans ces cuves.
		.... [laken] wel **gheveerwet** ende **ghelyc**.... (G) = Drap bien uni de couleur.
		....[laken] mesraect in **veruwen** ofte in blauwen.... (G) = Drap dont la teinture ou la mise en bleu a mal réussi.
		.... **ghevarwet** in de wolle.. . (B) = teint en toison.
436	**Verwers Ambacht** (M).	Le Métier des Teinturiers.
437	**Vlaemsche lakenen** (M).	Drap des Flandres.
438	**Vlaene** (B).	Planer le drap.
439	**Vlies** (G).	Toison — Equivalent d'une toison en quantité de laine.
440	[laken te] **Voechtich** (M).	Drap trop humide pour pouvoir être apprécié convenablement à la Perche.
441	**Voercooper** (M).	Acheteur en gros dans les marchés — Revendeur.
442	**Voudene** (B)	Plier.
443	**Vremde lakenen** (G).	Draps forains. Draps tissés ailleurs que dans la ville où ils sont mis en vente.
444	**Vry** (B) (G).	Qui a acquis la franchise dans un Métier.
445	**Vry worden** (B).	Acquérir la franchise dans un Métier.
446	**Vul** (G).	Foulé.
447	**Vuldere** (B) — **Voldere** (G) — **Volder** (G) (M).	Foulon. Artisan qui, par diverses manipulations, donne au drap la solidité, l'épaissseur, la largeur et la longueur requises. Son travail forme une partie de l'apprêt du tissu.
448	**Vulghelt** (G).	Salaire de foulage.
449	**Vullen** (B) — **Vollen** (G) (M).	Fouler.

		Opération consistant à faire subir au drap diverses manipulations pour le rendre plus fort, plus épais et pour lui donner sa longueur et sa largeur en le faisant d'abord passer à la pile ou foule et en le fixant ensuite sur des chassis.
450	**Vulseghelt** (G).	Ayant reçu son dernier plomb. .... zo wanneer eenich laken.... **vulseghelt** zal worden met zynen uutersten zeghele.... (G. Ordonnance Impériale du 1ʳ juillet 1546) = Quand un drap a reçu son dernier plomb.
451	**Vulveeruwet** (G).	Ayant reçu sa pleine teinture — Dont la teinture est complètement achevée.
452	**Vuycel** [**pondt**] (M).	Balance romaine.

W.

453	**Waerdeeren** (G).	Warder. Apprécier à sa valeur, à sa qualité.
454	**Waerpdraet** (G).	Fil de chaîne.
455	**Waerpte** (G) — **Werpte** (M).	Chaîne.
456	**Wage** (M).	Balance.
457	**Waghe** (G).	Chariot — Poise. Unité de poids équivalant d'après Kiliaen (vᵇᵒ **Waghe**) à 165 livres, et d'après Edw. Gailliard (Glossaire — vᵇᵒ **Waghe**) à 180 livres.
458	**Wanweede** [**lakenen**] (G).	Draps non guédés. Le préfixe **wan** équivaut, d'après Kiliaen, à **defectus** = manquant, dépourvu, privé de.... .... witte ceuwerlinghen zeghele **wanweede** lakenen.... (G) = Draps blancs non guédés, à l'ancienne façon.
459	**Warandatie** (B) — **Warandaine** (B) — **Wardere** (G).	Wardage — Warandage — Warandaine. Le Wardage consiste dans l'appréciation ou l'expertise de la matière première, du

		travail de tous ceux qui, successivement, collaborent à la fabrication du drap, et finalement de celui-ci, après son achèvement complet.
460	**Warandeirder** (B) — **Warandeerder** (G) — **Warderer** (G) — **Waerdeerder** (M).	Wardeur — Warandeur. Celui qui fait l'appréciation de la laine et du drap, au cours de leurs transformations successives. .... de **warderers** vanden finen lakenen.... (G) = Les wardeurs de la draperie fine.
461	**Wardere houden** (G).	Tenir séance de wardage. .... men zal dese **wardere houden** updə halle.... (G) = Ce wardage se fera à la Halle.
462	**Weede** (B).	Guède — Pastel.
463	**Werckclocke** (M).	Cloche du travail. C'est la cloche qui annonce le commencement et la fin du travail des artisans. Oick en sal denselven [noppersen] niet geoilooft zyn eenige lakenen te noppene **metter keersen** voer oft naer de **werckclocke**.... (M) = Il est défendu de noper à la lumière, avant ou après que la cloche du travail a sonné.
464	**Werckende schietende ende staende** (G).	Travailler en tissant et debout sur les marches du métier.
465	**Wernen** (M).	Essorer.
466	**Weve getouw** (M).	Métier à tisser.
467	**Weveldraet** (G)	Fil de trame. .... ende elcken lystdraet de dicte van drye **weveldraeden**.... (G) = Chaque fil de lisière doit avoir l'épaisseur de trois fils de trame. (Cf. Le Livre des Mestiers, dialogues français-flamands composés au XIV[e] Siècle par un maître-d'école de la Ville de

Bruges et édité par Michelant, Paris, 1875, Drº). Nous y voyons qu'au XIVᵉ siècle le fil de chaîne était filé à la quenouille, tandis que celui de la trame l'était au rouet. En était-il encore ainsi au XVIᵉ siècle? Nous l'ignorons, mais il ne nous étonnerait guère que l'ancienne tradition eût persisté.

Voir vbo [van ghelycken] **Wevele.**

468 [**van ghelycken**] **Wevele** (G). — Trame chassée uniformément.

.... men zal weven [**de Dicke dinne**] te wetene neghen schueten vanden zelven inslaghe, ende dan van **ghelycken wevele**.. (G) = On tissera la Dicke dinne d'abord avec neuf duites de trame, puis avec neuf duites de double fil de lin, et ensuite on chassera uniformément la trame.

469 **Weven** (B) (G). — Tisser.

Travail consitant à croiser le ou les fils de trame entre les fils de chaîne, et à serrer le ou les premiers sur les seconds pour en faire du tissu.

470 **Wevere** (B, (G) — **Wever** (M). — Tisserand.

Artisan qui croise le ou les fils de trame entre les fils de la chaîne, sur lesquels il les serre pour en faire du tissu.

471 **Wicknoop** (G) — Nœud roulé.

Nœud spécial aux tisserand, qui se forme en roulant entre le pouce et l'index, et en les faisant se nouer ainsi, les deux bouts d'un fil rompu. Il s'appelle aussi **Weversknoop.**

472 **Wiene** (B). — Littéralement: sarcler.

in specie: débarrasser le drap de toutes les impuretés et de toutes les pailles qui peuvent s'y trouver, en réalité: noper.

473 [**Dekens vanden**] **Wollewercke** (M). — Les Doyens de la Draperie.

474 **Wulle** (B) (G) — **Wale** (G) — **Wolle** (M). — Laine.

.... een **wulle** slichter dan de voorseide.... (B) = Une laine de qualité inférieure à celle de la précédente.

Différentes espèces de laines citées:

1° Beerschiere — Beschiere (G).	Laine du Berkshire
2 Blootwolle (M).	Laine tondue sur une peau de mouton aprés l'écorchement (*Lana velleribus decerpta* [Kiliaen]).
3° Brusche wulle (B).	Laine de Bruges
4° Casteelsche wulle (G).	Laine de Castille
5° Codswale (G).	Laine de l'arrière-train.
6° Corte stoffe (M).	Laines courtes en général, bourre de laine.
7° Gecaerde wolle (M).	Laine cardée.
8° Gekemde, gekempde wolle (M).	Laine peignée.
9° Ierlantsche wolle (M).	Laine d'Irlande
10° Ingelsche wulle (G) — Ingelsche wolle (M).	Laine anglaise.
11° Kerstene wulle (G).	Laine de Kent (?).
12° Lamwulle (B) (G) - Lampwolle (M).	Laine d'agneau.
13° Langhelynghe (G).	Laine longue.
14° Lunnister wolle (M).	Laine de Leicester
15° Lynghsele (G).	Laine longue.
16° Maertsche wulle (G).	Laine de la tonte de Mars (?) — Laine-mère : celle tondue sur le col et le dos du mouton (?).
17° Middel Beschiere (G).	Laine du Berkshire de qualité moyenne.

	18° Middelmaertsche wulle (G).	Laine de la tonte de Mars (?) de qualité moyenne — Laine-mère (?) de qualité moyenne.
	19° Noteghem wulle (G).	Laine de Nottingham.
	20° Pewulle (G).	Laine courte du ventre.
	21° Plootwulle (B)(G).	Laine tondue sur une peau mégissée.
	22° Refuus van Maertsche (G).	Dernière qualité de la laine de la tonte de Mars (?) — Dernière qualité de la laine-mère (?).
	23° Rotland wulle(G).	Laine du Rutland.
	24° Rynsche wulle(G).	Laine Rhénane.
	25° Schotsche wulle	Laine d'Ecosse.
	26° Schuerlinghen(G)-Schuerlinck (M).	Déchets de laine. — Bourre de laine.
	27° Spaensche wolle (G) (M).	Laine d'Espagne.
	28° Stockwolle (M).	Laine courte et dure qui recouvre certaines parties du ventre du mouton (**Stoppelwolle**).
	29° Tytwulle (G).	Laine saisonnière.
	30° Vachtwulle (B).	Laine tondue sur une toison en vert.
	31° Verzeeude wulle (B).	Laine avariée d'eau de mer. (**Verzeeuwen** = *Laborare nausea marina* [Kiliaen]), d'où par extension, l'acceptation du mot **verzeeud**, telle qu'on la rencontre ici).
	32° Vlaemsche wulle (B).	Laine des Flandres.
	33° Volle wolle (B).	Bourre de laine provenant des foulons.
475	**Wullewever** (G).	Tisserand de laine.

476	[derde] **Wurpe** [vander wulle hiervoren] (G).	Troisième choix d'une laine déterminée.
477	**Wynckele** (G).	Boutique. Voir v^bo [lakenen] **uutsnyden.**
478	**Wynsteen** (M).	Tartre.

Y.

479	**Ydel** (M).	Transparent. Tissu dont la trame n'est pas suffisamment serrée sur la chaîne. .... evenverre dlaken **ydel** bevonden worde.... (M) = Si le drap est trouvé transparent.
480	**Ydelheit** (M).	Transparence du drap. Malfaçon dans le tissage.

Z.

481	**Zatblauwe** (B) (G).	Entre pers. Nuance de drap entre le bleu et le brun. Nous croyons ne pouvoir mieux faire pour justifier notre interprétation que de reproduire ici un extrait des **Horæ Belgicæ** de Hoffman von Fallersleben (Pars nona: Gespraechbuechlein romanisch und flaemisch — pp. 72-73) : ...Les Couleurs . Die varuwen Uermelles et bleus Root unde blauwe Jaunes et verds . gheluwe ende gruene pers asures . . brune ende azure vergandes . . licht gruene et entre pers. . und **zad blauwe...**
482	**Zegeldag** (M).	Jour fixé pour le plombage ou le wardage des draps.
483	**Zeghel** (G)	Etain ou plomb dont on scelle les draps.
484	[vulle] **Zeghelinghe** (G).	Plombage du drap après le foulage.

		.... als die zelve lakenen commen ter halle omme te hebben huere **vulle zeghelinghe**.. (G) = Lorsque ces draps viennent à la Halle afin d'y être plombés pour le foulage.
485	[**de wulle**] **Zuverene** (B).	Eplucher la laine.
486	**Zwertten** (M).	Teindre en noir.

La Nécropole à incinération de Ryckevorsel (Anvers)

Chronologie des trouvailles. Vers 1870, le fermier Charles Somers, de Ryckevorsel, aurait trouvé au lieu-dit *de Berg*, la colline, peut-être la tombelle, situé le long du diverticulum dit *Oude Heirbaan*, à l'O. du village, plusieurs urnes et une monnaie en or. Celle-ci fut vendue à un orfèvre de Turnhout.

Vers la même époque, on découvrit à Ryckevorsel, à la briqueterie Van Roey, au lieu-dit *s'Heeren Meeren,* marais du Seigneur, parcelle 385 du cadastre, plusieurs urnes qui sont perdues. Cette nécropole s'étendait à proximité de l'antique *cella* qui se trouvait derrière l'église et la cure actuelle. Vers 1880, le fermier Van Ostade, de Ryckevorsel, trouva dans son champ appelé de *Meerhout,* qui semble signifier le *bois de la limite*, environ quatre-vingts urnes funéraires qui furent détruites en bêchant.

Le 27 décembre 1902, un ouvrier du briquetier Janssens, de Ryckevorsel, mit au jour quelques urnes près du canal, au *Hendrickx hoef*, ferme Hendrickx. C'est la Nécropole qui fait l'objet de la présente notice.

En 1903, au *Hees* sur la limite du territoire de Ryckevorsel vers S[t]-Léonard, au *Jauckestuk*, près de la ferme de Plezier, découverte de deux urnes cinéraires.

En 1911, au *hooge heiveld,* champ élevé de la bruyère, jadis dans le looy, *lucus*, au S. du canal près du château Cools, l'ouvrier Hillen a trouvé une urne cinéraire remplie d'ossements. (notre collection). Plusieurs autres urnes furent détruites au même endroit.

En Mars 1915, on découvrit aux *helheuvels*, collines de Hellia, au N. du canal, entre le château Cools et la chaussée de Oostmalle à Ryckevorsel, quatre urnes cinéraires à col droit, du type d'Hallstadt, dont une à bords ondulés et portant comme ornement au col, un chapelet de petits renfoncements.

La découverte de 1902. Un ouvrier du briquetier Janssens chargé de bêcher une parcelle de bruyère entre la *Hendrickx-hoeve* et le canal, mit au jour plusieurs urnes qu'il brisa pour voir si elles contenaient de l'argent. Nous fûmes mis au courant le jour même de cette découverte, et grâce à l'autorisation nous accordée très aimablement par M. Janssens, nous pûmes effectuer des fouilles, en société de M. Joseph Husson. La nécropole se présentait sous forme d'une bruyère inculte où se voyaient de loin en loin de faibles élévations, les tombelles. L'inspection du terrain avoisinant nous fit reconnaître au S. du canal (qui le coupait), la prolongation de la nécropole dans les propriétés du comte de Renesse Breidbach. Là s'étendaient, alignées sur une longueur de plus d'un kilomètre, une série de tombelles non fouillées. Le jour même nous avisions le conservateur de la section de la Belgique ancienne du musée du cinqantenaire, M. le Baron A. de Loë, qui vint fouiller en Janvier 1903 avec M.M. Jean de Mot, Berneys, Colard et nous-même. Le Gouvernement nous chargea de surveiller la suite des fouilles, qui furent poursuivies par M. Colard au profit du Cinquantenaire. Malheureusement dès le début, une nuée de fouilleurs marrons,

s'abattirent sur la nécropole et détournèrent à leur profit quantité d'urnes que le propriétaire M. le comte de Renesse Breidbach avait réservé exclusivement au musée de l'Etat.

Topographie. — Ryckevorsel, sur le territoire duquel se trouve la nécropole, est un village campinois situé au Nord de la province d'Anvers entre les communes de Merxplas, Wortel, Hoogstraeten, Loenhout, St Léonard, Westmalle, Oostmalle et Vlimmeren, et sur la crête de la ligne de partage des bassins de l'Escaut et de la Meuse. La superficie de son territoire est de 4727 hectares dont plusieurs sont encore des bruyères non défrichées.

La nécropole dite *Helhoekheide*, bruyère du coin de Hel ou Hellia, était un endroit absolument désert avant le creusement du canal de la Campine qui traverse la *Helhoekheide*. Comme les nécropoles campinoises de Grobbendonck, de Bergeick, de Lille-lez-Poederlé, de Meir, de Casterlé, de Turnhout, etc. elle se trouve placée à proximité de la limite du territoire de la commune et à plusieurs kilomètres du centre actuel des villages de Ryckevorsel et d'Oostmalle.

Elle est à la cote 28, sur la crête de partage des bassins de la Meuse et de l'Escaut, tandis que les terres voisines sont aux cotes 19 à 26.

Une route antique, appelée *de Oude Heirbaan*, l'ancienne route de l'armée (*heir*) ou route militaire, longe la nécropole du Nord au Sud. Cet ancien chemin, large autrefois de 80 à 90 pas et aujourd'hui complètement abandonné, rejoint la route *moderne*, d'Oostmalle à Ryckevorsel, à hauteur de la borne 26. Nous pensons pouvoir y reconnaître un tronçon du *diverticulum* de Bagacum ad Trajectum ad Rhenum.

Ce diverticulum qui, d'après Gauchez, se dirige de Bavai à Hon, Sars la Bruyère (bois du temple) Genly, Noirchin, Cypli, Mesvin, Hyon, Mons, Nimy, Neuville, Chaussée N.-Dame,

Hoves, Petit Enghien, Hérinnes, Castre, Goyck, Lennick St-Quentin, Lombeck Ste-Catherine, Assche, Merchtem, Londerzeel, Thisselt, où elle quitte le territoire des Nerviens (Belgique IIa) pour entrer dans celui des Ambivarites (Germ. IIa) par Rumpst, Duffel Lierre, Pulderbosch, Oostmalle, Ryckevorsel, Hoogstraeten.

Les indications de Gauchez au sujet de cette voie romaine ou peut-être anté-romaine, sont sommaires. Il ne cite pas le territoire de Ryckevorsel qu'elle traverse et la fait aboutir à Hoogstraeten. Nous l'avons parcourue à plusieurs reprises dans le nord de la province d'Anvers. A Santhoven entre les bornes 15 et 14 du chemin vicinal elle fait des zigzags et ne rejoint la route (moderne) qu'à la borne 13. Cela est visible à la largeur des tronçons de chemin abandonnés et c'est d'ailleurs l'avis du cantonnier. A Oostmalle, elle passe à côté du château de Renesse, à côté du *Venusberg* et du *Bloedberg* et y est remplacée par le chemin vicinal moderne, qui se dirige au S.-N. A hauteur de la borne 26, la route moderne oblique légèrement à gauche pour se diriger vers le village de Ryckevorsel, tandis que le diverticulum continue droit au Nord, longe la nécropole du *Helhoeck*, est coupé par le canal de la campine à la borne 41, passe à côté de la *Hendrickshoef, de Baan* traverse *de Berg loop*, ruisseau où existait un gué, *le Berg* (Urnes) pour se diriger vers *Houtelhoeven*, un ancien relais romain et où notre diverticulum rejoint celui venant de St-Léonard aux *Houtelhoeven*, qui se dirige par Hoogstraeten, Meerle, vers Utrecht.

Déjà Wendelinus indique la voie qui longe la nécropole de Ryckevorsel sous le nom de *via lacina*, *lange straat*, longue rue, qu'il fait passer par Hoogstraeten, rue élevée, ou elle a une largeur remarquable, pour se diriger vers Utrecht en traversant la vieille Meuse à Heusden.

La nécropole s'étend à gauche de la chaussée *moderne* d'Oostmalle à Ryckevorsel, à hauteur du canal. La partie au N. du canal, vers le *Mieland* et le *Vagevuur* (le purgatoire) est mise en culture depuis de longues années. On peut encore y récolter de nombreux tessons d'urnes détruites par la charrue. La partie située au S. du canal se présente, (encore en 1921), sous l'aspect d'une bruyère inculte où se dessinent les élévations plus au moins accentuées des tombelles. Le vallum enclosant la nécropole y est conservé. Nous en avons donné le plan à l'échelle du 2000e dessiné par M. Jamin, aux musées royaux à Bruxelles, avec la plus grande partie des urnes récoltées.

Les tombelles espacées de 1 à 3 pas sont alignées en plusieurs rangs parallèles, dont huit sont encore parfaitement visibles. La nécropole devait avoir jadis l'aspect de huit à douze chapelets de tombelles parallèles, s'étendant sur une longueur de 2 à 3 kilomètres du N. au S. Le nombre de tombelles peut avoir été de plusieurs *centaines*. L'altitude de la nécropole est moins élevée vers l'E. Les chapelets de tombelles étaient donc étagés légèrement, l'un par rapport à l'autre, de manière à présenter la tombelle aux rayons du soleil levant.

Les tombelles mesurent en général 4 à 6 pas de diamètre. Elles sont très surbaissées par l'action éolienne et par l'écobuage. L'urne se trouve généralement au centre à une profondeur variant de 15 à 47 centimètres, c'est-à-dire presque à fleur du sol. A chaque coup de bêche, au centre d'une tombelle, nous ramenions une urne à la surface. Mais d'autres enfouissements d'urnes ont été pratiqués, à une époque postérieure, entre les tombelles primitives.

La coupe de celles-ci fait constater une mince couche d'humus à la base, recouverte par un tertre de sable. On a visiblement déposé l'urne sur le sol ou quelquefois dans une

excavation peu profonde. On a ensuite creusé tout autour une petite rigole dont le sable accumulé a formé le tertre.

Il résulte de cette coupe que l'aspect du sol de cette partie de la Campine ne s'est guère modifié depuis l'époque de l'enfouissement des urnes. Le plus souvent on y rencontre de vieilles racines d'arbres, qui ont fait éclater l'urne dans le sol, mais rien ne permet d'affirmer que chaque tertre était jadis surmonté d'un arbre.

Alignement et orientation. La nécropole du *Helhoek* comprenait jadis plusieurs rangées parallèles (de 8 à 15) de tombelles, alignées N.-S. sur une légère déclivité de terrain vers l'E. de manière à exposer les tombelles au soleil levant. La longueur des alignements des tombelles semble avoir été, avant le creusement du canal de la Campine, de deux à trois kilomètres. Les tombelles sont distantes, en général de deux à trois pas, mais remarquons immédiatement que de nombreux dépôts postérieurs d'urnes cinéraires ont été effectués entre les élévations des tombelles.

Si chacune des tombelles du *Helhoek* avait été surmontée d'un menhir, l'aspect de cette nécropole aurait été assez semblable aux alignements de Carnac, que nous considérons d'ailleurs comme une vaste nécropole d'une population maritime venue du Nord.

L'étendue en longueur des anciens *loo* ou lucus est rappelée dans les formes *Langlo* pour *Langebosch*-lez-Garderen et *Langelaar*-lez-Barneveld (Gueldre) *Langhelo* en 1188 pour *Langelo*-lez-Haaksbergen (Overyssel) et *Langelo* en 1150 pour *Langel*-lez-Lulidorf (Förstemann).

Les analogies avec Carnac sont frappantes. Rappelons que 2813 menhirs s'y alignent encore sur une longueur E.-O. de 3900 m.

Vers la fin des parallèles, les alignements prennent la direction N.-E., formant ainsi un coude. Au Ménec, 1169 menhirs (tombelles) s'espacent sur une longueur de 1167 m. et une largeur de 100 m. Septante de ces menhirs se trouvent dans le cromlech, tandis que 1099 se trouvent en 11 lignes se dirigeant E.-N.-E. au 70e degré de la boussole.

De même à Kermario, 928 menhirs en 10 lignes, se dirigeant N. E. au 57e degré de la boussole, sur une longueur de 1120 m. et une largeur de 101 m.

A Kerlescan, 579 menhirs (dont 39 dans le cromlech) se dirigent en 13 lignes vers l'E. au 95e degré de la boussole, sur une longueur de 880 m. et une largeur de 139 m.

Mais ce qui est remarquable, c'est l'infléchissement des alignements vers le N.-E., infléchissement dans lequel nous proposons de rechercher la déviation voulue des chevets des églises et la décroissance en hauteur des menhirs au fur et à mesure que les lignes s'avançaient vers l'E. C'est-à-dire que les parallèles des menhirs comprenaient les pierres les plus élevées vers l'O. de manière à placer le tout comme en gradins vers le soleil levant.

Ces deux principes se retrouvent à Ryckevorsel dans l'infléchissement de la ligne vers l'E. que l'on peut distinguer très clairement sur la carte du département de la guerre, où est indiqué ce coude, dans la levée de terre qui enclosait la nécropole et l'exposition *en gradins* des tombelles vers le soleil levant.

Ajoutons que de nombreuses analogies ethnographiques se retrouvent en Bretagne et en Campine. Mêmes types pieux et taciturnes, mêmes costumes (la mante et le bonnet), mêmes pardons et pélérinages qui mériteraient de faire l'objet d'une étude comparative. De même que Hellia, la déesse nordique de la mort en Campine, l'Ankou, en Bretagne, fait l'objet de

quantité de légendes. Nous retrouvons aussi les légendes des cloches englouties (la ville d'Ys) et la toponymie caractéristique: pont des chats, baie des trépassés, l'île de Sein, etc. Enfin au Ménec, à St-Pierre Quiberon, à Kermario, se célèbrent encore les fêtes du solstice d'été et des équinoxes de printemps et d'automne.

L'alignement et l'orientation des tombelles de Ryckevorsel se retrouve dans le cimetière Frank du *Haemberg* entre Montenaeken et Wals-Wezeren. Les caveaux y formaient des rangs alignés N.-S. par conséquent des rangs, horizontaux par rapport à l'orient. C'est encore le cas du cimetière du Tombeux à Avernas-le-Bauduin. En Campine nous en avons des exemples à Baarle-Duc, à Bergeik, à Grobbendonck, à Tamise-Haesdonck, à Alphen, etc. etc. De même à Elewijt où Van Dessel a trouvé les urnes alignées N.-S. sur un terrain incl né vers l'E. et espacées d'environ 2 m. A Baexem, la nécropole à incinération, fouillée en 1851, contenait des urnes, qualifiées à cette époque de germaniques, dans de peti s tumuli rangés sur des lignes parallèles. (HABÉTS, *Découvertes*).

Toponymie.

Venusberg. Au sud de la nécropole du *Helhoek*, mais sur le territoire d'Oostmalle, à côté du diverticulum, nous trouvons un *Venusberg*, colline de Venus (voir carte). A Casterlé, nous avons trouvé des tessons d'urnes à col droit au *Venusberg*. A Diest existe un *Venusberg*. A Brecht existe une *Venusstraat* de même qu'à Anvers et à Oeleghem. A Hersselt un *Venusberg*. A Berlaer-lez-Lierre un *Venushoek*, coin de Venus. Chotin cite un *Venüsberg* à Overyssche. A Meldert près de la limite du territoire, vers Pael, existe également un *Venusberg*. A. Wauters signale un *Venusberg* à Londer-

zeel et à Yssche. A Orsmael, un *Venusberg*. A Renaix on trouve les *Venusbroeken,* marais de Venus. Une wateringue à Ninove porte aussi le nom de *Venusbroeken*. A Lummen un *Venusberg*. A Gronsvelt on trouve un lieu-dit *Venushof*, curtis de Venus près du *Woods boom,* arbre de Wodan où on a trouvé des urnes. Entre Aerschot et Hersselt existe un *Venusberg*.

Vendredi (de Venus) est en flamand *Vrijdag* (de Freya). On peut donc supposer que les *Venusbergen* de la Campine sont autant de collines de Freya romanisées.

Dans le folklore la plupart des légendes relatives à Freya se transmettent à la Vierge, à Ste Lucie, à Ste Marguerite et à Ste Catherine.

La littérature médiévale fait souvent mention du *Venusberg, Mons Veneris, Vrau Venerisberg,* comme dans le roman *Malaghijs, de Kinderen van Limborg, de heer Danielken,* etc. Ce dernier, après avoir passé sept années avec dame Venus, se repent :

Ick soude mij bichten en ben bevreest,
In al mijne sinne
Ick heb seven jaer in den berch gheweest
Met vrouw Venus die Duivelinne.

Que signifient ces «*monts de Venus*» que nous trouvons en Campine à proximité, des *loo* ou bois sacrés, et qui leur semblent être comtemporains. Ce sont évidemment des endroits ou la déesse faisait l'objet d'un culte spécial. Quels sont les rites mystérieux qui s'y sont accomplis ? Nous n'en savons rien. S'il est toutefois permis d'émettre ici une conjecture, il y aurait lieu d'étudier spécialement les faits révélés par les procès de sorcellerie. Dans la grande majorité de ces procès il est question de réunions nocturnes où les femmes initiées (les sorcières) se livrent aux embrassements du diable. Il n'est

pas possible qu'en des contrées diverses, la torture ait arraché à l'imagination des patientes, des déclarations aussi concordantes. C'est peut être bien qu'il y avait un fond de vérité dans les rites qu'elles révélaient et que le sabbat peut très bien avoir été la réunion païenne au *Venusberg*. Dès lors s'expliqueraient les difficultés que rencontra le Christianisme, pour extirper des populations les pratiques païennes — tel le culte de Vénus — que l'on continuait à exercer en secret. Rappelons à ce propos que quantité de pélérinages se font encore la nuit.

Le *Galgevoord*, gué de la potence, se trouve à l'O. de la nécropole du *Helhoekheide*, à l'intersection des territoires de Rijckevorsel, Oostmalle, Westmalle et Loenhout. L'emplacement de la potence n'est pas quelconque en Belgique. Nous la trouvons généralement érigée aux confins des territoires et, chose curieuse, le plus souvent sur une nécropole. C'est ainsi qu'à Casterlé, le *Partisaanenberg*, colline du partisan qui est la colline du gibet, contenait une urne cinéraire à col droit. A Denterghem, la station palustre (fouilles de l'abbé Claerhout), se trouve au *Galgenkauter*, culture de la potence. A Turnhout, la potence se trouve au *Stockt* (ustrinum) près de la nécropole à incinération du *Looi* (lucus). A Bladel au *Galgeveld*, champ de la potence, on a découvert des urnes à col droit. A Maeseyck, à Heerlen, à Cuyck, à Tamise, la potence s'élève sur des nécropoles à incinération. A Montgautier on découvre, en 1856, une nécropole à incinération près du lieu dit *la Justice*. A Moll, au lieu dit *de Crijdt*, se trouve la potence, la nécropole et une pierre-limite. A Heerlen au *Heeserberg* où s'élevait la potence, on a trouvé des urnes romaines. Au mont Falise, où l'on a situé le *Castellum aduatucorum*, le gibet se trouvait au point culminant. A Pael, un tumulus porte le nom de *Maelberg* ou *Meelberg*, colline du

Mâl. A Curange au lieu-dit *Tombeveld*, champ des tombelles, nous trouvons le *Meelberg*. A Broeckhem lez Fauquemont, le *Galgendries*, trieu de la potence, recèle un cimetière Belgo-romain. A Cuyck la nécropole à incinération se trouve à la potence. A Vlijtingen dans la direction de Maestricht, existait une nécropole romaine (?) à proximité de la potence. A Arlon le *Galgenberg*, sur la limite vers Bonnert. La *Hog-hericht* (potence) de Guirsch se trouve près du *Katzenloch*, loch, peut être *loo* des chats, à Bonnert où avait lieu le sabbat. Il y a donc là une corrélation évidente, et on peut conseiller de faire des fouilles aux endroits ou s'élevaient anciennement les potences.

Pourquoi la potence s'élevait-elle à cet endroit ? Nous avons supposé d'abord, à tort, que ce fut par mépris pour les pratiques du paganisme, que le moyen-âge fit ses exécutions à ces endroits maudits, parce que païens. La raison est autre. A l'imitation des pratiques du culte Odinique, chaque lucus ou bois sacré contenait un frêne Ygdrasill ou arbre saint, sous lequel se réunissaient les Ases pour délibérer. Au pied de l'arbre se trouvait le *Mimersbrünne* qui est le *Klokkeven* ou mare à cloche de nos nécropoles. Nous pourrions nous étendre longuement sur le symbolisme de l'arbre saint, des mares légendaires à cloches et de l'ensemble des conceptions de la mythologie nordique, que nous retrouvons *régulièrement* dans la toponymie de nos bois sacrés Campinois. Nous espérons y consacrer une étude d'ensemble. Qu'il nous suffise ici de dire, que les *scabini* se réunirent dans le bois sacré d'abord, plus tard dans les églises et les cimetières, à l'ombre de l'arbre de plaid. A l'origine le frêne Ygdrasill reçut comme offrande à la divinité les condamnés à mort ou prisonniers de guerre que l'on y suspendait (pendus). Plus tard, la potence remplaça, *aux mêmes endroits*, le frêne païen à sacrifices, et l'on

continua les exécutions judiciaires, par tradition, dans les bois sacrés oubliés et abandonnés. Telle est l'explication que nous proposons après une longue étude de la toponymie des nécropoles campinoises.

Schuermans, remarque avec raison que les terrains affectés aux nécropoles n'étaient pas susceptibles de propriété privée. Signalés à la vénération des païens et à la réprobation des chrétiens, ils deviennent des points de repère que les communes, en s'établissant plus tard, adoptent pour limites. Mais Schuermans se trompe en supposant qu'ils reçurent une destination patibulaire parce que placés à l'extrême limite du territoire et profanés par des tombelles païennes. Ces nécropoles restèrent longtemps indivis entre les communes, étant des terrains vagues sur les limites, comme le *Haemberg* de Wezeren, le *Heersberg* à Heerlen, etc.

Looy. La nécropole de Ryckevorsel se trouve dans le *looy*, qui est lucus ou bois sacré. A Turnhout nous trouvons la nécropole dans *het Looy* ou *Looibosch*. A Meir nous trouvons une urne à col droit dans le *Loy*. A Riel des urnes se trouvent près du *Duivelsput*, puits du diable, dans le *Looneind*, terminus du lucus. A Bergeik la nécropole se trouve au *Loo*. A Alphen au *Looieneind*. A Heyst-op-den-Berg, c'est au *Loo* que l'on honorait Wodan et Thor. Le Dixperlo (en Gueldre) est le lucus du *Thing*, du jugement. Donreslo-lez-Stockhem (Limbourg Belge) est le lucus de Thor d'après Förstemann. Werslo (Overijssel) signifie lucus de gauche (werslink). Wartle-lez-Garderen (Gueldre), est cité en 855 *silva Wardlo-Ward* de *warta*, platz, *wo man späht*, *warte*, *statio*. (Förstemann).

Loo, ancien haut-allemand, *laoh*, *loh*, *loch* plus tard *lo* ; en ancien anglais *leah*, *leag*, *leg* ; en anglais *led*, *ley*, *lay*, devient la désinence *loo* dans Waterloo, Tessenderloo, Oploo, Eekloo,

Machin lette au pays de Juliers = lucus fortifié ou puissant, dans Mechelen = Maghen-loo = lucus puissant (machtig-loo)

Mierlo ; la désinence *le* dans Baarle (loo) Hummelle, Grolle ; la désinence *l* dans Bockel (loo), etc. Les plus anciens glossaires traduisent *laoh* par *lucus* ou *lucus sacratus*, bois sacré.

On comprend dès lors la fréquence de la terminologie en *loo* dans la toponymie flamande. C'étaient leurs bois sacrés que les anciens flamands désignaient dans Loo-Christy, lucus du Christ, Baarle, Berlo lez Waremme, Barle lez Tronchiennes, Belloy lez Loupoigne, sont des lucus ou bois sacrès voués à Balder ; *Godeslo*-lez-Paderborn, lucus du Dieu ; *Heilo* (Hollande) Jadis *Heilegelo,* lucus saint, Oosterlooi lucus de l'Est ; Westerloo, de l'Ouest; Tongerloo, lucus des Tongres; Tessenderloo, lucus des Taxandres ; Eslo, lucus des frènes; Berckel (oo), lucus de bouleaux ; Eekloo, lucus des chênes; Poppel (Pieplo), lucus des peupliers ; *Lentlo* (en 966) *Lentlos* (en 1147) *Lenlo* (en 1148) qui est Lillois.Wittersée, et qui signifié *lo* ou lucus du *lend* ou tilleul. Rijssel lez Gorsel (Gueldre) qui est *Rislo*, de *rijs*, *reishout*, jeunes pousses. Renaix, jadis *Ronslo* (en 1202) ou *Rondeslo* (en 1205 *Rodenlo*, lucus défriché; Loenhout bois du lucus; Loenerbosch (Gueldre) bois du lucus; Lobosch (Overijssel) bois du lucus; Loebosch (Limbourg) bois du lucus; Loobossche (Limbourg) bois du lucus ; Tylo, lucus de Tyr; Hvnlo, lucus des offrandes; Bidloo, lucus de la prière, Rumeloo, lucus spacieux; Meerlo, lucus du marais; Woenselo, lucus de Wodan ; Tinaerlo, lucus de Thunaer; Ballo, lucus de Balder, Fraulo, lucus de Frowa ; Elslo, lucus de Hellia ou des aunelles ; Loobroek lez grand Brogel, marais du lucus comme Venlo; Waterloo, eau du lucus; Borloo, jadis Bornlo, lucus de la source qui est la *St-Pietersborn*-Borloo; Lobbes (Lobach), ruisseau du lucus; Beverloo, lucus du castor (?); Otterloo (ottarlach) en Gueldre, lucus de la loutre ; Ravels (Ravenslo) lucus des corneilles; Gierle, lucus du gier ; Grobbendonck, jadis appelé Ouwen ou *Oudlo,* ancien lucus ; Grootloo, lez

Schrieck, grand lucus; Lowaige, *weg*, chemin du lucus. Comme à Loo (Flandre occidentale) où nous trouvons la voie antique vers Cassel porter le nom de *Looweg*, chemin du lucus.

Il serait fastidieux d'énumérer les *loyenheide* (à Genck), les *Loolanden*, *Loobosch*, *Platteloo*, lez Louvain, le *Saventhem loo*, *Loozeide* (à Thielen et à Gierle), *Looystraat* (à Nylen), *'t Loo* à Hilvarenbeek. Ils correspondent aux *leu* qui sont les lucus du pays wallon, comme Leucoltet, Thieu du leu, Fosse du leu, Leupont, Bois de luce, Bosse du leu. Après l'introduction du Christianisme, quantité de localités se désignent par leur église : Serooskerke, Cleverskerke, Coudekerke, Biggekerke, Mariakerke, St-Janskerke, Poppekerke, Haverskerke, (surtout à Walcheren), Aagtekerke, Bondinskerke, Grijpskerke, Meilookerke, etc. etc. La *kerk* remplace le *lucus*.

D'après Tacite et d'autres auteurs anciens, le *lucus* ou bois sacré était un endroit béni cloturé par des haies, des fosses ou des palissades. Il était défendu d'y pénétrer armé, d'y couper des arbres. Le sacrificateur pénétrait seul dans l'endroit le plus secret. On rendait la justice dans le voisinage et les assemblées nationales s'y tenaient (champs de Mai, de Mars). On y déposait les étendards militaires, tout comme on suspend encore aux colonnes des églises de village les drapeaux des confréries locales ; enfin les *loo* possédaient un droit d'asile pour les criminels.

La finale *loo* pullule littéralement chez les Saliens (agglomérés en Campine). Il est caractéristique de la toponymie Salienne. Kurth remarque d'ailleurs que l'Overyssel, jadis occupé par les Saliens, compte encore aujourd'hui plus de cinquante noms terminés en *lo* ou *loo*. La même remarque s'applique à la Veluwe. On peut avancer qu'une carte où les *loo* seraient pointés, renseignerait la migration des Saliens.

Ryckevorsel. Nous ne pouvons accepter les étymologies

proposées antérieurement pour Ryckevorsel [1] jadis *Vorsel*, en 1194, *Forsela*, en 1363, *Rickeborsele*. La désinence *sel* semble provenir de *cella*, cellule ou habitation. *Voorcella* est l'équivalent de *voorburg*, *avant-bourg* qui a donné naissance au mot *faubourg*. C'est le *voorhof*, basse-cour, le *voorhuis* d'une habitation seigneurale qui était le *Curtis*. *Voorwerk*, « *Oorspronkelijk een onder afzonderlijk beheer staand deel van eene oude landhoeve, welks huis en erf met andere uthoeven en met het saalgoed of de hoofdhoeve één landgoed uitmaakte. Deze voorwerken zijn allengs op zichzelf staande hoeven geworden, maar sommige hebben hun naam behouden.* » (GALLÉE, *Nomina Geographica Neerlandica*, III, 356).

Le *faubourg*, de *fourboure* ou *forboure* ou *voorburg*, *antecastrum*, est une ancienne division de juridiction qui

(1) GRAMMAYE, prétend que Ryckevorsel est une propriété ayant appartenu à un seigneur *riche*, *rijck*. M. A. E. dans le *Kempische Museum*, 1891, p. 287, cite des actes scabinaux conservés à Hoogstraeten, antérieurs au XV, S^e^., dans lesquels Ryckevorsel est orthographié *Vorsel* et *Vorsele*. Cet auteur pense que *Vorsel* fut appelé *Ryckevorsel*, postérieurement à 1331 et ce en souvenir de Henri van Cuyck, seigneur de Vorsel, c.-a.-d. *Vorsel van Rijck*, *(van Hendrick)*. C'est d'ailleurs la thèse du baron J. LE ROY qui interprète *Vorselarum Richardi*, *Vorsel de Richard* ou de *Ryckaerd*. Voir sur le château de Ryckevorsel : TH. DE RAADT, *Bescheiden voor de geschiedenis van Ryckevorsel* in *Ons volksleven*. 1893.

Une autre étymologie, que nous ne pouvons accepter, est celle proposée par GAUTIER *(La langue, etc., des anciens Germains)* qui dit que *Ricbodo* est *Rickbode*, *bode*, messager ou envoyé du *Ryck*, royaume ou domaine. Il tradui *Rick* par domaine dans *Richeim* qui serait *heim* ou clos du domaine. D'après GAUTIER, Ryckevorsel serait donc la *voorcel* (l'ante cella) du *Ryck* ou domaine. GAUTIER semble avoir copié ici GRIMM (II, 516) qui traduit *reyck*, *reich* dans *Oostenryck*, par royaume d'orient et *ryck* (*acum* en latin) dans le sens de *Castrum* (?) GRIMM, II, 628).

désignait ceux qui n'étaient pas justiciables du *burg* même, qui habitaient à l'extérieur des remparts. La signification est probablement similaire pour *voor cella*, *ante cella*.

Il est notoire que toutes les *Cella* des chefs Franks comprenaient un *op-* et *neerhof*. Le *voorsel* ou *voorburg* est la *basse cour*, la cité destinée à la domesticité, aux serfs, à l'exploitation agricole et qui dépend du *Burg* ou *Hof*, *curtis*, qui est l'habitation du maître. C'est le rapport encore existant entre le château et la ferme du château. C'est ce qui distingue *Haute-Estinne* et *Basse-Estinne*, *Grevenbicht* et *Obbicht*. (Neerbicht et Hoogbicht). *La Neerhof* et *Bovenhof*. *(Castrum Cesaris)*, de Louvain. *Landen* et *Neer-Landen*, *Viersel* et *Nederviersel*. *Herstal* et *Jupille*. *Longlier* et *Neufchâteau*, *Ophem* et *Nederheim* (à Vlijtingen) etc. forme antithétique du *heim* supérieur opposé au *heim* inférieur.

Vorsel, *ante cella*, nous paraît être une partie de domaine Frank tout comme *Netersel*, *Niedersala* ou *cella basse* était la dépendance de la *Pladella villa*, Bladel, antique résidence des rois Franks de la première race en Campine.

Nous aurons à rechercher à quel endroit a pu s'élever l'autre partie du domaine Frank de Ryckevorsel, que Wendelinus dit être le *Mithofosastadivo*, cité dans la loi salique. On a voulu faire dériver le *Rycke* qui précède *voorcel* du prénom d'Henri van Cuyck (Rik), lequel hérite vers 1358 du village de Vorsel qui fut alors éclissé d'Hoogstraeten. L'aîné des van Cuyck aurait résidé à Hoogstraeten, tandis que le cadet se serait fixé au *hof* de Vorsel.

Le *Rycke* qui précède *Vorsel* signifie en ancien flamand, *fort*, *puissant*. Parlant du *Netelaeren berg* lez Vilvorde, l'auteur du *Grimbergschen oorlog* s'exprime comme suit :

« *Eene borch rikelyc ende scone d'een hiet Nettelaer*, *by Vilvoorden*, etc. »

Si on remplace dans ce passage *borch* par *chatelet* (Voorcel) nous avons :

Eene *voorcel rikelyc* ende scone. c.-à-d. une *rikelye voorcel* ou *Rycke voorsel* ou châtelet fortifié. *Rik* en ancien haut allemand est *richi*, *reich*, *mächtig*, puissant :

Childerik, *Hilderik* a été traduit : au combat *fort*. Theoderik, parmi le peuple, *brave* ou fort. *Ryckevorsel* signifierait donc puissante ou forte ou fortifiée, *ante cella* ou *sterke-voor-cella*. C'est le synonime de Ryckhoven dans le Limbourg, qui signifie *Forte curia* et en effet, on y rencontre l'antique château des Vieux-Joncs qui fut l'une des douze grandes commanderies de l'ordre Teutonique. *Ryk-Casterlé* et *Ryckholt* confirment cette démonstration.

La tradition place le château primitif de Ryckevorsel dans la parcelle renseignée au cadastre sous le n° 417 A, dans la *Eckhofstraat*, rue de la cour du chêne, qui fait partie du lieu dit *Middelstede*. Cet obscur lieu-dit qui signifie, *bourg du milieu*, parait pouvoir être identifié avec le *Mithofosastadivo* de la loi salique. WENDELINUS, si souvent décrié, aurait donc eu raison en identifiant *Mithofosastadivo* avec Ryckevorsel. De nos jours nous y trouvons la ferme des enfants Grielens. Dans le champ cultivé, entre le jardin, la cure et la ferme en question, on dit que les céréales viennent mal sur un pourtour presque circulaire qui indiquerait l'emplacement des fondations de l'antique château, lequel était entouré en partie par le ruisseau *den dorp loop*. Aux *'s Heerenmeiren*, maison du Seigneur (parcelle 385 du cadastre), lieu-dit voisin de la ferme Grielens, on aurait trouvé des urnes vers 1870, lors de l'établissement de la briqueterie Van Roey.

La *Middelstede* de Melhoven (*Mâlhoven* curtus du Mâl) ou *Mithofosastadivo* cité par WENDELINUS dans ses gloses Malbergiques aurait donc été le *château* ou *heerenhof*, le *selehof*

ou cour de la salle ou *Malhof*, cour du mâl, siège du tribunal de la sala Franke.

Disons en passant qu'à notre avis la liberté civile date chez nous de l'époque des *Mâlberg*, des *Malhoven*, des *Wetsberg*, c'est-à-dire des premiers siècles de notre ère, pendant lesquels les diverses tribus connues sous le nom générique de Franks-Saliens viennent s'agglomérer en Taxandrie.

En pays flamand, les chartes communales ne furent que la confirmation des droit existants.

A cet endroit sont attachées plusieurs légendes, dont il sera question plus loin.

Melberg, *Malbaum*, *Malzeichen*, *Malstätte*, *Mallum*, semblent dériver de l'ancien haut allemand *Mahal*, jugement, sentence, que *Kiliaen* cependant traduit par *vereenige*, réunir. *Malberg* signifierait donc colline de la réunion ou du jugement et *Melhove*, hof ou cour du *Mâl*. La *Middelstede* ou *Middelschemelhoven* serait la *Mithofosastadivo* de la loi salique et le berceau du village de Ryckevorsel. Ce qui est remarquable c'est que les *Melhoven*, cités dans la loi salique, se trouvent entre Oostmalle (Ismala chez Wendelinus) Westmalle, et Vlimmeren (ou existe le *Welschot)* communes également citées dans la loi salique. La tradition y situe une église (disparue) dédiée à St. Bartholomé, au jour de fête duquel se célèbre encore la kermesse de Ryckevorsel. On raconte que jadis il n'existait entre Turnhout et St. Antoine qu'une seule paroisse qui était celle des *Melhoven*. A cet endroit où il n'y a de nos jours que trois fermes, il en aurait existé jadis quatorze qui appartenaient au baron d'Elderen (de Renesse). Toutes les parcelles de bruyères et de bois y sont encloses de levées de terre et auraient été très anciennement mises en culture. Il y aurait existé cinq (?) églises, on aurait même

trouvé les substructions de l'une d'elles près du château de M. Cools. Quoi qu'il en soit, remarquons que l'église d'Oostmalle possède encore de très anciens biens près de *Melhoven* et que si *Oostmalle* signifie *Mallum* de l'Est, on peut supposer que ce mallum se sera tenu à la *Middelstede* des *Melhoven*.

A cet endroit historique, parce que la loi salique y fut élaborée, l'Etat devrait faire effectuer des fouilles méthodiques.

Après l'introduction du Christianisme, la *Middelstede* avec la nécropole du *Hel hoek*, tombe peu à peu dans l'oubli et est abandonnée.

L'assiette du village semble s'être déplacée vers cette époque à l'endroit actuel.

C'est en effet, à proximité de la *voorcel* ou basse-cour, que nous voyons s'élever l'église actuelle avec son cimetière chrétien, la grand place et le tilleul sous lequel se trouvait la grande pierre carrée qui existe encore contre le grillage du cimetière, et qui servait aux proclamations. Le tilleul a disparu, mais les vieillards de Ryckevorsel racontent qu'on y dansait jadis lors de la célébration des fiançailles en chantant :

En onder den lindenboom
Daar zong men een liedeken.

La Voorcel. La *voorcel* ou basse-cour qui donne son nom au village et qui semble avoir été fortifiée, s'élevait à environ 150 m. à l'E. de l'église actuelle, dans le lieu-dit het *Leegtje*. Il n'en subsiste plus la moindre trace. Dans les prairies, à gauche du chemin du village à Bolck, on nous montre dans les parcelles de MM. Van Roey et Franssen, les vestiges d'un ancien fossé comblé que l'on dit avoir été très profond et qui aurait entouré en ellipse un bâtiment (*la voorcel*) d'environ 60 m. de long sur environ 30 m. de large.

Ce château aurait encore existé au XIVe siècle, puisq'on y fait résider en 1308, Henri van Cuyck. (1)

Légendes et Traditions.

Klokkeven — mare à cloche. On donne ce nom à une mare circulaire d'environ 150 m: de diamètre, entourée d'une banquette en terre qui se trouve à moins d'un kilomètre au S.-O. du *Helhoek*, au centre d'une sapinière. La tradition dit que sa profondeur n'a jamais pu être déterminée. On y trouve de l'eau en hiver comme en été. On dit que ceüx qui vont s'y baigner s'y noyent. Au solstice, l'eau du *Klokkeven* se change en vin. Les anciennes cartes, celles de Vander Maelen notamment, renseignent l'existence de cette *Klokkevenne* près du *Galgevoort*, gué de la potence, dans la *Klokken-heide*, bruyère des cloches. On raconte qu'une cloche est engloutie dans la mare. La nuit de Noël on l'entend sonner à minuit. Un jour les habitants du village s'avisèrent de repêcher la cloche. Elle fut découverte et on y attela six forts chevaux. Au moment où elle émergeait de la *klokkeven*, on vit qu'un chat noir se tenait dessus. Le conducteur des chevaux lui allongea en jurant un maître coup de fouet, mais le chat lui dit posément :

Gijlie hebt de klok op den kant
Maar ik heb ze in de hand.

C'est à dire : Vous tenez la cloche au bord, mais moi je la tiens en mains,

(1) Le plus ancien sire de Vorsele (Rijckevorsel) que nous connaissons est Wenemaer van Gemmenich, lequel vend sa seigneurie de Kerpen à Jean, duc de Brabant. Il épousa Jeanne de Hoogstraeten et fut blessé d'une flèche à la tête au siège du château de Rode (Rolduc) dont il mourut peu après (en 1284). Une de ses filles, Jeanne, épousa Jean, Sire de Cuyck et de Grave. D'eux descendent les Van Cuyck, bourgmestres de Malines au XVe siècle.

Au même moment la cloche et le chat disparurent au fond du gouffre.

Le chat noir qui est la forme habituelle sous laquelle nous rencontrons les sorcières, semble être ici le mandataire de la déa Hellia qui règne sur les *Helleputten* ou puits de Hel.

A chaque nécropole nous trouvons un *Klokkeven*, *Duivelsput*, *Hellegat*, *Helven*, *Doodenput* (cloche) à Luiks-Gestel, etc. qui est le chemin pris par les âmes des trépassés pour se rendre dans le domaine souterrain de la déa Hellia, déesse nordique de la mort. Elle était fille de Loki, dieu du mal, (peut-être le feu), et de la géante Angurbode, dont le nom signifie “annonciatrice d'angoisse„. Hel naquit dans un hal obscur de *Jötunheim*, habitation des *jötuns* ou géants, avec le loup Fenris qui est le loup-garou et le serpent *Formugande*. Les trois symbolisent la mort, la douleur et le péché. Odin résolut de débarrasser la terre de ce trio. Il précipita le serpent dans la mer : ce sont ses contorsions qui provoquent les tempêtes. Le loup Fenris fut chargé de chaînes tandis que Hel est précipitée au fond de *Nifleheim* ou elle règne sur neuf mondes.

Nifleheim, l'empire où Hel règnait sur les morts, que l'on supposait s'étendre sous terre, comprenait neuf mondes obcurs. On y avait accès par des chemins difficiles et froids se dirigeant vers le Nord. Hermod le rapide, monté sur le cheval *Sleipnir* devait voyager pendant neuf nuits avant d'atteindre la rivière *Gioll* qui forma la frontière de *Nifleheim*. On y passait sur un pont de cristal avec un arc en or suspendu à un seul cheveu et gardé par le squelettique *Mödgud* qui prélevait un péage en sang. Les âmes des morts passaient ce pont, montés sur les chevaux ou les chars de leur bûcher funéraire et dans le nord on chaussait les morts d'une paire de souliers particulièrement solides appelés *Helschoenen*. Au

delà du pont on rencontrait le bois de fer où on ne voyait que des arbres avec des feuillages en fer. On arrivait ensuite à la *Hellepoort* gardée par le sinistre chien *Garm*, couvert de sang et caché dans la caverne obscure *Guipa*. On ne calmait ce monstre qu'en lui offrant une *Hellekoek*, brioche qui ne manquait jamais aux morts qui avaient, de leur vivant, donné du pain aux pauvres.

A l'entrée de la porte, au milieu d'une obscurité profonde et d'un froid intense on entendait cuire la terrible chaudière *Huelgelmic*. . . . .

. . . .

Ce serait un hors-d'œuvre que de nous étendre ici sur le vaste sujet des mares légendaires à cloches et à villes englouties ; qu'il nous suffise de dire qu'en Allemagne comme en France, nous trouvons les mêmes gouffres à coté des nécropoles. En Bretagne notamment ce sont les légendes dérivées de la mythologie nordique qui dominent. Celle du roi d'Ys est la plus connue.

Les Kabauters. Les nutons (*kabauters*) qui symbolisent les forces germinatives cachées dans le sol, ont habité une colline dans un bois proche du *Klokkeven*, appartenant à M. de Caters. Ils étaient craints parcequ'ils volaient le bétail et qu'ils jetaient des sorts La nuit de Noël ils se rendaient dans les fermes où leur visite était annoncée par des flammes vertes qui apparaissaient sur la bûche de Noël.

Le Potberg, colline aux pots, est un terrain élevé, actuellement cultivé, situé entre le hameau d'Achtel lez Ryckevorsel et la limite vers Hoogstraeten. Une très ancienne route dite *lijkstraat*, rue des cadavres, y donne accès et semble être le chemin suivi jadis par les enterrements. Les parcelles voisines portent le nom de *Nonnenbosch*, bois des nonnes et *Geer*, synonime de *spie*, coin. Immédiatement derrière le *Potberg*,

(probablement un tumulus), se trouve une tourbière appelée de *Scheidhaag*, le bois de la séparation. Dans le *Moerkuil*, trou à tourbe, le propriétairé a trouvé en 1902, à trois mètres de profondeur, plusieurs haches en bronze à douille, ainsi que deux haches polies en silex. Nous possédions une de ces dernières que nous avons donné au musée du Cinquantenaire. Une des haches en bronze a été donnée à M. le substitut Dirckx, à Turnhout.

Près de là, au *Drieboomkenskuil*, gouffre des trois arbres, des chiens diaboliques se rassemblent certaines nuits. Au *Beekske*, ruisselet, les chevaux refusent d'avancer. On y a vu, la nuit, une dame blanche à cheval (*Epona ?*). Dans la *Oude Baan*, vieille chaussée, le *weerwolf*, loup-garou, se promène en traînant des chaînes.

La chapelle d'Achtel à Ryckevorsel est dédiée à *St-Antonius, bijzonderen patroon om menschen, beesten ende vruchten der aarde van het kwaad vuer en andere plagen te bevrijden*. C'est un pélérinage encore très suivi.

Au *Kapeldries*, trieu de la chapelle, à côté de l'estaminet *de Ploeg*, la charrue, se trouve *de Kweb*, qui est une mare circulaire, où se trouve immergée une cloche. On raconte qu'il se trouvait jadis trois cloches dans la tour de l'église. La plus petite annonçait la mort d'enfants en dessous de sept ans. C'est celle là qui aurait été jetée, il y a longtemps, dans le *kweb*. On l'y entend sonner douze coups à minuit, la nuit de Noël. On y a trouvé des tessons d'urnes. Il a aussi une ancienne chapelle de St-Antoine à Oostmalle, où l'on se rend le 17 janvier. On y offre des têtes de porc, comme à Achtel d'ailleurs, ainsi que des poules. Après la messe les offrandes sont vendues publiquement au profit de la chapelle.

Les *kabouters* ont aussi résidé au *Groot Lusthof*, le grand

jardin de plaisance, ou la tradition situe un couvent (disparu) et ou existe un *schrans*, refuge.

Le *Bloemenschot*, jadis *Blowanscote in pago Riensi*, château de M. Nève, paraît être très ancien. Il s'y trouve d'anciennes substructions ainsi qu'une mare à cloche légendaire. On y raconte l'histoire d'une dame blanche assassinée. Il y a existé une *hexendans*, ronde de sorcières. Près de là se trouve la ferme den *Heiligen Aard*, le foyer sacré.

A la *Groenstraat*, rue verte sur le territoire d'Oostmalle, au croisement de la chaussée, on allait jadis lier la fièvre.

La *Maelenvorstbeek* est un ruisseau-limite qui sépare les territoires d'Oostmalle et de Zoersel. Ce ruisseau qui prend ailleurs les noms de *Bernardbeek* ou *Pulle* a sa source entre Oostmalle et Beersse.

Aux *Aardekens*. (de *Herta* ?) entre Ryckevorsel et Oostmalle il y a des dunes parmi lesquelles le *Venus* ou *Venusberg* et *Bloed ou Vloedberg* au *Verlorenkost*. C'est à cet endroit que se réfugeaient les habitants à l'époque de la peste.

Près du pont 8, aux *Steenvennekens*, mares pierreuses (?) on trouve des gravats que l'on dit avoir été un *nonnenklooster*, couvent de femmes. Les *wallen* ou levées de terre qui s'y trouvent, passent pour avoir été construits par les *kabouters*. On y voit des lumières diaboliques ; on dit des habitants de la contrée :

Rycke-vorsel = Riche-Ryckevorsel ;
Arm-Mal = Pauvre Oostmalle ;
Lomp-Zoersel = Lourds (ceux de) Zoersel ;
Mager-Hal = Maigre (terre de) Ploeghalle ;
Zot Sint-Theunis = Sots (ceux de) St-Antoine ;
Woest-Mal = Sauvages (ceux de) Westmalle ;
Schraal-Wezel = Apre (la terre de) Westwezel

on dit aussi de *Joden* van Oostmalle, les juifs d'Oostmalle.

On dansait jadis à Oostmalle le *rijsbezemdans*, la danse des balais de bouleaux. C'était une ronde sauvage débutant par des cris et des hurlements. Chaque danseur et danseuse était armé d'un balai à long manche que l'on chevauchait en tournant en cadence. A un moment donné on manœuvrait avec ensemble les balais que l'on tournoyait sous les jambes. Cette danse ne s'exécutait qu'en secret et une fois l'an. On y exécutait aussi le *zevensprong*, les sept sauts. Un cavalier seul, après un chant d'ensemble, exécutait bruyammant et avec une mimique sauvage, sept sauts après lesquels il se laissait choir par terre.

Ces curieuses danses de gildes, qui ont peut être une origine païenne, ont été notées à notre demande par un musicien de nos amis.

D'après une autre version, également recueillie à Oostmalle, *le bezemdans* s'exécutait le soir. On allait *buurten*, voisiner. Les femmes apportaient leur rouet et filaient en chantant en chœur. Les hommes placés en cercle, au nombre de huit ou de dix, exécutaient le *bezemdans* en tenant chacun un balai par le manche. Ils le faisaient tournoyer en cadence devant eux sans pouvoir toucher celui du voisin. Chacun devait ensuite sauter au-dessus des balais.

Il semble y avoir là des analogies avec les histoires des sorcières se rendant au sabbat en chevauchant leur balai. Dans toutes les relations du sabbat, il est question de danses exécutées en cercle autour de l'arbre sacré. Nous pensons qu'on arrivera à démontrer que le sabbat des sorcières, qui fut si férocement réprimé au moyen-âge, n'est que la célébration secrète des rites païens exécutés jadis dans les bois sacrés. Tous les interrogatoires judiciaires tendent à démon-

trer que ces réunions prohibées avaient lieu la nuit, dans la clairière d'un bois, qu'on y festoyait et dansait. Le christianisme ne parvint que très tard à extirper les pratiques du paganisme, dont nous trouvons de nos jours des survivances dans le folklore des nécropoles à incinération.

Het heksenboomken, le petit arbre des sorcières, se trouvait anciennement à droite du chemin de terre du fermier Sprangers, au hameau Bolck-lez-Ryckevorsel, dans un coude formé par le ruisseau qui traverse la route. On raconte qu'un paysan passant par là, à la nuit tombante, avec sa faulx sur l'épaule, y vit des milliers de chats noirs qui dansaient en rond autour de l'arbre. Il en tua un grand nombre à l'aide de sa faulx mais on ne trouva aucun cadavre de chat le lendemain. Au même endroit se montrent des *stallichten*, feux-follets et on prétend que le *brandende herder*, le berger incandescent se présentait souvent à l'entrée des étables sous forme d'un rayon lumineux On n'en a pas peur, car il est inoffensif.

A proximité du pont sur la Marck, à Bolck, dit *Bolcksche-brug*, apparaissait autrefois un cheval blanc sans tête, que le meunier Verhoeven prétend avoir vu avec son harnachement.

Au même hameau on décapitait un coq le jour du mardi gras. Ce jeu s'appelle *den haan kappen*, sabrer le coq. On fixe une roue de charrette sur un pieu planté verticalement dans le sol. Sur la roue on lie une échelle, aux extrèmités de laquelle deux concurrents prennent place. On fait tourner rapidement cette espèce de carrousel, tandis que les individus assis sur l'échelle s'efforcent de couper. à l'aide d'un sabre en bois, le cou d'un coq, dont la tête passe par le fond d'un panier. Celui qui décapite le coq est proclamé roi et doit fournir le coq l'année suivante.

Au mois de mars, à la St-Grégoire (?) les enfants y vont chanter de ferme en ferme et reçoivent des œufs.

Le *Wilde Jager*, chasseur sauvage, monté sur un cheval noir, passe au *Helhoek* certaines nuits d'hiver. On entend hurler tous les diables qui l'accompagnent (1). Le *wilde jager* est le Robin des bois (Habi ou Freichutz) de l'Alsace, le Robin Hood d'Angleterre, la chasse à Bôdet, la chasse à Ribaud ou Rigaud en France (centre). La chasse Gallerie en Poitou, la chasse Briquet sur les bords de la Loire, le *Wüthends heer* ou l'armée de *Woden*, d'Odin, en Allemagne.

C'est enfin la mesnie d'Hellekin (de *Helle kind*) *den duivel en zijn moer*, le diable et sa mère *Hel ;* c'est la troupe des réprouvés, traînée par le maître des enfers pendant les nuits d'ouragan. Le moyen-âge en a fait l'Arlequin des comédies.

Het spokenboschken, le petit bois du revenant. On dit qu'il s'y trouvait une maison habitée par le rival d'un berger. Celui-ci y mit le feu et chassa ainsi les revenants qui s'y tenaient cachés. Mais le berger lui même fut incendié par le feu céleste et on le voit chaque année, au carnaval, apparaître incandescent à côté de la grange, où il ne commet cependant aucun dégat.

La légende du berger incandescent, *den brandenden schaeper*, se raconte aussi aux *Melhoven* lez Rijckevorsel. Elle est très connue et a été vulgarisée par H. Conscience, *(De brandende herder)*. C'est l'histoire d'un courrier qui se dirigeait à cheval vers la Hollande, portant en croupe une valise remplie d'or. Arrivé près des *Melhoven*, il s'aperçut avec effroi que les courroies de la valise étaient rompues et que

(1) Sur le *wilde jager* qui serait *Wodan* et les légendes de St-Hubert et de St-Vitus. Cf. Förstemann. *Altdeutsche namenbuch*, *II*, *Ortsnamen*, p. 127. Wodan de *Wut*, *furor*, est l'ouragan.

celle-ci avait disparue. Il revint sur ses pas et avisant un berger qui gardait son troupeau près de la route, il lui demanda s'il n'avait rien trouvé. L'attitude embarrassée du berger éveilla les soupçons du courrier, lequel finit par l'accuser formellement d'avoir ramassé et caché sa valise. Le berger protesta «*dat ik eeuwig brande,*» que je brûle éternellement, s'il en est ainsi ! Depuis lors on voit apparaitre certains jours, le berger incandescent, qui brûle éternellement pour s'être parjuré. Le trésor est toujours enfoui près des *Melhoven*, car le berger n'a pu profiter de son larcin. On ajoute que le berger cessera de brûler le jour ou le trésor fera retour à son propriétaire.

A Weelde, à Luiks-Gestel et ailleurs en Campine, des légendes similaires se racontent près des nécropoles à incinération.

Toutes les légendes relatives aux bergers incandescents, aux lumières apparues aux nécropoles, sont en corrélation avec des trésors cachés. Citons Temploux où l'on voit des flammes et la Bosse-Fontaine-lez-Spy où un coffre d'or est caché. Mais il est gardé par un mauvais génie. A Andenne on nivela, en 1641, un tumulus d'où il sortit une grande lueur. (Volksleven, 1892). De même à Champion (gatte d'or) et à Cheslin (trésor). A Drenthe dans un ancien bois sacré on voit un grand feu la nuit, etc.

D'après les saga Nordiques, un feu apparait à l'endroit où Egil à enfoui son trésor. D'autre part, les richesses enterrées avec les morts se trouvaient sous la garde d'Odin qui les garantissait contre la profanation au moyen de feux sacrés, errant autour des sépultures. Des esprits, dragons ou chiens noirs en défendent les approches. Une flamme bleue, indique l'endroit où se trouve le trésor. Hérodote (Hist. 4, C. B. 27) et Martial (Epigr. 12-53) rapportent les mêmes contes. Dans le

chant de Siegfried, le trésor des Nibelungen est gardé au *Drakenstein* par un dragon.

Dans les légendes germaniques, le trésor est enfermé dans un chaudron. Le dragon ou le chien sont couchés dessus. Chaque année à certaines époques, le trésor remonte vers la surface *d'un pas de coq*. Au bout d'un certain temps il devient visible. Pour se l'approprier il faut que l'on y jette un morceau de pain, un habillement qui a été porté sur le peau, etc, en signe de prise de possession. Faute de cé faire le trésor descend à nouveau. Dans ce cas on dit du trésor *er verblühet;* lorsqu'il remonte on dit *der schatz blühet*, le trésor fleurit.

Au hameau *Klein Gammel*, se trouve le lieu dit *Kerkeveld*, champ de l'église et le *Kerkepad*, sentier de l'église. Suivant une très ancienne coutume, aucun cortège funèbre ne passe par ces endroits qui sont païens. Ceci peut-être à cause du *Bergsken*, la colline, qui est un ancien tumulus et qui se trouve dans le voisinage.

De Krekelberg près des *Looische Meeren*, marais ou mares ou limites du *Looi* (lucus) qui seraient d'anciennes pêcheries. On y voit encore de vastes étangs que l'on croît être d'anciennes carrières à argile Près de là se trouve *den Hondschot*, *in de Zwartbosschen*, que nous traduisons par enclos du sacrifice dans la forêt noire. Il est à remarquer que le mot *hond*, qui n'est pas *canis*, se retrouve régulièrement à proximité de nos nécropoles.

Hun dans la bible d'Ulfilas signifie *offrande* ou *sacrifice* à la divinité. « *Armahairtitha Viljau gah ni hunsl* », qui est *armhartigheid wil ik*, *geen offerslagt*, pas d'exécutions sacrificatoires. Ainsi s'expliquent le *Hondseind*, terminus du sacrifice, près de la nécropole de Baarle-Duc; le *Hondsberg*, colline du sacrifice à Esschen ; le *Honsberg* à Raevels ; la *Hondskling*

à la nécropole de Bergeik ; le *Hondseinde* à Tongerloo, à Ossendrecht, à Alphen ; *Hunsberg*, colline du sacrifice, à Merchtem ; *Hunsel* à Lennick St-Quentin ; *Hunberg* (Silex taillés) à Tessenderloo ; les *hunebedden*, autels à sacrifices, dolmens, etc. etc.

Het Heksenboschken, le petit bois des sorcières, se trouve au N. du hameau *Looi*. On y a vu des feux-follets et des revenants.

De *vonder* sur la *Marck*, est un endroit hanté. On y a vu la nuit un mouton noir, près de l'estaminet du *Roskam*. Le mouton saute chaque nuit au dessus du *vonder*. On prétend que la *IJzeren zog*, truie de fer, y circule. La nuit du samedi au dimanche c'est le *Langewapper* qui y passe en sonnant (?). Il enlève les enfants dans son sac et en fait autant de *Langewappers*.

Il y a encore à Ryckevorsel, *den Aertsbol*, *Meirlhoeve* ou *Meerlehem*, *de Loeysche Driesen* (les trieux du lucus), *de Schietheide*, *Klein Vrijkensheide*, *Keirschot*, *de Brand akker*, *Kletschoten*, *het Loey*, près *de Schransen*, *Kerkeheide* ou *Paepenheide*, *de Winkels*, *Rouwveld*, à coté du chemin vers Vlimmeren, *de Pot bergen*, près du *Steenen Molen*, *den Hemelakker* près de Reyt, *de Kattesteert*, *Oliesteen*, *Toren Driesen*, trieux de Thor (?), etc., etc.

Enfin citons la *Zonzijde*, côté du soleil, que d'anciennes cartes de VAN DER MAELEN situent entre Melhoven et Meerhout, c'est à dire dans la prolongation de la nécropole.

Dimensions et coupe des tombelles. Les tombelles ont en moyenne un diamètre de 3 à 6 mètres et une élévation au centre de 60 à 80 c. m. La plupart sont visiblement aplanies par l'écobuage ou par l'action du vent. Plus aucune rigole qui entourait la tombelle, n'est visible. Mais en pratiquant une coupe transversale, on remarque la terre noire du terrain

primitif et le sillon de la rigole circulaire. De l'ensemble on peut conclure que l'aspect de la nécropole n'a pas sensiblement changé depuis l'époque de son établissement.

Chaque tombelle contenait au centre, une urne cinéraire de grande dimension, déposée sur le sol primitif ou dans une petite excavation, avec une ou plusieurs petites urnes d'offrande (?) renversées (l'ouverture en bas) sur les ossements calcinés contenus dans l'urne cinéraire.

Quantité de dépôts, probablement postérieurs, ont été effectués entre les tombelles primitives. Plusieurs de ces dépôts consistaient en un tas d'ossements brûlés, sans urne cinéràire.

Inventaire du mobilier funéraire. La nécropole de Ryckevorsel a livré environ soixante urnes plus ou moins complètes. Mais il faut tenir compte du grand nombre de tessons rencontrés dans les défrichements, qui permet d'évaluer à 3 ou 400 le nombre d'urnes qui s'y trouvaient primitivement.

La nécropole de Ryckevorsel est pauvre. Nous n'y avons rencontré qu'un seul bracelet en bronze dans une grande urne du terrain de Janssens (au musée du Cinquantenaire).

D'autres urnes contenaient des traces de bronze fondu au feu de l'*ustrinum*. Le fouilleur Colard des musées Royaux a encore recueilli un bâtonnet carré en bronze semblable à une petite règle.

Plusieurs urnes étaient déposées sur un petit galet, en silex non taillé, ayant subi l'action du feu.

Quelques silex taillés (une dizaine de déchets de taille) ont été récoltés dans les déblais de la nécropole. Aucune fusaïole ou perle, aucune fibule, aucune arme, aucun objet romain.

La rareté du charbon de bois fait supposer que l'*ustrinum* se sera trouvé à un autre endroit.

Age de la nécropole.

Le professeur J. H. Holwerda, dans ses conclusions au sujet de la nécropole à incinération du *Hamert* lez Venlo, nécropole qui offre tant d'analogies avec celle de Rijckevorsel, estime qu'elle fut établie quelques siècles avant la naissance du Christ, par une peuplade venue du Sud, probablement en longeant le Rhin, et appartenant à une population fixée dans le Sud de l'Europe centrale. Cette peuplade aurait importé à Venlo la civilisation Hallstadtienne, qu'elle avait encore conservée à l'arrivée de César. Cette population ne peut être confondue avec les éléments Gaulois et elle ne doit pas être considérée comme la plus ancienne du Brabant septentrional. Tout permet de croire que la civilisation d'Hallstadt y fut importée par la peuplade qui a incinèré ses morts au *Hamert* et que cette civilisation n'y existait pas antérieurement. A cette population aux urnes de forme Hallstadtienne, est venue se superposer une tribu probablement proto-Saxonne, dont nous retrouvons, à la même nécropole les urnes caractéristiques à bords légèrement rentrants. Cette superposition semble s'être produite depuis le premier siècle ayant le Christ jusque plusieurs siècles *après le Christ.*

Comme nous l'avons avancé nous même déjà en 1907, M. Holwerda estime que pour le Brabant, la civilisation Hallstadtienne est contemporaine à l'invasion romaine. Il rejette les conclusions de Rademader (*Mannus*, 4, p. 187) qui classe les mêmes urnes en quatre périodes de 1200 à 1000, de 1000 à 700, de 700 à 600 et de 600 à 500 ans avant le Christ.

Dans l'ensemble, les urnes trouvées à Ryckevorsel rappellent incontestablement le type d'Hallstadt. Les urnes à panse angulaire, plus ou moins arrondies et surmontées d'un petit col droit, vertical, sont lisses, avec engobe brun-chocolat,

d'une glaise fine, moulue et à parois relativement minces. D'autres, plus grossières, sont moins élégantes de profil, épaisses et rugueuses, avec des oves ou des incisions parallèles au pourtour de l'ouverture. Les premières semblent être les plus anciennes et rappellent les formes de la Tène II. Elles sont conformes à celles décrites dans *Pic, le Hradisch*. Il est à remarquer qu'à la nécropole de Weert, la même céramique était accompagnée de fibules de l'époque de La Tène. Par contre, les vases à col légèrement évasé vers l'extérieur rappellent ceux de la période I de Hallstadt (9 à 700 ans avant J. C.) Sur un des vases de Ryckevorsel nous retrouvons le décor à filet grec, qui est la caractéristique de cette céramique. DÉCHELETTE remarque que l'oppidum du camp du Château-Salins contenait à la fois des urnes indigènes de l'extrême fin du hallstadtien, associées à des vases italiques à figures noires de la fin du VI[e] siècle avant J. C.

Les urnes grossières. à bords rentrants, dont nous trouvons des spécimens à Ryckevorsel, sont semblables à celles de la nécropole de Haarle (J. H. HOLWERDA, 1917) et de Riethoven, (D[r] M. A. EVELEIN, 1910) ce sont très vraisenblablement des produits proto-saxons, qui peuvent être datés du début de notre ère (1). Ces urnes à cols rentrants sont apparentées au

(1) A ceux qui nient la perdurence de l'incinération, rappelons qu'au VIII[e] siècle, Charlemagne proscrivit chez les Saxons, sous peine de mort, la coutume d'incinérer les cadavres. « *Si quis corpus defuncti hominis secundum ritum paganorum flamma consumi fecerit et osso ejus ad cinerem redegerit capite punietur.* »

Les biographes de St-Lambert témoignent que le saint détruisit (vers 700) *ubi plurima templa et simulacra dextruvit in Taxandriam.* Ce texte date la fin des bois sacrés de la Campine.

Le capitulaire de Paderborn, de 785, *(Monumenta germ. hist. Leges* t. I) ordonne aux Saxons de porter leurs morts aux cimetières de l'Eglise. C'est ce qu'ils ne font pas en Campine, où nous les voyons continuer à incinérer leurs morts à l'époque *mérovingienne* en continuant à utiliser les nécropoles des peuples à urnes hallstadtiennes.

type de Lautzitz (Behla, *Die Urnenfriedhof mit Thongefane der Lautsitz typus*) que l'on rencontre en Gueldre et dans le Limbourg Hollandáis. HOLWERDA a démontré que ce genre de céramique peut être datée de la domination Romaine et que les champs d'urnes tard-Saxons, dont on a attribué les types au décor de la Tène, sont des succédanés au type de Lautsitz.

Ce courant Saxon se poursuit, au début de notre ère, par la Drenthe à la Twenthe, en Hollande par la Gueldre, le N.-O. du Limburg, le Brabant Hollandais et le Nord de la province d'Anvers.

Il est utile de noter ici que la période d'Hallstadt (de 700 à 500 avant J.-C.) est suivie de La Tène I (de 5 à 4 siècles avant J.-C.) époque caractérisée par une richesse plus grande du mobilier funéraire et accompagnée de produits Etrusques. La Tène II (300 à 100 avant J.-C.), se distingue au début par une expansion de La Tène que les Celtes importent dans l'Allemagne du Nord et en Scandinavie. Mais le milieu du IIIe siècle, ajoute DÉCHELETTE, est marqué par un ralentissement manifeste des importations méridionales vers le Nord des Alpes, qui correspond à la décadence des Celtes. Dès ce moment se remarque un appauvrissement considérable du mobilier funéraire. Ce ne fut qu'après la conquête (50 ans avant J.-C), c'est-à-dire au milieu de la Tène III (de l'an 100 à l'ère Chrétienne) que la Gaule commence à s'assimiler la civilisation Romaine. Remarquons que l'étude des tombelles de la Marne a permis de constater que l'incinération ne fait son apparition qu'à l'époque de La Tène III; tandis que la Tène I comprend les sépultures à inhumation avec char et La Tène I et II des inhumations sans char. Comme indication chronologique, la Marne a livré des monnaies gauloises à La Tène III, tandis qu'elles font défaut dans les sépultures à inhumation.

Les numismates arrivent à des conclusions identiques. Ils

retrouvent dans le monnayage pré-Césarien, l'influence du culte de Thor. (IIe siècle avant J. C.) JOHN EVANS, date approximativement de 150 ans avant J. C. la frappe des statères belges-prototypes. LELEWEL, fixe entre 260 à 168 avant J. C. la frappe dans le Belgium, des statères à la tête d'Appolon.

MOKE à rattaché, et avec raison, les habitants du pays de Waes «au groupe Campinois, dont ils forment une subdivision particulière, et soit qu'on les fasse descendre des anciens peuples de la Taxandrie ou d'une colonie Chauke, ils sont évidemment une *race venue assez tard*, qui a séparé les populations du littoral de celles qui longent la rive gauche de l'Escaut au dessus du confluent de la Dendre».

Il est prématuré de conclure à cet égard. Plus tard, lorsque des études comparatives plus complètes auront paru sur les nécropoles du pays de Waes (Haesdonck, Belcele, etc.) et celles de la Taxandrie, ces migrations successives pourront être déterminées.

En attendant, nous croyons pouvoir conjecturer, d'après la répartition géographique de nos champs d'urnes, que nous poursuivons depuis la Gueldre, dans le Brabant septentrional, la Taxandrie et le Pays de Waes, que ce mouvement migrateur s'est effectué du Nord-Est au Sud-Ouest.

On peut placer au IIIe siècle avant J. C. le passage de certaines tribus Belges, peut-être des proto-Saxons, (urnes à bords rentrants) qui font la conquête des îles d'Albion et d'Ierne découvertes par Himilcon. On signale des Atrébates, des Bellovaques, des Ambianes, des Parisii et des Britanni comme ayant fait partie de cette expédition. Ces derniers donnent leur nom *Britannia* à leur nouvelle conquête. Vers la même époque, *Ptolemée* signale la présence des Ménapiens sur les côtes occidentales de l'Irlande. Dans le sud de l'île de Bretagne, les Gallo-Bretons d'origine Belge, auraient vers

l'an 200 avant J. C., remplacé la domination des Goidels. Nous pouvons donc établir un synchronisme entre les émigrations de la Belgique actuelle, vers l'Angleterre, la civilisation de La Tène II, les nécropoles de la Campine et les peuplades Belges dont César fait l'énumération.

Il est probable que des urnes semblables à celles de la Taxandrie se retrouveront en Angleterre.

La culture de La Tène, dit DÉCHELETTE, (II, 575) répandue par toute l'Europe, semble correspondre aux conquêtes des Celtes, c'est à dire qu'elle daterait du IVe ou du IIIe siècle avant notre ère. Elle seraient un peu plus ancienne (Ve s. avant J. C.) dans les pays Rhenans, qui serait le centre de départ des Celtes.

Nos champs d'urnes s'étendent d'Oldenbourg à Osnabruck en Westphalie par l'Ems, la Drenthe (pays des Bructères?) tendent vers Twenthe, la Gueldre et le Noord-Brabant (Campine).

Cette trainée semble marquer les anciennes frontières des Chattuaires et des Bataves.

Dans toutes ces nécropoles, les divers types de céramique se superposent. A Anholt on découvrit, en 1900, à Flämg, près de Lindau, un champ d'urnes qui comprend à la fois des profils de l'âge du bronze à la période d'Hallstadt jusqu'à l'époque Romaine. Au Kaiserstühl (Bade) on a trouvé des urnes se rapprochant de celles de la Campine. Or, ces sépultures sont à inhumation et par conséquent plus anciennes. Les fibules qui les accompagnent appartiennent aux formes de transition de La Tène, quoique classées par l'inventeur, M. FISCHER *(Die Löhbücke bei Ihringen am Kaiserstühl)* à la fin de l'époque d'Hallstadt dans le Ve siècle avant J. C.

Le fait de rencontrer à Ryckevorsel des incinérations de La Tène III avec des types d'Hallstadt n'est donc pas particu-

lier à cette nécropole. Dans la Haute Saône, comme en Bourgogne, remarque DÉCHELETTE (II, 1046) les tumuli de La Tène font suite, sans aucun hiatus, à ceux d'Hallstadt. Les sépultures à inhumation du bois de Langres (Haute Marne) ont livré des poteries ornées de grecques et une épée de fer. Sur quatorze sépultures décrites par FLOUEST (*Soc. hist. de Semur*, 1871) une seule est classée dans l'âge du bronze III; sept sont déterminées comme Hallstadtiennes et une seule est de La Tène I. Malgré cette dernière détermination, DÉCHELETTE les date de 900 à 700 ans avant J. C. Elles paraissent être plus récentes.

Une seule urne de Ryckevorsel, à profil anguleux, ornée de grecques (au musée du Cinquantenaire) rappelle les situles de bronze importées au Nord des Alpes à la fin de la période Hallstadtienne. (cf. DÉCHELETTE, III, 659). Elle rappelle les vases carenés de la Marne, de La Tène I, dont l'apparition, dans l'Est de la Gaule, coïncide avec les premières importations des amphores Grecques dans la même région. Leur ornementation de grecques incisées, rappelle également les cistes en bronze battu italiques. (DÉCHELELTE, III, 1461) Les vases Marniens, comme celui de Ryckevorsel, sont d'une pâte assez fine et lustrée.

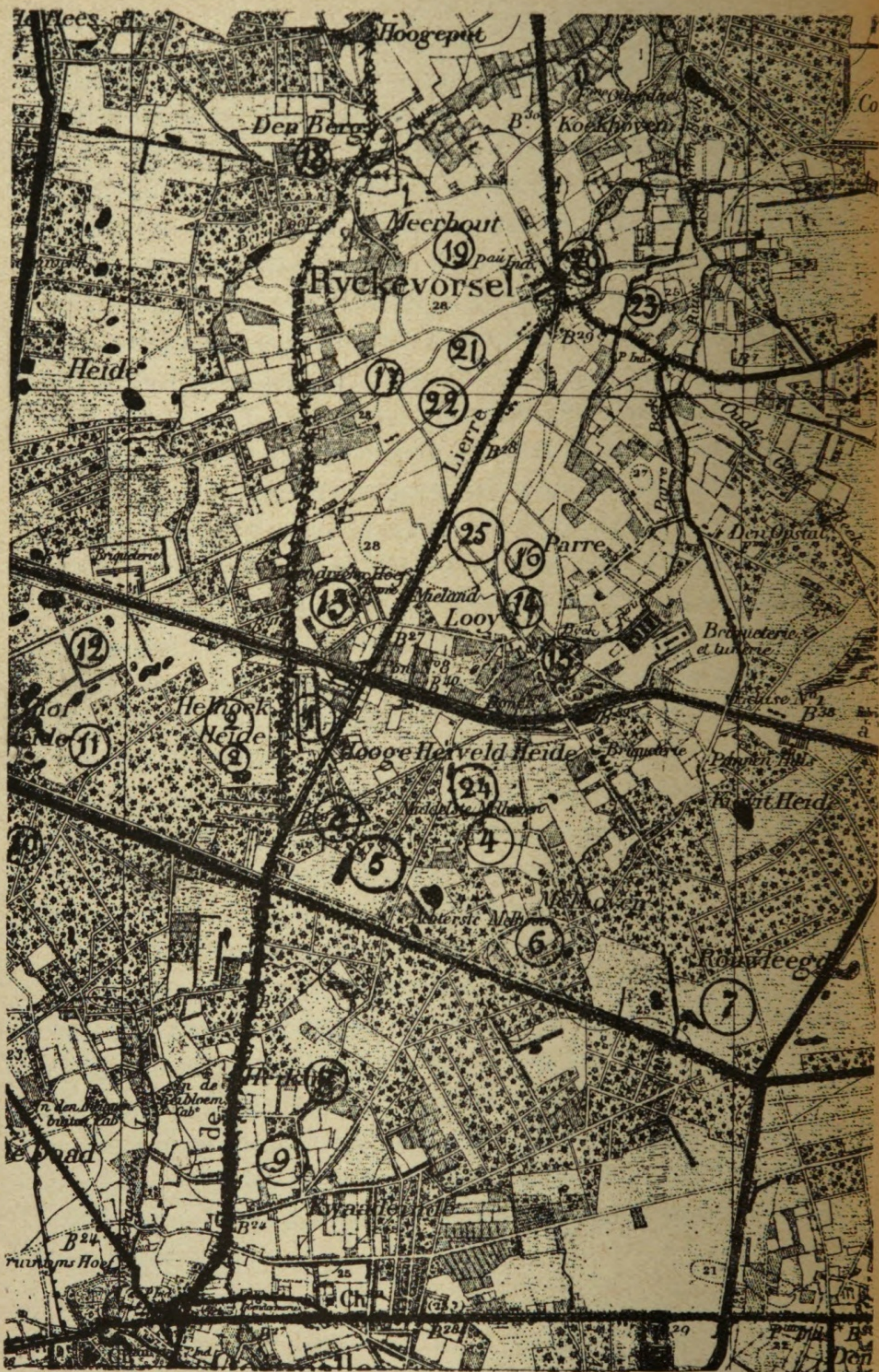
C'est OTTO TISCHLER (*Glierung des vorrömmetalzeit*, 1881) qui a subdivisé la civilisation Hallstadtienne, en deux périodes bien distinctes, par le classement et l'étude comparative des armes et des fibules. REINECKE (*Brandgräbe*, 1900) et HOERNES (*Die Hallstadtperiode*, 1905) ont confirmé par leurs travaux, l'exactitude de l'ensemble des déterminations de TISCHLER. Enfin DÉCHELETTE estime que le système de TISCHLER, s'applique à la France comme aux régions du centre de l'Europe, à la condition de tenir compte « de l'inégalité frap-

pante dans les deux phases, au point de vue de la variété et de la richesse des types industriels ».

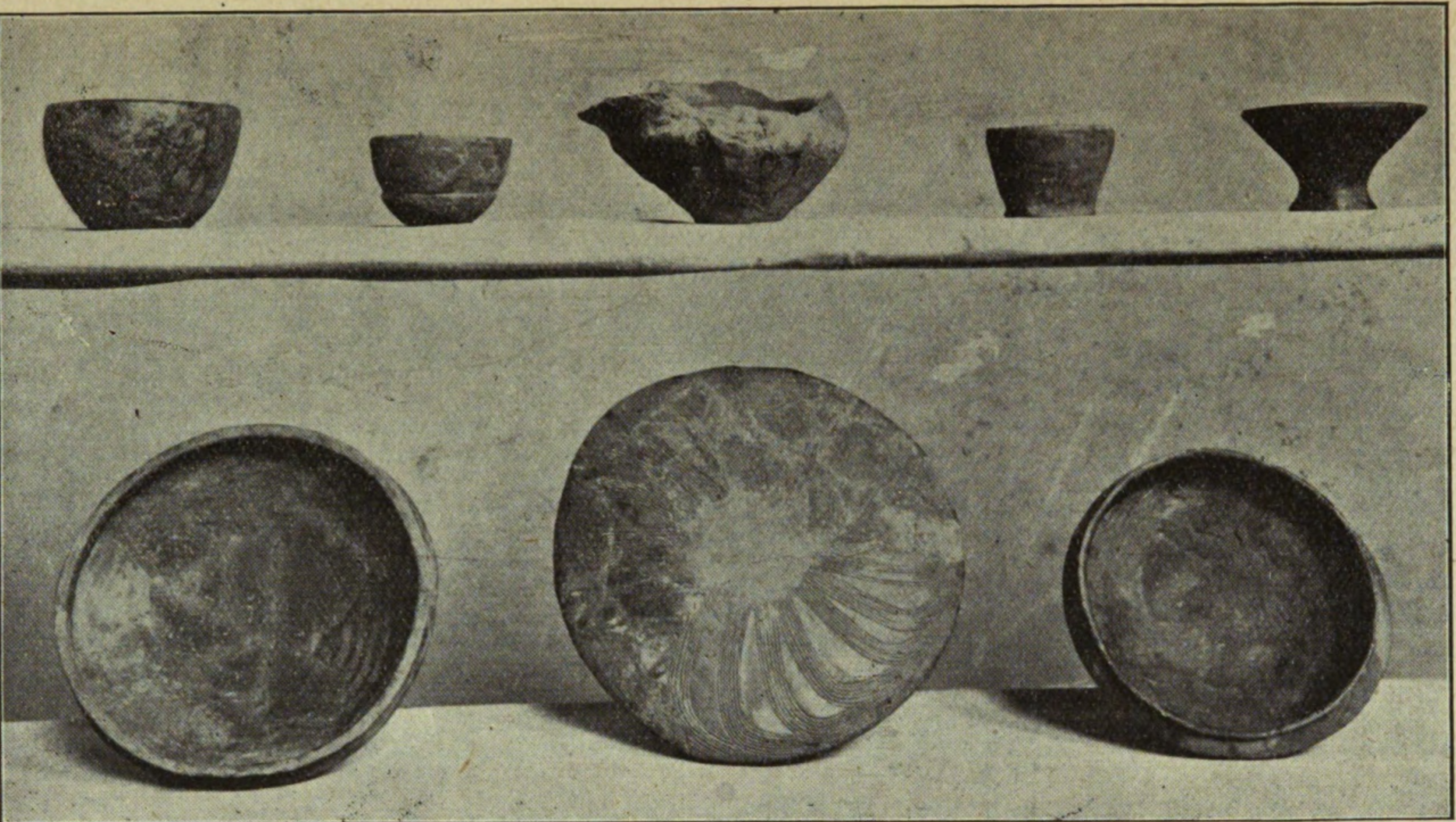
La période I (900 à 700 avant J. C.) a été rattaché (par Reineke) à l'âge du bronze V et VI de Montélius et comprend en général, un mobilier pauvre. La période II se distingue par de nombreuses fibules et des vases en bronze d'importation méridionale. Déchelette et d'autres, attribuent cette richesse plus grande du mobilier funéraire, aux expéditions des Celtes dans la Haute-Italie, et notamment celles de Bollovèse et de Sigovèse. Mais dans ces classifications chronologiques, basées exclusivement sur le mobilier, il convient de tenir compte des survivances. «Comme dans la plupart des régions montagneuses ou isolées dit Déchelette (II 3e partie, 1098), certaines formes ont eu là une longue durée». C'est pensons-nous, le cas pour la Taxandrie, d'un accès si difficile, même aux armées Romaines. Une classification chronologique des tombes ne saurait s'établir à l'aide d'une seule catégorie d'objets tels que les fibules. Il est de toute nécessité de tenir compte des survivances et de dater les nécropoles d'après l'ensemble du mobilier funéraire. En opérant ainsi, on reconnaîtra que la plus grande partie de nos urnes à Ryckevorsel ne sont pas antérieures à la seconde période de la Tène, et que plusieurs d'entre elles datent des premiers siècles de notre ère.

Ce rajeunissement progressif que nous préconisions, est d'ailleurs suivi par d'autres chercheurs. Montelius qui classait (en 1885) les glaives courts à antennes au début d'Hallstadt a été corrigé par Reineke (en 1900) qui les restitue avec raison à la fin de la même période.

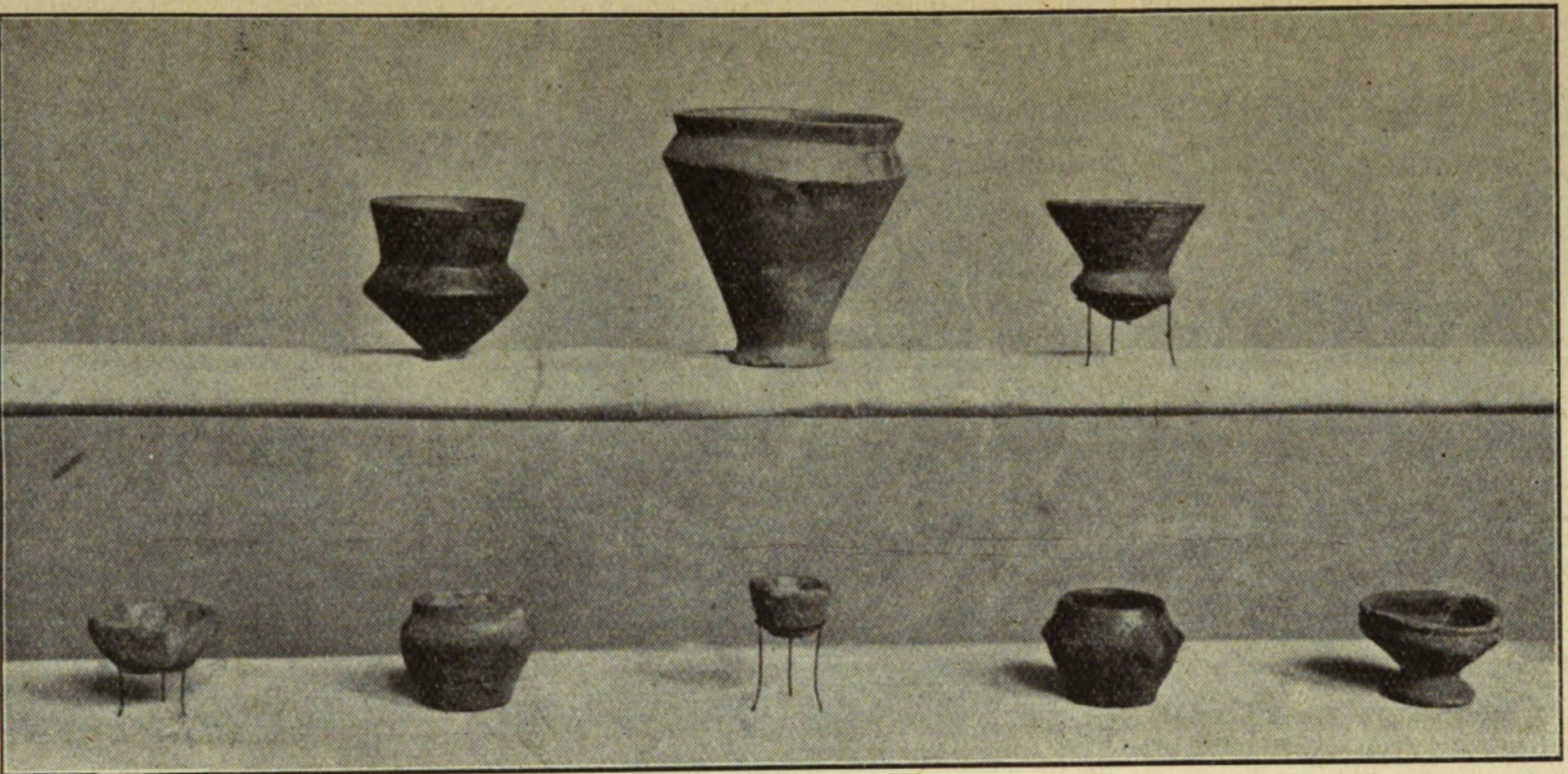
De même Holwerda remarque judicieusement que les types d'urnes des nécropoles de Bergeyk et de Baarle Nassau (Taxandrie) sont datées à tort, beaucoup plus anciennement en Allemagne.


Hoogeput
Den Berg
Koekhoven
Meerhout
Ryckevorsel
Heide
Lierre
Parre
Looy
Briqueterie
Hooge Heiveld Heide

Planchette de Turnhout au 40000e Oostmalle-Ryckevorsel. XXXXXXX diverticulum de Bagacum à Trajectum ad Rhenum. — 1. Nécropole, fouillée en 1902. — 2. *Helhoekheide*, bruyère du coin de Hellia. — 3. Vallum encore existant de la nécropole. — 4. *Middelste Melhoven* ou *Meerthof*. Curtis du milieu du mâl. — 5. Bruyère où apparaît le *Brandende Schaper*, le berger incandescent. — 6. *Achterste Melhoven*, mallum postérieur. — 7. *Rouwleegd, rouw*, deuil (?). — 8. *Venusberg*, colline de Venus. — 9. *Bloedberg*, colline sanglante. — 10. *Klokkeven*, mare à cloche légendaire. — 11. *Helhofheide*, bruyère du jardin de Hellia. — 12. Parcelles encloses de levées de terre jadis cultivées. — 13. *Helhoek*, groupe de tombelles nivelées en 1903. — 14. *Looy, lucus*, bois sacré — 15. *Looybeek*, ruisseau du lucus. — 16. *Les helheuvels*, collines de Hel où on trouve des urnes en 1915. — 17. *Zonzijde*, côté du soleil. — 18. *Den Berg*, la colline, (urnes et monnaies en or vers 1870). — 19. *Meerhout* (80 urnes vers 1880). — 20. Ancienne cella près de la cure. — 21. *Vagevuur*, le purgatoire. — 22. *Hellegat*, trou de Hel ou de l'Enfer. — 23. *'s Heeren-meiren*, marais du Seigneur (urnes vers 1870). — 24. *Hoogeheiveld*, bruyère élevée (urne en 1911). — 25. *Heksenbosch*, bois des sorcières.



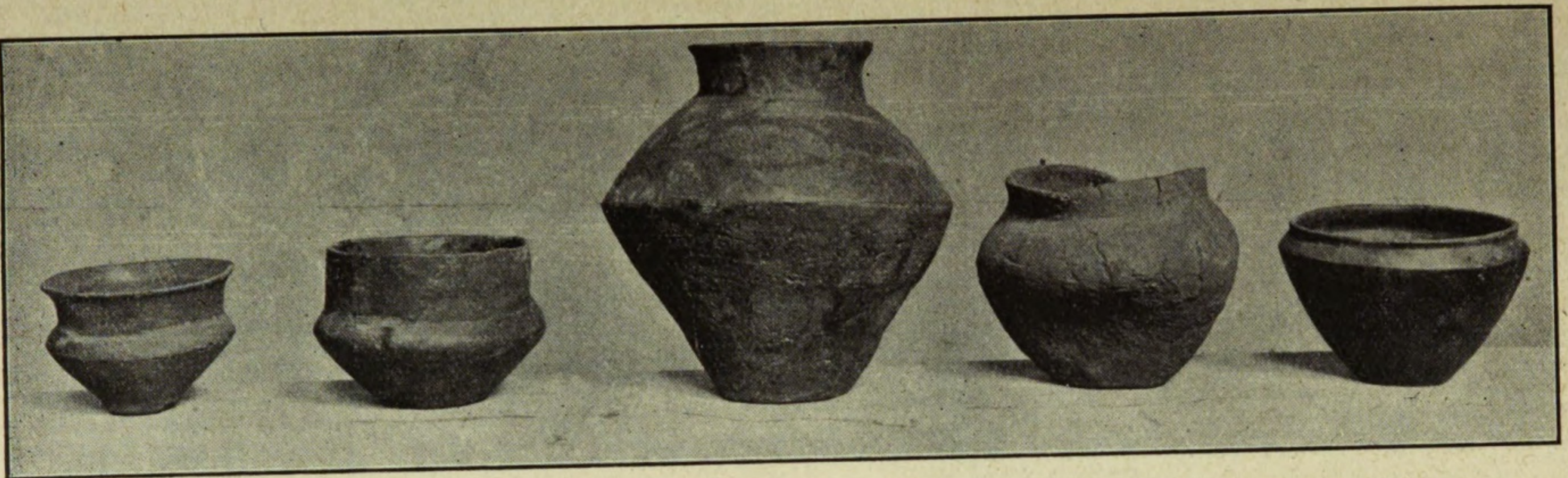
Urnes de la nécropole de Ryckevorsel.



Urnes de la nécropole de Ryckevorsel.



Urnes de la nécropole de Ryckevorsel.



Urnes de la nécropole de Ryckevorsel.



Urnes de la nécropole de Ryckevorsel.



Urnes de la nécropole de Ryckevorsel.

La même critique peut-être formulée à l'égard du catalogue de Hettner, du musée de Trèves. La période de La Tène y est absolue, sans aucune subdivision, et datée de quatre siècles avant le Christ, tandis qu'elle a perduré jusque deux siècles après le Christ.

Dans les deux premiers siècles, la romanisation est générale en Belgique, sauf dans le nord où se trouvent moins de villas romaines, moins de voies d'accès et presque pas de garnisons. Comme en Scandinavie ou subsistent les anciennes méthodes, alors qu'en Allemagne tout est romanisé, la Campine est mal coordonnée avec le sud de la Belgique.

Il est démontré qu'au Danemark, en Suède, en Norvège, l'âge du bronze a perduré plus longtemps que sur le continent. De même au Jutland, la civilisation de La Tène perdure plus longtemps qu'ailleurs et est remplacée par une industrie romaine déjà tardive (1). En Campine le même phénomène s'observe, grâce au manque de voies de communication et peut-être aux mœurs farouches de peuplades indomptées et hostiles aux innovations latines.

Le comte Goblet d'Alviella *(Antiquités protohistoriques*, 1908) nous attribue la thèse, que la civilisation de Hallstadt aurait été tardivement introduite dans notre pays par les Franks Saliens, après la chute de la domination Romaine ! Nous n'avons jamais rien dit de semblable. En 1907, au congrès archéologique de Gand, nous avons soutenu que les tombelles des nécropoles de la Campine, datent des premiers siècles de notre ère. Ce sont probablement des tribus de Belges, qui inaugurent ces bois sacrés d'après les rites du

(1) Gustafson, *Norges old tid.* S. 63 f. Montelius, *Kulturgesch.* S. 150. S. Muller, *Altert.* 2, 16, 50 ff. en Kauffmann, *Deutsche altertumskunde*, 1913, p. 478.

culte Odinique. Plus tard, des Germano-Nordiques et notamment des Franks-Saliens viennent s'y superposer au début de notre ère.

Pour la défense de cette thèse nous nous basons non seulement sur la perdurance des techniques anciennes en Campine, mais sur la toponymie nettement Frank Salienne de nos nécropoles, sur l'ensemble des légendes que nous y recueillons et qui sont des survivances de la mythologie Odinique. Toutes les nécropoles de la Taxandrie, sont disposées, orientées et alignées d'après un plan identique. A chacune d'elles, nous retrouvons l'arbre légendaire à vertus curatives, qui est le frêne Ygdrasill du Nord et qui devient l'arbre de plaid médiéval ou la tour de l'église chrétienne ou le beffroi des communes flamandes. C'est aux nécropoles que nous retrouvons les *Wetsberg* (colline de la loi), *Malhoven* (*curtis* du Mallum), *Malberg* (colline du mâl) champs de mai ou de Mars où se réunit le peuple. Toujours nous retrouvons le puits légendaire où est engloutie une cloche ou une ville et par où les âmes s'en vont dans le domaine souterrain de Hellia, la Proserpine du Nord *(Helleput, Helhoek, Helven,* etc.*)*.

Nous possédons ainsi les éléments pour décrire les *Loo-lucus*-bois sacrés des peuples incinerés en Campine ce que nous ferons un jour dans une étude d'ensemble.

C'est à tort que l'on a qualifié les urnes des tombelles de la Campine d'urnes germaniques. On les a dénommées ainsi parce que l'on a supposé qu'elles provenaient de peuplades germaniques. Or, si on les trouve sur le Rhin, elles font absolument défaut dans l'Est de l'Allemagne. En Hollande on les a trouvé exclusivement dans le Brabant septentrional. En Belgique elles sont abondantes en Campine et dans le Pays de Waes, plus rares en Brabant et presque introuvables en

Wallonie. A ne considérer que la forme des urnes Hallstadtiennes, on doit les apparenter à cette civilisation qui fleurit surtout dans le sud de l'Europe centrale, plusieurs siècles avant le Christ. Les nécropoles Campinoises, que nous considérons comme contemporaines à l'invasion romaine, révèlent une forme appauvrie de cette brillante civilisation d'Hallstadt. Nous nous demandons, si les nécropoles Campinoises représentent bien, comme le propose HOLWERDA, des émigrants venus du sud de l'Europe. Lorsqu'on considère que la toponymie, les légendes de nos nécropoles sont identiques à celles de la Scandinavie, il semble, plus logique de les considérer comme des vestiges d'un courant migrateur de populations Nordiques, qui semblent bien avoir constitué les ancêtres de la race flamande.

En résumé, nous trouvons à Ryckevorsel une nécropole importante, livrant des urnes, au type Hallstadtien et Latènien, dans un vaste bois sacré, près d'un gibet, d'une mare à cloche légendaire, d'un *mâl*, d'un enclos voué à la déa Hellia, à côté d'un *diverticulum*. Tous les lieux-dits sont nettement Frank-Saliens et identiques à ceux qui se répètent aux autres nécropoles Campinoises.

Les légendes qui y sont attachées sont d'origine Odinique.

Nous en concluons que la nécropole de Ryckevorsel, ses lieux-dits et ses légendes sont contemporains, que les peuplades qui y ont habité *à demeure*, y ont séjourné depuis 2 à 3 siècles avant le Christ, jusque 3 à 4 siècles après le Christ. Que ces peuplades parlaient la langue Franke, disons Flamande, et qu'ils pratiquaient la religion Odinique.

Des chefs de file comme GRIMM, SIMROCK, OZANAM et FUSTEL DE COULANGES, ont ignoré le plan d'ensemble, partout identique, d'après lequel les bois sacrés étaient disposés chez les Franks avant leur conversion au christianisme.

La connaissance de ce dispositif, que nous retrouvons notamment en Bretagne, est copié sur la mythologie nordique. Elle rend intelligible à l'archéologue flamand, les groupements toponymiques et l'interprétation des traditions qui ont survécu dans les rites médicaux, les pelèrinages, les pratiques judiciaires, etc.

Nous sommes donc fondés de supposer qu'il sagit ici de diverses tribus connues sous le nom générique de Franks Saliens, que les auteurs classiques situent en Campine et qui s'en vont à la conquête de la France actuelle lorsque la puissance de Rome faiblit. Ces ancêtres des Flamands, aprés avoir pénétré en Campine par la Veluwe et la Gueldre passent en Flandre par le Pays de Waes — peut être en passant l'Escaut à Anvers — pour se diriger vers le Nord de la France.

Les nécropoles Campinoises (1). Il serait prématuré de vou-

(1) Sur les nécropoles à incinération de la Taxandrie, Cf. in Publ. Académie Royale d'archéologie de Belgique : L. STROOBANT, 1902, *Les tombelles de Weelde;* 1903, *Explorations*; 1903, *Nécropole de Luiks-Gestel*; 1905, *Nécropole du Looi à Turnhout;* 1906, *Nécropole de Meir;* 1906, *Enseigne de cohorte romaine;* 1908, *Bracelets de Grobbendonck;* 1908, *Urnes Hallstadtiennes de Goirle*; 1909, *Villa rom. de Grobbendonck;* 1909, *La Campine Anversoise avant le Christianisme*; 1912, *Villa rom. de Merxplas*; 1913, *Urne néolithique de Merxplas*; in *Revue d'archéol. de la Campine « Taxandria »* : 1905, *Le puits antéromain de Beerse*; 1905, *La Taxandriæ Préhistorique*; 1906, *Urne littera*; 1907, *Légendes et coutumes Campinoises*; 1908, *Les civilisations primitives de la Hollande*; 1908, *Villa rom. d'Alphen*; 1909, *Urnes cinéraires d'Oolen*; 1909, *Nécropoles à incinération de Baarle*; 1910, *Les Légendes de Weelde*; 1912, *Les nécropoles de Brecht*; In *Annales du congrès archéol. de Gand*, 1907 : *Quel est l'âge des tombelles de la Campine.* In *Annales du congrès archéol. de Malines*, 1911 : *Notes sur la Taxandrie.* 1909, *Origine Scandinave de quelques légendes Campinoises.* 1920, *Les nécropoles à incinération de Casterlé.* 1921, *Poteries de La Tène trouvées à Vosselaer.* En *Revue des études spréhistoriques*, Paris, 1913 : *La barque solaire dans le folklore.*

loir, dès à présent, tirer des conclusions formelles du résultat de nos fouilles. Nous espérons pouvoir le faire dans une étude d'ensemble sur les bois sacrés de la Taxandrie. Nous avons découvert, après des années de recherches comparatives, que tous nos bois sacrés sont conçus d'après un type identique et qu'ils comprennent une nécropole (à incinération) avec des alignements de tombelles et des orientations semblables, une colline de la loi où le peuple se réunissait, un arbre à vertus curatives ayant fait l'objet d'un culte, et que cet arbre a été remplacé à l'époque médiévale par la potence, une mare légendaire, dédiée à la déa Hellia, la Proserpine du Nord ; un *Stoct*, probablement *ustrinum* ; un chemin d'accès, une colline vouée à Freya ou à Venus ; que les nécropoles que nous trouvons aux limites des territoires, semblent avoir servi de ligne de démarcation ; qu'un chemin antique avoisine les nécropoles ; que celles-ci sont encloses de levées de terre ; que la toponymie des bois sacrés de la Taxandrie est nettement Frank-Salienne et qu'elle se répète aux diverses nécropoles ; que les légendes qui se racontent à ces endroits sont toujours les mêmes et peuvent être expliquées par la mythologie Nordique dont elles sont des survivances.

Nous espérons pouvoir démontrer dans ces conditions: que les Campinois qui sont incinérés dans nos nécropoles sont en majorité des Franks Saliens, antérieurs à l'introduction du Christianisme et qui occupent la Taxandrie au début de l'ère chrétienne. Que les ajoutes postérieures peuvent être attribuées à des tribus de proto-Saxons, (urnes à bords rentrants).

Que ces peuplades sont les ancètres des Flamands, Saxons (blanc et noir) à Gand et le long des côtes de la mer du Nord ; Frisons à Bruges ; Franks Saliens (rouge et blanc) mélangés d'une faible proportion de Saxons en Brabant.

Que l'étude comparative des urnes cinéraires des diverses nécropoles permettra un jour de qualifier plus exactement ces origines. Que celles-ci pourront être approximativement déterminées par la superposition de cartes géographiques des Pays-Bas, indiquant les régions où se rencontrent les urnes cinéraires du même type de cartes des différents dialectes flamands, de cartes des types ethnographiques, de cartes de la zone supposée occupée par les diverses peuplades de Ménapiens, Eburons, de Saxons, (Chauques et Cérusques), de Franks (Sicambres, Bructères, Chamaves, Angrivariens, Tenctères) etc.

Que les incinérés de la Campine parlaient, au début de notre ère, le Bas-saxon ou le Frank-salien, disons le flamand, et qu'ils n'ont jamais été latinisés, qu'ils pratiquaient la religion Odinique et que le stade de leur degré de civilisation semble avoir été celui de La Tène III. Qu'ils semblent être passés directement des pratiques de la religion Odinique au Christianisme sans avoir connu le paganisme romain.

Que la race flamande ne vient pas d'Allemagne mais du N. E., probablement du Danemarck.

Louis Stroobant.

Merxplas, 25 décembre 1920.

LE
“PAPEN MOER„
à
BERCHEM

Anvers, au XVI[e] siècle, connut une période de prospérité extraordinaire. L'activité commerciale s'y développa dans des proportions jusqu'alors inconnues. Tous les domaines économiques furent mis à contribution. On ne se borna pas seulement à se livrer aux affaires commerciales, aux transactions financières, aux exploitations industrielles ou aux opérations de Banque, on s'adonna aussi aux spéculations sur toutes les matières susceptibles de provoquer des bénéfices ou des plus-values rapides et considérables. Dans cet ordre d'idées, les opérations immobilières offrirent un champ jusqu'alors encore presqu'inexploré à l'activité de certains spéculateurs. Celles ci eurent, au moins pour l'avenir d'Anvers, un résultat plus durable. Car, tandis que la prospérité commerciale devait bientôt péricliter, pour finir par s'éteindre presque complètement; tandis que les richesses amassées en cette période si brillante devaient en grande partie être détournées vers l'étranger, les transactions immobilières amenèrent, pour l'aspect de la ville, pour son développement matériel,

des résultats qui restèrent acquis et qui, en de nombreux quartiers, contribuèrent à transformer entièrement la physionomie de la vieille cité.

C'est ainsi que le plus célèbre de ces spéculateurs en terrains, Gillebert van Schoonbeke, avait, vers le milieu du XVIe siècle, par ses entreprises gigantesques, réussi à créer des quartiers nouveaux et à tracer en maints endroits, à travers les terrains encore inexploités, un réseau de places et de rues, dont le tracé s'est conservé intact jusqu'à nos jours. D'autres spéculateurs suivirent l'exemple de van Schoonbeke. Il nous suffira de rappeler le souvenir de Michel van der Heyden, qui devint bourgmestre d'Anvers et fut créé chevalier. De 1541 à 1546, avec une activité fébrile, il se livra à des opérations immobilières nombreuses. Il acheta notamment l'enclos de l'infirmerie du béguinage au Klapdorp et y traça la rue des Dominicaines et les rues adjacentes. Il ouvrit la rue Pruynen, à travers le terrain où s'élevait l'hôtel de Berghes ; acquit, pour les revendre, divers immeubles dans l'enceinte de la ville et dans les faubourgs. Ces opérations devaient du reste lui attirer des désagréments judiciaires qui hâtèrent sa fin et n'aboutirent à aucun résultat.

Qu'il nous soit permis de réveiller aujourd'hui le nom d'un autre de ces spéculateurs.

Quelques documents, conservés dans nos archives, nous ont permis de retrouver trace d'une opération immobilière, datant de la même époque, dont aucune mention n'avait encore été faite jusqu'ici.

Lorsqu'en 1546, Gillebert van Schoonbeke avait acheté à l'écoutête d'Anvers, Guillaume van den Werve, son opulente propriété, située aux portes d'Anvers, *'t Goet ter Beke*, et l'avait morcelée pour y créer un quartier nouveau qui devint

le *Marcgraveley*, son exemple fut suivi non loin de là, à Berchem, par un membre d'une des plus anciennes familles patriciennes anversoises. C'est en vain qu'on chercherait des détails au sujet de cette transformation dans nos historiens locaux ; aucun d'eux ne l'a connue.

Sur les plus anciens plans d'Anvers et des environs, on trouve, à la frontière du territoire qui dépendait de la ville, à l'entrée du village de Berchem, un vaste espace de terrain divisé en terres de culture, en jardins maraichers. Il était bordé au nord par un chemin (plus tard rue du Robinet, puis avenue du prince Albert) qui le séparait du «Galgen velt», le champ de supplices anversois, l'actuelle Pépinière. A l'est se déroulait la grand'route de Malines, qui s'amorçait à la chaussée venant d'Anvers à partir des «Trois Coins». Cette route est devenue la Vieille Chaussée et s'appelle maintenant avenue du Général Leman. A l'ouest courrait un autre chemin qui, depuis la lèproserie de «Ter Sieken» (l'Harmonie) se dirigeait vers l'église de Berchem, puis laissait à gauche un embranchement qui aboutissait au château de Berchem, contournait l'église et le cimetière, pour borner au sud notre terrain et rejoindre la vieille route de Malines. Plus tard, vers 1550, cette dernière route, depuis le *Galgen velt*, jusqu'à l'église de Berchem, puis directement vers le Luythagen, fut convertie en chaussée et devint la grand'route de Malines.

Le terrain, dont nous venons de faire connaître les limites, s'appelait le *Papen moer*. On y trouvait, nous venons de le voir, à l'extrêmité méridionale, l'église de Berchem, entourée de son cimetière; puis, dans l'angle aboutissant vers la vieille route de Malines, un moulin à vent ; enfin, de petites maisons s'élevaient, disséminées le long du chemin, qui devait devenir plus tard la chaussée de Malines.

S'il faut en croire sa dénomination, le *Papen moer* devait

anciennement avoir constitué un terrain marécageux, dépendant de la cure de Berchem. Au XVI[e] siècle nous en avons déjà trouvé mention. C'est ainsi que dans un acte scabinal de 1432 il est question d'une propriété sise *aen den drie hoec bij der zieke aen spapen moer*. (¹) Deux ans plus tard, nous relevons une nouvelle indication relative au *Papen moer*, dans un acte scabinal daté du 20 novembre 1434, en vertu duquel Marguerite Steymans, veuve de Jan Zomers et ses enfants, vendent à Henri Van den Brande, 4 bonniers de terres appelées *den drie hoec* et situés *by der ziekerliede aen spape moer tusschen Sheerstrate ex ùt !* (²)

Toutefois, sur aucun des anciens plans d'Anvers, nous ne relevons d'indication à cet égard. Il est vrai que ceux qui sont antérieurs à la moitié du XVI[e] siècle, ne sont guère nombreux.

Quoiqu'il en soit, le *Papen moer* faisait partie de la seigneurie de Berchem. Celle-ci relevait directement du duc de Brabant. On connait le nom des seigneurs qui, depuis le XIII[e] siècle, la tenaient en fief. Ils appartinrent successivement aux familles Berthout, van Berchem, van Ranst et van Lier.

La seigneurie, au milieu du XVI[e] siècle, subit des alternatives assez diverses. Corneille van Lier la possédait par droit d'héritage quand il en fit relief le 1[r] septembre 1531. Il avait aussi obtenu de la ville d'Anvers, qui était propriétaire du droit de haute, moyenne et basse justice de la seigneurie, la première de ces juridictions. Il perdit néanmoins peu après ce privilège, tandis que la seigneurie elle-même lui était enlevée et faisait retour au duc de Brabant, qui l'avait confisquée.

Toutefois, elle fut rachetée peu après par le frère du précé-

(1) Archives communales d'Anvers. Scabinale protocolen, A° 1432 f° 232.
(2) Archives communales d'Anvers. Actes scabinaux A° 1434, f° 121.

dent seigneur, par Jean van Lier. (1) En effet, par lettres patentes du 19 juillet 1515, l'Empereur céda à Jean van Liere, gentilhomme de sa maison, au prix de 10,500 livres de gros, monnaie de Flandre, la livre, la seigneurie de Berchem, et « cela, dit l'acte de vente, pour aucunement le récompenser des bons et agréables services qu'il nous a faiz en nos voyaiges, guerres et armées, tant par mer que par terre sans en riens espargnyer sa personne ».

Jean van Liere avait obtenu une gratification de 7000 livres de gros, que lui avait octroyées l'empereur Charles-Quint. Il y ajouta 3,500 ℔ pour parfaire le prix d'achat.

Il mourut le 11 février 1552. Sa veuve, la comtesse d'Ysenbourg et ses enfants mineurs, représentés par leurs tuteurs, n'acceptèrent la succession du défunt que sous bénéfice d'inventaire. En présence de cette situation, la seigneurie leur fut retirée et fit encore une fois retour au duc de Brabant.

Celui-ci la mit en vente. Le 28 juin 1555 elle fut acquise par le chevalier Henri van Berchem. (2)

Le nouveau propriétaire de Berchem appartenait à une des plus anciennes familles patriciennes anversoises. Fils d'Adrien van Berchem, chevalier, et de Marguerite van Schoonhoven, il remplit les fonctions de superintendant de la Chambre des comptes d'Anvers, fit, à maintes reprises, partie du magistrat d'Anvers en qualité d'échevin, et fut plusieurs fois bourgmestre de la même ville de 1546 à 1576. Il épousa Marguerite van den Werve, dame de Meysse, fille d'Arnould van den Werve, amman et bourgmestre d'Anvers, et de sa seconde femme Adrienne van Liere.

L'historien d'Anvers, Guicciardin, fait son éloge dans son

(1) Archives de la Cour féodale de Brabant. Registre des recettes des droits de relief.

(2) Archives générales du royaume. Loc. cit.

ouvrage en ces termes : *Hendrick, heer van het schoon dorp van Berchem, by dese stadt gheleghen, een wel gheleert ende groot gheacht ridder die dickwils hier borghemeester is gheweest.* (1)

Par son mariage, Henri van Berchem devint proche parent de Guillaume van den Werve, qui vendit à Gillebert van Schoonbeke sa propriété *'t goet ter beke, in de loesane.* Ce dernier était, en effet, arrière-petit-fils de Nicolas van den Werve, bourgmestre d'Anvers, mort en 1431, et de sa seconde femme, Cathérine van Wilre, qui étaient d'autre part, à un degré de plus, aïeux de Marguerite van den Werve, femme d'Henri van Berchem. De plus, en sa qualité de bourgmestre d'Anvers, celui-ci avait dû être intimement mêlé aux négociations qui amenèrent van Schoonbeke à entreprendre ses grandes entreprises immobilières.

Quoiqu'il en soit, sur le territoire de la seigneurie de Berchem était situé le lieu dit *Papen moer*, dont nous avons fait connaître la situation topographique. L'acte qui nous sert de guide, dit que Henri van Berchem « *had dè papen moer gecocht met meer ander diverse partye van erve ende huyse by decrete van den hove ende raede van Brabant tegen den commissarissen van den selve hove en de raede leen wesende* ».

Propriétaire de ce bien, Henri van Berchem résolut de l'exploiter. Par lettres patentes royales, datées du 17 août 1556, il obtint que le *Papen moer* fut détaché de la seigneurie de Berchem ; il fut en même temps autorisé, à le morceller et à le vendre en lots. L'octroi royal porte, en effet, qu'il *macht demembreren, denatureren ende scheyden ende gelyck onsse genadige heere de Coninck als hertoge van Brabant*

(1) L. Guicciardyn. Beschrijvinghe van alle de Nederlanden.

tselve heeft gescheyden ende gedemembreert uyt ende vander heerlickheyt ende leengoeden van Berchem midtsgaders oock mochte vercoopen, uytgeven oft anderssins daer af zynen wille doen als van zynen eygenen goeden.

Dans le but de tirer le plus grand profit possible du terrain, Henri van Berchem, y traça diverses rues, notamment la rue de la Chapelle et la rue St-Hubert. La première, dans les actes de l'époque, est désignée comme *de nyeuwe lyde by myn heere onlancx gemaect tegen over de capelle*, ou plus brièvement *de Cappelsche ley*, *de Cappelle ley*. La chapelle, dont il est ici question, est la chapelle Ste-Croix, lieu de dévotion très fréquenté à cette époque, qui, primitivement, s'élevait à proximité de la route de Berchem, en face du *Galgevelt*. A cause des émanations pestilentielles qu'exhalait le champ de supplices et qui incommodaient grandement le spèlerins, elle fut, au début du XVIe siècle, démolie et reconstruite un peu plus loin vers le village, au bord de la route, à l'emplacement actuel de la place de Mérode. En 1512 elle existait déjà sur son nouvel emplacement. Quelques années plus tard, le terrain qui l'entourait fut planté de noyers. La relique de la vraie Croix qu'on y vénerait, disparut vers la fin du XVIe siècle. (1)

La rue St-Hubert reçut son nom d'une maison bâtie dans son voisinage et qui portait cette enseigne ; la maison avait également été construite par Henri van Berchem. Les actes de l'époque la désignent en effet comme *de huysinghen genaempt Sinte-Hubrecht by mynen heere aldaer onlancx gemaect*. D'où *St-Huybrechts leye*.

Il est probable que c'est à la même époque que fut tracée la rue du Rossignol (rue Th. Raucourt). Mais nous manquons d'indications précises à cet égard.

(1) P. D. Kuyl. Notice historique sur les chapelles de l'Ouden-God à Mortsel et de la Sainte-Croix à Berchem.

En traçant ces rues ou plutôt ces routes, qui étaient plantées d'arbres et bordées de fossés. Henri van Berchem avait soin de stipuler qu'il gardait la propriété et des avenues et des fossés : *welcke lyden ende grachte myne heere van Berchem behoudende blyff.*

Les nouvelles voies de communication étant tracées à travers le *Papen moer*, Henri van Berchem en morcela le terrain et le vendit en parcelles. A cette époque Berchem, tout comme le *Marcgrave ley*, était un quartier rural. Les négociants anversois, les habitants notables, désireux de jouir de quelque repos et de bénéficier d'un air plus pur que celui qu'on respirait à l'intérieur de l'enceinte reserrée de la cité, s'y bàtissaient des maisons de campagne. Il y a quelques lustres, avant les transformations qui, au cours de ces dernières années, ont entièrement modifié la physionomie de ces parages champêtres, devenus d'opulents quartiers urbains, nous avons encore tous connu cette disposition spéciale que les siècles avaient respectée : au milieu de champs maraichers étaient disséminées des maisons de campagne sous d'épaisses frondaisons.

Par une étrange coïncidence, les acquéreurs des terrains, situés dans les nouvelles avenues tracées par le seigneur de Berchem, furent presque tous des personnages qui, à des titres divers, jouèrent un rôle important dans l'histoire d'Anvers. Nous en parlerons plus loin.

Henri Van Berchem mourut en 1581. Sa femme, Marguérite van den Werve, lui survécut jusqu'au 10 juin 1597. Ils laissèrent plusieurs enfants. Leur fils, Antoine van Berchem, auquel échut la seigneurie de Berchem, fut créé chevalier en 1598. Il avait été échevin d'Anvers en 1594-1595-1596-1597-1602 et 1604 et mourut en 1608, après avoir été marié avec Marie van Bocholtz, dame de Tongerlaer. Henri van Berchem avait

également eu plusieurs filles. notamment Marie van Berchem, morte le 6 octobre 1659, après avoir été mariée avec Louis Perez, négociant, qui mourut le 13 décembre 16 2 ; Marguérite van Berchem, épouse en premières noces d'Alexandre de Zoete, et en secondes noces de Jacques de Maldere; Constance van Berchem, qui épousa Goswin van Varick, margrave d'Anvers ; devenue veuve en 1576, elle se remaria avec Fréderic Perrenot, gouverneur de la même ville ; Jacqueline van Berchem, qui fut femme de Guillaume de Horion. (1)

La seigneurie de Berchem resta dans la famille de Berchem jusque vers la fin du XVIIe siècle quand, par suite du mariage d'Elisabeth van Berchem, petite-fille d'Antoine, avec Philippe-François du Fourneau, comte de Gruyckenbourg, dont le fils Théodore, épousa Marie-Anne de Berchem, arrière-petite-fille du même, elle échut à la famille de Fourneau, qui la garda jusqu'à la Révolution française. Le château de Berchem resta même sa propriété jusqu'en 1860.

Occupons-nous un instant, des propriétés qui furent créées au XVIe siècle sur l'emplacement du *Papen moer*. Nous n'avons pas la prétention de refaire ici en détail tout l'historique de cette spéculation immobilière. Nous n'avons pas cru devoir poursuivre des recherches spéciales à ce sujet. Nous nous bornerons à analyser les actes qui font partie de notre collection d'archives.

Le 23 avril 1563, par devant Jean Isebrants et Guillaume Bufkens, homme de la cour censale de Berchem, *laten heeren Henricken van Berchem riddere in synen laethove van Berchem, by Antwerpen*, comparait le même Henri van Berchem, qui déclare vendre à Jean Liefrinck, *figuersnydere*,

(1) Butkens. Trophées du Brabant II. — de Vegiano I. — Suite du supplément I.

c'est à-dire graveur. et à Catherine Cortier ou Cordier. sa femme, un terrain de 41 3/4 verges et 36 pieds, *een stuck erven metten gronde ende toebehoerten gespleten van den Papen moere.* La situation topographique exacte de ce terrain était spécifiée en ces termes : *gestaen ende gelegen tot Berchem inde nyeuwe lyde by mijn heere onlancx gemaect tegenover de cappelle aldaer gestaen,.... noort de voergen lyde (eene gracht tusschen beyden) die mijn heere tsamen behoudende blyft, soo ende in alle der manieren de voergen heere Henricken van Berchem dit parceel van erven ende tpapen moer daer tselve affgespleten is, met meer andere diverse partyen van erven, ende huysen, tanderen tyden gecocht ende gecregen heeft by decrete van den hove ende raede van Brabant etc.* Cette vente se fit moyennant diverses rentes ou hypothèques qui grevèrent le bien et dont l'acheteur avait à payer l'intérêt annuellement, le jour de la fête de St-Etienne, *op Sinte Stevens dach, als wezende den chyns dach van den hove van Berchem.* Henri van Berchem ne conserva, du reste, pas ces valeurs hypothécaires. Ainsi dès le 13 novembre 1571, il cédait la rente de 4 florins Carolus et 9 sous, que lui devait Liefrinck, aux frères Gérôme et Jean Van der Borcht. Ceux-ci la revendaient le 26 janvier 1572 à Gelles de Visioen. marchand à Anvers.

Lors de la vente faite à Liefrinck, il avait encore été spécifié que l'acheteur serait tenu de clôturer et d'entourer son bien d'une haie du côté adjacent aux propriétés appartenant encore au seigneur de Berchem. Quant aux haies existantes entre le bien vendu et ceux des acquéreurs voisins, elles devaient être entretenues à frais communs : *dat derfnemeren schuldich ende gehouden selen wezen desen erve op hunnen coste te bebryen ende te beheymen soo sy bebryt ende beheympt willen wesen. ter plaetsen daer myne heeren erve hier aene rege-*

noten is, maer ten plaetsen daer andere partyen van erven hier aene syn regenotende, selen die en derfnemeren van na voortaene de heymingen tusschen henne erven onderhouden ten gelycken coste.

L'acheteur de ce bien, Jean Liefrinck, est un artiste de mérite. Son père et lui comptent parmi les plus anciens graveurs anversois. Il était fils de Guillaume Liefrinck ou Lyfrinck, graveur, né, dit-on, à Augsbourg en 1490, quoique certains auteurs le prétendent originaire d'Anvers. Guillaume Liefrinck s'établit à Anvers où il fut reçu, en 1528, dans la gilde St-Luc ; il mourut en 1542. Il avait eu pour élèves Silvestre van Parys, Henri Molyn et Liévin Dyck. De 1516 à 1518, pendant qu'il résidait encore à Augsbourg, il travailla avec Corneille Liefrinck à l'exécution des planches du cortège triomphal de Maximilien. Ce Corneille Liefrinck, dont la parenté avec Hans Liefrinck n'est pas spécifiée avec certitude et qu'on croit être un frère de Guillaume Liefrinck, avait pour ce recueil gravé, de 1516 à 1518, de nombreux bois représentant les scènes du cortège et les saints d'Autriche. Plus tard, il vint travailler à Anvers. En 1515, sa veuve imprima dans cette ville une copie du Triomphe de Maximilien.

Il est établi que pour la publication originale, Guillaume Liefrinck livra quatorze bois du Cortège et des Saints. On connait encore une gravure qu'il exécuta à Anvers et qui représente deux lansquenets allemands, se tenant aux côtés d'une femme qui joue avec un singe.

Son fils Jean ou Hans Liefrinck, serait également né à Augsbourg. Elève de son père, il fut, en 1538, reçu comme maître dans la gilde de St-Luc dont, en 1558, il devint doyen. Il avait épousé Catherine Cordier et mourut à la fin du mois de février 1572. On connait deux de ses élèves . Liévin Kerstiaens et Henri de Kestre.

Jean Liefrinck avait obtenu le 13 septembre 1546 l'autorisation « d'exercer son stile et l'éstat de tailler et imprimer figures ». Ce n'est qu'en 1570 qu'il sollicita une licence pour ouvrir une imprimerie Chr. Plantyn, comme archy-typographe royal, lui décerna, à cette occasion, un certificat favorable, attestant qu'il était « de bonne fame et vie catholique » et qu'il avait été « trouvé expert en son art de gravure sur bois comme sur cuivre »; il ajoutait qu'il parlait « flameng et haut allemand » (1) Liefrinck, qui avait d'abord habité au rempart des Lombards, dans une maison portant pour enseigne *den Yshond* (on l'y trouve déjà en 1546) résida ensuite. dans la même rue, *in den witten Haeswint*.

Parmi les œuvres de Jean Liefrinck, que l'on connait encore aujourd'hui, il faut citer deux planches, d'après Breughel, « la Cuisine grasse » et « la Cuisine maigre », quatre caricatures, d'après da Vinci, le portrait d'Isabelle de France, reine d'Espagne, et celui de Philippe de Lalaing, comte d'Hoogstraeten. On lui attribue aussi les estampes, représentant les scènes du siège d'Heinsberg et diverses séries de portraits, mais on ignore s'il en est le graveur ou simplement l'imprimeur. Certaines images populaires, telles le *Hinnetaster*, et l'apparition de parhélies à Exterlaer, le 19 février 1552, portent aussi sa signature. (2) Ses relations avec Plantin furent des plus suivies ; il lui livra de nombreux plans et cartes géographiques. Tel fut surtout le cas pour le panorama d'Anvers : *Antverpia urbs belgica ad Scaldim sita Europae decus*, qu'il édita en 1556. Les comptes de Plantin mentionnent encore la livraison, en 1558, de plans d'Anvers, gravés sur cuivre :

(1) Ph. Rombouts. Les certificats délivrés aux imprimeurs des Pays Bas, par Christophe Plantin.

(2) Em. Van Heurck et G. J. Boekenoogen. Histoire de l'imagerie populaire flamande.

Antwerpen, het water ende lande ; en 1557, la carte du véromandois de Surhon, des plans de Rome ; en 1559, la carte de Danemarck, par Pierre Boeckel et des vues d'Allemagne : *cen ander beschryvinghe van Duytschlandt*, ainsi qu'en 1658, le plan d'Amsterdam, par Lambert van Noort. Il livre aussi de nombreuses gravures à Gilles Beys, gendre de Plantin, pour la succursale parisienne de l'imprimerie de ce dernier. Arias Montanus lui acheta en 1568 diverses planches. D'autre part, en 1558, Pierre de la Tombe, libraire de la Cour à Bruxelles, commande chez Plantin *eene Belgica* de Liefrinck, probablement l'œuvre de Gilles Boeleau de Bouillon.

Nos actes nous font connaître l'existence d'un second Jean ou Hans Liefrinck, fils du premier et également graveur. Presque tous les auteurs qui se sont occupés de Liefrinck, ont ignoré son fils, et de ces deux artistes ne font qu'un seul personnage, attribuant au père des œuvres pourtant datées, mais postérieurement à sa mort. Les «liggeren» de St-Luc auraient dû déjà les mettre sur la trace de la vérité. Jean Liefrinck, le jeune, avait en effet, en 1581, été reçu franc-maître dans cette corporation artistique, comme graveur et marchand d'objets d'art : *Hans Lyefrynck, figuersnyer en constvercooper, meestersoon.*

Hans Liefrinck, le jeune, que Plantin, dans son *Catalogus illorum figuras diversas aeneas sive ligneas Antverpiæ distrahunt*, en 1577-80, cite à côté de Joannes Liefrinck *vidua*, sous le nom de Hans Liefrinck Van Cuyck, continua les relations que son père avait entretenues avec l'imprimerie plantinienne. En 1580 il doit lui livrer, pour être expédiés à Leyden, des plans et des vues de ville, devant figurer dans l'ouvrage de Guicciardini ; puis, en 1603, il lui vend encore une carte de l'Europe orientale par Jean Haselbergen.

Mais c'est surtout avec une fille de Jan Liefrinck le vieux,

dont on ne retrouve pas trace dans nos actes, Mynken ou Guillemette Liefrinck, que l'imprimerie Plantin traita de multiples transactions. Pendant de nombreuses années, elle grave et imprime pour cet établissement ; elle enlumine des cartes et des plans. Son rôle, sous certains points, est cependant assez énigmatique. Du vivant de son père, elle travaille pour son propre compte. Il faut, toutefois, remarquer que dans les comptes de l'imprimerie plantinienne, son nom paraît surtout quand celui de son père disparaît, et plus tard elle habite encore dans la maison paternelle, *in den witten haeswint, op de Lombaerde veste*, quand, auparavant, elle avait occupé avec ses parents, la maison de la même rue, portant pour enseigne *in 't porcxk hoot*. Elle n'aurait donc fait que la concurrence à son frère, Hans Liefrinck, le jeune.

Celle que Plantin appelle *Myntien de schilderse*, dès 1578, grave pour lui la carte de la Grèce de Goltzius ; elle lui livre surtout, en quantités importantes, des cartes de Mercator. Puis, en 1581, elle fournit le titre de l'édition italienne, de Guicciardini, et imprime *l'Itinerarium*, d'Ortelius. Antérieurement, dès 1568, on voit sortir de ses presses, les cartes de Plantius et des plans de Venise ; elle «painct et met sur taille» 25 *Antverpia*, elle exécute la «peincture» de 2 *Anglia Mercatoris*, de 6 *Hollandia*, de *ung theatrum Hortelii*, et colorie les blasons qui illustrent les cartes d'Ortelius. A cette époque, elle se marie ; elle épouse l'imprimeur Paul Van Overbeeck, qui avait, auparavant, travaillé *in de vier Evangelisten*, *op de Lombaer veste*. Les nouveaux époux comparaissent dès lors ensemble sur le catalogue des graveurs que dresse Plantin en 1577-1580 : *Pauwels Van Overbeeck oft Mynken Liefrinckx*. Cette dernière mourut en 1593, laissant une fille, Marguerite Van Overbeke, qui épousa Adrien Hubrechts. Après la mort de sa femme, Paul Van Overbeeck continua ses livraisons à

l'imprimerie Plantinienne ; il imprime presque tout l'ouvrage de Guicciardini en ses différentes éditions et livre, d'autre part, pour compte de Philippe Galle, les cartes du *speculum orbis terrarum*, de de Jode. Il est également l'auteur du premier plan connu de la nouvelle citadelle, érigée à Anvers par les Espagnols, en 1567. (1)

Les Liefrinck constituaient une famille essentiellement artistique. Outre les graveurs, dont nous venons de parler, les *liggeren* de la gilde St-Luc, nous font encore connaître deux Charles Liefrinck, dont le premier est qualifié de peintre et qui sont respectivement reçus en 1556 et 1581. Un autre peintre, Guillaume Liefrinck, figure sur les listes en 1572. (2)

Un an après le décès du graveur Liefrinck, le 17 février 1574 (n. s.), sa veuve Catherine Cordier, revendait la propriété de Berchem, pour une somme de 500 florins Carolus, à sa fille Catherine Liefrinck et à son gendre Melchior de Noefville ou Neufville, fils de Robert, marchand de soie, à Anvers. Le bien avait été converti en maison de campagne, car l'acte de vente le décrit comme suit : *een speelhuys metten hove, bogaerde, gronde ende alle de toebehoerten*, et plus loin on parle de la maison que Liefrinck y fait bâtir : *een huyse bemetst ende betimmert*. En mourant, l'artiste, en vertu de son testament, passé le 3 novembre 1564 par devant Henri Moermans, prêtre et notaire, l'avait léguée à sa femme. Peu auparavant il avait remboursé à Henri van Berchem le capital de la rente qui grevait sa propriété.

(1) Lt-gl Wauwermans. Les fortifications d'Anvers au XVIe siècle.

(2) Rombouts et Van Lerius. Les «liggeren» de la corporation de Saint-Luc. — Terbruggen. Histoire de la gravure d'Anvers. - Rooses Christophe Plantin. — Max Rooses. Biographie nationale. — Jan Denucé. Oud nederlandsche kaartmakers in betrekking met Plantyn. — Lt-gl Wouwermans Histoire de l'Ecole cartographique belge et anversoise.

Peu après, au cours des troubles qui désolèrent nos contrées, la maison de campagne subit le sort de beaucoup de propriétés de Berchem, elle fut détruite.

A la suite de ces mêmes troubles, Melchior de Neufville, à l'exemple de nombre d'anversois, s'était retiré à Cologne. (1)

Le 21 février 1597, par acte passé devant Henri Van Bilderbeke, notaire impérial à Cologne, de Neufville, qui est qualifié de *borger ende coopman alhier in Cuelen residerende*, fait gratuitement don à son beau-frère, Jean Liefrinck, de la propriété de Berchem. Il affirme que ce don est fait par pure amitié : *uyt goede liefde ende affectie die hy tot Hans Lyffrincx zynen swaeger draeghende was*, et qu'il doit être considéré simplement comme *une donation inter vivos*. L'acte est signé : Melchior de Noefville.

Celui-ci était resté d'abord à Anvers, mais il fit partie du groupe d'habitants qui, fatigués de l'état précaire dans lequel se trouvait la ville et effrayés de la perspective d'un long siège avaient voulu, dès le mois d'octobre 1584 entamer des pourparlers de paix avec l'autorité espagnole. Le magistrat anversois sévit contre eux avec rigueur et bon nombre préférèrent s'enfuir que de continuer à vivre sous pareil régime. Melchior de Neufville, avec plusieurs de ses concitoyens, réussit à quitter la ville et à gagner Cologne. Son nom figure sur la liste des fugitifs que le magistrat sommait de rentrer à Anvers et de justifier leur conduite.

Rentrés à Anvers après la conclusion de la paix, Melchior de Neufville et sa femme Catherine Liefrinck décédèrent sans enfants ; ils laissèrent leurs biens à Pierre de Neufville et Jeanne de Neufville, femme de Georges Verschueren. Ces

(1) A consulter : Fernand Donnet. Les exilés anversois à Cologne (1582-1585).

derniers étaient enfants de Noé de Neufville, frère de Robert, et de Jeanne de Herde. La famille de Neufville était originaire d'Arras. En 1548, Robert de Neufville, fils de Guillaume, passementier, fut reçu bourgeois d'Anvers. Il épousa Jeanne de la Fer, dont il eut plusieurs enfants, parmi lesquels Robert de Neufville, marchand de soie; celui-ci se maria avec Jacqueline Lohoys, qui le rendit père de Melchior et Noé de Neufville, dont nous venons de parler.

Jean Liefrinck, qui est qualifié de *figuersnyder*, s'empressa de se débarasser du don que son beau-frère lui avait fait. Il revendit la propriété le 18 avril 1597, à un certain Pierre Poussin, boutiquier. Cet acheteur ne servait que de prête-nom, car le 24 avril suivant, il comparaissait devant les échevins d'Anvers et transmettait son acquisition en due-forme à Me Jean Vande Walle, chirurgien.

Le nom de celui-ci figure sur la liste des chirurgiens jurés de la ville d'Anvers. Il remplit ces fonctions de 1594 à 1625. (1)

Lors de l'achat fait par Vande Walle, la maison de campagne, bâtie par Liefrinck, était encore en ruines. L'acte parle, en effet, de *een stuk erven oft hoffs daerop een speelhuys te staen plach met bogaerde, gronde ende allen den toebehoorten, ende materialen van ouden steene ende ander daerop liggende.*

Vande Walle ne remédia pas à cette situation, car quand, le 1r février 1621, il revendit son acquisition, la maison était encore dans le même état et les matériaux qui en provenaient, gisaient toujours dans le jardin. L'acheteur du bien fut Ferdinand Vanden Eynde. Déjà auparavant, celui-ci s'était rendu acquéreur de la propriété, qui lui était contiguë par derrière, du côté de l'avenue St-Hubert. En effet, le 20 juillet 1619, il

(1) C. Broeckx. Galerie médicale anversoise.

avait acheté, du notaire Louis Vanden Berghe, 34 verges et 33 pieds de terrain, constituant *een stuck erve* situé *in Ste-Huybrechts lye oost d'erve van de vier winden.*

Ferdinand Vanden Eynde ou Eynden était un négociant anversois, grand amateur d'art, qui à ce titre, fut reçu en 1620, dans la Chambre de rhétorique des *Violieren.* [1] La La même année il fut nommé, à la Cathédrale, maître de chapelle de la Vierge. Il mourut inopinément le 21 décembre 1630, pendant un voyage qu'il fit à Rome. Son frère, Jean Vanden Eynde, éleva à sa mémoire, un monument commémoratif dans l'église Sainte-Marie-de-l'Ame. Contre un pilier existe encore son épitaphe en marbre, surmontée de deux génies, sculptés par Duquesnoy. Elle porte l'inscription suivante : [2]

D. O. M.
Ferdinando
Van den Eynde
Antverpiensi
Virtutum ac morum
Romualdi parent. haeredi
emerito Christi militi
immerito mori maturo Deo
aetate immaturo
annorum XLVI kal MDCXXX
extincto
Joannes germano fratri
non sine lacrymis
P.

Ferdinand Vanden Eynde avait épousé Susanne de Jode, qui l'avait précédé dans la tombe le 2 septembre 1622. Il n'en eut

(1) Fernand Donnet. Het Jonstich Versaem der « Violieren ».
(2) V. Gaillard. Epitaphes des Néerlandais enterrés à Rome.

pas d'enfants et laissa ses biens à son frère Jean Vanden Eynde, négociant, établi à Naples. Celui-ci, par procuration passée dans cette ville le 4 mai 1632, par devant le notaire royal. Antoine Auriennua, chargea un négociant anversois, Pierre Van Ecke, de réaliser la succession fraternelle. En vertu de ces instructions, la propriété de Berchem fut vendue le 17 août 1632, à Embert Tholincx. Les deux terrains des avenues de la Chapelle et St-Hubert étaient réunis ; toutefois, Vanden Eynde n'avait pas eu le temps de relever de ses ruines la maison d'habitation; les matériaux, provenant de celle-ci, gisaient encore toujours pêle-mêle dans le jardin.

Le nouvel acquéreur, Embrecht Tholincx, négociant, avait rempli les fonctions d'aumônier des pauvres, en 1618. Fils d'Embert Tholincx et de Anna Pellicorne, il épousa, le 12 novembre 1613, Marguerite Van Colen. Il mourut le 28 décembre 1656 et sa femme, le 15 janvier 1638 ; ils furent enterrés dans la chapelle du St-Sacrement de l'église Notre-Dame d'Anvers. (1)

Embert Tholincx avait encore agrandi son acquisition. En effet, le 9 août 1630, il avait acheté la propriété voisine, consistant en un jardin d'une superficie de 71 1/4 verges, avec une maison, également en ruines, qui avait appartenu, comme nous le verrons plus loin, au chanoine Beyerlinck. Cette vente fut faite par les exécuteurs testamentaires de ce dernier, François Vander Zype, archidiacre du diocèse d'Anvers et Jean-Baptiste Grassis, aumônier.

Tholincx réunit les trois propriétés, qui constituaient son bien, y rebâtit une maison de campagne, transforma les jardins, les entoura, de trois côtés, d'une haie épineuse et les clôtura d'un mur du côté de l'Avenue de la Chapelle.

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers I, . .

Embert Tholincx n'avait pas d'enfants, ce qui le décida, sans doute, dans ses derniers jours, à aliéner sa maison de campagne. Quelques mois avant sa mort, le 17 juin 1656, il la vendait à Marie de Groot, veuve de Gautier Bosschaert.

Gauthier Bosschaert, appartenant à une famille originaire du village d'Eeckeren, qui s'établit à Anvers à la fin du XVe siècle. Ses membres s'y adonnèrent au commerce de drap et de toiles ; ils y firent fortune. Fils de Corneille Bosschaert et de Claire Van Valckenborch, Gautier Bosschaert, négociant, habitait rue Haute, la maison qui portait pour enseigne «de Lintworm» : il mourut le 18 juillet 1655 ; il avait épousé, en premières noces, Marie De Groot, fille de Balthazar De Groot, décédée le 26 juillet 1611, et en secondes noces Marie De Groot, fille d'Henri De Groot, qui mourut le 21 juillet 1661.

De ce dernier mariage il eut six enfants. L'un d'eux, Catherine Bosschaert, était morte jeune. Une autre fille, Claire Bosschaert, se fit religieuse et mourut au couvent des Capucines, le 12 avril 1697. Les quatre autres enfants gardèrent la campagne en indivis, jusqu'au 28 avril 1681. A cette date, ils comparurent devant les échevins d'Anvers, pour procéder au partage. C'étaient Sybille Bosschaert, veuve d'Henri François Schilders, négociant et aumônier, Jacques Bosschaert, également négociant et aumônier en 1672, Marie Catherine Bosschaert, dame de Bouchout, veuve de Charles François Courtois, chevalier, et Marie-Anne Bosschaert, femme de Nicolas Cheeus, chevalier. La propriété fut attribuée à Jacques Bosschaert. Celui-ci embellit encore la campagne et la baptisa du même nom que portait la maison paternelle de la rue Haute, «*De Lintworm*».

Jacques Bosschaert, qui s'était fixé rue de l'Empereur, mourut le 30 novembre 1692. Il avait épousé Madeleine

Vincque. L'inventaire de ses biens fut passé à Anvers, devant le notaire A. de Pieters, au mois de janvier 1693. Il avait eu trois fils : Jacques, Charles et Jean-François. Le second, qui se maria, en 1702, avec Isabelle le Candele, fit seul souche.

La campagne de Berchem fut vendue à Jean-François Hyacinthe Schockaert, créé chevalier en 1693, fils de Jean-Schockaert anobli en 1698 et de Anne Vits. Il avait épousé, en 1693, Jeanne Catherine Vanden Kerckhove, née à Anvers, en 1668. fille de Daniel Van den Kerckhove et de Catherine Thérèse Engelgraef ou Engelgrave. (¹)

La campagne le *Lintworm* devait dès lors changer encore de nombreuses fois de propriétaire. Le chevalier Schockaert la cédait, en effet, le 7 mai 1723, à Pierre Wattelin. Celui-ci quelques années plus tard, le 5 février 1727, par acte passé à Tournai, par devant le notaire Martin Vincent, s'en débarassait au profit de Nicolas Joseph Madou de Grosbecq et de sa femme Anna-Marie Carpentier. Peu après, le 14 juillet 1729, les nouveaux propriétaires hypothéquaient leur propriété pour une somme de 3000 florins qu'ils obtenaient de Catherine Marie Verpoorten, fille dévote à Anvers.

Le *Lintworm* avait alors subi de notables embellissements. On peut en juger par la description suivante que nous trouvons dans les derniers actes de cette époque : *Een schoon ende wel gelegen speelhof met een huys van plaisantie daere op staende, liggende in syne haegen ende achter met eenen muer met den grooten hof, de steene figueren ende pederstaelen inden selven hof, gronde ende allen den toebehoorten, tegenwoordigh genaemt den «Lintworm» gestaen ende gelegen buyten de stadt Antwerpen onder dese heerelyckheyd van Berchem in de Cappelse leye.*

(1) Annuaire de la noblesse de Belgique XXIX. — Azevesdo — Généalogie de la famille Coloma.

A côté du *Lintworm* se trouvait une autre propriété qui, nous l'avons vu, y fut incorporée en 1632. Les actes que nous possédons permettent de fournir également quelques indications concernant ses premiers propriétaires.

Le 16 mars 1561, Henri van Berchem, chevalier, bourgmestre d'Anvers, vendait à Jean van Goudtbergen, tailleur, cette parcelle de terre qui mesurait 71 1/4 verges et aboutissait, par ses deux extrêmités, aux nouvelles avenues de la Chapelle et St-Hubert. Ce terrain était, d'après l'acte de vente, *gespleten van den Papen moer metten eenen eynde in de lye tegen over de cappelle aldaer by mynen heer van Berchem aldaar onlancx gemaeckt ende metten anderen eynde inde lyde tegen over de huysinghe genaempt Sinte Hubrecht.*

Van Goudtbergen ne resta pas longtemps propriétaire de ce bien. En effet, le 28 février 1567, il le vendait par devant les échevins d'Anvers, Gérard Despommeraulx et Corneille de Wyse, à Pierre de Hase, tanneur. C'était alors : *een stuck erve dwelck een hoff is metten houtwercke daer oppe liggende.* Mais quelques jours plus tard, le 12 mars 1567, Pierre de Hase cédait son acquisition à sa mère Elisabeth Van Achterhout, veuve de Pierre de Hase.

Elisabeth Van Achterhout mourait peu après laissant de nombreux enfants et petits-enfants. C'étaient ses fils Pierre, Adrien et Corneille de Hase, ce dernier idiot et placé sous curatelle. Puis les enfants de ses deux filles déjà décédées, Elisabeth de Hase, femme de Michel Van Houte, Claire Van Houte, mariée avec Cristophe Beerens, marchand à Alost, et d'autres enfants mineurs ; et Catherine de Hase, qui avait épousé Nicolas Laouyst, dont elle avait eu plusieurs enfants.

Tous ces héritiers, tant directement que représentés par leurs tuteurs légaux, par acte passé devant les échevins d'Anvers, le 29 mars 1570, vendirent la propriété de Berchem, à

Michel Eems, négociant. L'acte atteste que la veuve de Hase avait bâti une maison sur son terrain. La vente comporte, en effet: *een steenen huys met eene hove daer achter ende neffens gestaen en gelegen buyten deser stadt tot Berchem gespleten van den «Papen moer» aldaer inde lye tegen over de cappelle aldaer by mynen heere van Berchem aldaer gemaect ende gestelt aen deen syde ende metten anderen eynde inde lye tegen over de husyinge ghenaempt Sinte Huybrecht aen d'ander syde.*

Après la mort de Michel Eems, le bien échut à ses enfants. Il fut divisé en trois parts. Mais toutes trois furent acquises par Rodrigo Goncalez de Mendoca. La dernière part fut vendue le 1 octobre 1612, par le notaire Loys Vanden Berghe, exécuteur testamentaire de Michel Eems et représentant de ses enfants, au docteur Louis Nunez, qui agissait par procuration pour de Mendoca.

Rodrigo Goncalez de Mendoca ne resta pas longtemps propriétaire de ce bien. Le jour même où il avait acheté la dernière part, le 1r octobre 1612, il revendait la propriété toute entière à Barthélemy Marcquis, négociant. Et le 21 mars 1613, il faisait donner, par le même Dr Nunez, quittance à l'acheteur, pour payement du solde du prix de vente. Barthélemy Marcquis mourut deux ans plus tard. Sa veuve, Catherine Noppen, et ses deux fils, Jean et Bernardin Marcquis, vendirent le 12 novembre 1615, leur part de la campagne de Berchem, à leur fils et frère, Lazare Marcquis, médecin.

La maison qui s'élevait sur ce terrain avait elle été partiellement démolie, ou comptait-on l'agrandir ? Nous l'ignorons, mais la vente comportait également une certaine quantité de matériaux de construction. Nous lisons, en effet dans l'acte qu'alors la propriété consistait en : *eenen hoff oft stuck erve mette huysinghe ende materialen daerop staende.*

Le nouveau propriétaire, le Dr Lazare Marcquis, a laissé un nom célèbre dans les annales médicales anversoises. (1) Né à Anvers le 7 janvier 1571, il obtint en 1599 le diplôme de médecin. La même année il était nommé médecin-juré de la ville d'Anvers et fut pourvu, en 1611, de la place de professeur à l'école de chirurgie de sa ville natale. Il contribua, pour une large part, à la création du *Collegium medicum*, dont l'érection fut décrétée le 28 avril 1620. Ami des lettres, il faisait partie du petit cénacle intellectuel, dont le grand peintre Rubens aimait à s'entourer. Il s'occupa surtout des maladies contagieuses et étudia spécialement la peste qui, à cette époque, provoquait encore de si violents ravages. Dans cet ordre d'idées, il publia en 1624, un *Public advys van de doctoren van Antwerpen om peste te weeren*, et en 1634, un nouveau traité, intitulé : *Volcomen tractaet van de peste.* Le Dr Lazare Marcquis avait épousé Marie Van den Broeck ; il mourut le 20 décembre 1647 et fut enterré dans l'église du couvent des Dominicains. Dans l'église de l'hôpital Ste-Elisabeth se voyait aussi un vitrail, représentant la Résurrection de Lazare. Dans le bas était placé le blason de Marcquis, qui portait : d'azur au compas ouvert en chevron, accompagné de trois étoiles à 6 rais, le tout d'or. Devise : *Tempore et Mensura.* En dessous se lisait l'inscription suivante :

1616
Hanc fenestrā dedit doctor
Lazarus Marcquis hujus
domus, per decennium medicus.
fide, ratione, experentia.

Cette œuvre d'art fut vendue en 1826 et remplacée par du verre blanc.

(1 Broeckx. Notice sur le docteur Lazare Marcquis. — Broeckx. Histoire du Collegium medicum Antverpiense. — Broeckx. Galerie médicale anversoise.

Le docteur Lazare Marcquis laissa un fils, Guillaume Marcquis, qui suivit brillamment la carrière paternelle. Né à Anvers le 11 mai 1604, il fit ses études de médecine à l'Université de Louvain. Il s'établit d'abord à Hulst, mais vint bientôt se fixer dans sa ville natale, où il fut nommé médecin-juré. En 1631, il obtint la place de médecin de l'hôpital Ste-Elisabeth. Il fut aussi président du *Collegium medicum* en 1659, 1660, 1661, 1663 et 1668. On lui doit plusieurs publications scientifiques, notamment *Decas pestifuga*, publiée en 1627. *Aloe morbifuga* et *Van d'ophoudinghe der urine met de curatie en de preservatie derselve*, qui fut imprimée en 1646. Il contribua également pour une grande part à la rédaction de la *Pharmacopée galeno-chimique d'Anvers*.

Guillaume Marcquis mourut à Anvers le 11 juin 1677. Il avait épousé Madeleine Martini, qui l'avait précédé dans la tombe le 18 octobre 1648, lui laissant une fille unique : Jeanne Marcquis. Une pierre commémorative fut placée en 1666 en l'honneur de Marcquis, dans la façade de la pharmacie de l'hôpital d'Anvers.

Quant à la propriété de l'avenue de la Chapelle, Lazare Marcquis l'avait vendue le 9 août 1614. à Laurent Beyerlinck. archiprêtre, chanoine de la cathédrale d'Anvers et doyen rural.

Fils d'Adrien Beyerlinck, pharmacien et de Catherine Van Eycke, Adrien Beyerlinck naquit à Anvers au mois d'avril 1578. Après avoir fait ses premières études au collège des Jésuites de sa ville natale, il fut envoyé à l'Université de Louvain. Il y étudia la philosophie, puis la théologie. Il fut, dès cette époque, nommé professeur de poésie et de rhétorique au collège Devaulx, à Louvain, puis fut pourvu de la cure du village de Herent, tout en professant en même temps la philosophie au couvent de Bethléem. Peu après, il fut désigné

pour remplir les fonctions de coadjuteur de l'archiprêtre du doyenné de Louvain. Reçu licencié en théologie, il fut appelé à Anvers, en 1605, par l'évêque Jean le Mire, pour diriger le Séminaire de cette ville. Deux ans plus tard, le 23 septembre 1607, il obtint le canonicat, devenu vacant dans le Chapitre du diocèse, par suite de la résignation du chanoine Henri Dufken. En 1610, il fut honoré du titre de protonotaire apostolique et devint encore archiprêtre de la cathédrale d'Anvers. Il mourut à Anvers le 22 juin 1627 et fut enterré dans la chapelle St-Thomas de la cathédrale.

Beyerlinck était un érudit. Il fit imprimer de nombreuses publications traitant de philosophie, de morale, quelque peu d'histoire, ainsi que les oraisons funèbres qu'il prononça. Nous citerons, en abrégeant les titres parfois fort longs : *Apophthegmata christianorum* (1608) ; *Réponse catholique aux questions de ceux de la Réforme* (1609 et 1617) ; *Parentalia in funere Joannis Miraei* (1611) ; *Chronici Opmeriani auctarium* (1612) ; *Promptuarum morale super Evangelia* (1625 et 1749) ; *Biblia sacra* (1616) ; *Profectionis M. A. de Dominis consilium exammat* (1617) ; *Oratorio in funere Mathiae Hovii* (1620) ; *Laudatio funebris Philippi III* (1621) ; *S. Principis Alberti oratio funebris* (1621) ; *Leven van de heylige Eligius, Willebrordus, Norbertus* (16....) ; *Magnum theatrum vitae humanae* (1631-1678 et 1707). (1)

Beyerlinck avait passé son testament à Anvers le 2 juillet 1626 par devant le notaire Van Cauwenbergh. Après avoir fait des legs à ses cinq sœurs, dont quatre étaient mariées et une béguine, il stipulait que sa bibliothèque, qui était considérable, devait être en moitié donnée à l'Université de Lou-

(1) Paquot. Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas.— Archives de l'église Notre-Dame d'Anvers.

vain ou, à son défaut, à un couvent, et en moitié vendue. Il constituait ensuite une bourse en faveur du Séminaire d'Anvers et en créait une seconde, pour permettre à un élève des collèges des Jésuites ou des Augustins, d'achever ses études *in artibus* aux Universités de Louvain ou de Douai. Il stipulait aussi des libéralités en faveur de l'église de Notre-Dame d'Anvers.

En souvenir, il léguait les deux coupes dorées qu'il avait reçues de l'archevêque de Malines, Mathias Hovius, et du magistrat d'Anvers, à ses deux exécuteurs testamentaires, l'archidiacre François Vander Zype et Pierre Coens. Ce dernier, nous le verrons, fut remplacé par Jean-Baptiste de Grassis.

Le chanoine Beyerlinck avait pris pour devise : *Currite ut comprehendatis*, et portait pour armoiries : d'or au chien courant au naturel posé en fasce. accompagné en chef de deux flanchis et en pointe d'un croissant accosté de deux flanchis, le tout de gueules.

Son portrait se voit encore aujourd'hui dans un des vitraux du transept nord de la cathédrale. Il y figure avec ceux de trois de ses collègues du Chapitre qui, avec lui, offrirent en 1615, ce vitrail représentant Godefroid de Bouillon comme fondateur du Chapitre de l'église en 1091.

Trois ans après le décès du chanoine Beyerlinck, ses exécuteurs testamentaires, François Vander Zype, archidiacre du diocèse d'Anvers et Jean-Baptiste de Grassis, ancien aumônier, par acte passé le 9 août 1630, par devant les hommes de fief de la Cour censale de Berchem, Gaspard Baeler et Nicolas de Bot, vendaient pour la somme de 1131 florins, la propriété de Berchem à Embert Tholincx.

Celui ci, nous l'avons vu plus haut, déjà propriétaire du

bien adjacent, unit les deux propriétés, et en forma la maison de campagne, qui prit le nom *de Lintworm*.

Toutefois, anciennement cette propriété avait été grevée de diverses hypothèques formant la base de quelques rentes. Ces hypothèques garantissaient le prix de vente que l'acheteur acquittait par le payement de ces rentes annuelles. C'est ainsi que le 23 septembre 1570, Henri van Berchem avait vendu une rente de 21 florins, à payer par les propriétaires de ce bien, à l'église St-Willebrord à Berchem, pour 12 florins, et à la table du St-Esprit pour 9 florins. Le chanoine Beyerlinck avait voulu que sa propriété fût quitte et libre de toutes charges et avait remboursé le capital de cette rente. Mais son décès avait empêché que cette opération ne fût entièrement régularisée et il fallut que, le 1r octobre 1630, un acte régulier fût passé à la demande de Zeger Van Honssum, chanoine et pénitentier de la cathédrale, comme proviseur des fondations faites par son défunt confrère. Par cet acte Melchior Cruwel, curé, Martin Cornelis et Antoine Peeters, membres de la fabriqne d'église, au nom de l'église St-Willebrord à Berchem, Corneille de Meyer et Michel Claessens, au nom de la table du St-Esprit, déclaraient que le chanoine Beyerlinck leur avait entièrement remboursé le capital de la rente, qui grevait sa propriété, et que sa succession ne leur était plus redevable de quoi que ce soit.

Derrière la propriété qui devaient, plus tard, former la partie principale de la maison de campagne *de Lintworm*, à l'ouest de la parcelle appelée *de Vier Winden*, était situé dans l'avenue St-Hubert, un terrain d'une superficie de 34 verges et 33 pieds. Henri van Berchem l'avait vendu à Antoine Couvreur. Mais celui-ci ayant, pendant six ans, négligé de payer l'intérêt de la rente qui le grevait, en fut dépossédé judiciairement. Le terrain fit alors retour à Antoine van

Berchem, fils d'Henri van Berchem. Celui-ci, le 9 juillet 1608, par l'entremise de son représentant, le procureur Adrien Bollaet, le mit en vente publique. Il fut adjugé à Daniel van Ranst, pour compte des héritiers de Pierre Charles, pour la somme de 106 florins. C'était alors *een erve met de materialen, gronde ende toebehoorten.*

L'une des filles de Pierre Charles, Barbe Charles, devint propriétaire du terrain. Après son décès. ses héritiers, par l'entremise du notaire Louis Vanden Berghe, le transmirent le 20 juillet 1619, à Ferdinand Vanden Eynde qui l'incorpora, comme nous l'avons vu, dans la propriété adjacente.

Dans l'Avenue de la Chapelle, à l'Est du *Lintworm*, se rencontrait une autre maison de campagne. Nous ne possédons pas les actes qui s'y rapportent, mais ceux des propriétés voisines nous permettent d'indiquer leurs premiers propriétaires.

Quand en 1563, Henri van Berchem vendit à Jan Liefrinck le terrain de l'avenue de la Chapelle. la propriété voisine appartenait déjà à Jean de Backere. Elle aboutissait à la Vieille route de Malines. Peu après, elle fut subdivisée en trois parcelles, comprises entre l'avenue de la Chapelle, la Vieille route et l'avenue St-Hubert. Celle du coin de l'avenue de la Chapelle fut vendue à Christophe Plantin, les deux autres, à M^tre^ Jacques Janssens et à Maximilien de Grande.

Nous ignorons la date exacte de l'achat fait par Plantin. Dans les archives de la famille, conservées au musée Plantin, il n'existe pas de renseignements à cet égard. On trouve simplement dans des comptes, qui doivent être assez bien postérieurs à cette acquisition, que Plantin paya, le 26 février 1581, à Jean Lermite, Louis Van Dalen, Louis Van Sonser et Jean Goyvaerts, la somme de 170 florins, formant le solde du capital de la rente de 24 florins, qui grevait le jardin de Berchem Un

an plus tard, le 2 mars 1582, il payait à Gisbert Despomereaux, 377 florins et 13 patars. constituant le dernier quart du prix d'achat du jardin. Les détails de ce payement sont assez intéressants, nous semble-t-il, pour que nous les reproduisons ici :

1582 Adi 2e Martij payé au S.Gysbrecht Pomereaux la somme de trois cents et septante sept florins et xiij pats. lesquels sont pr le quart des 382 fl. et 8 pats. a acquiter d'ung Jardin achepté dudit de 21. verges 1/4 a 4 fl. 12 pats. la verge montant la somme de fl. 95. s. 12 + dont le quart est de flor. 28 et 18 pats. lequel aquitant au denier seize monte la somme de flor. 382 s. 8 desquels ostant quatre florins et 15 p. le pontgelt qu'il fault payer. reste flor. 377 et 13 pats. lesquelz j'aij paijez au sudit Sr Gysbrecht Pomereaux mesmes en espèces suivantes :

P 143 philippe dalders	fl. 328	s. 18.
P 6 de sept florins ducats	» 42	s. —
P 1 Angelot	» 4	s. 15.
P 1 daller de 42 pats.	» 2	s. 2.
Il m'a rendu deux pats	fl. 377	s. 15.
parquoy est le payé Sa	fl. 377	s. 13.
Item payé au notaire pr le pontgelt pr nostre part 4 fl. 15 depuis ad 2e	fl. 4	s. 15.
	Sa fl. 382	s. 8
Item pr la part du pontgelt dudit Pomereaux qu'il ne touche á nous payer aussi fl. 4 s. 15 et pr les lettres scabinales au notaire payé la somme de fl. 1 s. 10. Val. fl.	fl. 4	s. 15
	fl. 387	s. 5(1)

(1) Archives plantiniennes, vol. LIX 25 v° et vol. LX 34 v°.
Nous sommes redevables de ces renseignements à M. Ary Delen, conservateur adjoint du Musée Plantin qui a bien voulu les rechercher pour nous.

Plantin se bâtit sur ce terrain une maison de campagne qu'il entoura d'un jardin,

Il l'occupa peu après et y offrit même en des circonstances tragiques, l'hospitalité à des amis. C'est ainsi qu'une note, rédigée dans le livre de caisse de 1571, par Jean Moretus, nous apprend qu'un artiste, le graveur Pierre Vander Heyden, dit Ameriga, habitait à cette époque la campagne de Berchem. On assure que celui-ci y aurait péri tragiquement, tué par des soldats espagnols. (1)

Nous ne trouvons pas trace de ce bien dans le testament de Plantin. Le grand imprimeur était mort le 1r juillet 1589, et sa fille Martine Plantin, femme de Jean Moerentorf, hérita de la propriété de Berchem. Quand le 12 septembre 1614, elle fit, de son vivant, le partage de ses biens entre ses enfants, elle se réserva la jouissance de la campagne. L'acte qui énumère les biens partagés, porte en effet, cette restriction : *uytgenomen eenen speelhoff te Berchem ende rurende haeffelycke goederen dienende tot huysraet die sy blyft behouden.* (2) Il est à noter que déjà en 1597, les actes renseignent qu'un mur mitoyen existait entre la propriété de Plantin et le *Lintworm.* Martine Plantin mourut le 17 février 1616. La campagne échut alors à son fils Jean Moerentorf ou Moretus, qui décéda le 11 mars dans son imprimerie de la rue des Peignes, *In den Gulden passer*. Il avait épousé Marie De Swert. Celle-ci lui survécut jusqu'au 7 mai 1655. Le partage de ses biens eut lieu le 20 décembre de la même année, entre ses trois enfants survivants : Jean Moretus, Marie, qui épousa Jean dela Flie, négociant, et Balthasar Moretus, qui dirigea

(1) Archives plantiniennes. (Vol. XXIX fol. 26). Renseignement, fourni par M. A. Delen.

(2) Vander Straelen. Geslagt lyst. — Max Rooses. Christophe Plantin.

l'imprimerie paternelle. A ce dernier échut la campagne. Voici comment elle est décrite dans l'acte de partage : *Eenen speelhoff ende allen den toebehoerten gestaen ende gelegen tot Berchem, commende oest aen sheeren straet ende noort de capel straete.*

A l'ouest de la propriété, qu'occupèrent plus tard le Dr Marcquis et le chanoine Beyerlinck, se trouvaient différents lots de terrain peu importants, qui furent vendus à de petits propriétaires. Au XVIe siècle, contre la route de Berchem, le terrain, sur lequel s'élevèrent diverses petites maisons, appartenait à Jacques Sanglier. D'autre part, la propriété contiguë à celle de Jean Goitsbergen, plus tard au Dr Marcquis, était divisée en deux lots qu'avaient achetés respectivement, du côté de l'avenue de la Chapelle, Jacques Galant, et du côté de l'avenue St-Hubert, Pierre Raeymakers. Ils les possédaient déjà en 1567 et les détiennent encore en 1630. Au décès de ce dernier, le bien passa à Jean Teller. Plus tard, de 1656 à 1682, nous les trouvons en possession des héritiers d'Eloi Van Veersen.

Entre les deux propriétés, joignant les deux avenues, se trouvait une étroite bande de terrain. Henri van Berchem l'avait vendue le 14 octobre 1563 à Louis de Traisigny, passementier, *passement wercker*, moyennant le payement d'une rente annuelle. Toutefois, par acte passé le 7 mai 1586, par devant les hommes de fief de la Cour censale de Berchem, Pierre Van Stockem et Laurent Verhoeven, Marguerite vanden Werve, veuve d'Henri van Berchem, consentait à annuler l'hypothèque qui grevait ce bien et à décharger de Traisigny du payement de l'intérêt annuel : *gecasseert, doot ende te nyette gedaan heeft, casseerde, dede doot ende te nyet midts dese alsulcke erfpenningen daer mede wylen myn heer van Berchem terve gegeven heeft een stuck erven.*

Louis de Traisigny, de Traisignies, ou mieux, comme ses descendants orthographièrent leur nom, de Trazignies, qui avait épousé Quintine Remy, native de Ghlin (Hainaut), décéda avant 1594.

Enfin, le petit lot de terrain, situé dans l'avenue St-Hubert, qui portait le nom de *de Vier Winden*, et qui plus tard aussi fut incorporé dans le *Lintworm*, appartenait, à la fin du XVI[e] siècle, à Gérard de Jode. Celui-ci acquit aussi le lot voisin, joignant sa propriété à l'Est, et qui lui fut vendu par Jean Vande Poele. Dès 1613, ces deux lots étaient échus aux héritiers de Gérard de Jode.

Actuellement le terrain, qui autrefois constituait le *Papen moer*, est devenu un véritable quartier urbain, coupé par de nombreuses rues, le long desquelles s'élèvent partout des maisons bourgeoises. Il est presqu'impossible de se figurer la physionomie qu'il devait avoir au XVI[e] siècle. Par-ci par-là subsistent, cependant, encore les derniers vestiges, transfigurés et amoindris, des nombreuses maisons de campagne qui, il y a demi-siècle, se rencontraient si nombreuses dans cette partie du territoire de Berchem. L'une après l'autre, elles ont été morcelées ; les futaies riantes qui les embellissaient, ont été abattues, et le terrain qu'elles occupaient, a été morcelé. Nous ne pouvons les décrire toutes ici. En quelques mots, rappelons le souvenir de quelques unes d'entre elles.

En face de la Pépinière s'en rencontrait une, dont le nom évoquait le souvenir de la chapelle de la Ste-Croix, qui primitivement, s'élevait en cet endroit. Quelque vieille estampe, que nous ne connaissons plus, avait sans doute permis de se former une idée de l'aspect de cet ancien lieu de pèlerinage. Cette campagne, qui fut vendue en 1736, consistait en : *eenen schoonen grooten hoff van plaisantie beplant met alle soorten van uytmuntende vrucht boomen... met huysinghe hebbende*

differente camers ende vertrecken genaempt het Cruys inde dry linden gestaen tot Berchem recht over de handt aen het stads justicie veldt.

Voici. d'après un acte de 1755, la description d'une auberge qu'à cette époque, occupait la veuve de Pierre Van Gansen et qui devait être voisine de la précédente propriété : *Eene schoone groote en welgelegen huysinge ende affspanninge met hove, diversche schoone camers, stallinge, rontsomme in syne mueragien, genaemt den Corneyne bergh gestaen en gelegen binnen de heerlyckheyt van Berchem tegens over de Handt, dicht tegens deser stadts justitie veldt.*

Ce n'était, du reste, pas la seule grande auberge qu'on rencontrait dans ces parages. Il en existait une seconde, voisine de la précédente, mais située de l'autre côté de la grande route.

Le 20 février 1789, Jean Altermans et Anne-Marie Marissen, vendaient à François-Augustin Steirlinckx et Marie-Thérèse Mertens, sa femme, *eene seer groote steene huysinghe met keuken, kamers, solder, kelder, stallinge, weerdribbe, hove, gronde ende allen den toebehoorten, genaemt het Lammeken in den Vogelensangh ende als nu de Dry koningen gestaen ende gelegen rechts buyten de Hand deser stadt alhier onder Berchem naest de huysinghe het Verckken daer af gesepareert met den hof paelende aan derve van d'heer J. J. Wilmars genaemt den Valck, zuyt de heirbane ofte steenwegh.*

Un ouvrage, publié au début du XIXe siècle, par Le Poitevin de la Croix, *l'Almanach d'Anvers et du département des Deux-Nèthes pour l'an MDCCCIX*, décrit le territoire de Berchem. Il est peut-être intéressant de reproduire quelques extraits qui se rapportent directement au terrain, qui fut autrefois le *Papen moer*. Voici ce que consigne l'écrivain français : «Nous n'avons connaissance d'aucuns vestiges d'antiquité dans cette commune ; car on ne peut considérer comme tels les fonda-

tions d'anciens bâtiments, qu'on a trouvées dans le jardin du château, ni les restes d'une chapelle, que l'on voit à l'angle que la chaussée de Malines fait avec Capellen lye.» Plus loin. énumérant les chemins et les routes qui traversent le village, il cite entre autres : « La grande route ou Chaussée de Malines, traverse Berchem. Les principaux chemins ruraux sont : au sud le vieux chemin de Malines, *de oude mechelsche baen* ; il commence à la grande route, passe à côté du cabaret des Trois-Coins, et va rejoindre la Chaussée de Malines au Luythaegen. Le chemin, qui commence à la grande route, entre l'ancienne chapelle et la compagne de M. Serrure, à l'angle qu'il forme, avec Cappellen lye. Celui qui longe la Pépinière, *galge-velt*, et la campagne de M. Werbrouck-Peeters. Capellen lye, qui communique du vieux chemin à la chaussée de Malines. Un autre chemin parallèle donne la même communication et traverse le chemin intermédiaire. Un autre, qui conduit de ce dernier au vieux chemin de Malines. Le chemin qui de la chaussée, près de l'église, communique avec le précédent et celui de Wilryck. Celui du moulin, qui donne les mêmes communications Depuis longtemps, on désirait que le chemin, toujours rempli d'eau en hiver, fut réparé : «M. le Maire et les propriétaires des terres voisines se sont rendus à ce vœu et procureront aux habitants de Wilryck et de Berchem, les avantages d'une communication facile, dont ils étaient privés pendant une partie de l'année». On reconnaîtra facilement dans cette énumération, le tracé des rues qui aujourd'hui, occupent l'emplacement des anciens chemins de 1809. On pourra, en même temps, constater que, depuis un siècle, l'état de la voirie dans ces parages, s'est quelque peu modifié à son avantage.

Enfin, dans un dernier paragraphe. Le Poittevin dela Croix énumère les différentes maisons de campagne, qu'on ren-

contre dans les divers quartiers de la commune : «Presque toutes les maisons de campagne, écrit-il, ont des avenues et des promenades charmantes, ornées de bosquets et de jardins parfaitement soignés, où l'on trouve tous les arbres exotiques naturalisés dans le nord de la France, et des serres qui contiennent, en grand nombre, les arbustes et les plantes que la rigueur du climat repousse. Les unes sont la résidence pendant la belle saison, des grands propriétaires, les autres, situées dans le village et plus resserrées, sont des retraites non moins agréables, où les habitants d'Anvers vont passer le tems que leurs occupations leur laissent libre. Les principales maisons de campagne sont : ...... Rue de la Chapelle, celles de MM. Van Pruyssen, Van Geetruyen, Van Lancker et Serrure ... de M. Werbrouck-Peeters à la Pépinière». A propos de cette dernière, un renseignement complémentaire est consigné : « M. J[n] Werbrouck a auprès de la campagne de M[r] son père une distillerie de grains et une brasserie qui méritent la réputation dont elles jouissent».

Après cette réclame, l'auteur ajoute un dernier mot consacré aux guinguettes, qui florissaient dans ces mêmes parages. Il croit, pour éviter tout reproche, devoir les citer ; nous ne pouvons que suivre son exemple. «Nous encourerions un juste reproche, si nous ne faisions pas mention des estaminets ou cabarets, et sur tout de celui des *Trois Coins*, et d'un autre connu sous le nom de *Ma Campagne* ; c'est là où tous les jours de fête et de repos se rendent, en grand nombre, les habitans et les personnes qui, après avoir parcouru les promenades charmantes que forment les rues de Berchem et de St-Laurent, ont besoin de repos ou de rafraîchissements : on y donne à certaines époques des bals champêtres qu'on assure être gais et très agréables, mais particulièrement aux deux kermesses, qui sont fêtées, la petite, le premier dimanche du mois

de mai, la grande, le premier dimanche après la St-Jean».

Des bals champêtres il n'existe plus que le souvenir, qui chaque jour s'affaiblit ; les *Trois Coins*, à la vérité, modernisés, subsistent encore, dernier témoin d'une époque qui déjà appartient à l'histoire ; quant aux promenades charmantes formées par les rues de Berchem et de St-Laurent, on les chercherait vainement, aujourd'hui, au milieu de quartiers qui n'ont plus rien d'agreste.

Dans sa *Geschiedenis der gemeente Berchem*, J.-B. Stockmans, qui ne fournit aucune indication au sujet du *Papen moer*, donne cependant quelques détails relatifs à certaines propriétés, qui existaient sur son emplacement. Il s'occupe surtout de la belle campagne, appelée *La Sirène*, qui englobait presque tout le terrain compris entre les rues qui, actuellement, portent les noms d'avenue du Prince Albert, rue de la Pépinière et avenue Legrelle. A la fin du XVIIIe siècle, elle appartenait au compte de Proli, directeur de la Compagnie des Indes. L'administration municipale de la commune la prit en location en 1776, pour y tenir ses réunions. Les créanciers du comte de Proli la firent vendre en 1806. Elle fut acquise par Joseph Werbrouck-Peeters. Nous en avons déjà fait mention plus haut. Celui-ci la céda, en 1817, à Elisabeth Dirven. Peu après, elle passa à la famille Coosemans, qui la vendit, en 1854, à Jean-Baptiste Van Gend. Celui-ci avait épousé Fanny Vervoort. Après le décès de cette dernière, ses enfants, lors du partage de ses biens, vendirent la campagne, en 1880, à J.-B. von der Becke. Le nouveau propriétaire mit le bien en exploitation, le divisa en parcelles, sur lesquelles s'élevèrent les nombreuses maisons qu'on y voit aujourd'hui.

A part cette campagne, J.-B. Stockmans, ne fournit qu'une briève indication des autres propriétés un peu importantes,

qu'on retrouvait dans ce voisinage. C'est dans l'avenue de la Chapelle, la campagne de M. Legrelle-Dhanis avec ses collections horticoles, puis dans la même rue, les campagnes de MM. Meeus et Wilmot, et plus au sud, la campagne de M. Delescluze, qui autrefois avait appartenu à la famille Werbrouck.

Dans son ouvrage, le même écrivain reproduit des extraits du rôle dressé en 1570, pour la perception du 100e denier. On y trouve l'indication et le nom de toutes les maisons de la commune. On y relève ainsi mention de celles qui bordaient la chaussée et l'avenue de la Chapelle, mais ce sont uniquement des auberges et de modestes habitations, qui alors s'élevaient surtout le long de la première de ces rues et qui presque toutes ont disparu sans laisser de traces.

Il nous faut, cependant, encore mentionner, malgré la date récente de son édification, la Basilique et le monastère des Filles du Cœur de Jésus, situés avenue de Mérode. Ces religieuses grâce aux dons généreux recueillis dans le pays tout entier, purent acquérir en cet endroit un vaste terrain. En 1875, le jour de la fête de la Nativité de la Vierge, fut solennellement posée la première pierre de leur chapelle et la dédicace en eut lieu le 17 août 1878. Les plans de cet édifice furent conçus par les architectes Bilmeyer et Van Riel. Les peintures murales qui en décorent l'intérieur, sont l'œuvre de Anthony. (1).

Berchem possédait anciennement un pilori et un lieu de supplice. S'il faut en croire un plan gravé en 1578, par P. Stynen, ce dernier aurait été situé en bordure de l'ancien chemin de Malines, entre la rue St-Hubert et la rue de l'Eglise.

(1) Mgr. Vanden Berghe. La première basilique du Sacré-Cœur à Berchem. Il existe quatre éditions de cet opuscule.

Cette opinion ne concorde pas entièrement avec les renseignements fournis par J.-B. Stockmans, qui le place non loin de l'ancienne chapelle de la Sainte-Croix. Il fait mention d'un acte scabinal, datant d'environ l'année 1615, dans lequel il est question d'*een stuk erve daer yertyts de oude justitie op heeft gestaen, geleghe te Berchem, oost een deels het straetken loopende op het capelleken van de zelve oude justitie.* Nous nous demandons s'il s'agit bien ici de la chapelle Ste-Croix, et non pas d'une petite chapelle qui. autrefois, aurait existé sur le champ de supplice même, comme le texte le fait supposer. Puis, de quelle ruelle s'agit-il? Dans ces parages il n'en existait alors qu'une seule, celle qui, partant de la petite place, contre la chaussée, où s'élevait la chapelle de la Ste-Croix, et qui, coupant les avenues de la Chapelle et de St-Hubert, aboutissait à la rue de l'Eglise. Mais cette ruelle est postérieure à la création de ces avenues et on n'en trouve nulle mention dans les actes du XVI[e] siècle. Il nous faudrait donc une indication plus positive avant de pouvoir certifier l'existence sur le territoire du *Papen moer*, de l'*oude justitie*, de Berchem.

Encore un mot au sujet de l'emplacement de la primitive chapelle Ste-Croix. Dans la brochure, reproduisant le texte d'une intéressante conférence, donnée en 1909 en la maison communale de Berchem, par M. Charles Van Nyen, conseiller provincial (1), nous lisons que cette chapelle était située entre l'ancienne chaussée de Malines (la Vieille route, récemment devenue Avenue Général Leman) et la Pépinière (Galgeveld), devant l'auberge des Trois-Coins, à l'endroit où aujourd'hui existe une petite place ou carrefour, dans lequel aboutissent les rues de la Pépinière, Karel Ooms, ainsi que les

(1) Berchem in 't verleden en Berchem in de toekomst.

avenues Général Leman, de Mérode et Prince Albert. Nous croyons cette supposition, qu'aucun document, ni aucune tradition ne corrobore, peu justifiée. A la brochure de M. Van Nyen est joint un plan de Berchem en 1650. C'est la reproduction d'un fragment de la carte du marquisat du Saint-Empire, dressée en 1662, par Pierre Verbiest. La chapelle y est encore clairement indiquée. Elle s'élève en bordure de l'avenue du Prince Albert actuelle, à peu près au milieu du bloc de terrain, qui s'étend depuis l'avenue Legrelle jusqu'à la rue de la Pépinière. Une propriété avec bâtiments et jardin sépare cet emplacement de cette dernière rue. Dans sa brochure, consacrée à l'histoire de la chapelle, P. D. Kuyl accepte comme exacte, l'indication topographique fournie par la carte de Verbiest et ajoute : « Il y a déjà longtemps que l'oratoire n'existe plus ; mais sur son emplacement, où, à quelques pas de là, nous trouvons, au coin d'une maison de campagne, une ancienne statue en pierre de la Sainte-Vierge, dont l'enfant est brisé. Cette statue est placée dans une niche, au-dessous de laquelle on voit une pierre commémorative, avec cette inscription : *1690 — Ave Maria.* » (1)

Or cette statuette, que nous nous rappelons fort bien avoir longtemps encore vue, était placée dans une niche d'un pavillon, dépendant d'une petite maison de campagne et s'élevant au coin de la rue du Robinet (avenue du Prince Albert) et de l'avenue Legrelle.

Les actes que nous possédons dans nos archives, ne nous permettent pas de fournir de plus amples indications au sujet des propriétés qui se constituèrent à l'emplacement de l'ancien *Papen moer*. Nous pourrions probablement, par de nouvelles

(1) D. Kuyl. Notice historique sur les chapelles de l'Ouden God, Vieux-Dieu à Mortsel et de la Sainte-Croix à Berchem-lez-Anvers.

recherches, nous procurer, à leur sujet, des détails complémentaires. Il nous paraît néanmoins que ceux que nous avons fait connaître dans cette étude, suffiront pour rappeler le souvenir d'un ancien territoire de la banlieue d'Anvers, dont le nom même était oublié, et pour appeler l'attention sur une intéressante spéculation immobilière, dirigée par un des membres de l'une des plus puissantes familles patriciennes anversoises.

Octobre 1915.

FERNAND DONNET.

Notes au sujet du mobilier de l'ancienne abbaye cistercienne de Saint-Bernard sur l'Escaut.

L'exposition rétrospective d'art religieux, organisée à Bois-le-Duc en 1913, a attiré l'attention sur quelques statues en chêne, prêtées par la fabrique de l'église paroissiale de Wouw près Roosendaal et provenant de l'ancienne abbaye *Sanctae Mariae Virginis loci sancti Bernardi ad Scaldim*.

La sécularisation du monastère et la dispersion des moines à la fin du XVIII[e] siècle eurent pour conséquence la vente du mobilier. Des églises d'Anvers en achetèrent une partie ; des tableaux furent confiés à la garde des trappistes de Westmalle ; d'autres toiles ainsi que les stalles du chœur des moines et plusieurs cloches furent transportées en Hollande par les moines de Saint-Bernard, qui émigrèrent dans ce pays. Vers 1830, quelques-uns d'entr'eux vinrent se fixer en Belgique, à Bornhem, sous la direction d'un religieux de l'ancien monastère.

L'abbaye de Bornhem est de construction assez récente ; on y conserve peu de souvenirs du monastère de Saint-Bernard ; mais la bibliothèque et les archives anciennes présentent de l'intérêt ; plusieurs registres de la chronique ont été conser-

vés et fournissent de précieux renseignements, notamment au sujet des dates d'exécution et des noms des sculpteurs de la majeure partie du mobilier du XVII[e] siècle. Au point de vue iconographique, l'étude de la statuaire des stalles soulève des problèmes intéressants.

* * *

Fondée, d'après la tradition, en 1232, à Vremde, sur une terre donnée à Guillaume de Bruxelles, abbé de Villers, par Henri III le Magnamine, duc de Brabant, l'abbaye Sainte-Marie, dite de Saint-Bernard, fut transférée à Hemixem sur l'Escaut, en 1247, et dévastée par les Calvinistes en 1566 et 1582.

En 1612, Jean Malderus, évêque d'Anvers et abbé commandataire de Saint-Bernard, entreprit la reconstruction du monastère ; dès 1616, les moines y rentrèrent et consacrèrent cet événement par le chronogramme : *reDVCtI sVM Vs*, dont on doit apprécier la concision et la clarté.

L'autel majeur de l'église abbatiale date de l'année de la rentrée des religieux ; ainsi l'atteste la chronique, en 1665 ; *altare majus ab anno 1616 usque ad annum 1665 erat ligneum*

A cette date, l'abbé Joannes van Heymissen fait enlever les parties décoratives de l'autel et les vend, ainsi qu'un tableau de Rubens, aux marguilliers d'une église paroissiale d'Anvers, *matriculariis cujusdem ecclesiae parochialis Antwerpiae* ; la chronique ne cite pas le nom de l'église.

Heymissen vendit le maître-autel dans l'espoir de le remplacer par une œuvre meilleure, *spe melioris*, dit le chroniqueur ; il confia à Henri Verbruggen le vieux (1655-1725), sculpteur anversois, le soin d'exécuter le nouvel autel, *nova stylobata ex marmore nigro et albo perpolito, opere plane magnifico.*

Mais bientôt d'autres dépenses s'imposèrent à l'abbé ; et

l'œuvre entreprise dans des proportions trop onéreuses dut être interrompue, en 1677, à la hauteur correspondant à la base des colonnes ; l'exécution du plan fut néanmoins poursuivie, à l'aide de toile peinte, dans l'attente de temps meilleurs ; on plaça au centre un tableau, *la Présentation de la Vierge*, par Erasme Quellin, *famosum Apellem Antwerpiensem Erasmum Quelliamum*.

Ce maître-autel fut transformé et complété en 1726; la tombe ainsi que les parties latérales furent conservées, mais relevées de plusieurs pieds. Le groupe de la Vierge et des anges est en marbre ; il en est de même des statues de saint Benoit et de saint Bernard.

Le nouvel autel fut achevé le 17 avril 1729 ; il était l'œuvre de Guillaume-Ignace Kerrickx, fils de Guillaume, dit le vieux, de Termonde (1652-1719), qui exerça une grande influence et forma de nombreux artistes à Anvers ; il y passa sa vie et travailla pour la plupart des églises de cette ville.

Guillaume-Ignace naquit à Anvers le 22 avril 1682 ; il fut doyen de la Gilde de Saint-Luc en 1718-19 et 1723-24 ; il mourut en 1745 et fut à la fois peintre, sculpteur et architecte. (1)

Le bas-relief central en marbre blanc (la Dernière Cène) et les huit anges qui décoraient les parties latérales inférieures de l'autel, furent sculptés par Henri-François Verbruggen, fils de Pierre et de Cornélie Quellin, né à Anvers en 1655 et y décédé le 12 décembre 1724 ; ses œuvres sont nombreuses et ornent plusieurs églises d'Anvers, Malines, Gand, Bruges, Louvain, Grimberghen, etc. (2)

En 1802, après la sécularisation de 1797, imposée par le

(1) Voir notices sur ces deux artistes, dans *Het jongstich versaem des Violieren*, par F. Donnet. (Publication des Antwerpsche bibliophilen.) Buschmann, 1907.

(2) Voir Donnet, op. cit.

régime français, le maître-autel fut acquis, en vente publique, par Georges Palandi, d'Aix-la-Chapelle ; celui-ci le recéda, le 2 octobre 1803, au général Lapalière qui, à son tour, le vendit, en 1804 ou 1805, à l'église Saint-André d'Anvers, au prix de 200 louis d'or.

La chronique du monastère note que les fabriciens ont erronément allégué le consentement de l'abbé pour cette aliénation ; d'une note manuscrite du prélat, trouvée dans ses papiers, il résulte que jamais il ne consentit à vendre quoique ce soit ; sans doute, les fabriciens ont-ils tenté d'excuser, par cette affirmation, un achat que réprouvait leur conscience.

D'après P. Visschers, (1) l'autel fut inauguré le 25 mars 1809, par De Meulder, curé de Saint-André. Le même auteur signale des modifications à la disposition que présentait l'autel dans l'abbatiale de Saint-Bernard. Trachez en fit un dessin conservé aux archives de l'église Saint-André; à l'abbaye de Bornhem, un tableau provenant de Saint-Bernard, reproduit également l'autel, tel qu'il existait autrefois; de l'examen comparatif, il résulte que l'autel actuel est moins développé en largeur et que quelques anges ont été déplacés.

* * *

La chronique signale, en 1672, que la chaire de vérité, exécutée quatorze ans auparavant, vient d'être détruite par un incendie ; en 1713, elle mentionne le placement d'une nouvelle chaire de vérité, due au ciseau de Michel Vervoort le vieux, né à Anvers le 3 janvier 1676 et y décédé le 6 décembre 1737; il eut pour maître Henri Cosyns, sculpteur anversois, mort à Bruxelles, le 4 septembre 1700.

(1) *Geschiedenis van St-Andries kerk te Antwerpen, sedert hare opkomst tot den huidigen dag.* Antwerpen, z. j.

Cette chaire fut vendue à l'église Notre-Dame d'Anvers, en 1804; le pied est décoré de quatre statues de femmes, figurant les quatre parties du monde ; sur la cuve, les emblèmes des quatre évangélistes alternent avec des bas-reliefs représentant le Christ, la sainte Vierge et saint Bernard, le promoteur des Cisterciens.

De style médiocre, la chaire a des escaliers à double volée, à angle droit ; les rampes, en haies factices, sont fixées à des troncs d'arbres servant de perchoirs à des oiseaux divers ; le symbolisme est sacrifié à l'ornithologie, au détriment de l'art

* * *

Le banc de communion, placé en 1752, fut vendu à l'église Notre-Dame d'Anvers, le 16 janvier 1801 ; la chronique du monastère omet le nom du sculpteur comme tous autres détails.

* * *

Le 16 août 1713, le chroniqueur constate l'achèvement du vestibule de l'église, orné de colonnes cannelées, des statues des Evangélistes et d'autres ornements dûs au ciseau de Guillaume Kerricx le vieux, né à Termonde, en 1652, décédé à Anvers, en 1719 ; le moine écrivain vante la splendeur de cette partie du temple, *templi nostri vestibulum conspicuum et illustre.*

Le même Kerricx fit également trois confessionnaux avec siége et dossier au centre ; ils étaient placés au côté Nord de l'église entre le vestibule et la clôture du chœur ; en face d'eux, les trois autres confessionnaux, placés au côté Sud, furent exécutés par Michel Vervoort (1667-1737) ; *tres speciosas sedes confessionnales cum scamnis et dorsalibus mediis a parte*

boreali ecclesiae inter vestibulum proedictum et cancellos, quibus seculares e choro nostros arcentur extra majores solemnitates. Tres reliquae sedes confessionnales australes sunt adinventae et perfectae a D° Vervoort.

En 1797, mention est faite, dans un autre registre du monastère, d'un septième confessionnal, placé dans le transept vis-à-vis d'un petit portail orné d'un bas relief.

En 1804, les six confessionnaux furent vendus à l'église Notre-Dame d'Anvers ; la chronique ne les décrivant pas, leur identification est malaisée parmi tous ceux qui se trouvent dans ce temple. S'agit-il des confessionnaux adossés à la clôture du chœur ou de ceux placés dans quelques-unes des chapelles du pourtour de la cathédrale ? Nous n'avons pu solutionner cette question.

* * *

Dans le mobilier de l'abbatiale Saint-Bernard, que dispersa la Révolution française, les stalles du chœur occupaient la première place, justifiée par leur importance, la beauté de leurs lignes et la valeur des statues qui les décorent.

Une première série de stalles est signalée dans l'*Obituarium* (n° 233, p. 19) ; on y lit que l'abbé Pierre de Breda (1431-1453) célébra la première messe dans la nouvelle église le 13 septempre 1444, soit 114 ans après la pose de la première pierre; il acheva l'église depuis le maître-autel jusqu'à la chaire de vérité et fit exécuter la toiture, les voûtes, les vitraux des fenêtres, la tour et les stalles ; l'énumération est faite dans cet ordre; *sub abbate Di Petri de Breda (1431-1453) a° 1444 13 sept. in nova ecclesia primam missam celebravit, post primam lapidem positum et centum et quatuordecim annis, ipse abbas ecclesiam a summo altari usque ad suggestum compleverat*

curans tectum, testudinem, vitrum in fenestris, turrim super imponi et sedilibus ornari.

En 1658, le chroniqueur signale l'achèvement de stalles par les soins de l'abbé Judocus Gillis; elles comprenaient 42 siéges de rang supérieur et autant pour le rang inférieur.

En 1672, la chronique fait mention de l'incendie du 17 septembre, au cours duquel furent anéantis les 84 stalles, la chaire de vérité, la grande croix triomphale, l'orgue, les confessionnaux, des tableaux précieux, dont quelques-uns dûs au pinceau de Ant. Van Dyck, des antiphonaires manuscrits sur parchemin, presque tous détruits: *A° 1672 17 sept. octaginta quatuor pretiosa sedilia, suggestus, ingens crux adeo imminens, organum, sedes confessionnales, sanctorum imagines picturaeque pretiosae, etiam Antonii Van Dyck penicillo factae, igne consummuntur uti et inestimabiles illi sacri codices chorales in charta pecorina manu exaratae, paucis totum ereptis.* (Sum. P. 1 Ms. 229, p. 70).

Dès 1677, des stalles sont refaites en bois de tilleul: *ex assere tiliaceo.* Sans doute n'étaient-elles que provisoires; car dès 1690. l'architecte anversois Jean Balthazar Bouvart, (+ 1693) fournit les dessins de nouvelles stalles, dont on entreprit sans retard l'exécution (1); les statues et toute la sculpture ornementale furent l'œuvre des éminents sculpteurs anversois Quellin et Willemsens, *statuas et reliqua sculptilia insignes sculptores antwerpienses Quellinus et Willemsens addiderunt* (Obit. p. 41, Ms 233). Ces stalles furent achevées en 1699; on y comptait vingt-huit statues, dont quelques-unes, probablement huit n'étaient pas dues à ces deux maîtres.

Le registre 229 (pars II, p. 132) signale vingt huit statues en

(1) J.-B. Bouvart était le frère d'un moine de Saint-Bernard, qui, au cours de cinquante années, fut le rédacteur de la chronique de l'abbaye.

pied, *28 illæ stantes figurae, per paucis tamen exceptis, ellaboratae a Quellino et Willemsens ;* et le registre 233 porte le nombre de vingt statues à l'actif de ces sculpteurs.

Tout le reste du décor des stalles et du chœur est l'œuvre d'Henri Verbruggen le jeune et d'autres artistes (ms. 229, pars, II, p. 121), tels que Cuypers né en 1793 et mort nonagénaire, Petrus De Can d'Alost et Jean-Baptiste de Medicis d'Anvers.

D'après Georges Galland(¹), ces stalles de style baroque dateraient de 1680 à 1690, auraient coûté 26 000 florins et témoigneraient de la richesse du village de Wouw ; l'auteur ignore les dates et la provenance de cette œuvre ; son témoignage est sans valeur.

La chronique signale que vingt-huit statues ornaient les stalles : huit figures de femmes symbolisant des vertus, vingt d'hommes représentant des saints cistersiens, *viginti sanctorum sacri instituti nostri quasi spirantes imagines.*

La dépense occasionnée par ce travail est consignée dans la chronique : *si odeum et organi capsam cum suo ornatu ab eodem artifice Bouvartio delineata junxeris, sedilia ista constiterunt decem millibus octingentis quadraginta sex florenis cum quinque assibus ;* en comprenant dans la dépense la tribune et le buffet d'orgues, dessinés également par Bouvard, les frais des stalles comportent 10,816 florins et cinq sous.

Dans leur voyage littéraire, Martène et Durand (²) signalent avec admiration l'abbaye Saint-Bernard ; ils vantent sa situa-

(1) Cfr. GALLAND. Geschichte der hollandische baukunst und bildnerei in zeitalter der Renaissance der nationalen blühe und der klassicismus. Frankfurt, Keller, 1890.

(2) MARTÈNE et DURAND. Voyage littéraire de deux religieux de la congrégation de Saint-Maur. Paris, 1717.

tion pittoresque, sa richesse, l'agrément des jardins, la beauté de l'église : « Les chaires du chœur, écrivent-t-ils, sont d'un bon goût; il y a au-dessus des stalles de deux à une, la figure d'un saint au naturel très bien travaillée... Tout est beau dans cette maison».

Le régime français dispersa ces œuvres d'art; les stalles partagèrent le sort du maître-autel, des confessionnaux, des lambris, de la chaire de vérité. On les transporta à Anvers après les avoir complètement démontées ; d'après J. B Krüger, (1) elles furent transportées en Hollande, d'abord à Gestel, ensuite à Wouw. Ces renseignements ne concordent pas complètement avec ceux que fournissent les archives de l'abbaye de Bornhem. A la date du 13 avril 1797, un registre signale qu'après enlèvement préalable des statues, la boiserie des stalles aurait été vendue sur place.

Quoiqu'il en soit de ces deux versions, les stalles de l'abbaye Saint-Bernard se trouvent, depuis la première moitié du XIX[e] siècle, en Hollande, dans le chœur de l'église de Wouw près Roosendaal.

Cette église a trois nefs, un transept et un chœur allongé, qui paraît de construction plus récente que le restant de l'édifice; celui-ci paraît dater de la fin du XV[e] siècle ou, plus probablement, de la première moitié du XVI[e] ; il est construit en briques avec chaînages en grès ; une grosse tour s'élève à l'ouest. En dehors des autels, le mobilier est, en majeure partie, d'origine cistercienne, attestée par le costume des moines représentés, notamment la chaire de vérité, plusieurs médail-

(1) J. B. Kruger. Kerkelyke geschiedenis van het bisdom van Breda.

lons, deux confessionnaux et les stalles; celles-ci sont le morceau capital. (¹)

On y compte cinquante-huit siéges répartis en nombre égal et en double rangée de part et d'autre du chœur; aux quatre extrémités, la stalle présente une importance double des autres; pour les deux les plus rapprochées de l'autel, le prie-Dieu est placé dans le prolongement du rang inférieur des stalles; pour les deux situées à l'entrée du chœur, l'espace est plus restreint par le fait que les stalles basses sont prolongées devant le prie-Dieu. Au rang supérieur, il y a quatorze stalles; le rang inférieur en compte treize, divisées en trois séries par deux entrées donnant accès au rang supérieur.

Les stalles, faites de chêne, sont séparées par des jouées à têtes d'anges de types variés; pas de miséricordes sous les siéges, mais une ornementation simple et exécutée avec grand soin. Le dossier ou dorsal est très élevé et divisé en sept parties par des colonnes supportant un entablement; chacune de ces divisions correspond à deux stalles hautes et contient, dans une niche rectangulaire, une statue en ronde bosse, haute d'environ 1^{m}35. Le dorsal des quatre stalles des extrémités a plus d'importance; aucune statue au centre, mais un médaillon en bas-relief décore la partie supérieure (Agneau de Dieu, l'Enfant Jésus sur la boule du monde, etc.) Devant chacun des pilastres latéraux du siége, une statue de femme est placée sur un piédestal engagé; on en compte huit. Les jouées terminales du côté Ouest sont décorées de rinceaux gracieux; la face extérieure des prie-Dieu antérieurs (probablement ceux de l'abbé et du prieur) est ornée d'un

(2) Un rang de stalles est reproduit dans les Documents classés de l'Art dans les Pays-Bas du XVe au XVIIIe siècle, par Van Ysendyck.

médaillon rond avec buste d'abbé, reconnaissable à la croix pectorale.

L'aspect général est harmonieux et imposant; l'ornementation est variée, mais sobre; il y a souci d'art et non de virtuosité.

Les huit statues de femmes représentent des Vertus; les quatorze statues d'hommes, des saints de l'ordre cistercien, suivant le témoignage de la chronique de l'abbaye. Toutefois celle ci en fixe le nombre à vingt. au lieu des quatorze qu'on retrouve à Wouw; nous y voyons la preuve que les stalles ont été diminuées pour s'adapter à la longueur du chœur; la suppression de douze siéges, six de chacun des côtés, a entraîné celle de six statues, dont le sort nous est inconnu.

Le transfert a eu également pour conséquence un changement dans l'ordre des statues d'hommes; sinon, comment expliquerait-on la place secondaire qu'occupent et saint Benoit, le patriarche des moines d'Occident. et saint Bernard, principal promoteur de la branche cistercienne de l'ordre?

* * *

Les huit statues de femmes mesurent environ 1m40 en hauteur; elles sont aisément identifiables. Celle de l'*Amour divin* est vêtue d'une robe courte à bordure brodée, en manière de rochet, sur la jupe longue; elle tient un cœur dans la main droite; la gauche porte le livre des Evangiles; à ses pieds, un encensoir repose à terre.

La Force d'âme (fig.II) a la jupe ample, couverte d'un large peplum; le corsage serrant, souligne les formes; dans les cheveux, une couronne de lauriers est surmontée d'un diadème;

la main gauche porte un réchaud ; la main droite tient une épée, dont la lame est brisée contre la garde.

La Tempérance (fig. III) d'allure mondaine, porte un costume ample, élégamment drapé; sa main droite tient un mors et une bride ; la gauche, une palme.

Le chevalier Marchal (1) attribue ces trois statues à Louis Willemsens, né à Anvers, baptisé à Notre-Dame le 7 octobre 1630 et mort dans cette ville le 12 octobre 1702; il fut élève d'Artus Quellin le vieux et travailla en Angleterre, notamment pour Guillaume III ; on retrouve ses œuvres à l'église Saint-Jacques d'Anvers.

L'Espérance porte un costume analogue à celui de la Tempérance; la main droite est libre; la gauche tient un lys et s'appuie sur une ancre.

La Prudence est une œuvre remarquable par son élégance; le costume est gracieusement drapé; des feuillages se mêlent aux cheveux et la coiffure se complète par deux ailes fixées derrière la tête. La main droite tient l'épée ; la gauche, un serpent.

Au dire du chevalier Marchal, l'Espérance et la Prudence seraient dues au ciseau d'Artus Quellin le jeune, né à Saint-Trond en 1625 et décédé à Anvers le 22 novembre 1700 ; il reçut la bourgeoisie d'Anvers le 11 mai 1663, après avoir été admis à la gilde Saint-Luc dès 1650. Elève de son oncle Artus Quellin le vieux, il travailla avec lui à Amsterdam et ensuite à Rome, Florence et Turin ; à son retour d'Italie, il se fixa à Anvers; on trouve ses œuvres dans plusieurs églises d'Anvers, notamment le mausolée Capello à Notre-Dame.

La Chasteté, amplement drapée, est une des plus remarqua-

(1) CHEVALIER MARCHAL. Mémoire sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. Bruxelles, Hayez, 1877.

bles statues de cette série ; une colombe est posée sur sa tête ; de la main gauche, elle tient une boule, tandis que la droite tient le manche d'un médaillon rond avec un œil posé en abîme. Les analogies de facture avec l'Espérance et la Prudence paraissent autoriser l'hypothèse d'une attribution à Artus Quellin le jeune.

La Foi, d'allure grandiose, porte un costume largement drapé ; elle tient les emblèmes connus, le calice dans la main droite, la croix et le livre des Evangiles dans la main gauche. Le chevalier Marchal attribue cette statue à Louis Willemsens, l'auteur de l'Amour divin, de la Tempérance et de la Force.

La Charité, également drapée, tient des deux mains, un nid avec un pélican et ses petits ; à côté d'elle, un enfant debout se blottit dans les plis de son manteau. D'après Marchal, cette statue serait l'œuvre d'Artus Quellin le jeune.

L'identification iconographique de ces huit statues de vertus, est aisée à déterminer ; les emblèmes sont conformes à la tradition des XVe et XVIe siècles. Ils se sont maintenus après le Concile de Trente, alors que l'iconographie des saints et saintes subissait une transformation importante ; au XVIIe siècle, l'artiste n'a plus le souci de la tradition de la piété populaire ; il omet ces accessoires, parfois puérils il est vrai, qui distingaient, à première vue et sans recherche, un saint d'un autre.

L'identification des statues des stalles de Wouw offre, à cet égard, une grande difficulté ; les emblèmes sont vagues et n'autorisent que des hypothèses dans le champ étendu des saints cisterciens ; la chronique dit expressement : *Viginti sanctorum sacri instituti nostri quasi spirantes imagines.* La liste des saints de l'ordre de Citeaux est longue, comme

en témoigne le calendrier dressé par un moine de Baudeloo en 1636. ([1])

En tenant compte de la place occupée par les quatorze statues, lors de notre visite à Wouw le 29 octobre 1919, les deux séries sont ci-après décrites du haut du chœur vers la nef, en commençant par la rangée du côté Nord (Evangile). A une date inconnue, les statues ont été interchangées pour des motifs que nous ignorons ; l'ordre relevé en octobre 1919 n'est pas celui qu'on voit sur la photographie (fig. I) d'une série des stalles jointe à cette étude. ([2])

1re série (côté Nord) :

S. Pierre de Tarentaise? I. Un moine évêque, reconnaissable au large scapulaire sur la robe, au rochet court et à la chape, ainsi qu'à la mitre portée par la main gauche ; la droite tient une bourse. Probablement s'agit-il de saint Pierre II, archevêque de Tarentaise (1103-1174), inscrit au calendrier cistercien à la date du 8 mai.

S. Eugène III ou S. Conrad? II. Un moine pape, vêtu du rochet et de la chape sur une robe avec scapulaire monacal, tient la crosse de la main gauche et, de la droite, les deux clefs, emblèmes de la papauté. La tête est coiffée du bonnet bordé de peau, adopté notamment par Raphaël pour le portrait de Jules II.

(1) Cfr. le *Calender ofte register van de naemen der heylighen en de andere Godvruchtige persoonen die met mirakelen ofte andere groote teeckenen van heylicheyt hebben verschenen in de heylighe Orden van Citeaux*, gedruckt te Gendt by Servaes Manilius. Bien que l'écrit soit anonyme, on en connait l'auteur, Philippe vander Noodt, religieux de l'abbaye de Bandeloo, vers 1636.

(2) Nous devons cette reproduction à l'amicale obligeance de M. Jan Stuyt, architecte à Amsterdam ; nous l'en remercions vivement.

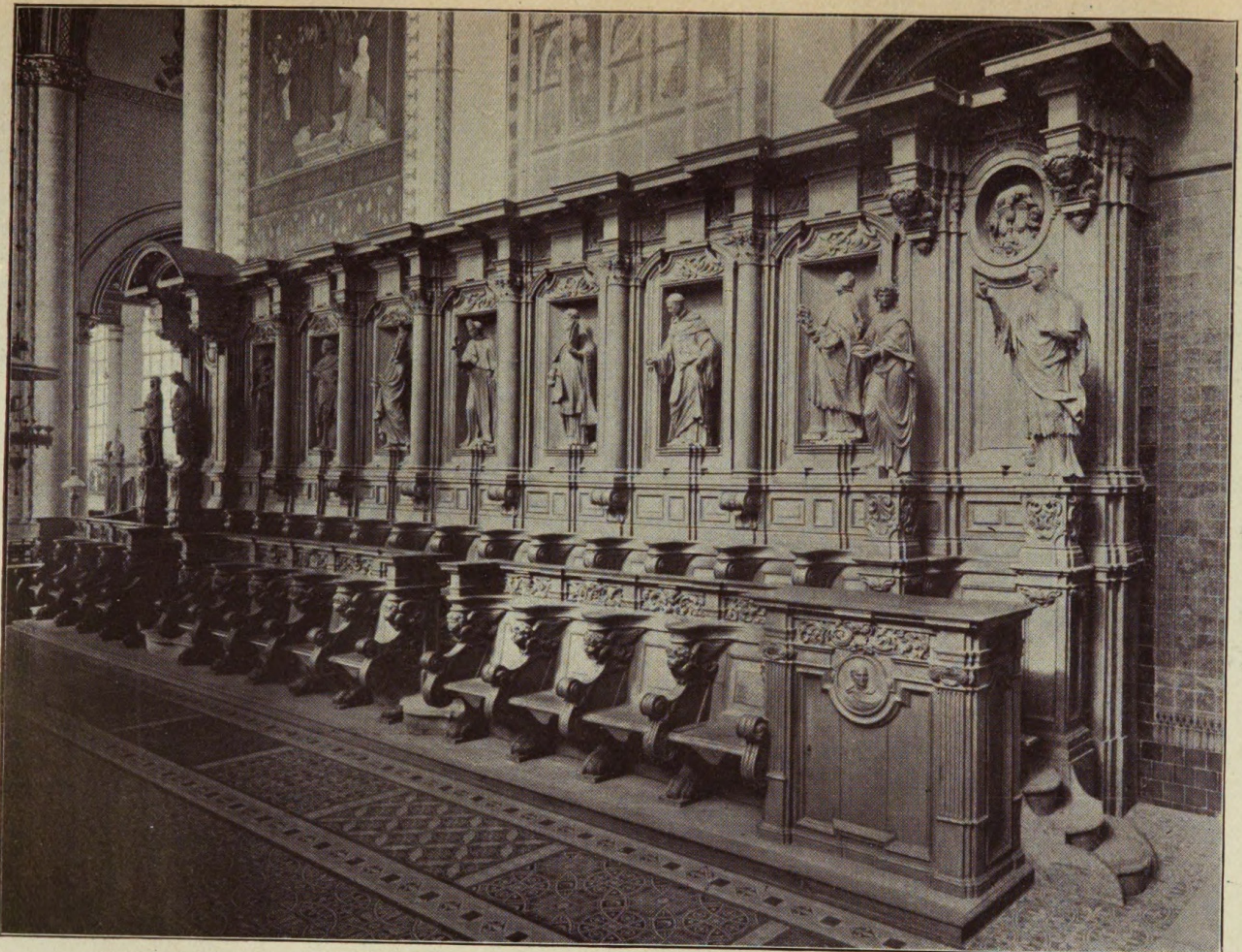
Il s'agit probablement du pape Eugène (+1153), pour lequel saint Bernard écrivit son livre *De consideratione* et qui est inscrit au calendrier cistercien à la date du 8 juillet. Mais ce pourrait être également saint Conrad, abbé de Villers, ensuite de Clervaux, puis de Citeaux. devenu cardinal, élu pape et inscrit, à la date du 30 sep-septembre, dans le calendrier cistercien.

S. Odon. III. Un moine abbé, portant la croix pectorale et le pallium sur la coule monacale. La main droite tient une bourse renversée d'où s'échappent des monnaies. Cet emblème de la charité s'applique à saint Odon, abbé de Cluny, vers 942; la réforme cistercienne est postérieure à cette date ; mais la règle sévère qu'Odon fit régner à Cluny, fut adoptée au siècle suivant par Citeaux ; il fut, en quelque sorte, le précurseur de la réforme cistercienne ; à ce titre, il est en vénération dans cet ordre ; l'Eglise en place la fête au 18 novembre.

Le catalogue de l'exposition de Bois le-Duc [1] désigne cette statue sous le nom de saint Thomas de Villeneuve ; l'erreur est manifeste, attendu que ce saint fut un augustin, non un cistercien.

(1) Cfr. Jan Kalf. Catalogus der nationale tentoonstelling van Oude kerkelyke kunst te 's Hertogenbosch, Juni-September 1914. 's Hertogenbosch, Teurlings, 1913.

Quelques'unes des statues des stalles et des confessionnaux de Wouw figuraient à cette exposition ; elle y sont été très remarquées.



Côté nord des stalles de l'ancienne église abbatiale de Saint-Bernard sur l'Escaut.

Eglise de Wouw (Hollande).

Pl. II.



ARTUS QUELLIN le jeune ou LOUIS WILLEMSENS
La Force d'âme, statue des stalles de l'ancienne
église abbatiale de Saint-Bernard sur l'Escaut.
Eglise de Wouw (Hollande).

Pl. III.



ARTUS QUELLIN le jeune ou LOUIS WILLEMSENS
La Tempérance, statue des stalles de l'ancienne
église abbatiale de Saint-Bernard sur l'Escaut.
Eglise de Wouw (Hollande).

Pl. IV.



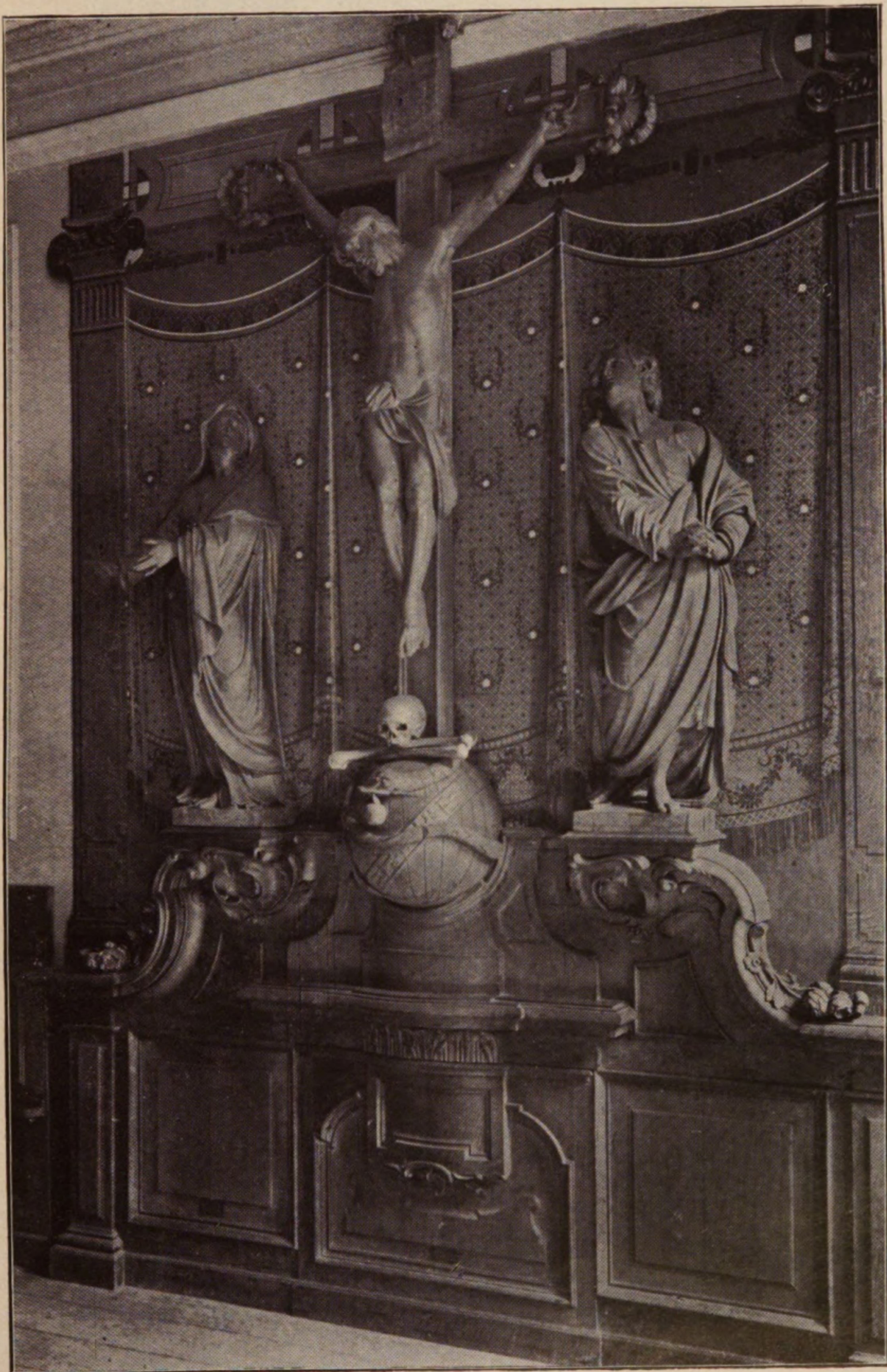
ARTUS QUELLIN le jeune ou LOUIS WILLEMSENS.
Saint Robert de Molesmes, statue des stalles de l'ancienne
église abattiale de Saint-Bernard sur l'Escaut.
Eglise de Wouw (Hollande).

Pl. V.



FRANÇOIS DUQUESNOY.
Le Christ en croix, provenant de l'ancienne abbaye
de Saint-Bernard sur l'Escaut.
Abbaye de Bornhem.

Pl. VI.



GUILLAUME KERRICX.
Calvaire du réfectoire de l'ancienne abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut.

Abbaye de Bornhem.

Pl. VII.



La Vierge et l'Enfant écrasant le serpent, statue en bois, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut.

Abbaye de Bornhem.

Pl. VIII.



La Vierge assise portant l'Enfant, statue en marbre veiné, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut.

Abbaye de Bornhem.

S. Edmond de Cantorbury.

IV. Un moine, porteur de la croix pectorale, tient un crucifix de la main droite ; sur le front, le nom de Jésus est entouré de rayons.

Sans doute s'agit-il de saint Edme ou Edmond, né en France, plus tard archévêque de Cantorbury, ensuite moine cistercien à Pontigny ; il ne fut pas abbé ; mais la croix pectorale rappelle sans doute sa dignité épiscopale.

Il est inscrit à la date du 16 novembre au calendrier cistercien.

S. Etienne.

V. Un moine, revêtu de la coule, lève la main gauche, dans l'attitude d'un prédicateur ; la droite tient un livre ; à ses pieds, un corbeau.

Comme l'auteur du catalogue de Bois-le Duc, on serait tenté de reconnaître, à ces détails, saint Benoit, le patriarche des moines d'Occident ; mais une autre statue (la septième) le représente plus adéquatement encore.

Il s'agit ici probablement de saint Etienne Harding, 3e abbé de Citeaux, auteur de la *Charta charitatis* et d'une histoire des débuts de l'ordre, auquel un oiseau apporta un poisson, au cours d'une maladie qui mettait obstacle aux fonctions de l'estomac. Sa fête se célèbre le 17 avril d'après calendrier cistercien.

S. Bernard Calvo ?

VI. Au premier aspect, la statue paraît être celle d'un prince victorieux et, à ce titre, coiffé d'une couronne de lauriers. Il porte la cuirasse et un manteau élégamment drapé sur la poitrine et les épaules ; la robe, relevée à senestre, laisse

voir l'armure souple enveloppant jambes et pieds. Mais le scapulaire monastiquc est relevé avec la robe ; à terre repose une mitre ; il s'agit donc d'un moine évêque et guerrier, peut-être saint Calvo, (+ 1243) évêque de Vich, en Catalogne, inscrit le 16 octobre au calendrier cistercien, en qualité d'ancien abbé du monastère de Santa-Cruz (Catalogne) et de défenseur de la foi.

S. Benoit VII. Un moine, vêtu de la coule, pose les doigts de la main droite devant la bouche ; la gauche porte un livre sur lequel est placée une coupe fendue ; à ses pieds, un corbeau tient un pain dans le bec. Ce sont les emblèmes iconographiques de saint Benoit, le grand moine fondateur de l'ordre bénédictin, dont est issue la congrégation cistercienne.

2me Série (côté Sud).

La série du côté Sud du chœur compte également sept statues rangées comme suit à partir du haut chœur :

S. Malachie ou S. Thomas Becket? VIII. Un moine évêque portant, sur la robe et le scapulaire, un rochet et une chape ; la mitre repose à terre ; la main droite tient une bulle avec sceaux. Sans doute s'agit-il de saint Malachie, évêque d'Armagh, (Irlande) ami de saint Bernard, légat du pape et fondateur d'abbayes cisterciennes en Irlande, dont la fête est inscrite au 5 novembre dans le calendrier cistercien.

Ce pourrait être également saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbury, martyrisé par le roi Henri II; il fut moine cistercien à Pontigny pendant son séjour en France. Il est inscrit à la date du 29 décembre au calendrier cistercien.

S. Alexandre? IX. Un moine, reconnaissable au scapulaire sous le rochet et la chape, tient en mains un livre et les deux clefs, emblèmes de la papauté.

A titre d'hypothèse, on peut signaler saint Alexandre, pape, inscrit au 27 août dans le calendrier cistercien.

S. Robert de Molesmes. X. Un moine, vêtu de la coule admirablement drapée, tient un anneau dans la main droite ; la gauche s'écarte du corps.

Cette belle statue (fig. IV) représente saint Robert de Molesmes, fondateur et premier abbé de Citeaux, mentionné dans le calendrier cistercien à la date du 29 avril. L'anneau qu'il tient est une allusion au songe de sa mère, quelque temps avant sa naissance; elle vit la Vierge lui offrir un anneau d'or, en disant qu'elle choisissait pour fiancé l'enfant qu'elle portait dans son sein.

Les auteurs du catalogue de Bois-le-Duc ignoraient la caractéristique iconographique de saint Robert de Molesmes.

S. Albéric. XI. Un moine de belle allure, tourné vers dextre, tient de ce côté, des deux mains, un médaillon ovale, sur lequel est représentée

(en léger relief) la Vierge-Mère donnant une coule à un moine agenouillé.

Cette scène fait allusion à l'apparition de la sainte Vierge à saint Albéric, l'un des fondateurs et ensuite abbé de Citeaux (+ 1109); il est cité au 26 janvier dans le calendrier cistercien.

S. Théobald. ou S. Alexandre ?

XII. Un moine, tête nue, porte une casaque à manches, serrée à la taille par une ceinture et dépassant jusqu'à mi-jambes ; un manteau agraffé sur la poitrine est richement damassé et bordé de franges ou d'hermine.

Ce costume, plus princier que monacal, pourrait désigner un prince, que l'éloquence et les exemples de saint Bernard ont attiré au monastère, peut-être saint Théobald, comte de Champagne, ensuite moine à Clairvaux, compagnon fidèle de saint Bernard. Peut-être et plus probablement s'agit-il du bienheureux Alexandre, fils d'un roi d'Angleterre, moine cistercien, dont la fête est inscrite au 4 mai au calendrier de Citeaux.

B. Conrad ou S. Hugo ?

XIII. Un moine abbé, porteur de la croix pectorale, est vêtu de la *cappa magna* cardinalice sur le rochet ; il lit dans un livre.

S'agit il du bienheureux Conrad, abbé de Villers, ensuite de Clairvaux, enfin de Citeaux, nommé cardinal et dont le calendrier fait mention au 30 septembre ? ou bien de saint Hugo, abbé de Sainte-Anastasie à Rome, nommé cardinal et cité, le 1r décembre, dans le calendrier cistercien ?

S. Bernard. XV. Un moine, vêtu de la coule, serre dans ses bras une croix, une lance, une éponge et des clous. C'est la représentation indiscutable de saint Bernard, abbé de Clairvaux, propagateur de la réforme de Citeaux, cité le 20 août au calendrier cistercien.

Quelques-unes de ces identifications nous paraissent à l'abri d'objections fondées ; d'autres sont d'autant plus discutables que les attributs iconographiques sont plus vagues et que le champ d'investigations dans le calendrier cistercien est étendu.

La chronique de l'abbaye, nous l'avons dit, cite les noms des sculpteurs sans indiquer le nombre et les noms des statues dues à chacun des auteurs.

Dans son mémoire sur la sculpture dans les Pays-Bas, Marchal cite les noms des saints et classe les œuvres d'après leurs auteurs, sans preuves à l'appui de son affirmation ; Artus Quellin le jeune (1625-1700) aurait exécuté l'Espérance, la Charité, la Prudence, ainsi que les saints Benoit, Arnulphe, Jérôme Fiero, Eugène, pape, et cardinal Bona ; Willemsens (1636-1702) élève d'Arthur Quellin le vieux, serait l'auteur de douze statues, la Foi, l'Amour divin, la Tempérance, la Force et les saints Bernard, Gérard, Edmond, archevêque de Cantorbery, Pierre de Tarentaise, Gérard martyr, Alexandre d'Angleterre, Obert (sic) pour Robert, premier abbé de Citeaux, Conrard de Porto. Henri-François Verbruggen (1655-1724) aurait sculpté saint Benoit, saint Malachie, saint Martin, prêtre, saint Thomas de Cantorbury, saint Grégoire, disciple de saint Bernard.

Cette nomenclature doit s'entendre, semble-t-il, des stalles complètes, telles qu'elles se trouvaient à l'abbaye Saint-

Bernard ; elle comporte, en effet, un nombre supérieur à celui des statues des stalles de Wouw.

Où Marchal a t-il puisé ses renseignements ; nous avons vainement parcouru la majeure partie des sources signalées dans la bibliographie citée par l'auteur dans son ouvrage sur la sculpture aux Pays-Bas aux XVIIe et XVIIIe siècles. Où a-t-il trouvé les indications iconographiques et la liste des saints ? Quels documents lui ont fourni les attributions aux trois sculpteurs cités ? La chronique du monastère n'est pas prodigue de détails ; elle cite deux noms de sculpteurs et leur attribue globalement vingt statuts, sans spécifier la part de chacun : Artus Quellin le jeune et Willemsens, tous deux élèves d'Artus Quellin le vieux.

Après examen minutieux des statues, on doit leur reconnaître une communauté d'inspiration, résultat d'une collaboration dans un même atelier ou d'une conception unique ; quelques statues décèlent toutefois plus de maîtrise, plus de hardiesse, des draperies mieux étudiées, bref plus d'art. Celles-ci doivent-elles être attribuées à Quellin plutôt qu'à Willemsens ? L'hésitation est permise, bien qu'on soit tenté de résoudre affirmativement cette question.

Dans son étude sur *La sculpture aux XVIIe et XVIIIe siècles*, M. Henry Rousseau ne mentionne pas les stalles de Wouw ; cette lacune est fâcheuse ; quelques-unes de ces statues sont, en effet, des plus remarquables, parmi celles de la fin du XVIe siècle, notamment saint Robert de Molesmes élégamment drapé dans une coule ample et relevée sur le bras gauche (voir pl. IV) ; la Tempérance (voir pl. III) dont la pose simple et gracieuse charme autant que la souplesse du vêtement et le modelé délicat des mains ; saint Benoit drapé largement dans sa coule et marquant, d'un geste impressionnant, la règle du silence, base de sa législation monastique ; la Pru-

dence et la Chasteté admirables d'élégance et harmonieusement drapées; saint Albéric tenant, dans une belle allure, le médaillon le représentant aux pieds de la Vierge; saint Bernard, dont la tête expressive atteste une maîtrise supérieure du sculpteur.

* * *

Les deux confessionnaux de Wouw, placés dans le transept, proviennent également de l'abbaye Saint-Bernard; ils sont du type sans plafond et avec cloison, ne dépassant pas la hauteur des épaules des statues placées à l'avant-plan; deux de celles-ci sont des figures de vertus engaînées; les deux autres, placées à côté de la stalle du confesseur, sont des statues de moines; l'une d'elles mérite une mention spéciale; on l'a identifiée sous le nom de saint Herman-Joseph, à tort selon nous, si on lui reconnaît le costume cistercien. Herman-Joseph fut, en effet, un chanoine prémontré. (Voir Acta Sanctorum T. I. Aprilis). L'artiste n'a donné à son moine aucun signe caractéristique; on ne peut dès lors l'identifier.

Considérées dans leurs caractères généraux, les statues des confessionnaux paraissent l'œuvre des sculpteurs des figures des stalles; il y a grande analogie de conception, de modelé et d'exécution.

Dans toutes, on retrouve cet art dont les Artus Quellin furent les inspirateurs avec quelques autres; leurs qualités natives, modifiées au contact de l'art italien, se reprennent au retour au pays; on l'a dit avec raison: « leurs œuvres se ressentent » de l'impression profonde que leur a laissée l'étude des » grands maîtres de la Renaissance italienne..... d'où résulte » un art élégant, gracieux, harmonieux, de facture serrée, » sans minutie excessive, qui donne au chêne la douceur » ferme et moëlleuse de la chair ».

Les meilleures statues, dues probablement à Quellin le jeune, accusent plutôt l'influence rubénienne, atténuée sans doute au contact d'éléments étrangers, mais persistante par la communauté de tempérament original. Dans les statues des Vertus, l'influence française, pour minime soit-elle, peut être signalée.

* * *

L'abbaye de Saint-Bernard possédait de nombreux tableaux ; ils furent sauvés on ne sait comment ; d'après une relation écrite, vers 1835, par un moine survivant, on envoya, peu après 1820, un grand nombre de tableaux à l'abbaye des Trappistes de Westmalle, sous condition de les restituer en cas de restauration de l'abbaye de Saint-Bernard. Cette éventualité s'étant réalisée à Bornhem, en 1835, les tableaux furent rapportés en 1836, sauf deux qui furent laissés aux pères trappistes, en reconnaissance du service rendu.

Ces deux tableaux sont *La dernière Cène* (H. 2m90, L. 2m50) attribué à Herreyns, et *Jésus et la Madeleine chez Simon le pharisien* (H. 2m90, L. 2m50) signé J. V[an] Baelen.

Parmi les tableaux restitués aux moines de Bornhem, se trouvaient deux œuvres importantes de Pierre-Joseph Verhaghen né à Aerschot en 1728 et mort à Louvain, en 1811 ; son exécution assez hardie, la richesse de son coloris et le souci de la grandeur dans ses compositions, sont encore dans la tradition rubénienne ; ainsi en témoigne, notamment, la grande toile du Musée de Gand, [1] *la Présentation au Temple* (H. 3m30, L. 4m03).

(1) Voir le catalogue du Musée des Beaux-Arts de Gand, édition de 1909 (nº S.12).

Les deux tableaux de Bornhem représentaient l'un *le Festin de Balthazar*, daté 1784, l'autre *Le Festin d'Hérode*. Ils ornaient les murs du cloître et leur état de conservation était bon ; à l'occasion de travaux exécutés dans le monastère vers la fin du XIXe siècle, les tableaux furent roulés et remisés ; ce traitement les emdommagea ; dans les premières années du XXe siècle, les deux importantes compositions furent vendues à un collectionneur de Termonde, qui les céda ensuite à M. Ramlot, de Gand ; en 1919, le *Festin de Balthazar* fut acquis par le Musée de Bruxelles et le *Festin d'Hérode* passa dans la collection de M. Pierre Bautier, conservateur-adjoint au Musée royal des Beaux-Arts de Bruxelles.

* * *

Les notes qui précèdent concernent une petite partie du mobilier dispersé de l'ancienne abbaye de Saint-Bernard. Il serait aisé de les étendre et de mentionner des orfèvreries, le crucifix et les chandeliers en argent du maître-autel, des vêtements abbatiaux et d'autres souvenirs, tel notamment la statue de saint Benoit conservée à l'abbaye Saint-Benoit de Maredsous. Mais les renseignements à leur sujet sont trop vagues pour prendre place ici. Il paraît plus intéressant de signaler quelques sculptures de l'abbaye Saint-Bernard, conservées au couvent de Bornhem, et tout spécialement le grand Christ en croix, œuvre de François Duquesnoy (1594-1642).

La chronique du monastère s'exprime à son sujet dans les termes suivants :

Anno 1705, mense Augusto, posita est crux e saxo ceruleo, ferens Christi Domini imaginem humanæ staturae paulo majorem, fusam e solido plumbo in formam quam perfectam reliquit ingeniosissimus ille sculptor Franciscus Ques-

noy qui et Gandavi mausoleum illu[mi] *D. Ant. Triest ejusd. civitatis episcopi septimi ex marmore sculpsit. Moles crucem sustinens in horto nostro hanc refert inscriptionem : Christo crucifixo posuit Antonius abbas O. B. D. O. MDCCV.*

Dans leur *Voyage littéraire*, (1) Martène et Durand signalent, dans le jardin du monastère, « un crucifix de la main du même ouvrier qui a fait à Gand le tombeau de l'évêque Triest ; c'est une pièce qui ne se peut payer. »

Ce Christ en plomb, du poids de 250 kilos, est beau d'expression ; le modelé se ressent de la fonte et des nombreuses couches de couleur blanche ; l'œuvre est bien dans la norme des nombreux Christ atiribués aux Duquesnoy (fig. V).

Un vieux dessin confirme qu'avant la laïcisation de l'abbaye Saint-Bernard, à la fin du XVIII[e] siècle, le Chrit était attaché à une croix placée sur un socle portant l'inscription indiquée dans le texte cité.

A la révolution française, les moines enfouirent le Christ ; on le déterra avant 1850 ; restitué aux moines en 1854, il fut placé, en 1856, au fond de la grande allée centrale du jardin de l'abbaye de Bornhem, dans une disposition conforme à celle que signale l'ancien dessin ; l'inscription a été refaite telle qu'elle était jadis.

Ce Christ mérite une place de choix dans l'œuvre de François Duquesnoy.

Le chroniqueur de l'abbaye de Saint-Bernard attribue à ce maître le mausolée de l'évêque Antoine Triest ; la plupart des historiens d'art font la part très large à son frère Jérôme ; c'est ce dernier qui aurait exécuté le Christ, la Vierge et l'évêque. François serait l'auteur des deux angelots. Mais la tradition lui attribuant la paternité du célèbre mausolée (et le texte cité

(1) Ouvrage déjà cité ; voir plus haut.

confirme cette appréciation), on peut supposer que, d'Italie où il résidait avec son frère, François a peut-être envoyé le dessin du monument ainsi que les deux petits anges à l'évêque Triest ; après sa mort survenue à Livourne en 1642, Jérôme Duquesnoy fut appelé par le prélat à réaliser l'œuvre conçue par son frère. Diverses conjectures ont été formulées à propos du mausolée Triest de Saint-Bavon ; pour mettre fin aux controverses, un patient chercheur trouverait peut-être des renseignements concluants dans les archives de l'évêché de Gand, ou dans les actes du procès scandaleux de Jérôme Duquesnoy aux archives de la ville de Gand (1).

* * *

Par tradition, les moines de Bornhem attribuent à Walter ou Gautier Pompe le calvaire en chêne placé au fond du réfectoire derrière le siége de l'abbé, et qui occupait le même emplacement à Saint-Bernard. Sur un grand lambris de chêne entouré d'un décor et porté sur un soubassement ornementé, sont placés le Christ en croix, la Vierge et saint Jean (fig. VI).

L'examen détaillé de ces deux dernières statues ne confirme pas l'attribution traditionnelle des religieux. Nous y retrouvons une disposition de draperies moins tourmentée que celle de W. Pompe. Nous songeons plutôt à Guillaume (Willem) Kerricx pour deux motifs ; le Musée royal des Beaux-Arts de Bruxelles possède une maquette en terre cuite attribuée à G. Kerricx et dont la pose ainsi que le jet des draperies sont presque identiques au Saint-Jean du calvaire de Bornhem ; on serait tenté d'y voir le modèle de cette statue. D'autre part, la chro-

(1) Au sujet des frères Duquesnoy, voir : Paul Vitry. La sculpture dans les Pays-Bas. Dans l'Histoire de l'Art sous la direction de M. André Michel, pp. 276 à 278. Paris, Collin.

nique du monastère de Saint-Bernard cite fréquemment Kerricx et son fils; ces deux artistes jouirent longtemps de la faveur de l'abbaye. En 1712, le père dessina les meubles de la bibliothèque, *delineavit armaria bibliotheca G. Kerricx;* en 1713. il dessina et sculpta *tres confessionnales ecclesiae nostrae* et *templi vestibulum;* la même année, *fecit statuas artium terminales, sanctorum busta aliasque decorationes pro nova classe theologica abbatiae.* En 1717-1718, c'est lui qui dessine les projets pour la construction du logis abbatial et de l'hospice : *construitur aedificium abbatiale et hospitium designatore D° G. Kerricx architecta statuario et pictore antwerpiense.* Pour la période de 1716 à 1721, la chronique mentionne que *Abbas noster Cornelius Adriaenssens ipso solo* [*G. Kerricx*) *usus est in omnibus suis constructionibus.*

Après la mort de Guillaume, son fils Guill.-Ignace Kerricx continua à jouir de la confiance de l'abbé de Saint-Bernard; il en conserva la clientèle jusqu'à sa mort survenue le 4 janvier 1745; en 1726-1725, il dessina l'autel majeur; *designavit altare majus ecclesiae;* en 1731, il fit les projets pour les reliquaires d'argent, *delineavit reliquiaria argentea;* et quelques jours après son décès, on plaça les boiseries de la sacristie suivant ses dessins, *hoc anno* (1745) 16 *januari, ponuntur ornamenta lignea in sacristia juxta delineationem G. Kerricx.*

La confiance témoignée, pendant plus de trente ans, aux deux artistes et la ressemblance (on devrait dire l'identité) de la maquette du Musée de Bruxelles et de la statuette de Bornhem constituent des présomptions dignes d'attention. Elles justifient l'attribution à l'un des Kerricx de l'exécution du Calvaire du réfectoire du monastère de Saint-Bernard, conservé

à l'abbaye de Bornhem. Son exécution daterait donc de la première moitié du XVIIIe siècle.

* * *

Deux statues de Vierge-Mère méritent une mention. L'une d'elles (fig. VII), en bois peint en blanc, provient de la Sodalité des Jésuites d'Anvers; à la suite de la suppression de l'ordre en 1773, l'abbé de Saint-Bernard acquit ou reçut cette statue qui mesure environ 1^{m}35. La Vierge, gracieuse jeune femme au visage aimable et souriant, se penche légèrement pour soutenir du bras gauche son divin Enfant debout devant elle; celui-ci est nu; la Vierge porte sur la robe un manteau à franges, aux plis nombreux et tourmentés; comme dans la majeure partie de la statuaire du XVIIIe siècle, il semble que le vent agite l'étoffe; la simplicité, le calme, le sentiment de grandeur font défaut aux sculpteurs de cette période; on doit leur reconnaître des qualités d'élégance et de souplesse, de la sûreté dans l'exécution. Ils cherchent à plaire par l'aspect aimable, parfois superficiel, de leurs compositions. La Vierge pose les pieds sur le croissant de la lune; l'Enfant Jésus pose l'un des siens sur le serpent et, de la croix tenue dans la main droite, il écrase la tête du tentateur.

L'autre Vierge-Mère est représentée assise et tenant son fils sur le genou gauche (fig. VIII); l'Enfant-Dieu dont une draperie cache partiellement la nudité, tient des deux mains la croix sur laquelle la Vierge repose la main gauche. On reprochera peut-être une disproportion entre les deux figures; la tête de l'enfant fait paraître celle de la Vierge trop petite.

L'ensemble du groupe est d'aspect agréable; le modelé de l'Enfant est bien étudié; les plis de la robe et du manteau sont aisés et souples. Il faut insister sur la pensée symbolique qui a engagé l'artiste à poser la tête du serpent tentateur d'Eve

sous le pied droit de la Vierge; le Sauveur enfant, porteur de la Croix rédemptrice, se joint ainsi à sa Mère pour écraser le démon. La statue s'harmonise heureusement avec le socle; l'ensemble séduit et plaît. Cette Vierge-Mère était placée dans la chapelle des morts située dans le cloître de l'ancienne abbaye Saint-Bernard.

Quelle origine faut-il assigner à ce groupe d'albâtre ? La chronique du monastère est muette à son sujet; les moines de Bornhem ne possèdent aucun renseignement. A défaut d'indications d'archives, on peut assigner hypothétiquement une origine flamande, probablement anversoise, de la fin du XVII[e] siècle. Le groupe ne porte ni nom, ni marque quelconque. Cette constatation n'a rien de surprenant, attendu que, pour un motif ignoré, le soubassement d'albâtre a été refait en bois par Geefs, en 1832; à l'occasion de cette restauration, on compléta en bois le bras supérieur de la croix, qui était brisé; on peignit également tout le groupe en blanc avec rehauts d'or (1). En 1898, couleur et or furent enlevés, et le groupe, d'un bel albâtre veiné, reprit l'aspect qu'il présentait autrefois dans la chapelle du cloître de l'abbaye Saint-Bernard.

Suum lacrymae rerum ! c'est la pensée qu'évoque le sort lamentable de l'abbaye Saint-Bernard sur l'Escaut et la dispersion de son mobilier artistique. Ses dépouilles disséminées donnent une faible idée de la splendeur de cette église abbatiale ornée d'autels, de boiseries, de confessionnaux, d'une

(1) Aux archives de l'abbaye, un cahier (n° 824) antérieur à 1843 porte cette annotation : Eene Lieve Vrouwe beeld van albast uyt de capel in de pand in 1832 door Geefs beeldhouwer in staat gesteld, en door Van Boey schilder overschildert en vergult nu te Bornhem.

chaire de vérité, de clôtures sculptées par nos meilleurs artistes du XVIIe et XVIIIe siècles.

Quelques épaves du naufrage, possédées par les moines de Bornhem, doivent leur être d'autant plus chères quelles sont peu nombreuses. Puissent-ils en rester les fidèles dépositaires! Puissent-ils même, si l'occasion s'en présentait, faire rentrer chez eux le mobilier émigré en Hollande, notamment les stalles qui leur rappelleraient une période brillante de l'histoire de leur monastère !

JOS. CASIER.

La gouvernance générale de l'Archiduchesse Marie-Elisabeth d'Autriche et l'incendie du palais de Charles-Quint à Bruxelles en 1731. [1]

—

La gouvernante archiduchesse Marie-Elisabeth.

L'archiduchesse Marie-Elisabeth fut cette «femme faible, dévote» dont il n'y aurait presque rien à dire à propos du palais de Bruxelles, si ce n'était pendant son passage à la Cour qu'un désastre irréparable s'y produisit. Elle était née le 13 décembre 1680 et avait été gouvernante du Tyrol (1725) où elle ne resta pas longtemps.

Les lettres patentes de Marie-Elisabeth comme gouvernante générale des Pays-Bas, sont du 10 septembre 1725, mais dès la fin de 1724, Charles VI l'avait désignée pour ce gouvernement. Chose qui marque les progrès de la politique étatiste. Les Etats lui votèrent une liste civile, ce qu'ils n'avaient jamais fait pour aucun gouverneur. Ils marquaient ainsi leur joie d'être gouvernés par une princesse du sang de leurs souverains légitimes et les progrès de la centralisation qui se faisait

1) Extrait d'un ouvrage en cours de publication sur *le palais de Bruxelles*.

dans nos provinces. La Flandre y contribua pour 225,000 florins, le Brabant 16,000, le Luxembourg 4500, le Hainaut 35,000 Namur 9000, Limbourg 8400, Tournai et le Tournésis 6600, Malines 4500, Gueldre 2333 florins, la West-Flandre 51,300 et les terres franches 13,400. Cette *aide était pour l'entretien de la Cour* (1) et constituait sa dotation annuelle

Marie-Elisabeth avait alors 45 ans. Grande, robuste, sans beauté, ni charme, mais assez majestueuse et surtout fière de son rang et de sa maison, elle était mieux faite pour en imposer à la nation que pour la séduire (2).

Gachard attribue à la princesse des qualités distinguées : elle possédait une instruction étendue, parlait plusieurs langues et à 19 ans avait écrit en latin une histoire de la maison d'Autriche : *Chronologia augustusimæ domus Austriacæ.*

Aussi répondit-elle dans la langue d'Ovide à l'adresse de l'Université de Louvain lors de sa joyeuse entrée dans la vieille capitale du Brabant.

Et pour compléter ces quelques notes, rappelons son goût pour les bijoux qui lui fera regretter davantage la perte que lui causera l'incendie du palais

L'inventaire du 3 décembre 1742 (3) dressé après sa mort (26 août 1741) prouve que si elle n'a pas rebâti le palais. elle a su racheter des bijoux et des joyaux.

Les plans du palais, par Jean Van der Heyden.

Avant l'incendie, Marie Elisabeth dut songer à faire exécuter de très grands travaux au palais de Bruxelles. Cela expliquerait pourquoi les bâtiments du palais des ducs de Brabant ont fait l'objet d'un travail de relevé de la part de Jean Van

(1) Gachard. Bull. Acad. R. de Belg. 1875, 2e série p. 110 et 111.

(2) Henri Pirenne. Hist. de Belgique V p. 205.

(3) Cartulaires et manuscrits no 1489 ter

der Heyden, architecte et peintre. Nous le connaissons par la réclamation que formule son auteur et qui nous apprend en outre que ses dessins ont été envoyés à Vienne [1].

Le 5 décembre 1726, Jean Van der Heyden en réclame le paiement au gouverneur général, soit 372 florins, ce qui montre l'importance du travail produit [2]. Puis, le 29 février 1730 ne parvenant pas à être payé, il se résout à chercher meilleure fortune sous d'autres cieux et il part pour le Portugal, muni d'une lettre de recommandation de Son Altesse sérénissime la Gouvernante générale pour Sa Majesté la Reine des Algarves [3]. Il y allait sur la réquisition de Dom Louis da Cunha, ambassadeur de Portugal et y entra au service du Roi. Il fit là des travaux dont il se plaint, en 1732, de ne pas avoir été payé. Toujours est-il que, rentré à Bruxelles, Jean Van der Heyden peignit pour Ste-Gudule, *l'Assassinat de Jonathas*, dû à la libéralité de Laurent de Reyngodt, abbé de St-Sauveur à Eename et premier assesseur aux Etats de Flandre [4] et *Les juifs pris et emprisonnés à la Steenpoort* [5], donné par le prévôt d'Affligbem, Odo de Craecker et *St-Marcou* [6].

Le 25 avril 1732, Jean Van der Heyden réclame à la Gouvernauté générale, le montant de sa dette du 5 décembre 1726, soit 372 florins.

(1) Jean Van der Heyden fut reçu franc-maître en 1711. Il ne faut pas le confondre avec un Jean vander Heyden qui fut reçu dans le métier de Bruxelles, le 15 novembre 1678, reçut du Magistrat, des exemptions d'accises le 20 juin 1686 et mourut en Angleterre, en 1697, à Stapelton (North). — A. Wauters. Invent. des Cart. V. de Brux. I p. 322. Il y a aussi un Jacques van der Heyden natif de Crainhem (idem).

(2) Arch. Gén. du Conseil des fin. des palais royaux Reg. 1726.

(3) Idem.

(4) De Bruyn, les églises de Brux. 1882, p. 22.

(5) Idem. p. 24.

(6) Idem. p. 29.

Le comte d'Alverado, conseiller et receveur général des domaines et finances de Sa Majesté impériale et catholique, donne un avis favorable à sa requête et certifie la créance exacte.

Deux ans se passent et le 28 août 1731, le Conseil des finances donne son avis qui fut *que si l'on voulait entrer dans les paiements de dettes aussi anciennes, il ne se trouverait pas à beaucoup près des fonds suffisants vu la courtresse* (sic) *présente des finances, ce que considéré, Votre Altesse Sérénissime pourrait être servie de remettre le suppliant* à *un autre temps* (1).

Van der Heyden fut-il jamais payé ?

Ses plans existent-ils encore aux archives de Vienne ? Nous les y avons vainement cherchés.

Rappelons encore que Jean Van der Heyden fit pour le jubilé du St-Sacrement en 1735 à Bruxelles, l'arc de triomphe de l'abbaye d'Afflighem, place du Samedi.

Signalons, enfin, à l'actif de Jean Van der Heyden, sa vue du palais de Bruxelles, au Musée de Munich, un tableau représentant la Cour de Bruxelles, qui appartint au chevalier de Pret de Terveken (2) et un autre, à la galerie historique du Musée de Bruxelles montrant une vue du château de Tervueren (3). Toutes ces œuvres doivent nous faire regretter davantage la disparition de ses relevés de notre ancien palais impérial.

Le seul travail qui y fut fait pour Marie-Elisabeth, est un tir dans la «feuillée» au parc. Voici ce qu'en dit Frix : « On

(1) Reg. 1726. Conseil des finances.

(2) Louis Hymans, Brux. à trav. les âges, I p. 210, l'a signalé sans pouvoir le faire photographier «étant passé au noir».

(3) Ce tableau mesure 0.86 × 1.71.

» trouve sur la même ligne... une allée très longue couverte
» d'ardoises et surmontée d'une grande volière d'oiseaux, qui
» se termine à un beau pavillon quarré avec une mansarde
» que l'archiduchesse Marie-Elisabeth a fait bâtir pour tirer
» de l'arc dans une longue allée d'arbres, dont il a la vue et
» qu'on a ménagée pour ce sujet ».

C'était la distraction de la pieuse princesse qui organisa la vie du palais de Bruxelles comme celle d'un cloître rigide et sévère.

Elle s'intéressait à la peinture en femme économe et peu prodigue si on en juge par un arrêté du 22 décembre 1735, nommant «peintresse» de la Cour Elisabeth Selvin, de cette ville de Bruxelles, sans gages, ni franchises (1). Ce n'était guère !

Nous venons de parler de la discipline qu'elle fit règner !

La Cour «se mettait au lit sur les onze heures» ; on fermait toutes les portes du «pallais». Il n'y restait que les femmes, quelques «chétifs» archers «nommés de la noble garde» et quelques hallebardiers qui se tenaient dans la salle de Philippe le bon, assez éloignée du Quartier de Son Altesses Seigneuriale. Ils y «godaillaient» le soir pour mieux dormir la nuit. Il y avait un huissier de salle et un valet de chambre de garde. Tous les appartements étaient fermés chaque nuit. Chacun était enfermé dans sa chambre. La vertu y trouvait son compte, mais cette mesure de police intérieure du palais causait des frayeurs aux hommes et aux dames de la Cour ; c'est ainsi que la baronne de Weys quelque temps auparavant, craignant le feu, avait demandé la clef de sa chambre. On la lui avait refusée. Elle s'était munie d'une hache qui lui servit à enfoncer

(1) Secretairie d'Etat et de guerre n° 1489 bis. 324. Cour de l'archiduchesse. Administration intérieure f° 6.

sa porte et elle sauva ainsi plusieurs personnes et elle-même, au moment de

L'Incendie (1).

Dans la nuit du 3 au 4 février 1731, le soir du sinistre. le valet de chambre de garde avait trop promené ses chagrins parmi les vignes du Seigneur et il cuvait son vin, se laissait surprendre endormi par le fléau.

Le feu prit sous une chambre de Marie-Elisabeth et gagna tout le haut du palais avec tant de rapidité et de véhémence par le froid et le vent de bise qui soufflait, que tout fut consommé en moins de dix heures de temps. Au moment où le feu a pris, personne hormis les marmitons et les gens de cuisine n'était debout. Ils préparaient des confiseries pour le bal qui devait être donné au palais de lundi 5 février 1731.

C'est à ces gens de cuisine qu'on attribue le malheur. En effet, le feu prit d'abord dans le cabinet et la chambre endessous de celle de la Gouvernante, ce que le comte de Calemberg estimait être l'endroit le plus «faible» de tout le palais (2). Il s'étendit à la chambre au-dessus de la Gouvernante, où couchait la jeune comtesse Elisabeth d'Uhlfeld, dame de la clef d'or et fille de la grande maîtresse, née comtesse de Sinzendorff. Elle s'enfuit en courant vers la chambre de sa mère qu'elle croyait endormie et tomba dans les flammes. Brûlée au pied, à la main, on l'emporta dans la salle de Philippe le bon.

(1) *Relation de ce qui s'est passé à Bruxelles, la nuit du samedy 3 au 4 de ce mois de février 1731, au sujet de l'embrasement du Palais royal.*

Bibl. R. de Belg. sect. des man. 5875, II, 1662.

(2) Eug. Bacha et H. de Backer, le journal du Comte de Calemberg. Brux. 1914.

Il paraît que les gens de cuisine tentèrent d'abord d'arrêter le feu, sans prévenir la garde du palais.

Ce n'est qu'à deux heures de la nuit, qu'il apparut par les fenêtres de l'appartement de la Gouvernante, vers le Parc et que la garde l'aperçut.

Tout dormait encore dans le palais d'un «premier et profond sommeil».

La sentinelle qui était à la porte du parc, s'aperçut du feu et fit «tout le bruit qu'il put, en déchargeant plusieurs fois son » fusil, en frappant à la porte, en criant de toutes ses forces » jusqu'à ce que quelques femmes de chambre se soient éveil- » lées. »

Le feu avait alors gagné le second appartement, toutes les portes étaient restées fermées et personne ne pouvait ni entrer, ni sortir des chambres.

Un grenadier qui était en sentinelle à la porte de la «retirade», qui est au bout des appartements, voyant le feu, enfonça les portes jusqu'à celle de la chambre de la Gouvernante, où il frappa plusieurs fois.

Elle s'était réveillée. Elle cria, à plusieurs reprises : *Qu'est-ce ? Qu'est-ce ?* Le grenadier voyant qu'on n'ouvrait point, poussa la porte et l'ouvrit, criant lui-même : *Qu'est-ce ? Qu'est-ce ? C'est le feu ! Sauvez-vous !*

La Gouvernante courut au lit de la Capeline, une de ses femmes de chambre et en vain voulut l'éveiller ; alors le grenadier poussa la Gouvernante pour la faire partir.

Elle prit une petite cassette et sortit dans la chapelle où elle voulut prier, mais un archer, nommé Deschamps, lui dit : « *Madame, vous ne pouvez prier longtemps, le palais brûle* ». Elle se leva de son prie-Dieu et s'en alla alors dans l'hôtel du grand écuyer, prince de Rubempré, place des Bailles (1),

(1) Henne et Wauters, III p. 378-9.

accompagnée par la Comtesse d'Uhlfeld, grande maîtresse, qui vint l'y retrouver. La Gouvernante n'avait qu'un bas, une petite robe de toile «peinte» et une mantelette de velours.

Le prince lui fit donner les bas de sa fille et le grand maître et premier ministre, le comte Gulio de Visconti-Arese, la conduisit chez lui, à l'hôtel d'Orange.

Pendant ce temps, personne de ces hauts personnages ne pensait à éteindre le feu qui s'étendit d'un quartier à l'autre par les étincelles, avec tant de rapidité, qu'à neuf heures du matin, toutes les ailes du palais, la salle de Philippe le bon, la tour d'entrée étaient embrasés à leur tour.

Les mesures d'ordre furent déplorablement organisées. Au lieu de songer à donner des bas et à installer la Gouvernante chez lui, le comte de Visconti aurait dû diriger les mesures de sauvetage. Il se borna à dire que cela regardait le gouverneur militaire de la ville, feld-maréchal de Wrangel.

Celui-ci «occupé à sa garnison», voulant prévenir «le pillage et les autres désordres», disait à bon droit que c'était au grand maître à pourvoir à l'extinction de l'incendie et se borna à donner des ordres au général de Vehlen, commandant en chef des troupes.

On a l'impression de la vérité en lisant la *relation de ce qui s'est passée*. Remarquons, cependant, à la suite de Gachard (1), que Wrangel commanda 100 grenadiers et 100 fusiliers, armés de haches et de pioches, qu'un piquet de cavalerie fut posté devant les bailles, que des patrouilles circulèrent dans la ville et qu'il consigna la garnison dans les casernements. Il requit le bourgmestre van Assche de se trouver à l'Hôtel de ville et d'envoyer les ouvriers, les pompes et de l'eau, car la gelée

(1) GACHARD. Bull. Acad. R. de Belg. 2e série, tome 35, 1873, p. 116. L'incendie du palais royal de Bruxelles (p. 109-140).

rendait le désastre plus complet. Les portes de la ville étaient fermées et le restèrent pour toute personne non munie d'un laisser-passer. Tous les véhicules, les paquets, les malles devaient être visités. On avait peur qu'ils ne continssent des bijoux ou des objets volés à la Cour.

Ces dispositions prises par Wrangel prouvent la véracité de la *relation de ce qui s'est passé*. On se méfiait du peuple. C'est le soldat allemand qui se chargea du pillage et nous savons s'il s'y connait. Pendant que Wrangel dictait ses ordres, le feu continuait sans que le grand Maître Visconti prît aucune mesure. Il comptait sur la garde militaire qui ne voulait que maintenir l'ordre, puisque c'était aux bourgeois à éteindre le feu sur la requisition du Ministre.

Ils se sont ainsi «rejettéz la balle» et le grand Maître est resté dans son hôtel sans vouloir comprendre que le Gouverneur ne pouvait être partout. Tant et si bien, que l'auteur de *la relation de ce qui s'est passé* a pu écrire :

Quant à l'ordre du jour que l'on a tenu et aux dispositions que l'on a faite dans un tel désastre pour couper le feu à droite et à gauche, comme on aurait pu le faire, personne ne l'a vu.

La plupart des paroisses sonnèrent le tocsin vers quatre heures. Comme de juste, les bourgeois de Bruxelles accoururent en la personne des Serments et des Compagnies bourgeoises qui «étaient en possession et en pratique de remédier aux incendies» (1), mais ils furent repoussés et battus à coups de crosse par la garde militaire allemande «*dont l'officier croyait tous les bourgeois des voleurs*». Un de ceux-ci ayant

(1) En 1551, quelques dispositions réglementaires avaient été publiées par le magistrat de la ville pour le cas d'incendie et il fut prescrit que le Serment de Saint-Michel se rendrait au palais au premier sigal d'alarme pour y rester de garde jusqu'à ce que le feu fût éteint. *Geel correctie boeck. Arch de la ville.*

été maltraité par cet officier, le capitaine Malaise, ils se sont retirés et tenant les bras croisés ; ils assistèrent à cet affreux embrasement en spectateurs, *sans y apporter le moindre secours.* Aucun bourgeois n'étant entré dans le palais pendant l'incendie, ce qui fut pillé, *le fut par les domestiques et les «soldats allemands».*

On affirme que l'officier qui molesta ainsi les bourgeois, obéissait à un ordre du grand Maître.

Celui-ci *agissait par une méfiance du peuple qui en fut choqué.* Les gardes bourgeoises étaient cependant assermentées et obligées de prêter secours en cas d'incendie (1). En 1551, quelques dispositions réglementaires avaient été publiées par le magistrat de la ville de Bruxelles. Le serment de Saint-Michel se rendit au palais et y resta en spectateur. Les brasseurs apportèrent des tonneaux de bière, car à cause de la gelée, on ne pouvait se procurer de l'eau. Tout cela ne servit à rien.

Ce n'est pas que Wrangel qui se fit aider par le duc d'Arenberg, général d'artillerie, n'ait pris aucune mesure utile.

Il fit démolir le passage qui réunissait le palais à l'église de St-Jacques. Le toit du nord-est ayant enflammé, en y projetant des miriades d'étincelles, l'aile des bâtiments de l'entrée, Wrangel voulut qu'on coupa les toitures des bâtiments à droite et à gauche de la Tour. Il fit amener deux canons et quatre barils de poudre pour les faire sauter,

Ce ne fut pas nécessaire, grâce au travail des soldats aidés cette fois des bourgeois et par le duc d'Arenberg.

Il y a dans la *Fidei commi Hof Bibliothek* de Vienne, dans les *Archiv des ordens von Goldenen Vliese* 1725-1733, une relation de l'incendie qui corrobore tous les détails que nous

(1) Gachard, op. cit. p. 116.

venons de donner. Le vicomte d'Humyn de St-Albert, trésorier de la Toison d'Or, écrit le 6 mars de Bruxelles à Vienne, que le trésor et les archives de l'Ordre sont sauvés parce qu'ils étaient en ce moment conservés chez le trésorier, c'est à dire chez lui et chez le héraut d'armes de l'Ordre. Il y a aussi une lettre sous signature, «écrite à un ami de Vienne», concernant l'incendie et datée du 9 février 1731. C'est visiblement un des hauts fonctionnaires de la Cour et probablement l'une ou l'autre des dames d'honneur qui l'écrit, car elle nous apprend des nouvelles de toutes les dames du service de S. A. I., les comtesses de Scharfenberg, de Weyss, la grande maîtresse, les les comtesse de Kyhenburg, de Croy, de Corcowitz, de Herzau et de Sterzhausen.

Le feu s'arrêta le lundi à huit heures du matin.

Des ruines fumantes, pendant toute la journée du 5 février 1731, voilà ce qui restait du monument.

> Mais lorsque de Vesper, la grand coche attelée
> Eust amené la nuict à la robe estoillée (1)

il ne restait que des ruines de ce beau palais qui avait été de celui de Philippe le bon et de Charles-Quint !

Les Victimes.

Dans ce sinistre à jamais regrettable, plusieurs personnes perdirent la vie parmi lesquelles un sauveteur des livres de la Bibliothèque de Bourgogne.

La lettre nous relate surtout de nombreux détails sur la pauvre comtesse d'Uhlfeld, la plus aimable de figure et de caractère, la plus vertueuse et la plus spirituelle, l'idole et les délices de sa mère. Portée évanouie dans la salle, brûlée à

(1) Le tyrannicide ou mort du Tyran, 1589 ; An. de Montaiglon et James de Rothschild. Anc. poésies franç. des XVe et XVIe siècles, vol. XIe p. 408.

la face, aux bras et aux jambes. Elle avait voulu se vêtir avant de s'enfuir. Elle mourut le lundi suivant 5 février, à 5 heures du matin, de ses blessures et par *«un effet de grande altération»* (1).

LES PERTES.

Les pertes furent considérables. Toutes les admirables œuvres d'art et particulièrement les peintures de Rubens, placées dans la salle de Philippe le bon, restèrent la proie des flammes.

Le Gouvernante y perdit ses effets, ses meubles estimés à 600,000 écus, son «habit pour le bal» qu'elle avait fait garnir de ses plus belles pierreries et entr'autres de son gros diamant «qui ne se retrouva point». La plus grande partie de ses bijoux fut détruite ou volée. Les couronnes et marques de dignité de la chambre héraldique furent consumées à l'exception de la couronne impériale. On les fit refaire en 1739 (2). Un décret du Gouvernement prescrivit à la jointe des Monts-de-Piété que «si des bijoux y étaient présentés qu'ils crussent provenir du palais, ils les retinssent et en envoyassent la liste à la Cour» (12 février 1741) (3).

(1) Mathieu Mayer, veilleur de nuit du Palais royal depuis 1725, en secourant la jeune comtesse d'Uhlefelt, qu'il a eu le bonheur d'arracher aux flammes avec deux de ses servantes, s'est endommagé la jambe au point d'en rester "accidenté" pour toute sa vie. Il devait dépenser annuellement 50 florins " en eau de vie et autre médicaments pour bassiner la plaie de sa jambe ". Il avait avant d'être attaché à la Cour, servi pendant 14 ans dans les armées de S. M., et voilà qu'en 1743 on lui annonce qu'on va réduire son traitement de 200 florins à 100 ou plutôt 90 flor. Il espère qu'il n'en sera rien et qu'il pourra continuer à jouir de l'intégralité de son traitement. De la note mise sur sa requête, il semble résulter qu'il n'obtint pas satisfaction.

Conseil des Finances. Carton 274.

(2) Conseil des finances 8 mai 1739. Carton 369.

(3) Conseil privé du 1r août 1730 au 30 sept. 1732. GACHARD, op. cit. p. 122.

Une ordonnance enjoignit à tous ceux, dans tous les pays, qui avaient en leur possession des débris du palais, de les remettre dans les 24 heures aux greffes municipaux (1).

Les archives des Conseils privé et des finances furent brûlées, «sauf deux registres de ce dernier ». Il en fut de même pour la Chambre héraldique.

Un partie de la Bibliothèque du palais, qui était au-dessus de l'entrée, fut sauvée, ayant été jetée par les fenêtres, ce qui coûta la vie à un homme, écrasé par un gros livre ainsi précipité, nous l'avons dit.

Heureusement les manuscrits de Bourgogne furent préservés (2), de même que la sacristie de la chapelle, l'intérieur de celle-ci, les chasses reliquaires de la Toison d'Or, les orfèvreries princières et les objets précieux, parmi lesquels les tapisseries remisées dans les caves de la chapelle et une quarantaine de tableaux.

Les requêtes nous renseignent davantage.

Thomas Libot et son fils Louis, charpentier ont travaillé à sauver la chapelle, ses orgues, son doxal ; il ont réfugié les tapisseries du «Grand Salon» (salle de Philippe le bon), les effets de la chapelle royale, les tableaux de l'office des travaux de la Cour, quelques effets des Conseils privé et des finances, la bibliothèque de Bourgogne, les archives du Conseil d'Etat et les papiers de l'Exercito (3).

Un des premiers soins du ministre fut de faire dresser un

(1) 13 février 1731. Placards et ordonnances.

(2) Rapport d'Aimé à la Gouvernante Générale. Département des Ouvrages de la Cour n° 18 Arch. gén. du R.

(3) Arch. Gén. du R. Départ des ouvr. de la Cour, liasse 33.

inventaire de ce qui subsistait du mobilier du palais de Charles Quint (¹).

Il n'en restait pas grand chose grâce à l'impéritie de la princesse et de ses officiers. Elle s'était entourée de tout un personnel autrichien et allemand au milieu desquels on rencontre peu de noms belges. Les actes du Gouvernement étaient même rédigés en allemand !

C'est à la suite de cet ordre de Giulio de Visconti que furent dressés les inventaires dont il va être question.

Il existe aux archives du Royaume (²) un inventaire des tapisseries de la Cour, remises à la garde de Denève, tapissier major par orde du Conseil des finances du 30 janvier 1732 et

(1) Le 10 mars 1731, le comte Giulio Visconti donne ordre à Aimé de faire un inventaire des tableaux, meubles et autres effets retrouvés de la Cour.

Cartulaires et manuscrits nº 1489 ter. fº 1.

(2) Arch. gén. du Royaume, Conseil des finances. boîte 291.

(3) Voir la liste des meubles que le frère de feu Jean de Nève six ans tapissier major de la Cour de S. M. assisté de Joos. Huybrechts ajoucta tapissier major a remis à Mr Pruvot. chef controlleur de la Cour de feu S. A. R. en aout 1745. Papiers d'Etat et d'audience, liasse 1234.

(4) A. Voisin a écrit à tort :

Après l'incendie de la Cour en 1731, les manuscrits et les livres de la bibliothèque de Bourgogne, dérobés aux flammes, furent jetés dans les caveaux de la chapelle de l'ancienne cour. Ces précieuses reliques littéraires y furent oubliées jusqu'en **1745**, (A), épouque à laquelle elles furent *découvertes* par un ministre ami des lettres et des arts, le comte de Cobenzl lui-même.

Cependant ce riche dépôt, inconnu à ceux mêmes qui y étaient préposés alors à sa garde, avait été scruté par les agents du maréchal de Saxe, après la prise de Bruxelles, en 1746, et il en avaient enlevé environ 180 magnifiques manuscrits que l'on plaça à la bibliothèque du Roi à Paris, et dont moins de la moitié seulement, en vertu du traité de 1769 fut rendue deux ans après.

A. Voison, Notice sur la Bibliothèque de Bourgogne dans Revue de Bruxelles, juin 1839, p. 94.

(A) Ce transfert eut lieu en 1764. Voir note 1, page 356.

ensuite le 20 août 1745, au contrôleur J. B. Aimé, contrôleur de la Cour pour les faire emballer et les mettre avec les autres meubles de la Cour qui sont à l'hôtel d'Orange. Il renseigne :

LES HAUTES LISSES SAUVÉES.

I. Deux pièces représentant la *Bataille de Liège*, en laine d'or doublées en plein.

N° 1. 20 aunes de Brabant sur 7 1/4.

N° 2, 21 aunes de Brabant sur 6 1]4.

II. Deux autres pièces représentant les *12 pairs de France*, aussi en laine et or doublées en plein.

N° 1. 33 aunes 3/4 sur 7 aunes.

N° 2, 22 aunes 1/4 sur 6 aunes.

Ces pièces avaient appartenu aux ducs de Bourgogne. Peut-être sont-ce celles qui sont citées le 12 juillet 1420 (1) dans un inventaire des joyaux

III. Une pièce représentant *l'Histoire de Joseph*, aussi en laine et or doublée en bandes,

N° 1, 23 aunes sur 7 aunes.

Cette pièce avait été réparée, en 1541, par Henri et Guillaume de Pannemaker (2).

IV. Neuf pièces représentant *l'Histoire de Gédéon*, fond d'argent et figures en or et soie doublées seulement en bandes.

N° 1	contenant	15	aunes sur	8	aunes de hauteur.
2	»	15	»	8	»
3	»	21 3/4	»	8	»
4	»	15	»	8	»
5	»	15	»	8	»
6	»	10	»	8	»
7	»	15	»	8	»
8	»	10	»	8	»
9	»	15 3/4	»	8	»

(1) LABORDE, les ducs de Bourg. II p 268.
(2) WAUTERS. op. cit. XV, p. 429.

C'est la célèbre série achetée, en 1449, par Philippe le bon aux hautes lisseurs de Tournai Robert Dary et Jean de l'Ortie sur les cartons de Robert de Bailleul (1).

V. 7 pièces nommées *Pétarque* sans or, ni argent doublées en bande.

1	contenant	9 1/2 sur 6	aunes 1/2.
2	»	10	»
3	»	9 3/4	»
4	»	8 1/2	»
5	»	10	»
6	»	9	»
7	»	11	»

C'est la tenture exécutée pour Albert et Isabelle, en 1609, par Martin Reymbouts pour 3052 livres (2).

Le 22 août 1732, elle servit à tendre la salle des Archers à l'hôtel d'Orange. Chaque année au mois de juin, le contrôleur des ouvrages de la Cour ordonnait au tapissier major de la Cour et à son adjuda de tendre de tapisseries la chapelle du même hôtel (3).

VI. Pièce *Arbre de Jessé* se trouve à la chapelle royale contenant 15 aunes de long sur 7 aunes de hauteur.

C'est la pièce restaurée, en 1541, par Henri et Guillaume de Pannemaker (4).

VII. Une pièce qu'on croit *la reine Esther*, sans or, ni argent doublée en bandes.

VIII. 2 pièces représentant une *Chasse* en bocage sans or, ni argent doublées en bandes.

(1) SOIL, op cit., p. 233. Wauters Muntz, la tapisserie.

(2) WAUTERS, XVI, p. 538, op. cit., p. 154.

(3) Conseil des finances, carton 289.

(4) WAUTERS, 16 op. cit. VX, p. 429.

1 de 7 aunes 1/2 sur 5 aunes de hauteur.

1 de 5 aunes 3/4 pour 5 aunes de hauteur.

IX. 6 pièces représentant la *Passion de Jésus-Christ*, travaillées en laine et or toutes doublées.

1 contenant	10	aunes sur 6 aunes 1/2.	
2 »	9 3/4	»	»
3 »	10 1/4	»	»
4 »	10 3/4	»	»
5 »	3. 0	»	»

représentant le Seigneur descendant aux Enfers. Il n'en reste que la largeur de 3 aunes, le surplus ayant été brûlé.

6 représentant le Seigneur portant sa croix entièrement rompue et partie brûlée et ne peut servir qu'à raccomander les autres. Il contenait 9 aunes et 1/4 sur la même hauteur que les autres.

C'est la série achetée à Pasquier Garnier de Tournai, en 1461-62, en même temps que l'*Histoire d'Esther*.

X. Une pièce représentant *Les 7 âges (du monde)* travaillée en laine et or entièrement brûlée.

Contenant 29 aunes 1/2 sur 6 aunes 1 2.

Il s'agit des sept âges du monde, réparés en 1541, par Henri et Guillaume de Pannemaker.

XI. Six pièces représentant l'*Apocalypse*, toutes en laine doublées.

1	contenant	16 sur 5 1/4 aunes de hauteur.	
2	»	17	»
3	»	17 1/2	»
4	»	16	»
5	»	15	»
6	»	14	»

XII. Une pièce mauvaise rompue qui n'est propre qu'à raccommoder d'autres figures, travaillée, laine et or.

XIII. Idem une tapisserie étrangère bocages et figures, contenant 6 1/2 aunes sur 4 3/4 aunes.

XIV. Une pièce chasse et bocages, contenant 7 aunes 1/4 sur 5 aunes.

XV. Sept pièces de tapisserie de l'empereur Charles-Quint.

1	contenant	2	aunes	3/4	sur 5 aunes 3/4 de hauteur.	
2	"	5	"	3/4		"
3	"	3	"	1/4		"
4	"	3	"	3/4		"
5	"	2	"	1/2		"
6	"	2	"	3/4		"
7	"	3	"	1/1		"

C'est probablement la série des *sièges et victoires de l'empereur Charles-Quint*, exécutée pour Philippe II au début de son règne sur des cartons de Michel Coxie et destinée à l'Escurial, dont les répliques sont ici inventoriées.

L'inventaire dit que «toutes ces pièces sont ou doivent être aux finances», et il ajoute : « toutes ces tapisseries remises au contrôleur de la Cour par Denève sont en partie déchirées ou cassées de vieillesse» (suit un relevé de meubles) (1).

Nous l'avons dit, ces tapisseries se trouvaient dans les caves

(1) La pièce est terminée par l'attestation :

Je soussigné chef controlleur de la Cour de S. A. S. Monseigneur le Prince Charles de Lorraine certifie d'avoir reçu de Denève, maître tapissier de la Ville de Bruxelles, toutes les tapisseries et meubles mentionnés au présent inventaire fait à Bruxelles, le 20 août 1745.

Signé : Pruvost, chef controleur de la Cour.
Nicolas Denève.
J. B. Aimé. (*)

(*) Ces tapisseries servaient aussi à la décoration de la place des bailles pour la procession de la Fête-Dieu ; on les tendait même après 1731, sur les murs ruinés du palais et sur ceux de l'église St-Jacques.

Lors de la procession du St-Sacrement de miracle c'était devant le corps de garde et la maison de ville qu'on tendait les tapisseries Conseil des finances, Carton 287, communication de M Cuvelier, archiviste général du Royaume, que nous remercions vivement.

de la Cour. Une supplique d'un portier Jan Jamar, adressée plus tard à Charles de Lorraine, nous explique comment elles furent préservées. Jan Jamar se vante de les avoir sauvées « à l'étonnement de tout le monde jusque dans le tems que le » magazin des tapisseries de la chapelle royale était en plein » feu dont personne ne voulut s'exposer. Le suppliant faute » de clefs ayant ouvert la porte dudit magasin par force s'est » exposé au péril desa vie et a sauvé tous les tapis comme il » pourra prouver par l'attestation du garde magazin qu'il » pouray produire » (1).

L'ENQUÊTE SUR LE SINISTRE.

Le feld maréchal de Wrangel crut de son devoir d'ordonner une recherche pour mettre sa responsabilité à couvert, mais le 12 février, Marie Elisabeth lui écrivit qu'elle « avait considéré les circonstances qui y concourent». «Et prévoyant que ladite inquisition dans l'étendue que vous pensez dela faire pourroit causer de l'animosité entre les bourgeois et les militaires, ce qu'il convient d'éviter, nous vous faisons cette pour vous dire que comme par ladite inquisition, on ne peut plus remédier au malheur qui est passé, vous ne passerez outre à son exécution».

Et . .. la princesse — souvent femme varie — ordonna le 12 mars 1731 que tous les serviteurs de la Cour fussent interrogés devant le secrétaire de Rossi et l'alcade de la Cour royale, baron de Nicolards (2) et l'enquête dura du 13 mars au

(1) Archives générales du Royaume. Communication de M. l'avocat Dansaert de Baillencourt, que nous remercions de son obligeance.

(2) Le 12 mars 1731, le comte Giulio Visconti donne ordre à Dam de Nicolards, alcade de la Cour, d'ouvrir une information et perquisition au sujet de l'origine de l'incendie et comment le feu a pris du commencement. En même temps Antoine François de Rossi, conseiller et secrétaire aulique était adjoint au baron de Nicolards pour cette enquête. Cartul. et man. n° 1489ter f° 3.

17 septembre. Toute la procédure se fit en allemand ! (1) La vérité fut bien gardée. (2).

La relation de ces interrogatoires ne comporte pas moins de 800 pages d'écriture. Les dépositions portent sur les détails, sur ce qu'on a cherché surtout à sauver les papiers des Conseils, etc. Un jeune peintre dépose le 30 mars. Il s'appelle Nicolas Edmond de Perin. Accompagné de quelques soldats, il a tenté de pénétrer dans la salle espagnole pour y sauver les tableaux de Rubens, *Le triomphe de l'Eglise*. Arrivé à la porte, il vit qu'ils étaient déjà la proie des flammes. Un autre, Ferdinand Deleur, a sauvé une tapisserie du maître-autel de la chapelle. Il raconte qu'une rixe était sur le point d'éclater entre bourgeois et soldats. Le tableau du maître-autel — c'était l'œuvre de Jean Mabuse — a été transporté chez le grand maréchal. Le contrôleur J. B. Aimé dit qu'il a organisé le sauvetage des anciennes tapisseries de la Cour de Bourgogne et les tableaux chez le grand écuyer. Il a aussi fait mettre en lieu sûr les tapisseries de Charles-Quint. Les sauveteurs avaient été empêchés de sauver le lit de Charles-Quint et le baldaquin de Bourgogne par les coups de crosse des soldats allemands. Il s'est adressé au général de Wrangel et au major de place de Brandon, qui lui remirent des hommes pour continuer le sauvetage. Il a donné des ordres pour sauver les papiers et la bibiothèque de Bourgogne qui se trouvaient dans une chambre sous l'horloge. Balthazar Sanchez de Aguilar a sauvé le Baldaquin de Bourgogne et les habits de la Toison d'Or.

On a l'impression en lisant toutes ces dépositions que les

(1) Cartulaires et manuscrits n° 1493

(2) Voir Galesloot. Incendie du palais de Bruxelles. Bull. de l'Acad. R de Belg. 2e série, tome XXXV, p. 109.

témoins n'osaient pas charger de la responsabilité du sinistre la signora Cappellini, femme de chambre de la Gouvernante et *personna grata* auprès d'elle, mais qu'ils la croyaient coupable. Il y aussi de nombreux témoignages de la brutalité des soldats allemands et aussi, hélas la preuve des nombreux vols qu'ils commirent et dont l'histoire doit leur tenir rigueur, car ils devaient assumer l'ordre.

Il y avait là une occasion de rapine qu'ils ne laissèrent pas échapper.

Nous le croyons sans peine !

L'incendie du palais a inspiré de nombreuses œuvres d'art.

Citons le dessin de F.J. de Rons, de l'ancienne Cour avant le 3 février 1731 et ayant appartenu à la collection Wouters (1797 n° 1490). Dans cette même collection, il y avait trois autres grands dessins de la Cour, deux pendant le feu et le troisième vu du côté du Parc, après l'incendie. Ils étaient ornés d'un grand nombre de figures et terminés au lavis à l'encre de Chine (n° 1309) [1].

Les Réparations du sinistre. — Premières Mesures.

Le sinistre qui avait frappé la Cour de Bruxellês provoqua une grande émotion dans le pays.

Après lui avoir rédigé une adresse, [2] le 16 février [3] les députés des Etats de Flandres, le 24 février 1731, décidèrent d'offrir un trimestre de leurs gages à Son Altesse Sérénissime pour l'aider dans la reconstruction du palais [4]

Ce don gracieux fut accepté le 6 mars [5].

(1) Catalogue de la vente de Bruxelles 1797 p. 301.
(2) Gachard op. cit. p. 110.
(3) Conseil d'Etat, publiée par Gachard, op. cit. p. 133.
(4) Ch. des Comptes. Reg. 183 f° 18?.
(5) Idem. L'évêque d'Anvers offrit cent guinées, celui d'Ypres trois mille florins. Gachard ne croyait pas qu'ils avaient eu des imitateurs, op. cit. 121.

Les députés des Etats du Hainaut firent partir pour Bruxelles leur pensionnaire pour exprimer à la Gouvernante, la vive douleur dont ils étaient pénétrés ([1]) et offrir de payer une somme de 35,000 florins pour le «soutient» de la Cour ([2]). Les députés du Brabant se rendirent en corps auprès d'elle et lui exprimèrent combien ils étaient heureux de la conservation de sa personne, mais prudemment n'offrirent pas d'avantage. Les magistrats d'Anvers, plus malins, la fit complimenter par un de leurs pensionnaires. Ils ajoutaient qu'ils seraient mille fois heureux s'il leur était donné d'avoir l'honneur de recevoir parmi eux l'image vivante de leur auguste et digne souveraine. A cette fin, ils mettaient à sa disposition pour y établir sa résidence, le grand hôtel de la ligue hanséatique! (12 mars 1731). ([3])

Chose à noter, le magistrat de Bruxelles se tint coi. C'est en vain qu'on parcourt les *Copye boecken*, on n'y peut trouver aucun compliment de condoléance. Peut-être, cependant, y eut-il une entrevue avec la Princesse, mais nous ne pouvons l'assurer ([4]). Il est évident que les magistrats jugeaient prudents de s'abstenir, car c'est à eux que — ils le savaient — on s'adresserait pour reconstituer le palais.

Cela n'empêcha pas les travaux des plus urgents de se faire.

Le travail le plus nécessaire était de refaire la charpente de la chapelle des SS. Philippe et Jean, dont les maçonneries avaient peu souffert. Le 25 février, le conseiller Schockaert fut chargé de marquer dans la forêt de Soignes, les arbres à abattre et le Conseil des finances écrivit dans ce but au contrôleur des travaux de la Cour, J. B. Aimé.

(1) Rég. aux résolutions des députés, idem. Séance du 16 février 1731.
(2) Archives du Conseil d'Etat, GACHARD, idem. p. 120.
(3) Lettre du 15 janvier 1873 à GACHARD. Cartulaires et manuscrits nº 1886.
(4) Idem. fº 81.

Le contrôleur Aimé passe dans ce but un contrat le 4 août 1731 avec Peeter Perduwe, maître charpentier de cette ville, et le travail s'exécute.

En 1732, il est question de refaire aussi la charpente de la grande salle de Philippe le bon.

L'architecte de la Cour P. A. Anneessens, dans un rapport du 21 juillet 1732, estime la dépense «dans les 20,000 florins», sans comprendre dans ce chiffre, le prix des chênes qu'on suppose que Sa Majesté fera abattre dans sa forêt de Soignes.

Quant à la salle, ce projet n'eut pas de suite, mais la chapelle fut rendue au culte; elle fit encore le 16 août 1741, l'objet d'une expertise à laquelle prirent part Lambert Bara, maître maçon de la Cour, l'architecte Sirio, maître tailleur de pierres (1) et J. B. Aimé, le contrôleur du bureau des travaux de la Cour.

En août 1741, le contrôleur Aimé avait dressé avec le «meeter de cette ville Lambert Bara, maître maçon de la Cour» et «l'architecte Sirio, maître tailleur de pierre servant aussi à la Cour, selon que les instructions au fait de son service le prescrivaient un besoigné des réparations nécessaires à la chapelle et à la Salle du Palais brûlé».

Ce besoigné comprenait 28 postes dans la minute qui est conservée (2).

En suite d'une lettre du baron de Lados en date du 9 août 1741, J. De Keerle, surintendant, directeur général des domaines et finances de S. M. écrit le 28 septembre 1741 à Aimé, le contrôleur des ouvrages de la Cour «que S. Exc. ayant trouvé bon de faire voir à la conservation du grand

(1) Longtemps après, nous trouvons encore le 23 janvier 1772, un paiement de 102 livres à ce Sirio pour travail au palais de S. A. R.

(2) Arch. gén. du R. Départ. des ouvr. de la Cour, liasse 33.

salon (la salle de Philippe le bon) et la chapelle royale du Palais incendié, il doit avec l'architecte Annessens faire une visite des dits bâtiments, former un besoigné dans lequel seront spécifiés les réparations nécessaires, à quelle dépense elles monteraient, etc. » ([1])

Le 19 octobre 1741, les experts se sont rendus sur les voûtes de la chapelle et dans les ruines de la salle. Annessens prend les mesures et assume de dresser un besoigné ([2]). Il apparaît qu'ils ne purent se mettre d'accord au sujet des travaux à faire.

FOUILLES DANS LES RUINES.

Entretemps, la légende qui voulait que des trésors se trouvaient enfouis dans les ruines de la Cour brûlée, fomentait des recherches ou des propositions de recherches.

Le 6 avril 1750, un sieur Henri Rentzing demande à déblayer les ruines. Il résulte du rapport qui est fait à son sujet que c'était un étranger éconduit déjà plusieurs fois de pareilles requêtes, même aux Français. Auprès de ceux-ci, il aurait réussi si le contrôleur Aimé n'avait opposé la capitulation de Bruxelles, dont les termes réservaient à Marie-Thérèse, la Cour et les maisons royales avec tous leurs meubles, décorations, etc.

Ce Rentzing se vantait d'être à même de découvrir par son «savoir faire» dans les ruines, ce qui peut être enseveli, soit or, argent, pierreries, cuivre, etc,

Malgré ce rapport défavorable, Rentzing obtint du prince Charles, l'autorisation de faire des essais, mais dès le 17 avril 1750, le contrôleur Aimé protestait contre les trous faits par le découvreur de trésors dans les murs en ruine !

(1) Arch. gén. du R, Depart. des ouvr. de la Cour. liasse 33.
(2) Arch. gén. du R. Départ. des ouvr. de la Cour, idem.

Il y avait, paraît-il, des restes précieux qui y étaient restés enfouis, puisque le 8 avril, Aimé avait dans son rapport, parlé des objets à rechercher. Il signale que déjà l'on a retrouvé les diamants de l'habit de S. A. S., qui ont été recueillis sous la droite de l'entrée du Parc et que l'on a recherché l'or des tapisseries de Bourgogne.

Il signale qu'il y a encore sous les décombres la riche et précieuse «table de Rodolphe» incrustée de diamants et de pierres précieuses de toutes espèces. Cet ensemble de gemmes avait comme pied un motif sculpté par Duquesnoy, *l'Enlèvement de Ganymède*, en bronze. On comptait retrouver aussi les restes de plusieurs lustres et plaques d'argent, de pièces de vaisselles, de bijoux et «monoyes» ainsi que les riches pendeloques et pierreries que feue S. A. S. avait laissé sur sa toilette, le buste en bronze de Charles Quint, etc. (1) Hélas, l'incendie de 1731 avait détruit bien d'autres merveilles à jamais déplorables.

Les Caves de la Chapelle abritent des trésors d'art.

Les caves de la chapelle continuaient à contenir et à aider à la conservation de bien d'autres débris de toute cette splendeur de la Cour de Bourgogne.

C'est ainsi que nous avons trouvé le signalement dans les archives du Conseil des finances, des tapisseries de haute lisse représentant l'histoire du grand Alexandre, comprise dans les pièces suivantes :

N° 1. La bataille ou passage de la rivière Granicus, long de 32 pieds.

N° 2. La tente conquise de Darius ou il trouva Gambis, (sic) mère de sa femme, long de 18 1/2 pieds.

(1) Arch. gén. du R. Conseil des finances, 865bis, p. 127.

N° 3. La conquête de la ville de Gazdou, à l'entour des supérieurs des captifs sont tirés par les cheveux comme fit Achille devant Troies, long de 22 pieds.

N° 4. La bataille d'Arbelles contre Darius, long de 34 1/2 pieds.

N° 5. L'entrée triomphale dedans Babilone, long de 24 pieds deux pouces.

N° 6. La bataille contre Porrus qu'on amène captif, long de 24 pieds moins deux pouces.

L'auteur de ce document ajoute que ces six pièces sont peintes par le fameux peintre «le vieil Eyckens» et qu'elles ont 254 pieds de tour sur la hauteur de 12 1/2 pieds.

C'était donc une suite considérable dans laquelle on reconnait la chambre de la tapisserie de l'*Histoire d'Alexandre* vendue, en 1459, par Pasquier, haute lisseur tournaisien à Philippe le bon. Celle-ci mesurait alors 708 aunes 3/4 et comprenait le ciel de lit, le dossier, la couverture et trois des gouttières, plus six panneaux de muraille.

Elle coûta 5000 écus d'or et était composée de fils d'or et d'argent, de soie et de laine (1).

En 1461, elle décora l'hôtel d'Artois, lors de l'entrée de Louis XI à Paris. En 1473, elle est à Trèves (2).

Ni Guiffrey, ni M. Soil n'ont pu découvrir où se trouve cette précieuse tenture. Le document que nous produisons aidera peut-être à sa découverte. Elle a dû être emportée avec les autres trésors de nos princes, à la retraite des troupes autrichiennes devant le canon de Jemappes.

Quant à l'attribution des cartons à Hubert van Eyck, aucune autre mention n'en existe, croyons-nous. Hâtons-nous d'émet-

(1) SOIL. Les tapisseries de Tournai 1891 p. 236.

(2) GUIFFREY. Hist. de la tapisserie p. 76-88.

tre nos doutes sur cette attribution que la tradition a dû dicter et de faire observer que les tapisseries ont dû être exécutées vers 1455, par conséquent longtemps après la mort d'Hubert van Eyck — le vieil Eyckens — (22 septembre 1426) et celle de Jean (juin 1441).

Pendant l'occupation française, le 11 juillet 1746, on avait amené dans ces mêmes caves, des tableaux venant de la «maison royale de la Vuren» (Château de Tervueren) parmi lesquels celui nommé vulgairement *Den Ommeganck van Brussel*, celui représentant les serments passant sur la place de Bruxelles, tous deux actuellement au Musée royal et celui représentant un édifice en perspective avec des figures en pieds, tous trois endommagés. Ces tableaux ont été de suite mis auprès de ceux qui, par ordre de l'intendant de Seichelles, sont en dépôt dans la chambre sous la chapelle «où ont été ci-devant les tapisseries de la maison de Bourgogne» (2).

Le 10 mars 1770, le Conseil des finances donnait encore au contrôleur Savoet, l'ordre d'aménager ces mêmes souterrains pour y installer des archives espagnoles.

Transportés à la Cour, ces débris du palais de Bruxelles du temps de nos souverains nationaux, comprenaient encore, d'après l'inventaire de 1780, onze grands tableaux représentant différents personnages, cinq grandes figures de bronze et «un jésuite» de cuivre (sic), servant pour le haut d'une cheminée.

Artistes logés dans les ruines.

Quantité de gens logeaient dans la Cour brûlée, depuis quarante ans qu'elle était abandonnée.

Des veuves, des orphelins, des pensionnés du service de la

(1) Arch. générales du R. Conseil des finances. 865bis, p. 152.

(2) Alph. Wauters, Revue d'hist. et d'archéol. II, p. 225.

Cour s'y étaient taillé des habitations jusque dans les caves de la chapelle.

Quelques-uns sous-louaient leurs chambres, comme nous le verrons pour l'artiste dont il va être question et s'en faisaient des rentes.

Le duc Charles s'occupait alors de créer sa fabrique de porcelaines à l'instar de Meissen, de Nymphenbourg et de Vienne. Dans un grand secret, le 14 mars 1768 (1) le bon gouverneur général avait décidé de loger dans la Cour brûlée, le nommé N........., artiste; le logement consiste en 3 places : une chambre à travailler et la 3e pour y construire des fours à fondre les matières nécessaires.

Dans une autre pièce du 7 février 1770, nous voyons que cet artiste s'appelait Linteman ou Lintman, puis enfin une troisième nous apprend le 21 mars 1771 que ce «fabriqueur de porcelaines» avait sous-loué deux de ses trois chambres au palefrenier Jean Kermela et que cela doit cesser (2).

Il y eut aussi un incident avec un autre artiste nommé Hager, peintre (3), qui «s'amusait à tirer des coups de feu du » palais brûlé où il avait un logement gratuit, chez ses voisins » du Borgendael».

PAUL SAINTENOY.

(1) La première mention de l'atelier de porcelaine du duc Charles date de 1767, à Tervueren, d'après A. WAUTERS, qui confond les deux fabrications en une seule.

(2) Dans l'inventaire des bâtiments de Tervueren, on trouve mentionné (1782) : « Le grand batiment de la manufacture, derrière la manufacture, les » petits batiments de Lintermans ». Celui-ci resta donc au service de la manufacture de porcelaines de Tervueren. F° 89 verso. Reg. 695. Ch. des finances.

(3) A. WAUTERS ne cite pas ces deux artistes (*Faiences et porcelaines de Bruxelles*) etc , dans *l'Art ancien à l'exp. nat. de 1880.*

RENÉ del MEL

COMPOSITEUR DU XVI[me] SIÈCLE

(± 1554 — ± 1598)

Notes Biographiques.

—

D'une renommée très étendue, de son temps, ce compositeur qui, en tête de ses œuvres, se dit itérativement gentilhomme flamand «gentil'huomo fiammengo», porte néanmoins un nom de forme étrangère. Au bas de ses dédicaces, le compositeur signe *del Mel*, et cette forme se retrouve dans les titres de ses œuvres publiées, à part dans ceux de deux recueils parus à Anvers, chez Phalèse, où on lit *del Melle;* variante qu'on rencontre aussi dans quelques documents d'archives relatifs à ses parents. Puisque ceux-ci déjà portaient le nom sous cette forme, on ne doit pas y chercher, ainsi que certains auteurs l'ont fait, l'intention du musicien d'indiquer par là le lieu de son origine (1).

(1) JULES BOSMANS, dans son : *Armorial ancien et moderne de la Belgique*. (Bruxelles, 1889), mentionne une famille de ce nom, résidant dans le pays de Liége, au XVI[me] siècle. Il blasonne leurs armoiries comme suit : *Melle (del), Liége ;* Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules plein ; aux 2 et 3 d'argent à 3 fasces de gueules ; A la croix engrêlé d'or, brochant sur l'écartelé.

Cette famille, d'après les renseignements que M. Lahaye, archiviste de l'État à Liége, a bien voulu nous donner, tirerait son nom du village *delle* (*Melle*, actuellement *Ellemelle*, dans le Condroz liégeois (canton de Nandrin) Voir aussi pour cette famille : LEFORT, *Analyse du recueil d'épitaphes de Liége*, 1899).

Le compositeur ne parait pas se rattacher à cette famille liégeoise, ses

Son prénom se présente sous quatre formes : *Raynaldus*, *Rinaldus*, *Renatus* et *Renerus*. Il le tient, selon sa propre déclaration, de Renée de Lorraine, fille de Francois de Lorraine et de Christine de Danemark, qu'il eut l'honneur d'avoir pour marraine à son baptême (¹).

Le texte de la dédicace dans laquelle le compositeur relate cette particularité du début de sa vie a donné lieu à une interprétation qui tend à fixer la célébration de ce baptême à Schlestadt, ville de l'Alsace, près de Strasbourg (I. B. 2) (²).

Cette dédicace figure en tête du livre de motets intitulé : « *Sacrae cantiones*, » paru à Anvers, en 1588, chez Phalèse, et dont le compositeur fait hommage à sa marraine, Renée, duchesse de Lorraine, alors épouse du duc Guillaume de Bavière (Annexe XV).

Il y proteste vivement de ses sentiments de gratitude envers elle et des obligations dont il s'estime redevable envers toute la famille de Lorraine.

L'une de ces obligations trouve sa source dans la circonstance que l'éducation de sa sœur Marie s'est faite au sein de la famille de Christine de Danemark, la mère de Renée de Lorraine.

parents, du reste, habitaient Malines, dès avant 1547. Ceux-ci étaient nobles également, mais leurs armoiries ne nous sont pas connues.

J.-B. Rietstap dans son *Armorial général*, 1887, signale une famille *del Mel* dans le Languedoc, dont il blasonne les armoiries comme suit : Ec. aux 1 et 4 d'or à trois fasces de sin., aux 2 et 3 d'arg. à la croix d'azur.

Il est possible aussi, vu la forme du nom, que l'origine de la famille *del Mel* doive être recherchée en Espagne ou au Portugal.

(1) Christine de Danemark était fille de Christian II, roi du Danemark et d'Isabelle, sœur de Charles-Quint.

(2) Ces deux lettres suivies d'une chiffre renvoient à l'Index bibliographique placé à la fin de la notice, où on trouvera, sous le numero indiqué, le titre de l'ouvrage auquel le renseignement est emprunté.

C'est par cette sœur, Marie, que le compositeur apprit la marque de haute sollicitude que la duchesse de Lorraine témoigna à sa famille en acceptant de le tenir sur les fonts baptismaux, tout en lui donnant son nom.

Et, en rappelant ces souvenirs, le compositeur ajoute dans cette dédicace qu'à cette époque « tum temporis », sa sœur Marie avait rejoint ou accompagné Renée de Lorraine et la tante de celle-ci, la duchesse d'Arschot (1), à Schlestadt, où elles s'étaient retirées en même temps que Sa Majesté Christine de Danemark, mère de Renée, après l'invasion de son territoire de Lorraine, par les armées du roi de France, Henri II.

Les entreprises guerrières françaises, auxquelles il est fait allusion dans cette dédicace, eurent lieu en 1552. Après la prise des évêchés de Metz, Toul et Verdun, en avril 1552, le roi fit enlever le jeune duc de Lorraine ; la mère de celui-ci, Christine de Danemark, fut expulsée de son territoire de Lorraine, en juillet 1552 (2).

Les mots « tum temporis » employés par le compositeur dans la relation des événements de cette époque, ont suggéré leur interprétation dans ce sens que la cérémonie de son baptême se serait célébrée précisément au moment où ces nobles dames se trouvaient à Schlestadt.

Il y a donc lieu d'examiner si ces mots « tum temporis » doivent être compris dans ce sens précis, ou bien, si, d'une façon plus étendue, ils se rapportent à l'époque durant laquelle Marie del Mel, la sœur du musicien, fut élevée au sein de la famille de Lorraine,

L'accueil de Marie del Mel dans cette famille tient sans

(1) La duchesse d'Arschot qui épousa Ph. de Croy, duc d'Arschot, était Anne de Lorraine, sœur de François de Lorraine, père de Renée.

(2) Cfr. A. Henne. Histoire du règne de Charles-Quint. T. IX.

doute à cette circonstance que le père de Marie et de René del Mel, était attaché au service de cette maison en qualité de chambellan, ainsi que nous l'établirons plus loin. En 1552, au moment de ces événements, Renée de Lorraine, née en 1544, n'était encore qu'une enfant, auprès de laquelle Marie del Mel, enfant comme elle, aura été appelée lorsqu'elle se trouvait en exil à Schlestadt, pour lui servir de compagne de promenades et d'ébats.

Dans l'hypothèse de la célébration du baptême de René del Mel à Schlestadt, celui-ci devrait être né en 1552.

Mais, les parents du musicien habitaient Malines dès avant 1547 et, en 1562, sa mère, alors veuve, présenta le futur compositeur à l'école des choraux de la maîtrise de la métropole Saint-Rombaut. L'admission des choraux se faisant habituellement à l'âge de sept à huit ans, la naissance de René del Mel doit être fixée, un peu plus tard que 1552, soit vers 1554.

Or, précisement à ce moment, Christine de Danemark, duchesse de Lorraine, mère de Renée de Lorraine, et la tante de cette dernière, la duchesse d'Arschot, se trouvaient à Malines. C'est ce que nous apprennent les comptes communaux de cette ville ; celui de 1552-1553, par l'octroi d'un présent par le Magistrat à la duchesse de Lorraine, et celui de l'année suivante 1553-1554, par l'octroi d'un autre présent à la duchesse d'Arschot (1).

La marraine de René del Mel se trouvait donc aussi à Malines et y séjournait probablement au moment de la naissance du futur compositeur.

(1) Archives de Malines. *Compte communal*, 1552-1553. f° 225.— te L gelten Rg. gepnt der hertoginnen van loraynen by myn heer den comoingmr voirscreven costen.... XVI £ VI s.

Ibidem, *idem*, 1553-1554, f° 236. — een halve ame R. gepnt de *hartoghinne* van Arschot en voir de coadjuteur van Ludich ... IX£.

Dans le rapprochement des divers souvenirs exprimés par René del Mel dans sa dédicace, il n'y a aucune preuve d'une coïncidence de sa naissance avec le séjour de la famille de Lorraine à Schlestadt. Celle-ci fut obligée par les circonstances à s'y refugier en 1552, mais plus tard elle vint résider, au moins temporairement, à Malines, et elle s'y trouvait certes au moment probable de la naissance du compositeur.

Il faut donc traduire les mots « tum temporis » dans le sens le plus large.

Une autre interprétation ne peut, au surplus, retenir quelque crédit par suite d'une déclaration de René del Mel, qui tranche lui-même la question en litige en affirmant catégoriquement son origine malinoise.

Lorsqu'en 1580 le musicien se trouvait à Rome, il contribua par son obole à l'acquisition de deux cloches nouvelles pour l'église « Santa Maria in Campo Santo » de cette ville. Dans la liste des membres de la confrérie Notre-Dame, qui payèrent une souscription extraordinaire, figure notre personnage avec cette annotation : *Musicus D. Renerus alias Renaldus del Mel, Mechliniensis* (I. B 23).

Ce témoignage personnel, précis, appuyé par la déclaration répétée, dans divers titres de ses œuvres, de sa qualité de gentilhomme *flamand*, ne laisse donc aucun doute sur son origine malinoise.

Essayons maintenant de suivre René del Mel dans sa carrière musicale.

Les registres capitulaires de la métropole Saint-Rombaut enregistrent son admission dans l'école des choraux du Chapitre à la date du 13 mars 1562 : « Receptus est Renatus del » Nelle (sic) filius legitimus quondam Francisci de Nelle et do- » micelle Anne du Poy quem pro suo filio respondit promittens

„de consuetis et renuntians ut in forma, presentibus : P. David, „magistro Rumoldo Scricke et Andrea van Ghele, testibus".

Agé alors de sept à huit ans, âge requis de ce temps pour l'enrôlement des choraux, on peut fixer sa naissance en l'année 1554.

L'admission dans l'école se faisait toujours sous la garantie d'un membre de la famille. En l'occurence c'est la mère de l'aspirant musicien qui répond des engagements pris pour son fils.

Elle s'appelle Anne du Poy (ou du Pois) et elle se déclare veuve de François del Mel.

Grâce donc à l'accomplissement de cette formalité nous avons appris à connaître les noms des parents de notre compositeur, ce qui a permis de retrouver leur trace dans les archives.

La première mention de leur séjour en cette ville s'y rencontre en 1547, à l'occasion du remboursement par le père, François del Mel, de deux rentes qui hypothèquaient sa propriété, sise dans la rue de l'Empereur (1).

(1) Archives communales de Malines. — *Reg. scabinal.* N° 170, f° 90 v°; 18 aprilis 1547. M. Jacop Huygs procureur postulerende in den hoogen raede alhier heeft gekent dat Rommont van den Scryecke in den name ende tot behoef van franchois delmele huissier van der cameren vand hertoghinnen van loreynen tegen hem wel ende dugelyc gelost ende afgequeten heeft de sesse R. guldenen erff. chys die hy hadde ende hem gelaten syn van wylen Jaquemynen huygs synder nichten op ende aen des voers. franchois huys metten hove gronde etc. gestaen in de Keyserstrate tusschen Jan Rabs erve aen deen syde ende henricx Wisschavens erve aen d'ander syde van den welcken den principlen lospenn. a. verloope van dien quit. etc....

Ibidem, f° 92 v°; 22 aprilis 1547. Cornelis Riguyts heeft bekent dat franchois delmelle tegen hem wel ende duechdelyck gelost ende afgequeten heeft de zesse karolus guldenen erffelyck chys die hy jaerlycx hadde op ende aen desselfs franchois huys metten hove gronde etc. gelegen in de Keyserstraete alhier tusschen Jan Rabs erve aen deen zyde ende Jan van der horst erve aen dander zyde.

Déjà alors, d'après un de ces documents, François del Mel, était attaché à la maison de Lorraine en qualité d'huissier de chambre de la duchesse de Lorraine.

Dans un acte du 29 octobre 1550, qui grève à nouveau sa maison d'une rente annuelle, on le nomme chambellan ou camérier et huissier de la princesse de Lorraine. (1)

Depuis lors jusqu'en 1562, au moment de la présentation de René del Mel à l'école des choraux, nous n'avons plus rencontré mention des parents, et, dans cet intervalle, le chef de la famille, François del Mel, est passé de vie à trépas.

Outre la maison de la rue de l'Empereur dont il a été question plus haut, la famille possédait encore deux maisons situées au Long Fossé aux poils que la veuve Anne du Poy, vend à la date du 3 novembre 1575. D'autre part, celle-ci achète encore, le 21 juin 1576, les sept huitièmes de deux maisons sises dans la rue des Augustins. (2)

(1) Archives communales de Malines. — *Reg. sc binal.* n° 174, f° 10 v^{so} ; 29 Octob. 1550, Jaspaer van der Hoffstadt alias van den Zype heeft vercocht Rommonde van den Scriecke tot behoef van franchois Delmelle camerlinck ende huyssier van der princesse van loreynen zesse karolus guld. van XL groote vlms tstuck erffelyck chys, Te heffene altyt Sinte Mertensmisse, behalven Sinte Mertensmisse nu naestcomende op ende aen zyn huys metten hove achterhuyse, gronde, enz., gestaen in de Keyserstraete alhier tusschen desselfs vercoopers ander erve aen deen zyde ende Jan elsseners erve aen dander zyde. Voir encore : *Ibidem*, n° 186, f^{to} 84 ; 10 avril 1562.

(2) Archives communales de Malines. — *Reg. scabinal.* n° 198, f° 88 ; 3 novemb. 1575 Jouff Anne du poy weduwe wylen franchois del Mel, heeft achtervolgende de vierschaerenboeck alhier vercocht franchoisen Wilderlants twee huysen, metten gronde ende haren toebehoirten aen malcanderen gestaen op te Lange hergracht alhier Jannen Kemlins toebehoirt hebbende, tusschen Janne Smayers erve aen deen zyde ende Peeter de Drayer erve aen dander zyde....

Ibidem. — *Reg scab.*, n° 201. f° 53 ; 26 Junij 1576 Jouff. Anne du poy

Anne du Poy meurt peu de temps après, car le 7 juillet 1577 un de ses fils, Jehan. vend en son nom et en celui des cohéritiers de la veuve Anne du Poy, une maison de la rue d'Adeghem. (1)

La multiplicité de ces propriétés établit à suffisance l'aisance dans laquelle vivait le ménage de François del Mel Sans doute celui-ci était-il de noble extraction, à moins que lui ou ses enfants n'aient été anoblis au cours de leur passage au service de la maison de Lorraine, car le fils, Jehan, et son frère le compositeur, René, se qualifient, tous les deux, de gentilhomme.

Pour agir au nom des cohéritiers de Anne du Poy, Jehan del Mel devait être l'aîné des enfants. Il avait atteint sa majorité depuis un certain temps, puisqu'en 1569 déjà il était marié à Anne van Aken alias Zoetmonts. Il avait cessé de vivre avant le mois de novembre 1585 et sa situation sociale nous est révélée par un acte du 20 septembre 1588, dans lequel Anne van Aken est citée comme «vefve et héritière mobiliaire et en conquetz de feu le commissaire Jehan del Mel ». (2)

Son titre de Commissaire nous paraît signifier qu'il était

weduwe wylen franchois del mel .. by euictie vercregen hebbende de seven achtste deelen van twee huysen . gestaen deen neffens dandere in de Augustynenstraete, alhier.

(1) *Reg. scabinal.* n° 201, f° 120 ; 7 July 1577. Jehan del Mel, als sone, ende erffgenaeme van wylen Jouffr. Anne du Poy soo voor hem selven als in den naeme van syne medeconsoorten... heeft vercocht een huys... in de Aedegemstraete...

(2) *Reg. scabinal.* n° 192, f° 93. 27 may 1569. Jan del Melle als man ende momboir van Jouffrouwe Anne van Aken alias Zoetmonts heeft verryct een half huys.....

Ibid. f° 132 v°. 21 may 1569. Johan del melle en Jouffr, Anne van Aken.

Arch. communales. — *Protocoles* du notaire P. de Muntere. — 1577. 12.

attaché au service royal, à titre de Commissaire soit des armées, soit de l'Arsenal royal établi à Malines Sa naissance doit remonter aux premières années de la résidence de ses parents à Malines, puisqu'il était déjà marié en 1569.

Outre Marie del Mel, sœur de René et de Jehan, il y avait encore d'autres enfants, puisque dans la dédicace à Christine de Danemark (Annexe XIII), le compositeur parle de *ses frères* qui étaient au service de cette princesse.

René, sans doute le cadet, était mineur à la mort du père ; cependant, nous n'avons pas retrouvé dans les registres de la chambre pupillaire, un acte de désignation de tuteurs.

A son entrée à l'école des choraux, le 13 mars 1562, le maître de chapelle, Rombaut van den Scrieke, assiste lui-même, comme témoin, à son admission par les chanoines du Chapitre métropolitain. Serait-ce le même personnage qui en 1547 et 1550 figure, dans les actes transcrits plus haut, comme chargé de pouvoirs du père François del Mel ? Cela expliquerait sa sollicitude pour le petit René.

Mais le maître de chapelle n'avait pas alors dans ses attributions l'éducation des enfants; un autre musicien, appelé le maître des choraux, en était chargé. Nous ne connaissons pas celui qui était en fonctions au moment de l'admission de René, mais le 15 septembre 1564 un jeune musicien de talent, Séverin Cornet, fut appelé à cet office qu'il occupa depuis lors jusqu'en 1572.

nov. Compar. d'eersame S[r] Joan del Mel ende Jouff. Anne van Aken alias Zoetmons... hebben gemaect hun testament...

Id. Ibid. 1590, 3 may. Jouff. Anne van Aken alias Zoetmonts, lest weduwe van Joncker Jan del Mel, ten voren van S[r] Mathys Resch... te voren van M[s] Joes Dominet.

Voir encore dans les protocoles du même notaire aux dates suivantes : 1579, 7 janv. ; 1586, 10 sept. ; 1588, 26 janv. et 20 sept. ; et 1593, 15 mai.

René del Mel est donc redevable de son éducation musicale à cet homme de mérite qui s'illustra dès avant son arrivée à Malines, par des compositions de grande valeur.

Au terme de son instruction de choral, René del Mel retourna sans doute près de sa mère en attendant que sa voix eût cessé de muer.

Lorsqu'il eut 18 ans, en 1572, la ville de Malines fut mise à sac par les soldats du duc d'Albe. Cette circonstance n'aurait-elle pas été pour notre jeune musicien une cause déterminante dans le choix d'une voie à suivre ?

Car, il a dû quitter Malines bien jeune, puisqu'en s'adressant à Marius Valignani, en 1584 (Annexe VI), René lui-même dit que pendant des lustres il a servi la famille de ce seigneur, à l'égard duquel il se confond en compliments de gratitude.

En parlant de lustres de service accomplis à son âge, il emploie, pour le moins, une expression hyperbolique, mais qui contient cependant l'idée d'un temps assez long, consacré au service de ce seigneur et de sa famille.

Le service, dont René fait état, doit être compris dans le sens de travaux musicaux effectués, mais non dans celui d'un séjour dans la famille, car, à en croire Baini (I. B. 5), qui malheureusement n'apporte aucune documentation à l'appui de son assertion, del Mel aurait été à cette époque admis comme maître de chapelle à la Cour du roi Sébastien de Portugal et, à la mort de celui-ci, en 1578, il aurait passé, en cette même qualité, au service de son successeur le roi cardinal Henri.

Malgré la jeunesse de notre musicien, nous sommes disposé à accepter cette assertion parce que, à en juger par le nom, la famille del Mel nous paraît être d'origine portugaise et s'il en est ainsi, il pouvait, en choisissant l'exode vers ce pays, avoir eu en vue d'y retrouver des parents. D'autre part, la duchesse de Lorraine, protectrice de la famille del Mel, aura, certes, inter-

cédé près du roi de Portugal, petit-fils d'une sœur de Charles-Quint, tout comme la marraine du musicien qui était la petite-fille d'une autre sœur, pour lui faire obtenir cette position à la Cour portugaise.

Mais, après la mort du roi cardinal, en janvier 1580, le Portugal devint un foyer de troubles, suscités par une pleïade de prétendants au trône, tels que Catherine de Bragance; Ranuccio, duc de Parme et de Plaisance ; Emmanuel Philibert, duc de Savoie ; voire même le roi d'Espagne, Philippe II.

En raison de ces circonstances, le jeune musicien, à peine âgé de 26 ans, ne put faire mieux que de transporter ses pénates ailleurs et il s'en alla à Rome, la Ville Éternelle, foyer d'un intense mouvement artistique, tenter la fortune et y chercher le succès.

Aussitôt arrivé, au début de 1580, il chercha à entrer en relations avec Palestrina, le maître célèbre, dont les compositions musicales l'avaient enchanté. Ensemble ils devisèrent de leur art, si bien que René fut émerveillé de la science et des talents du grand compositeur, sous l'inspiration duquel il se remit à l'étude poussant ainsi plus avant encore sa science musicale.

De son côté, sans doute, Palestrina trouva dans le jeune del Mel, un élément méritant, car, si, au dire de Baini, René fut accepté au service du cardinal Gabriel Paleoto, à Rome, il paraît assez probable qu'il a dû obtenir chez celui-ci quelque appui de la part de son illustre collègue.

Dans l'état de nos connaissances actuelles concernant les faits et gestes de notre jeune compositeur, il n'est pas possible de déterminer l'époque à laquelle il fut admis au service du cardinal.

Le fait, que nous avons signalé plus haut, de sa contribution, en 1580, à l'acquisition de nouvelles cloches pour l'église de « Santa Maria in Campo Santo », en établissant sa présence

à Rome en même temps que son origine malinoise, marquerait-il aussi qu'il fut attaché à cette église comme chantre ? Ce n'est là qu'une conjecture, car en cette église se concentrait une grande activité de la colonie flamande et ce fut peut-être au seul titre de son origine qu'il contribua à la souscription par son obole.

Quoiqu'il en soit, sous l'impulsion de ses protecteurs, il s'était mis courageusement au travail et l'année suivante déjà, en 1581, il publie à Rome le premier recueil de ses œuvres musicales (Annexe XIII).

C'étaient bien ses premières compositions, l'auteur en les dédiant à sa protectrice, la princesse Christine de Danemark, les nomme lui-même « les prémices de son esprit ». Mais déjà en 1580, ses compositions eurent l'honneur de l'exécution en présence de cette princesse, alors à Dertone, ville de la province de Ligurie ; à leur audition elle avait manifesté une vive satisfaction pour le plaisir qu'elle en avait éprouvé.

Dès lors, il continue activement son travail de composition et successivement il signe des dédicaces de ses œuvres : le 1r janvier 1584, à Chieti (Annexe VI) ; le 8 janvier suivant à Venise (Annexe I) ; le 21 janvier 1585, à Rome (Annexe IX) ; le 30 janvier suivant, à Aquila (Annexe V) ; le 13 novembre de la même année, à Chieti (Teate) (Annexe XIV) ; le 9 février 1586 à Magliano (Annexe X).

L'intervalle de 1581 à 1584, comparativement à ceux qui séparent l'apparition de ses œuvres subséquentes, paraît assez long, mais il y a lieu de tenir compte de ce que plusieurs de ses publications nous restent encore inconnues. En effet, dans la dédicace du Livre I de ses madrigaux à cinq voix, dédié le 1 janvier 1584 à Marius Valignani, il dit que ce livre est le second recueil de madrigaux qu'il vient de mettre au jour. Le premier est, certes, le recueil de madrigaux à quatre, cinq et six

voix, édité en 1583, qui figure dans le catalogue de vente des collections Borghèse, mais dont le détenteur actuel nous est inconnu (I. B. 25).

Les différents endroits où René del Mel signe ses dédicaces, au cours de cette période, à part Venise, se trouvent à proximité de Rome. Baini, en affirmant que del Mel était alors au service du Cardinal Paleoto, qui habitait Magliano, pourrait donc bien avoir raison.

La lecture de ces dédicaces nous apprend quelques rares particularités de la vie du compositeur, mais elle nous renseigne surtout sur les personnages qui lui accordèrent leur protection et le comblèrent de faveurs.

Déjà nous avons signalé la famille Valignani. Le musicien lui doit beaucoup de reconnaissance et regrette de ne pouvoir comme les champs fertiles, lui rendre bien plus qu'il n'a reçu; il doit, pour la recompenser des innombrables bienfaits reçus, se borner à faire ce qu'il peut, et en témoignage de sa gratitude pour l'estime, la courtoisie et la bienveillance manifestées à son égard, il lui fait don de quelques produits de son travail.

Et il dédie successivement à Marius Valignani deux recueils de ses œuvres (Annexes III & VI); à son fils Philippe un autre recueil de madrigaux (Annexe IX); à Charles Valignani, archidiacre de l'église métropolitaine de Teate (Chieti), membre de cette même famille, un livre de motets (Annexe XIV).

Paola Savello, l'épouse de Marius Valignani, appartenait à une autre famille de bienfaiteurs, dont il est l'obligé, ce qu'il rappelle dans la dédicace qu'il adresse à Lutio Savello (Annexe VIII).

Marius Valignani le recommanda à Girolamo Acquaviva qui se complaisait dans l'audition de ses compositions et qui l'admit au nombre de ses serviteurs. Pour en manifester sa gratitude del Mel lui dédia un livre de madrigaux (Annexe V).

La famille Henrici, une de celles qui se plaisaient à protéger

les arts et les artistes, fut très bienveillante pour notre compositeur. Horace Henrici était un excellent musicien qui se complaisait dans l'exercice de l'art musical et jouait de tous les instruments (Annexe I). R. del Mel lui dédia un livre de madrigaux en 1584, et peu de temps après, il en offrit un autre à son fils Camille. Le beau-frère d'Horace, le seigneur Donato Antonio Tauldino, secrétaire du roi des Abruzzes, fut l'objet d'une pareille manifestation de reconnaissance pour les bienfaits qu'il en reçut (Annexe VII).

Monseigneur Minutio Minucci, que del Mel intitulé secrétaire de notre Seigneur (?), fut le bienfaiteur d'un grand nombre d'hommes méritants, tant à la Cour du prince Guillaume de Bavière qu'à celle de Rome, auprès des papes Innocent et Clément, où toujours, ajoute le compositeur, il fit profession d'amour et de bienveillance pour notre nation flamande. En protestant une fois de plus de son origine flamande, René del Mel signale à l'attention des Belges un homme qui pour les services qu'il a rendus à notre patrie, mériterait, dit-il, non pas un petit volume de musique mais une belle statue de marbre.

C'est un détail qui vaut d'être souligné, car combien de nos artistes n'eurent-ils pas d'obligations envers cette personnalité qui était probablement attachée à la Cour papale et y remplissait des fonctions influentes !

Reste enfin à signaler les familles princières du Danemark et de Bavière, dont les différents membres reçurent en hommage la majorité de ses recueils de compositions.

René del Mel fut lié très intimement, dès son enfance, à la famille de Lorraine, dont Renée, petite-fille de Christian roi de Danemark, sa marraine, épousa le duc Guillaume de Bavière. Par suite de cet événement, il s'attacha également dès ce moment cette famille, et en devint aussi l'obligé, ainsi qu'il l'exprime dans ses dédicaces. Successivement

il dédie ses œuvres à Christine de Danemark, Ernest de Bavière, Renée de Lorraine, Maximilien de Bavière, Dorothée de Lorraine. Il est hors de doute que certaines de ses publications qui nous restent inconnues ont été offertes à d'autres membres de ces familles, comme il atteste du reste lui-même l'avoir fait pour le duc Guillaume de Bavière (Annexe IV).

Comme tous les musiciens flamands fixés à l'étranger, René del Mel fut un jour pris de nostalgie ; il revint aux Pays-Bas en 1587.

Il s'achemina vers le Nord au début de l'année, puisque le 2 janvier 1587, il signe une dédicace à Venise (Annexe VII), et le 11 juillet suivant, il signe à Liége la dédicace d'un recueil offert en hommage au duc Ernest de Bavière, prince-évêque de Liége (Annexe IV).

Celui-ci le retint à son service comme maître de chapelle, car le titre d'une de ses œuvres, dont la dédicace adressée à Renée de Lorraine et signée également à Liége le 15 octobre 1588, fait état de cette qualité, tandis qu'elle est encore absente dans le titre de l'œuvre dédiée l'année précédente à Ernest de Bavière lui-même. Il faut en conclure que le musicien fut admis à l'honneur de diriger la chapelle épiscopale, postérieurement à juillet 1587 (Annexe XVI).

Nous nous sommes enquis de quelques précisions à ce sujet. M. Lahaye, conservateur des Archives de l'État à Liége, très obligeamment, a consenti à faire des recherches pour lesquelles nous le remercions bien vivement.

Le seul document relatif à del Mel relevé dans ces archives mentionne à la date du 17 février 1589, le paiement d'un traitement arriéré de six mois, s'élevant à 72 florins, qui restait dû à notre compositeur du chef de sa direction à la maîtrise du palais. En voici le texte : « Item, eodem die (17 février » 1589) solvi, de mandato æconomici Lynden, Rinaldo del Mel

» magistro capellæ, pro nonnullis retarditis eidem debitis, » videlicet IV coronatorum pro singulis sex mensibus, juxta » cedulam, facit 72 brab. » (1) Au 1er décembre 1589, un paiement est fait à son successeur pour un terme semestriel commençant au 1er décembre 1588 : « pro diversoris M. Anthonii, » magistri capellæ Suæ Celsitudinis, cum famulo, in tribus » Cygni retro S. Petrum, à prima decembris 1588 usque ad » primam junii anni 1589 .. 36 fl. 8 s. brab. » (2).

Ce nouveau maître de chapelle, logé avec son domestique à l'hôtellerie des 3 Cygnes, près de la collégiale Saint-Pierre, entra donc en fonctions le 1er décembre 1588. Maître Antoine, ainsi qu'on désignait le nouveau titulaire, n'est autre que Antoine Goswin, attaché antérieurement comme chantre à la chapelle du duc de Bavière, et qui s'illustra plus tard comme compositeur.

René del Mel avait donc quitté au 1er décembre 1588 le poste qu'il occupait à la chapelle du prince évêque de Liége. Son séjour y avait été de courte durée ; il n'a pu s'étendre que du début de 1587 au 1er décembre 1588.

En 1589, un de ses recueils intitulé «Sacræ cantiones», voit le jour à Anvers, chez Phalèse. Cette circonstance nous amène à croire que le compositeur n'a pas quitté les Pays-Bas immédiatement après son abandon de la direction de la maîtrise épiscopale.

Nous sommes privé, malheureusement, de tout renseignement sur lui depuis lors jusqu'au 20 mars 1593, lorsque nous le retrouvons en Italie, à Calvi, petite ville voisine de Magliano, où il signe la dédicace d'un nouveau recueil de ses compositions (Annexe II).

(1) Archives de l'État à Liége. Comptes généraux de la Chambre des comptes de Liége, année 1588-1589, f° 224.

(2) Ibidem ; année 1589-1590.

D'après Eitner et Baini (I. B. 2 et 5), René del Mel serait retourné, en 1591, en service auprès du cardinal Gabriel Paleoto, alors évêque du diocèse de Sabine et qui était chargé, par un décret du Concile de Trente, de la restauration de la cathédrale et de l'organisation d'un séminaire dans ce diocèse.

Cependant ce n'est qu'en 1595 que le musicien fait état de sa qualité de maître de chapelle du chœur de la cathédrale et du séminaire de Sabine (V. titre du cinquième recueil de motets).

L'assertion de Baini n'en est pas moins soutenable, car del Mel depuis son retour en Italie réside dans les environs de Rome; il signe les dédicaces des œuvres parues au cours de cette période, de Magliano, le 1er mai 1594 et le 1er mars 1595 (Annexes VIII et XVI) et de Rome le 27 mars 1594, le 15 octobre 1595 et le 20 août 1596 (Annexes XI, III et XII).

C'est la dernière date trouvée sous sa signature.

Mais postérieurement à cette date huit chansons françaises de sa composition voient encore le jour, pour la première fois en 1598, dans un recueil d'œuvres d'auteurs divers intitulé «Rossignol musical» et édité par Pierre Phalèse à Anvers.

Cette particularité nous fait présumer qu'il serait revenu alors dans son pays d'origine. Cependant pas plus ici qu'en talie nous n'avons retrouvé trace de son décès. Il y a toutefois une circonstance qui donne quelque crédit à l'hypothèse de son retour aux Pays-Bas, c'est la mort de son protecteur, l'évêque Gabriel Paleoto, qui survint le 23 juillet 1597, car, de ce fait, la situation qu'il occupa près de celui-ci a pu se modifier et peut-être aussi prendre fin.

Il est probable qu'il ne vécut pas longtemps au delà de ces dernières dates, sinon nous eussions certes retrouvé mention de l'une ou l'autre de ses œuvres.

La fin de sa carrière se trouve encore entourée d'une atmos-

phère nébuleuse. Retrouver l'endroit et la date de son décès reste donc un problème de sa biographie à résoudre.

Son Œuvre.

On ne connaît pas toute l'œuvre imprimée de René del Mel et Baini (I. B., T. II, 127) nous apprend qu'un grand nombre de ses compositions sont conservées en manuscrit dans les archives de Rome.

Robert van Maldeghem (I. B. 10), publie une chanson de sa composition sur texte flamand, mais en l'absence de l'indication de la source de cette découverte, il a été impossible de la retrouver.

Dans la collection d'œuvres imprimées, il y a des séries de recueils de compositions à plusieurs voix, soit à 3, 4, 5 ou 6 voix, dont quelques numéros de la série restent inconnus jusqu'ici.

Ainsi Baini (I.B. 5,T. I, 23) cite d'après Mattheson quatre livres de madrigaux à 3 voix, or trois seulement nous sont connus, à moins qu'il ne veuille désigner pour ce quatrième, le livre de madrigaux spirituels à trois voix paru en 1596. D'autre part il mentionne pour leurs publications les années 1582, 1583; voilà certes des éditions qui ne sont pas encore relevées dans les inventaires de bibliothèques. Cet auteur cite encore pour les autres séries, des dates qui ne se retrouvent pas dans les exemplaires connus (1).

Il reste donc des livres et des éditions ignorés. Afin de

(1) Voici le texte de Baini relatif à ses œuvres : „ ... e che la sua „ fama si estese in tutta Europa, non per le sole litanie del 1589 citate dal „ Mattheson, ma per quattro libri di madrigali a 3. voci Ven. Gardano, 1582, „ 1583 ; per quattro libri di madrigali a 4. 5. voci, Ven. Gard, 1584, 1586 ; per „ cinque libri di madrigali a 5 voci. Ven. Gard. 1587. 1590; per due libri di „ madrigali a 6 voci Ven. Gard. 1591 ; e per cinque libri di motetti a 5, 6. 8. „ 12 voci, Ven. Gard. 1592, 1595;..· „

faire ressortir plus clairement les lacunes nous donnons un tableau chronologique des compositions imprimées dont nous avons connaissance :

1581. Livre I des motets.
1582.
1583. Livre de madrigaux. (vente Borghèse.)
1584. Livre I de madrigaux à 5 voix.
— » II » » » 6 »
1585. » I » » » 5 et 6 voix.
— » III » motets.
1586. » II » madrigraux à 3 voix.
1587. » III » » » 5 »
1588. » de madrigaux à 6 voix.
1589. » » motets, intitulé «Sacræ cantiones».
1590.
1591.
1592.
1593. Livre II de madrigaux à 6 voix.
— » I » » » 3 » (réédition, avec dédicace de 1585).
1591. » V » » » 5 »
— » II » » » 3 »
1595. » III » » » 6 »
— » V » motets.
1596. » de madrigaux spirituels à 3 voix.
1597.
1598. Chansons françaises dans le «Rossignol musical».

On remarquera dans ce tableau : 1° que les livres II et IV de la série des recueils de motets manquent ; 2° que les livres II et IV de la série des recueils de madrigaux à cinq voix manquent ; 3° que le livre I des madrigaux

à 3 voix paru en 1593, n'est qu'une réédition de celle qui a dû paraître en 1585, puisque la dédicace réimprimée porte cette date; 4° que la composition *Litaniæ della Beate Virgine a cinque voci*, parue à Anvers, chez Phalèse, en 1589, d'après Mattheson et Becker (I. B, 19) n'existe pas dans les dépôts dont les inventaires ont été publiés. D'où l'on peut conclure qu'il y a des intervalles de dates qu'on pourrait combler si toutes les publications étaient connues.

Pour donner une idée de la production féconde du compositeur, nous avons additionné les compositions diverses parues dans des recueils contenant uniquement des œuvres personnelles et dans des recueils collectifs de compositions d'auteurs divers. Pour faire ce total nous nous sommes basé sur le nombre des titres contenus dans les tables des recueils sans tenir compte que l'un de ces titres indiquait une seconde partie d'une même composition, vu qu'en valeur quantitative d'effort créateur la première partie et les suivantes s'équivalent. Au surplus nous avons compris dans le chiffre les compositions qui doivent se trouver dans les livres manquants aux séries, d'après le chiffre de celles qui se trouvent dans les autres livres, soit 20 par livre, ce qui pour quatre livres manquants donne un total de 80.

Nous arrivons ainsi à un total de 449 compositions. Celles-ci se répartissent comme suit:

Madrigaux et chansons	309
Motets	139
Messe	1
	449

Au point de vue artistique et scientifique les œuvres n'ont pas encore subi le crible de la critique moderne, leurs exécutions ayant été très rares et d'un choix très limité.

La critique ancienne n'est pas abondante non plus.

La plus complète est celle que nous transmet Baini (I. B. 5, T. I, 23) d'après un manuscrit sur le contre-point, rédigé par Pitoni, un musicien romain du XVII[e] siècle. Cet écrivain rapporte que lui-même avait entendu de la bouche de son maître Francesco Foggia, que René del Mel fut l'inventeur d'une sorte de contre-point, longtemps en usage, dans lequel les soprani, soutenaient toute la construction musicale, « fu » l'inventore del contrappunto che si fa per l'ordinario nelle » parti dei soprani, che volgarmente vien detto cantare e sos- » tenere la mula ».

L'annaliste romain le qualifie au surplus de « soave compositore a suoi tempi » et déclare que sa renommée s'étendit sur toute l'Europe. Ailleurs encore (T. II. 126) cet auteur dit que René del Mel fut un prince de l'art de la musique, et qu'il fut un grand imitateur de la nature.

En cela le compositeur malinois ne suivit que le courant général, qui alors se dirigeait vers ce genre de musique, désigné à cette époque par les mots : *musica reservata*.(1)

C'est aussi l'avis de M. Tirabassi, Directeur de l'Institut belge de musicologie. Il fit exécuter en 1919, la chanson française *Si donque tu me veus secourir*. « On remarque, nous écrit-il, dans » ce très beau madrigal que le mot parlé et sa signification » l'emportent sur la musique proprement dite. L'exposition de » l'idée correspond parfaitement à celle du thème, cela aussi » au sujet de sa signification esthétique musicale. L'idée ex- » primée par les premiers mots est répétée musicalement ; à la » deuxième reprise elle comporte une certaine insistance qui » disparait à la troisième reprise. L'expression alors est sup-

(1) Voir pour la signification de ces mots notre étude : La vie et les œuvres de Philippe de Monte. Bruxelles. Hayez. 1921.

» pliante pour devenir tout à fait empreinte de douleur à l'idée
» qu'exprime les mots suivants : *et ne me faire plus mourir.*
» A ce point toutes les voix font cadence et la diminution par
» le *si* bémol au *si* de la basse est d'un effet des plus heureux.
» Un thème musical secondaire s'amorce pour exprimer une
» demande chuchotée d'abord et répétée avec insistance tou-
» jours croissante, *donne moy cette jouyssance*. Ici se place une
» troisième idée musicale pour exprimer la promesse suprême :
» *jusqu'au dernier soupir*, mais cette idée est coupée par un
» brusque revirement vers la demande de plus en plus pressante :
» *donne moy cette jouyssance*. L'idée propre au dernier soupir
» est reprise. Elle finit ce court madrigal dans une sorte de
» remous des voix. C'est toute une suite de soupirs qui s'entre-
» mêlent, se succèdent, s'éteignent avec un effet admirable. »
M. Tirabassi termine ses impressions en disant que « de nos
» jours on avait envisagé la cadence ou l'accord final propre
» aux conclusions de la musique classique comme du *figé*. René
» del Mel le pensait aussi et quelques siècles avant nous il tira
» de cette constatation un effet esthétique des plus beaux. »

Eitner (I. B. 2) dit que del Mel a écrit dans un style léger et gracieux, d'une harmonie très riche, quoique par la conduite des voix et par la valeur des motifs il ne s'écarta guère de la technique de ses contemporains.

Le madrigal l'attira particulièrement, dit M. Alph. Goovaerts (I. B. 20). Il avait pour ce genre un talent extraordinaire d'une souplesse rare et d'un charme pénétrant. Sur le terrain de la musique d'église il composa des œuvres charmantes, tel un «Ave Maria» en *ré*, bâti sur le motif du plain-chant et qui peut être donné comme modèle du genre.

Dans ce genre, del Mel, loin d'être l'imitateur de la nature dépeint par Baini et qu'à l'avis de M. Tirabassi il paraît avoir été dans les compositions du genre profane, del Mel, disons-

nous, n'a eu d'autre souci que celui d'employer un style simple et pur de caractère austère et impersonnel. C'est le style qu'on est convenu d'appeler le style palestrinien et que ses relations personnelles avec le grand maître auront contribué à développer en lui.

Le savant bibliothécaire du Conservatoire de Bruxelles, M. Ch. van den Borren, a bien voulu nous communiquer ses impressions sur la musique de del Mel qui fut exécutée lors d'une conférence qu'il donna à l'Assistance discrète à Bruxelles, en 1918. Voici en quels termes il les exprime : « Son motet *O Jesu Christi* est écrit dans une forme peu com- » pliquée, qui exclut les méandres du jeu imitatif et se réduit, » la plupart du temps, à des successions d'accords d'une » émouvante simplicité. On reconnaît là l'influence du style » palestrinien. Tandis qu'Orlande de Lassus perd rarement » contact avec la terre, son grand émule Palestrina semble » vivre en communion perpétuelle avec les anges. Le coloris » immatériel du maître italien a séduit nombre de musiciens » de la seconde moitié du XVIme siècle. et c'est lui que l'on » retrouve dans la prière de Renaud del Melle. Un maître à » tendances plus réalistes, comme Lasso, n'eût pas manqué » de mettre un accent pathétique dans le passage : *quum* » *dolore langueo* ou, plus loin à *Clamavi ad te*. Poussant » l'idéalisme jusqu'à ses dernières conséquences, Renaud del » Melle s'est abstenu de toute expression subjective, à l'exem- » ple de celui qui faisait chanter les hommes comme les créa- » tures éthérées de l'infini. »

A propos d'une chanson *Ick seg vaerwel* de Renaud del Mel exécutée lors de cette même conférence, M. van den Borren donne ce commentaire : « C'est l'adieu d'un amant à sa maî- » tresse, dont le sort veut qu'il se sépare. Musique dépouillée » de tout vain ornement, d'une émotion sincère, contenue. »

La musique de cette chanson tient donc aussi du style palestrinien. Ainsi que nous l'avons dit, nous n'avons pas retrouvé dans l'œuvre de l'auteur cette chanson au texte flamand. On a travesti quelquefois des œuvres de caractère religieux en y adaptant des paroles profanes; il ne nous étonnerait pas qu'il en fut ainsi pour celle-ci et cela expliquerait son style simple et pur, tel celui dont il se sert dans ses motets.

Il composa, du reste, des motets assez nombreux et on connaît aussi de lui une messe à quatre voix.

En résumé, René del Mel, qu'on a dit natif de Schlestadt, est, en réalité, né vers 1554, à Malines, lieu où résidaient ses parents dès avant 1547 et où, en 1562, il fut admis, comme choral, dans la maîtrise de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut; il en atteste lui-même à Rome, en 1580, où il se fait enregistrer comme malinois.

Issu d'une famille occupant un rang social élevé, qui jouissait d'une certaine aisance, il eut des relations intimes avec plusieurs familles princières telles celles du Danemark, de Lorraine, de Bavière et, d'après Baini, celle du prince Boncompagnoni.

Malgré cette situation favorisée, il ne fit pas de la musique en amateur, mais en professionnel, amoureux de son art, se livrant à un travail assidu.

A ceux qui lui fournirent du travail et l'encouragèrent ainsi à ses débuts, il garda une gratitude profonde.

Ses dédicaces en témoignent et nous permettent de l'apprécier, par là même, sous le rapport de ses qualités morales : il s'y révèle reconnaissant, humble et bon.

Il en ressort aussi que sa culture intellectuelle ne se limitait pas à celle de l'art musical; il s'intéressa également à la philosophie et l'emploi de différentes langues établit l'étendue

de ses connaissances linguistiques : l'italien et le latin dont il se sert dans ses dédicaces, le français et le flamand sur lesquels il fit des compositions musicales.

On ignore l'endroit où il est né et la date précise de la fin de cette belle carrière artistique n'est pas encore connue.

La personnalité du compositeur surgit de ces particularités comme celle d'un lutteur tenace, amoureux du beau et qui par ses efforts très méritoires a contribué largement au progrès de son art.

Les qualités intellectuelles et morales du compositeur et les qualités artistiques de ses œuvres en font un homme de grande valeur.

Il mérite mieux que l'oubli.

Dr G. VAN DOORSLAER.

Bibliographie
des œuvres de René del Mel

—

Les œuvres du compositeur appartiennent et au genre profane et au genre religieux.

Nous mentionnerons d'abord les œuvres imprimées, dans lesquelles nous classerons en premier lieu les recueils contenant exclusivement des compositions de del Mel et ensuite les recueils collectifs d'oeuvres d'auteurs divers, contenant certaines de ses compositions.

A leur suite nous signalerons les œuvres manuscrites conservées dans les bibliothèques à notre connaissance (1).

I. ŒUVRES IMPRIMÉES.

A. RECUEILS CONTENANT EXCLUSIVEMENT DES COMPOSITIONS DE DEL MEL.

1° Musique profane.

Madigali a quattro, cinque et sei voci di Rinaldo del Mel, novamente composti et dati in luce. In Venetia, appresso Angelo Gardano. M. DLXXX III.

Ce titre est transcrit du catalogue de la vente de la Biblio-

(1) Nous avons employé quelques abréviations. Les parties de Cantus, Altus, Ténor et Bassus sont indiquées par leur lettre initiale majuscule; les autres parties, c.-à-d. Quinto, Sexto. etc., par les chiffres correspondants à ces mots : 5, 6, etc.

Les indications (2 p.), (3 p.), veulent dire que les compositions, aux quelles elles sont jointes, sont des parties du morceau qui les précède dans le recueil.

thèque Borghèse, qui s'est tenue à Rome en mai et juin 1892 (un exemplaire de ce catalogue existe à la Bibliothèque du Conservatoire à Bruxelles). Nous ignorons jusqu'à ce jour quel en a été l'acquéreur, et nous n'avons pas rencontré d'autre exemplaire de ce recueil.

Celui de la collection Borghèse, vendu sous le numéro 4270, était complet et comprenait les parties du Canto, Ténor, Alto, Basso, Quinto et Sexto, ces deux dernières reliées ensemble.

CANTO | IL PRIMO LIBRO | DE MADRIGALI A | SEI VOCI, | Di Rinaldi del Mel, | Nouamente da lui Composto & dato in luce. | (Marque d'imprimeur) | In Venetia Appresso Angelo Gardano. | M DLXXX IIII.

In - 4°, 21 pages.

Dédicace à Hor. Henrici, datée de Venise, le 8 janvier 1584 (Annexe I).

Dantzig (Stadtbibl.), complet; Vérone (Teatro filarmonico), C.; Londres (British Museum), 5.

TENORE | Di RINALDO DEL MEL | GENTIL'HVOMO FIAMENGO | IL SECONDO LIBRO DE MADRIGALI A SEI VOCI | Nouamente composti, & dati in luce. | (Marque d'imprimeur) | IN VENETIA Appresso Giacomo Vincenti. MDXCIII.

In - 4°, oblong, 22 pages.

Dédicace à Monseigneur Minutio Minucci, datée de Calvi, le 20 Mars 1593 (Annexe II).

Ahi fiera e trista sorte 17
Al fin vidd'io (6 p.) 6
Asiso sovra un sasso .. 20
Candida perla 21
Canzon tu poi dire (7 p.) 8
Chiara fontana (4 p.) .. 4
Felice primavera 9
Fillida mia (2 p.) 14
Indi vidi una nave (2 p.). 2
Infelice mio core (Dialogo, Amante e'l core), 16
In un boschetto (3 p.)..... 3
La bella chioma d'or 11
Le belle mani (2 p.) 12
Luce chiara 10
Ne luce altra 22
Non puo piu 19
Poiche del mio gran strattio 15
Quest'humil 18
Sorgea l'Aurora 13
Standomi un giorno solo 1
Una strania Fenice (5 p.) 5

Londres (British Museum), 5; Bologne (Liceo musicale), A. T. B. 5, 6.

CANTO | IL TERZO LIBRO | DELLI MADRIGALI | A SEI VOCI. | Di Rinaldo del Mel. | Nouamente Composto, & dato in luce. | Marque d'imprimeur) | In Venetia Appresso Angelo Gardano. | MDLXXXXV.

In - 4°, 21 pages.

Dédicace à Marius Valignani, datée de Rome, le 15 octobre 1595 (Annexe III).

Alla guerra d'amor 20
Che quando li vien
Non vi fidate Donne .. 9
O bell'età dell'oro 5

Darmstadt (Landesbibl.), A.; Ratisbonne (Bibl. Proske), complet (1).

MADRIGALI | DI RINALDO DEL MELLE | GELTILHVOMO FIAMENGO | A SEI VOCI | Nouamente Composti & dati in luce. | CANTO | IN ANVERSA. | Appresso Pietro Phalesio & Giovanni Bellero | MDLXXXVIII.

In - 4°, 12 feuilles.

Dédicace au duc Ernest de Bavière, datée de Liége, le 14 juillet 1587 (Annexe IV).

Le contenu est presque le même que celui du livre II des madrigaux à six voix, paru en 1593.

Les morceaux suivants qui figurent dans ce dernier:

Candida perla
Fillida mia
Ne luce altra
Non puo piu
Quest' humil
Sorgea l'Aurora

sont remplacés dans ce recueil par les morceaux suivants, publiés plus tard dans le Livre III des madrigaux à six voix:

Et altri vezzosetti (2 p.)
Laura gentil

(1) D'aprés la Direction de cette bibliothèque, Eitner (I. B. 2) aurait fait erreur en signalant l'existence de ce recueil dans ce dépôt.

Munich (Staatsbibl.), complet; Copenhague (Königliche bibl.), complet; jadis à Bruxelles (Bibl. royale), 5.

CANTO | IL PRIMO LIBRO | DE MADRIGALI | A CINQVE ET SEI VOCI, | DI RINALDO DEL MEL. | Nouamente composto et dato in Luce. | Marque d'imprimeur) | IN VINEGIA Appresso l'Herede di Girolamo Scotto. | MDLXXXV.

In - 4°, 24 pages.

Dédicace à Girolamo Acquaviva, duc d'Adri, datée d'Aquila, le 30 janvier 1585 (Annexe V).

Vienne (Nationalbibl.), C. T. 5.

CANTO | IL PRIMO LIBRO | DE MADRIGALI | A CINQVE VOCI, | DE RINALDO DEL MEL | Nouamente posti in luce. |

(Marque d'imprimeur) | IN VINEGIA Appresso l'Herede de Girolamo Scotto. | MD. LXXX IIII.

In - 4°, 23 pages.

Dédicace à Marius Valignani, datée de Chieti, le 1 janvier 1584 (Annexe VI).

à quatre voix:
Lasso ben veggio (4 p.) 21
à cinq voix:
Altro mar, altra terra (3 p.) 20
Cosi dolce è la fiamma .. 14
Debo dunque biasmar .. 14
Dolci son le 4
Fra l'oro e i gigli 16
In un bel bosco 10
La natura compose 5
Nei piu tranquilli 18
O dolce del mio cor (2 p.) 19
O dolce laccio (2 p.) .. 11
Potrà 'l mio vago (5 p.) 22
Quel vago impallidir .. 17
Ride la terra 6
Scipio l'acerbo caso 8
Se nel mirar 12
Tanta bellezza 7
Tirrhena mia 3
Tu morendo innocente .. 9
Vorrei ne so di cui 13
à six voix:
Ahi che se ne van (6 p.) 23

Vienne (Nationalbibl.), C. 5; Munich (Staatsbibl.), C. T.

Du LIVRE II des madrigaux à cinq voix il n'existe pas d'exemplaire connu jusqu'à présent.

CANTO | DI RINALDO DEL MEL | GENTIL'HVOMO FIAMENGO, | IL TERZO LIBRO DE MADRIGALI | A CINQVE VOCI | Nouamente composti, & dati in luce. | (Marque d'imprimeur) | In Venetia Appresso Angelo Gardano. | M. DLXXXVII.

In - 4°, oblong, 21 pages.

Dédicace à Donatio Antonio Tauldino, datée de Venise, le 2 janvier 1587 (Annexe VII).

A voi le cui accorte 2
Candide Ninfe e belle .. 8
Mentre de miei martiri 1
Nova fiamma d'Amor .. 18

Dantzig(Stadtbibl.), complet; Königsberg-en-Prusse (Univers.-bibl.), C. A. T. B.

Du LIVRE IV de madrigaux à cinq voix il n'existe pas d'exemplaire connu jusqu'à présent.

ALTO | IL QVINTO LIBRO DE MADRIGALI | A CINQVE VOCI DI RINALDO DEL MEL | Gentil'huomo Fiamengo, Nouamente posto in luce. | (Armoirics) | In Venetia Appresso Angelo Gardano. | M. D. LXXXX IIII.

In - 4°, oblong, 21 pages.

Dédicace à Lutio Savello, datée de Magliano, le 1 mai 1594. (Annexe VIII).

Bruxelles (Bibl. royale), complet; Bologne (Liceo musicale), A. T. B. 5.

CANTO | IL PRIMO LIBRO | DE MADRIGALI A TRE VOCI, | DI RINALDO DEL MEL:| Nouamente Ristampato. | (Marque d'imprimeur) | In Venetia Appresso Angelo Gardano | M. D. L.XXXXIII. (1).

In - 4°, oblong, 21 pages.

Dédicace à Fil. Valignano, datée de Rome, le 21 janvier 1585 (Annexe IX).

A la guerra	6	Ogn'un mi dice	4
Basse sono queste rime.	19	Pescatori ch'an date nova	10
Canzonette, Canzonette	21	Pescatori ch'an date per	11
Chi non sa	5	Quando io dico	1
Io piango	20	Questa c'humil	7
Io veggio	2	Qui cantò Miliseo	16
I tuoi capelli	17	Sdegnosetta e ritrosa	9
Non è lasso	12	Spesso gli lego	18
Non è Tirsi	13	Struggimi pur	3
Non mi fidarò	15	Vivrò lasso	8
Non veggio	14		

Bologne (Liceo musicale), complet; Berlin (Staatsbibl.), complet; Vienne (Nationalbibl.), T.

CANTO | IL SECONDO LIBRO | DELLI MADRIGALETTI A TRE VOCI | DI RINALDO DEL MEL | Gentil'huomo Fiamengo. | Nouamente Composto & dato in luce. | (Marque d'imprimeur) | In Venetia Appresso Angelo Gardano. | M. D. LXXXVI.

In - 4°, oblong, 20 pages.

(1) C'est une réédition (ristampato). L'édition princeps date probablement de 1585, millésime que porte la dédicace.

Dédicace à Camillo Henrici, datée de Magliano, Capo di Sabina, le 9 février 1586 (Annexe X).

Dantzig (Stadtbibl.), complet; Bologne (Liceo musicale), complet.

Autres éditions de ce recueil:

1596. — CANTO | MADRIGALETTI A TRE VOCI | DI RINALDO DEL MEL | GENTIL'HVOMO Fiammengo. | Nouamente Composti & dati in luce. | LIBRO SECONDO. | (Marque d'imprimeur) | In Venetia Appresso Angelo Gardano. | M. DLXXXXVI.

In - 4°, oblong, 20 pages.

Dédicace identique à celle de l'édition de 1586, datée du même endroit, le 20 août 1596.

Bologne (Liceo musicale), complet.

1604. — Même titre, même contenu, même éditeur.

In - 4°, oblong.

Londres (British Museum), C. B.

BASSO | IL TERZO LIBRO | DELLI MADRIGALETTI | A TRE VOCI, |Di Rinaldo del Mel. | Nouamente posto in luce. | (Marque d'imprimeur) | In Venetia Appresso Angelo Gardano. | M. D. L XXXX IIII.

In - 4°, oblong, 21 pages.

Dédicace au duc Maximilien de Bavière, datée de Rome, le 27 mars 1594 (Annexe XI).

Adunque s'esser	21	Ninfe noi	1
A si dolce	10	Non fur le	17
Con suon	9	O felice contrade	12
Cosi dicean'i	5	Riser le piaggie	8
Donivi il ciel	16	Soavissima cosa	18
Echo soavemente	11	Soavissime poi	15
E se nel	19	Tre son le	13
Felicissime voi	14	Una vermiglia	3
Fornace ardente	7	Un candido	4
Ma se ciò non	20	Verde palma	2
Mentre gioiva il	6		

Bologne (Liceo musicale), B. T.

CANTO | MADRIGALETTI SPIRITVALI | A TRE VOCI, DI RINALDO DEL MEL | GENTIL'HVOMO FIAMMENGO. | Nouamente Composti & dati (!) luce. | LIBRO QVARTO. | (Marque d'imprimeur) | In Venetia Appresso Angelo Gardano. | M. D. LXXXXVI.

In - 4°, oblong, 21 pages.

Dédicace à Dorothée de Lorraine, duchesse de Brunswick et Lunebourg, datée de Rome, le 20 août 1596 (Annexe XII).

Autunno verno (2 p.) ..	2	Pro peccatis (4 p.)	11
Beata a cui il (2 p.) ..	7	Quel che Mar Ciel	6

Cantiamo il padre (5 p.) 5
Eia mater (5 p.) 12
Fac me cruce (10 p.) .. 17
Fac me plagis (9 p.) .. 16
Fac me vere (7 p.) 14
Gaudent in coelis 19
Hodie beata virgo 18
Montagn'e colli (3 p.) .. 3
O quam tristis (2 p.) .. 9
Quis est homo (3 p.)) .. 10
Sancta mater (6 p.) .. 13
Stabat mater dolorosa.. 8
Virgo virginum (8 p.) .. 15
Voi tutt' opre di Dio .. 1
Voi tre fanciulli (4 p.) .. 4
à six voix:
Ad Dominum cum 20

Berlin (Staatsbibl.), complet.

2° Musique religieuse

CANTVS | LIBER PRIMVS | RINALDI DEL MEL MOTTETTORVM | QVÆ PARTIM QVATERNIS, PARTIM QVINIS, PARTIM SENIS, | Ac vnum Septenis, alterum vero Octonis vocibus concinuntur | (Vignette | Venetijs apud Angelum Gardanum. | MDLXXXI.

In - 4°, oblong, 21 pages.

Dédicace à Christierne de Danemarck, datée de Rome, le 5 août 1581 (Annexe XIII).

à quatre voix:
Domine quando veneris .. 3
Leua in circuitu 4
Nunc dimittis seruum tuum 5
O magnum misterium .. 1
O rex glorie 6
Veni sponsa Christi 2
à cinq voix:
Beatus Laurentius 11
dominus 15
Hodie celi aperti sunt .. 14
Homo quidam 10
O dulcissime Domine .. 7
O quam gloriosum 16
Quoniam humiliatus est 13
Sanctificauit Dominus .. 9
à six voix:
O sacrum conuiuium 18
Venit Creator spiritus .. 19

Cassel (Landesbibl.), C. A. T. B. 5.

Du LIVRE II des motets il n'existe pas d'exemplaire connu jusqu'à présent.

CANTVS | LIBER TERTIVS | RINALDI DEL MEL MOTECTORVM | PARTIM QVINIS PARTIM SENIS | Vocibus Concinuntur. | (Vignette) | Venetijs Apud Angelum Gardanum | M. D. LXXXV.

In - 4°, oblong, 21 pages.

Dédicace au Rev. Carolo Valignano, archidiacre de l'église métropolitaine de Teate, datée de Teate, le 13 Novembre 1585 (Annexe XIV).

Cassel (Landesbibl.), C. A. T. B. 5; Augsbourg (Stadtbibl.).

Du LIVRE IV des motets il n'existe pas d'exemplaire connu jusqu'à présent.

Liber Quintus Motectorum | Raynaldi del Mel | Chori Ecclesiae Cathedralis, ac Seminarij | Sabinen. Praefecti, ab Illustrissimo | & Reverendissimo D. Gabriele S. R. E. Cardinale Paleoto | Episcopo Sabinen. deputati. | Quae partim Senis, partimque Octonis, ac Duodenis vocibus concinuntur. | (Marque d'imprimeur | Venetiis Apud Angelum Gardanum. | M.D.LXXXXV .(1)

In 4°, oblong, 20 numéros.

Dédicace au cardinal Paleoto, évêque de Sabine, datée de Manliani, le 1r mars 1595 (Annexe XV).

Bologne (Liceo musicale), C. A. B. 5, 6; Cassel (Landesbibl.), C. A. T. B. 5, 6.

(1) La différence des caractères employés dans ce titre n'a pas été faite parce que nous n'avons pu en obtenir les indications en temps utile.

SACRÆ CANTIONES | RENATI DEL MELLE, | MVSICI EXCELLENTISSIMI, SERENISS. | VTRIVSQVE BAVARIÆ DVCIS ERNESTI, | ELECTORIS COLONIENSIS, EBVRONVM, MONASTE- | RIENSIVM, ETC. PRINCIPIS, MVSICES PRÆFECTI, | V. VI. VII. VIII. AC XII. VOCVM. | Cum Litania de B. MARIA Virgine V. Vocum. | QVINTVS. | ANTVERPIÆ. | Excudebat Petrus Phalesius sibi & Ioanni Bellero. | 1589.

In - 4°, oblong, 27 numéros.

Dédicace à Renée de Lorraine épouse de Guillaume de Bavière, datée de Liége, le 15 octobre 1588 (Annexe XVI).

à cinq voix:
Aue Maria gratia plena 6
Cantate Domino canticum 8
De profondis clamaui ad te Domine 7
Domine eduxisti (2 p.) 3
Domine non sum dignus. 10
Ecce nunc benedicite Dominum 9
Ecce quam bonum et quam iucundum 7
Exaltabo te Domine 2
Exultate Deo adiutori nostro 2
Iubilate Deo (2 p.) 9
Litaniae D. M. Virginis 3
Mundus clamat 6
Tulerunt Dominum meum 10

à six voix:
Angelus Domine descendit de cœlo 15
Aspice Domine 12
Cantantibus organis 11
Gaudent in cœlis 11
Hodie Christus natus est 15
In manus tuas Domine (3 p.) 14
In te Domine speraui .. 13
O admirabile commercium 13
Quoniam fortitudo (2 p.) 14
Veni in hortum meum .. 12

à sept voix:
Respexit Helias 15

à huit voix:
Iubilate Deo omnis terra 16
Laudate Dominum 17

à douze voix:
Sancta Maria succurre miseris 18

Bruxelles (Bibl. royale), 5, 6; Upsala (Univers.-bibl.), C.A.T. 6; Augsbourg (Stadtbibl.), 5 fascicules; Dantzig (Marienkirche),

6 fasc.; Liegnitz (Ritter-akademie); Elbing (Marienkirche).

LITANIE DELLA BEATE VIRGINE A CINQVE VOCI. In Anversa. Appresso Pietro Phalesio et Giovanni Bellero. 1589.

In - 8°.

Un exemplaire de cette publication ne nous est pas connu. Nous en donnons le texte d'après M. A. Goovaerts (I. B. 8); Becker (I.B. 19) la signale aussi; tous les deux sans indication de sources. Peut-être n'est-ce qu'un extrait du recueil précédent «Sacrae cantiones», qui contient cette Litanie de la Vierge.

B. RECUEILS COLLECTIFS DE COMPOSITIONS D'AUTEURS DIVERS.

1585. — SYMPHONIA ANGELICA | DI DIVERSI ECCELLEN — | TISSIMI MVSICI A IIII. V. et VI VOCI, | NVOVAMENTE RACCOLTA PER | HVBERTO WAELRANT, | ET DATA IN LVCE. | Nella quale si contiene vna Scielta di migliori Madrigali | che hoggidi si cantino. | TENORE. | IN ANVERSA. | Appresso Pietro Phalesio & Giovanni Bellero. | 1585.
In - 4°, oblong, 69 pages.

12. — Tirrhena mia (5 voix).

Munich (Staatsbibl.), complet; Copenhague (Kon.-bibl.), complet; Upsala (Univers.-bibl.), C. B.; Bologne (Lic. music.), C. A. T. B. 5; Paris (Bibl. nation.), 5.

Autres éditions de ce recueil:

1590. — Même titre, même contenu, même éditeur.
Munich (Staatsbibl.), complet; Elbing (Marien-Kirche), com-

plet; Londres (Roy. Coll. of music), complet; Gand (Bibl. Univ.), C. A. T. B.; Londres (Westminster abbey, Chapter-library), C. A. T. B. 5.

1594. — Même titre, même contenu, même éditeur.

Breslau (Inst. für Kirchenmusik), complet; Londres (Brit. Mus.), C. A. T. B. 5, 6; Gand (Bibl. Univ.), 6; Bruxelles (Bibl. roy.), C. A. T. B.; Londres (Westminster-abbey Chapter-library), 5, 6.

1611. — Même titre, même contenu, même éditeur.

Londres (Westminster-abbey, Chapter-library), C. A. T. B· 6; Londres (Brit. Museum), C. A. T. B.; Oxford (Bodleian library), 6; Bruxelles (Bibl. roy.), 6.

1586. — DILETTO | SPIRITVALE | CANZONETTE | A tre et a quattro uoci | composte da diuer — | si ecc[mi] Musici. | Con L'intauolatura del Cimbalo | Et Liuto | Roma | 1586. | Martin van Buyten incidit. | (Publié par Simon Verovius).

In - folio, 23 feuilles.

7. Se questa valle (3 voix).
8. Deh lasciam dunque (3 voix).

Bruxelles (Bibl. roy.); Londres (Brit. Mus.), manque le N° 15; Bologne (Liceo musicale); Berlin (Staatsbibl.); Padoue (Bibl. della capella Antoniana); Munich (Staatsbibl.)·

Autres éditions de ce recueil:

1590. — Même titre, même contenu, même éditeur.

Liegnitz (Ritter-Akademie).

1592. — Même titre, même contenu, même éditeur.

Bologne (Lic. music.).

1586. — TENORE | I LIETI AMANTI | PRIMO LIBRO | DE MADRIGALI | A CINQVE VOCI, | DI DIVERSI ECCELLENTISSIMI MVSICI | nouamente composti, & dati in luce. | (Marque d'imprimeur) | IN VENETIA | Presso Giacomo Vincenzi, & Ricciardo Amadino, compagni. | MDLXXXVI.

In - 4°, 21 pages.

Tanto, donna stim'io i tuoi lampi di sdegno.

Modène (Bibl. Estense), complet; Bologne (Lic. music.), complet; Berlin (Staatsbibl.), T.; Dantzig (Stadtbibl.), C. A. T. B.; Venise (Bibl. Marciana), 5.

1588. — MUSICA TRANSALPINA. | CANTUS. | Madrigales translated of foure, fiue and sixe partes. | chosen out of diuers excellent Authors, with the first and | second part of La Verginella made by Maister Byrd, | vpon two Stanza's of Ariosto, and brought | to speake English with | the rest. | Published by N. Yonge... Imprinted at Londen by Tho- | mas East, the assigne of William | Byrd. 1588. | Cum Priuilegio Regiae Maiestatis.

In - 4°.

Gia fu ch'io desiai (5 voix).

Londres (Brit. Mus.), C. A. T. B. 5, 6; Londres (Buckingham palace), complet; Oxford (Bodleian library), complet; Oxford (Christ-Church), complet; Glascow (Anderson's College); Florence (Bibl. Landau), B.

1588. — Continuatio | CANTIONUM SA- | CRARUM QUATVOR, QUINQUE, | SEX, SEPTEM, OCTO ET PLVRIVM VOCVM, | DE FESTIS PRAECIPVIS ANNI, A PRAE- | stantissimis Italiae Musicis nuperrimè | concinnatarum. | QUARUM QUAEDAM IN ITALIA SEPARATIM |editae sunt, quaedam verò planè novae, nec usquam typis excusae. At nunc, in usum Scholarum | & Ecclesiarum Germanicarum, in unum corpus re-

dactæ, studio et opera FRIDERICI | LINDNERI, Reipub. Noribergensium à cantionibus. | TENOR | NORIBERGEA, | In officina typographica Catharinæ Gerlachiæ. | M. D. LXXXVIII. In - 4°.

10. Tribus miraculis (5 voix).
20. Expurgate vetus fermentum (5 voix).
21. Non turbetur cor vestrum (5 voix).
27. Dum complerentur dies (5 voix).

Bruxelles (Bibl. roy.), complet; Berlin (Staatsbibl.); Munich (Staatsbibl.); Vienne (Bibl. der Musikfreunde); Köningsberg-en-Prusse (Univ.-bibl.) C. A. T. B. 5, 6; Upsala (Stadtbibl.), manquent B. et 5 ; Breslau (Stadtbibl.) ; Hambourg (Stadtbibl.) ; Dantzig (Marien-Kirche); Elbing (Marien-Kirche); Liegnitz (Ritter-Akademie), C; Weimar (Landesbibl.); Ratisbonne (Bibl. Proske); Brieg (Gymnasial-bibl.); Zwickau (Rathsbibl.).

1590. — COROLLARIVM | CANTIONVM SACRARVM | QVINQVE, SEX, SEPTEM, OCTO, ET | PLVRIVM VOCVM, DE FESTIS PRAE — | CIPVIS ANNI. Quarum quædam anteà, à præstantissimis nostræ ætatis Musicis, in Italia separatim editæ sunt | quædam vero nuperrimè concinnatæ, nec uspiam typis excusae, at nunc in unum quasi cor- | pus redactea studio et opera FRIDERICI LINDNERI &c. | TE (écu) NOR. | NORIBERGÆ, | In officina typographica Catharinae Gerlachiae, Anno 1590.

5. Hodie Christus natus est (6 v.).
11. O admirabile commercium (6 v.).
28. Angelus Domini descendit (6 v.).
30. Tulerunt Dominum meum (5 v.).
55. Gaudent in coelis (6 v.).

Londres (Brit. Mus.), C. A. T. B. 5, 6; Bruxelles (Bibl. roy.), complet; Berlin (Staatsbibl.); Munich (Staatsbibl.); Vienne (Bibl. der Musikfreunde); Königsberg (Univers.-bibl.), C. A. T. B 5, 6; Augsbourg (Stadtbibl.); Breslau (Stadtbibl.); Hambourg (Stadtbibl.); Ratisbonne (Bibl. Proske); Dantzig (Marien-Kirche; Liegnitz (Ritter-Akademie), C.; Weimar (Grossherzogl. bibli.); Brieg (Gymnasialbibl.); Grimma (Gymnasialbibl.); Breslau (Institut für Kirchenmusik); Zwickau (Rathsbibl.).

1591. — COMPEN- | DIVM MV- | sicae, pro | illius artis tironibus. | A | M. Heinrico Fabro Latinè con- | scriptum, & à M. Christophoro Rid | in vernaculem sermonem con- | versum, nunc proeceptis | & exemplis | auctum | Studio & operâ, Adami | Gumpelzhaimeri, T. II AVGVSTÆ | Excusum typis Valentini Schönigij. | Anno M. D. XCI.

26. Pro rege et pro grege (4 v.).

S. Eindiedlen i. d. Schweiz, (Stiftsbibl.).

Autres éditions de ce recueil.

1632. — Même titre.

Bruxelles (Bibl. roy.).

1655. — Même titre.

Bruxelles (Bibl. roy.); Breslau (Stadtbibl.).

1591. — CANZONETTE SPIRITVALI a 3 voci, Composte da diuersi Ecc^mi Musici. In Roma, 1591. Publié par Simon Verovius (1).

In - 8°.

Stabat Mater.

Bologne (Liceo musicale), B.

(1) Nous reproduisons les caractères de ce texte d'après le catalogue de la Bibliothèque du Lycée musical de Bologne, qui n'en donne pas les différences.

1595. — LODI DELLA MVSICA | A 3 VOCI | Composte da diuersi Eccti | Musici con Lintauolata | del Cimbalo e Liuto | LIBRO PRIMO | Raccolta, intagliato et | stampato da Simon | Verouio In | Roma. | 1595 | Con licentia de Superiori.
In - 4°, 20 pages.

12. Quand'il fido Pastore.
15. E le celesti sfere.

Munich (Staatsbibl.); Bologne (Liceo musicale); Padoue (Bibl. della Capella Antoniana).

1596. — THESAVRVS LITANIARVM, | QVÆ PRAECI — | PVIS HOC ÆVO MVSICIS, | TAM IN LAVDEM SANCTISS: | Nominis IESV, quàm in honorem Deiparæ Coelitumque | omnium, Quatuor, Quinq:, Sex, plurium vocum | compositæ ad communem verò Eccle- | siae vsum collectae, opera | & studio | GEORGII VICTORINI IN AEDE | D. Michaëlis Monacensi Soc: IESV Musicis præfecto. | TENOR | MONACHII, Typis Adami Berg. | Cum gratia & priuilegio Caes: Maiest: | Anno M. D. XCVI.

Tome II. 27. Litania (5 v.).

Munich (Staatsbibl.); Weimar (Landesbibl.); Ratisbonne (Bibl. Proske); Breslau (Institut für Kirchenmusik), complet; Berlin (Staatsbibl.), A. 5.

1597. — IL VAGO ALBORETO | DI MADRIGALI | ET CANZONI A QVATTRO VOCI | DI DIVERSI ECCELLENTISSIMI | AVTORI. | Novamente Raccolti & posti in luce. | TENORE. | (Vignette) | IN ANVERSA. | Nella Stamperia di Pietro Phalesio. | M. D. XCVII | Con Gratia & Priuilegio. |
In - 4°, oblong, 27 pages.

Privo di voi.
Labbia amorose (2 p.).

27. Crespi dorati.

Bruxelles (Bibl. roy.), complet; Ratisbonne (Bibl. Proske), C. A. B.; La Haye (Bibl. Scheurleer), T. B.

Autre édition de ce recueil:

1620. Même titre, même contenu. même éditeur.

Londres (Brit. Mus.), complet.

1597. — CANTO | FIORI | DEL GIARDINO | DI DIVERSI ECCEL- | LENTISSIMI AVTORI | à | Quattro, cinque, sei, sette, otto, & nove, voci. | Raccolte con molta diligentia & | novamente date in luce. | NORIMBERGO | Appresso Paulo Kaufmann. | M. D. XCVII.
In - 4°.

31. Soura le verdi chiome.
32. Et altri vezzosetti (2 p.) (6 voix).

Bruxelles (Bibl. roy.), complet; Dantzig (Stadtbibl.), complet; Cassel (Landesbibl.), A. T. B. 5; Francfort-sur-Mein (Petrus-Kirche), C. 5, 6; Darmstadt (Landesbibl.), A.

1598. — TENOR | SACRAE SYMPHONIAE, | DIVERSORVM EXCELLENTTISSIMO- | RVM AVTHORVM. | Quaterniis, V. VI. VII. VIII. X. XII & XVI. vocibus, | tàm vivis, quàm Instrumentalibus accommadatae. | Editae studio & opera | CASPARIS HASLERI | S. P. Q. NORIBERG. ORGANISTAE. | (Armoiries) | NORIBERGAE | Apud Paulum Kaufmannum. | M. D. XCVIII.

30. Beati omnes qui timent (6 v.).
31. Ecce sic benedicetur (2 p.) (6 v.).

32. Decantabat populus Israel (6 v.).
33. Sanctificati sunt (2 p.) (6 v.).

Bruxelles (Bibl. roy.), C. A. T. B. 5, 6, 7, 8; Londres (Brit. Mus.), C. A. T. B. 5, 6, 8; Berlin (Staatsbibl.), complet; (Königsberg-en-Prusse (Univers.-bibl.), complet; Breslau (Institut für Kirchenmusik), C. A. 6, 7; Dantzig (Stadtbibl.), complet, Hambourg (Stadtbibl.), complet; Dantzig (Marien-Kirche), complet; Brieg (Gymnasialbibl.), complet; Cassel (Landesbibl.), complet; Wolfenbüttel (Landesbibl.), C. A. B. 5, 6, 7, 8.

Autre édition de ce recueil:

1601. — Même titre, même contenu, même éditeur.

Breslau (Stadtbibl), complet; Königsberg-en-Prusse (Univers-bibl.), complet.

1598. — LE ROSSIGNOL MVSICAL | DES CHANSONS | DE DIVERSES ET EXCELLENS | AVTHEVRS DE NOSTRE TEMPS | A QVATRE, CINC ET SIX | PARTIES. | Novellement Recueillé & mises en lumière. | SVPERIVS | (Vignette) | EN ANVERS. | De l'Imprimerie de Pierre Phalèse, Libraire Juré. | M. D. XCVIII.

In - 4°, oblong.

11. Mignonne allons veoir (5 v.).
11. Las voyez comme (2 p.) (5 v.).
12. Donc si vous me croyez (3 p.) (5 v.).
16. Mon cœur se recommande à vous (5 v.).
17. Rossignolet qui chante (5 v.).
18. Sur la rousée mi fault (5 v.).
22. Si donque tu me veus se courir (5 v.).
23. Mon fils ma vie amour (5 v.).

Bruxelles (Bibl. roy.), S. C.-T. T. B.

Autre édition de ce recueil:

1597. — Même titre, même contenu, même éditeur.

La Haye (Bibl. Scheurleer), S. C.-T. B. 5; Dantzig (Stadt-bibl.).

1599. — TEMPIO ARMONICO | della Beatissima Vergine N.S. fabricatoli per opra | del R. P. Giouenale A. P. della Congreg. dell' Oratorio. | Prima Parte à Tre uoci stampata in Roma | da Nicolò Mutij. 1599.
In - 4°, 155 pages.

Mentre ch'io servo à voi (3 v.).

Londres (Brit. Mus.), Sopr.II, B; Bologne (Lic. music.), complet; Rome (Bibl. Casanatense), Sopr. I.

1601. — GHIRLANDA | DI MADRIGALI A SEI | VOCI, DI DIVERSI ECCELLENTISSIMI | AVTORI DE NOSTRI TEMPI. | Raccolta di Giardini di Fiori odoriferi Musicali. | NVOVAMENTE POSTA IN LVCE. | CANTO. | IN ANVERSA. | Appresso Pietro Phalesio. | M. D. CI.
In - 4°, oblong, 22 pages.

Sorgea l'Aurora.
Fillida mia se (2 p.).
Qual perla.

Londres (Brit. Mus.), C. A. T. B.; Gand (Bibl. Univers.), A. B. 6; La Haye (Bibl. Scheurleer), C. T. B. 6.

1607. — CANZONETTE | ALLA ROMANA | DE DIVERSI ECCELLENTISSIMI | MVSICI ROMANI | A Tre Voci | Nuoua-

mente Raccolte & date in luce. | CANTO. | IN ANVERSA | Appresso Pietro Phalesio | M. DCVII.

In - 4°, oblong, 44 pages.

Quand'il fido Pastore.
E le celesti sfere.

Bruxelles (Bibl. roy.), C. B.; Gand (Bibl. Univ.), C. B.

1610. — CANTO | FATICHE | SPIRITVALI | DI SIMONE MOLINARO | MAESTRO DI CAPELLA | Del Duomo di Genoua. LIBRO PRIMO | A Sei Voci | (Marque d'imprimeur) | IN VENETIA | Appresso Ricciardo Amadino. 1610.

In - 4°, 21 pages.

Ma tu che ne color cangi.

Londres (Brit. Mus.), 6; Munich (Staatsbibl.), complet; Bologne (Lic. music.); Augsbourg (Stadtbibl.), C. A. T. B. 5, 6 & Basso continuo.

C. COMPOSITIONS TRADUITES EN NOTATION MODERNE; PARTITIONS:

I. Dans le Trésor Musical, par R. Van Maldeghem (I. B. 10).

Année 1865, mus. religieuse, N° 12. Jesu Christe misereri mei (4 v.).

» 1873, mus. profane, N° 2. Ik seg u vaerwel (4 v.).

» 1875, mus. religieuse, N° 11. Regina coeli (5 v.).
N° 12. Haec dies quam fecit Dominus (5 v.).
N° 13. Magnificat (4 v.).
N° 14. Magnificat (4 v.).

» 1876, mus. religieuse, N° 1. O. Domine Jesu Christe (4 v.).
N° 2. Ave Sanctissima Maria (4 v.).
N° 3. Litania B. M. V. (5 v.).

II. Dans **Musica Sacra**, par Fr. Commer (I. B. 17).

Tome 20. N° 4. Laudate Dominum in Sanctis (4 v.)

» 21. N° 14. Laudate Dominum (5 v.).

N° 15. Veni sponsa Christi (4 v.).

» 26. N° 8. Litaniae B. M. V. (5 v.).

N° 9. Ave Maria (5 v.).

N° 10. Tribus miraculis (5 v.).

N° 11. Domine quando veneris (4 v.).

N° 12. Nunc dimittis (4 v.).

III. Dans **Musica Divina**, par Proske (I. B. 18).

Tome III. fasc. 1. p. 15.

N° 3. Litaniae Lauretanae (5 v.).

II. ŒUVRES MANUSCRITES.

Augsbourg (Stadtbibl.).

155. (9). Ma tu che ne (6 v.).

Berlin. (Staatsbibl.).

L. 321. en partition:

Sono spiriti d'amore (5 v.).

Se mi donat (4 v.).

W. 34. n° 341 - 46, en partition:

O admirabile (6 v.).

Hodie Christus (6 v.).

Tulerunt Dominum (5 v.).

Angelus Domini (6 v.).

Gaudent in coelis (6 v.).

Litaniae B. M. V. (6 v.).

Breslau (Stadtbibl.).

S. 1598.30. Beati omnes qui timent (6 v.).

S. 1590 b. 5. Hodie Christus natus est (6 v.)

Crimma (Gymnasialbibl.).

N° 149 - 152, XLIX & L (manque Tome II).

Exaltabo te Domine (5 v.).

Cantate Domino cant. nov. (2 p.) (5. v).
Exultate Deo adjutori (5 v.).
Domine non sum dignus (5 v.).
En parties:
Tantum ergo.

Messe à 4 voix, en ut.

Königsberg-en-Prusse (Univers.-bibl.).
69. Collectio in querquart.
Decantabat populus (6 v.), A. T. B.
Londres (British Museum).
Recueil coté: Additionnal, 34071.
33. Tirrhena mia.
Recueil coté: Additional, 30016-30021.
91. Some times when hope (Gia fu ch'io) (5 v.).
Londres (Roy. college of music).
No 1881. Some times when hope (5 v.).
No 1940. Labia amorose (4 v.)
Privo di voi (4 v.).
Malines (Collection personnelle).
En notation moderne, partitions.
à trois voix:
Se questa valle.
Deh lasciam.
à quatre voix:
Ick seg vaerwel.
Crespi d'orati.
Privo di voi.
Labbia amorose (2 p.).
à cinq voix:
Mignonne allons veoir (1 p.).
Las voyez comme (2 p.).
Donc si vous me croyez (3 p.).
Mon coeur se recommande à vous.

Rossignolet qui chante.

Sur la rousée mi fault.

Si donque tu me veus secourir.

Mon fils ma vie amour.

à six voix:

Soura le verdi chiome.

Et altri vezzosetti (2 p.).

Munich (Staatsbibl.).

Litania, à 4 voix, en partition.

Munster (Bischofliche bibl.).

Non turbetur cor vestrum (5 v.).

Tribus miraculis (5 v.).

Nurenberg (St. Lorenzkirche).

226. S. Egyd.

Ave Maria (5 v.).

Vienne (Nationalbibl.).

16705, N° 42.

De beata virgine : Vidi speciosam (5 v.).

Index Bibliographique

des ouvrages consultés:

1. **Edm. Van der Straeten.** La Musique aux Pays-Bas avant le XIXme Siècle. Tome VI.
2. **Rob. Eitner.** Biographisch-Bibliograpisches Quellen-Lexikon der musiker und musik-gelehrten· Leipzig, 1902.
3. **F.-J. Fétis.** Biographie universelle des musiciens, 2e édition, 1864.
4. **John Hawkins.** A general history of the science and practice of music. London, Ewer & C° 1875. 2 Tomes et 1 supplément.
5. **G. Baini.** Memorie storico-critiche della vita e delle opere di Giovanni Pierluigi da Palestrina, 2 volumes. Roma. 1828.
6. **J.-G. Walther.** Musicalisches Lexikon. Leipzig. 1732
7. **E. Vogel.** Bibliothek der gedruckten weltlichen vocalmusik italiens, aus den jahren 1500-1700· Berlin. A. Haack 1892. 2 Tomes.
8. **A. Goovaerts.** Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas. Anvers. 1880.
9. **H. Riemann.** Handbuch der Musikgeschichte. Leipzig 1907.
10. **R.-J. Van Maldeghem.** Trésor musical. Collection de musique sacrée et profane des anciens maîtres, 1865-1893, (Années 1865, 1873, 1874, 1876.).
11. **Rob. Eitner.** Bibliographie der musik sammelwerke des XVI und XVII jahrhunderts. Berlin. 1877.
12. **G. Draudius.** Bibliotheca classica. Francofurti ad Moenum. 1625.
13. **Alvin.** Catalogue de la bibliothèque Fétis, conservée à la Bibliothèque royale de Bruxelles. 1877.
14. **Ch. Burney.** A general history of music. London 1789. T. III·
15. **F. Parisini.** Catalogo della bibliotheca del Liceo musicale. Bologne. 4 Tomes. 1888-1903.

16. **D.-F. Scheurleer.** Catalogus der musiekbibliotheek van D. F. Scheurleer, 's Gravenhage, 3 Tomes 1893-1900.

17. **Fr. Commer**· Musica Sacra. Cantiones XVI, XVII soeculorum. T. XX, XXI, XXVI.

18. **C. Proske.** Musica Divina. Ratisbonae. Fridericus. Pustet. 1853. T. III.

19. **C.-F. Becker.** Die Tonwerke des XVI und XVII Jahrhunderts. Leipsic. Fleischer. 1847. I Vol. in - 4°.

20. **A. Goovaerts.** Notice dans la « Biographie Nationale ».

21. **G. Tebaldini.** L'Archivio musicale della Cappella Antoniana in Padova. Padova. 1895.

22. **Hugo Botstiber.** Eine unbekannte musikelische sammlung. (in Soc. internat. de musique. Recueil 1e année. 1899-1900. p. 328).

23. **G.-J. Hoogewerff.** Bescheiden in Italie omtrent de Nederlandsche kunstenaars en geleerden, IIe deel, 's Gravenhage. 1913.

24. **Magnette.** Essai sur la musique et les musiciens au Pays de Liége, (in Rivista musicall italiana. 1921).

25. **Bibliotheca Burghesiana.** Catalogue de vente de la bibliothèque Borghèse à Rome. Rome Viceno Menozzi. 1892.

———

Annexes.

I.

Dédicace du livre I des madrigaux à 6 voix.

All'Illustre Sig. et Padron mio sempre Osservandissimo Il Signore Horatio Henrici.

Solevano gli antichi dedicare à Minerva l'Oliva, à Silvano il Cipresso, ad Apollo il Lauro, & ciascuno loro Iddio quel che piu gli dilettava e compiaceva. Delche ricordandomi Signor mio, e sapendo, che V. S. tanto si diletta e compiace nella musica, e vocale & instrumentale e che si dolcemente suona d'ogni istrumento, e considerando ancora l'antica nobiltà della sua famiglia, sotto la cui protettione hanno solito conservarsi tanti virtuosi spiriti, ho voluto dedicarle et offerirle questa mia Terza compositione di Madrigali, tanto piu c'hò visto, che con infinita sua sodisfatione li canta, e forsi molto piu, che quelli non meritano. V. S. dunque li accetti con quell'animo, che celi dono, degnandosi di fauorirli et aiutarli con quella protettione che suole le cose di chi l'ama & osserva, come faccio io, e le bacio le mani.

Di Venetia il di 8. Genaro 1584.

Di V. Sig. Illustre

Seruitore affettionatiss:

RINALDO DEL MEL.

II.

Dédicace du livre II des madrigaux à 6 voix.

Al Molto Illustre et Reverendissimo Signor mio patrone colendissimo Monsignor Minutio Minucci Segretario di N. Signore.

Chi vuol vedere le virtù di V. S. Reuerendissima miri il conto che di lei tengono i Prencipi, che sono nel mondo stimati più

Sauij di maniera che quasi se la rapiscono di mano l'un l'altro per valersene ne' loro importanti negocij, ma 'l Serenissimo Duca Guilhelmo di Bauiera fautore incomparabile di tutti gli huomini di valore se l'hà tenuta per molt'anni cosi cara & adopratola in cosi gran maneggi, che chionche hà seruito in Corte di quel glorioso Prencipe ha hauuto mille occasioni d'honorare, & d'obligarsi a V. S. Reuerendissima la quale particolarmente, cosi in quella Corte come in quella di Roma oue la tirarono la santa memoria di Papa Innocentio & il giudicio sapientissimo di Papa Clemente (che Dio conserui per longhi anni per benefitio di sua Santa Chiesa) ha ella sempre fatta professione d'amare & fauorire la natione nostra Fiammenga la quale vn di le consacrerà non vn picciol volume di Musica, ma le statue di marmo & proprij cuori, intanto io che sono il minimo di quella Patria precorro a dedicarle il secondo libro de miei Madrigali à sei voci supplicandola a riceuere si picciol segno della gran deuotione mia in buono grado, & a tenermi raccolto sotto la sua protettione della quale mi può deriuare ogni bene con che li bacio pieno della debita riuerenza le sacre mani.

Di Calui à di 20 Marzo 1593.

Di V. S. molto Illustre & Reuerendissimo.

Deuotissimo Seruitore:

RINALDO DEL MEL.

III.

Dédicace du livre III des madrigaux à 6 voix.

All' Illustrissimo Signor et Patron mio Osservandiss: il Signor Martio Valignani.

Se bene nel ringratiare alcuno de benefitij riceuuti si deuono imitare i campi fertili, che rendono molto piu che non riceuono, tuttauia veggendo io esser infiniti quelli, che ho riceuuti dall' Illustrissima Casa Valgnana, ne potendo con altro, che con la gratitudine dell' animo ricompensarli, stimo la cortesia, & grande

humanità di V. Sig. Illustrissima appagarsene grandemente. Per questo dunque mi son mosso a dedicarle questo mio Terzo Libro de Madrigali à Sei Voci, desirando (mentre tal'hora per sua ricreatione si degnarà di sentirli) farle manifesto che tutto procede dalla continua memoria, ch'io tengo dell'infinito obligo che li porto, e pregandole dal Sig. Dio ogni bene humilmente li bacio le mani.

Di Roma li 15. Ottobre 1595.

Di V. Sig. Illustriss.

Deuotiss. Seruitore
RINALDO DEL MEL.

IV.

Dédicace du livre des madrigaux à 6 voix de 1588.

Al Sereniss. et Reverendiss. Sig^re^ Ernesto Duca dell'Alta et Bassa Baviera, et Conte Palatino del Rheno, Arcivescovo et Principe Elettore di Colonia, Vescovo de Liege, Amministratore di Monasterio, Heldisheim, Frisinga, Stavelot, Sig. et Padrone mio colendiss.

Quell'istesse cause, che del passato mi mossero à dedicar al Sereniss. Sig. Guglielmo Duca dell'Alta & Bassa Bauiera etc. Fratello di V. Altezza certi miei concetti Musici di Madrigali, mi mnonon hora à dedicarle questi. L'antica seruitù, che io, come tutti i miei, di continuo haueua portato & tutta via porto alla Maiestà della Regina di Dania suocera del Sereniss. suo Fratello sudetto, mi haueua spiuto à dedicar ad essa Maiestà alcuni Motetti, frutto, & primitie di questo pouero mio ingegno, & di poi i detti concetti di Madrigali ad esso Sereniss. suo Fratello; Principe, à pari di cui, insieme con V. Altezza & il Sereniss. Duca Ferdinando d'ambe due Fratello, non vi ha fra i Principi d'hoggidi chi si diletti della Musica; & chi ne sia ne cosi bene intendente. Di che l'huom tanto meno marauigliarsi deue, hauendo tutte tre le Altezze V. come heredità, oltre tante altre lodatissime parti, ancor questa (dico l'amore & affetto alla Musica, & la tan-

ta intelligenza d'essa) da quella, che risplendeua, vi é piu ch'in altro qual si voglia Principe, nella gloriosa et immortale memoria del Sereniss. Duca Alberto loro Padre, come à tutto il mondo é notissimo: & altrimenti ne possono far chiarissima fede le liberalità di quel realissimo Principe tanto honoratamente impiegate in eccellenti Musici: &, tra loro, l'eccellentissimo M. Orlando Lasso: il quale, antico seruitore d'essa gloriosa memoria, in questi suoi anni piu maturi felicemente viue, si riposa, & con ogni suo agio, & benignissimo trattenimento s'essercita nell'arte Musica, sotto l'ombra & protettione della Sereniss. Casa di Bauiera. Finirò dun che con la medesima supplica, ch'io all'hora feci à detto Sereniss. Signor Duca Guglielmo, testi seruita l'Altezza V. riceuer questo mio piccolo dono (qual vn che si sia) in vece di quell'animo prontissimo, & grande, ch'é in me, di seruirla; & agradirlo con affetto tanto benigno, quanto è humile & diuoto quello, con che io gli el porgo. E baciandole riuerentemente le Sereniss. mani, le prego da N. S. Dio ogni prosperità & contento. Della sua Citta di Liege. Alli 14. Luglio 1587.

Di V. Altezza.

Humilissimo et diuotissimo seruitore

RINALDO DE MELLE.

V.

Dédicace du livre I des madrigaux à 5 et 6 voix.

All' Illustrissimo et Eccellentissimo Sign. Padrone mio Collendissimo Il Signore Don Girolamo Acquauiua Duca d'Adri.

Dal di che 'l Signore Mario Valigniani mio padrone mi offerse alla E. V. & ch'ella per sua benignità, et somma cortesia se degnò riceuermi nel numero de suoi minimi seruitori, compiacendosi delle mie frali, et pouere compositioni, mi proposi sempre nell'animo di mostrargli quanto grande, & affettuosa sia quella seruitù con la quale la reuerisco, Ma considerato poi il gran merito della E. V. e le mie deboli forze di tal maniera mi sgomentai che mi rimasi all'hora di farlo, Hora confidato nella sua innata

bontà, et da quella preso ardire, et mosso etiandio dall'essempio di quella pouera donniciuola Hebrea, che non si sgomeniò offerire il picciolo, & pouero suo dono al tempio, benche vedesse farsegli, & grandi, & ricchi, Hò voluto che questi miei Madrigali à cinque & sei voci comunque eglino se siano vengano fuora sotto l'auspitio & pratrocinio de V. E. Riceuali, & gradiscali dunque La E. V. non altrimente che dal Signore Iddio fù & aggradito, & riceuuto il dono della pouera donna, che con la medesma humiltà, & affetto di core io celi dono, & consagro, Et qui humilmente baciandogli le mani le priego dal Signore ogni colmo di felicità.

Dall'Aquila alli 30. Genaro. 1585.

Di V. S. Illustrissima et Eccellentissima.

Deuotissimo et minimo seruitore.

RINALDO DEL MEL.

VI.

Dédicace du livre I des madrigaux à 5 voix.

Al Molto Illustre Signore mio et Patron Osservandissimo il Signore Mario Valignani.

Non m'è stato punto di fatigarisoluermi a chi douesse io dedicare questi miei madrigali secondi c'hora mando in luce, perche dal di ch'io conobbi V. S. Illust: di tal maniera meli dedicai, che ne loco, ne tempo fia, che cancelli dall'animo mio quella viua, & vera affettione, con la quale & l'amo, et osseruo et fei ferma risolutione di darli fuora sotto la prottetione, et fauor suo: & aciò fare m'hanno inanimato, et il desiderio ch'è in me di sempre seruirla nobiltà della sua casa, che per tanti lustri si è serbata, et per quel che si vede si serberà perpetuamente nobilissima, & il merito delle sue rare qualità, & virtù, delle quali la benigna Natura gl'èstata cosi cortese, et larga dispensatrice, ch'oltre quella della Musica della quale tanto se diletta, & della volgar poesia che si bene possiede, vien dotata di tant' altre scientie, che per non parere adulatore lascio che da per se si scuoprano al mondo, ne solo si contenta, che regnino in

se stesso ma con ogn'honorato mezzo opera, che soccessiuamente perpetuino nell' Illustre Sig. suo figlio, Ecco dunque Illustre Signore mio che sotto la vostra tutela vengono arditamente, fuora, aiutateli, fauoriteli, difendetegli poi che non meno sono vostri che miei, Et con questa, Et con ogni debita riuerentia gli bascio le mani. Di Chieti il di primo di Genaro. 1584.

Di V. S. M. Illustre.

Affettionatissimo Seruitore.

RINALDO DEL MEL.

VII.

Dédicace du livre III des madrigaux à 5 voix.

All'illustre Signor e Padron mio osservandiss. il Signor Donat' Antonio Tauldino, Reggio Segretario d'Apruzzo.

L'essere io tanto affettionato servitore dell'Illustre Sigt Horatio Henrici cognato di V. Sig. e gli infiniti beneficij da lui ricevuti, fanno ch'io sia, e cerchi d'apparere, comunque io posso, à lei il medesmo; et havendo giudicato di qual maniera finalmente mi è parso dedicare à V. Sig. questo mio Terzo Libro de Madrigali à Cinque voci, accio finiti i reggij negocij, alle volta possa alquanto ricrear l'animo con le Muse, à lei & à tutti i suoi signori fratelli tanto grate. Accetti V. Sig. il dono, benche piccolo, considerati i suoi meriti, e l'animo grande che io tengo di servirla; Nostro Sigonre la conservi et esalti come desidera è le bacio le mani. Di Venitia il di 2. Genaro. 1587.

Di V. Sig. Illustre.

Seruitore Affettionatiss.

RINALDO DEL MEL.

VIII.

Dédicace du livre V des madrigaux à 5 voix.

All'Illustrissimo Signor e Patron mio Osservandissimo il Signor Lutio Savello.

Sono tante le virtù congiunte con la nobiltà del sangue di V. Sig. Illustriss. che à chiunque ben le scorge nasce incredibile desiderio d'esserle seruitore, E ciò prouo in me stesso, che conoscendola colma d'ogni sorte di scienza, e virtù, & sapendo quanto per ricreatione dell' animo tal' hor si compiaccia passar'il tempo con la Musica, mi son mosso per debito della seruitù mia, et delli molti fauori che lei mi hà fatti, à dedicarli questo mio Quinto Libro de Madrigali à Cinque voci, non ch'io creda con questo disciormi nè in picciola particella dall' infinito obligo ch'ïo riconosco tenergli, ma per dimostrarli qualche segno del grato animo, et della perpetua mia osseruanza verso di lei. La prego dunque si degni accettarlo volentieri, si come io piu che volentieri lo consacro ol suo nome essendo certo, che con la fama delle sue virtudi sarà molto piu in gratia appresso il mondo. Il Signor Dio la feliciti secondo i suoi desiderij.

Di Magliano il dì Primo Maggio 1594.

Di V. Sig. Illustriss.

Deuotissimo Seruitore.

RINALDO DEL MEL.

IX.

Dédicace du livre I des madrigaux à 3 voix.

All' Illustrissimo Signor et Patrone mio sempre Colendissimo Il Signor Filippo Valignano.

Sapendo io, Illustriss. Sig., come le fù cara quella muta di Madrigali che io dedicai l'anno passato all' Illustriss. Signor Padre suo, Non ho voluto mancar (in segno dell'osseruanza mia) dedicar la presente à V. S. Illustriss. si per li tanti beneficij recouuti, si perche sò con quanta leggiadria suoni e canti, si anco per mantener la mia promessa all' Illustriss. Signora Paola Sauella sua carissima Madre & mia Signora et Patrona observandissima. Nè le dispiaccia che siano à tre Voci, perche, come ben sanno li dotti Musici, in questa nobilissima scienza non vi è altro numero più perfetto del Ternario, nascendo da

esso tutte le consonanze musicali, con li numero settenario. Et li Pittagorici dissero che contenendosi in questo numero, Principio, Mezzo, e fine, era fonte d'ogni perfettione, Onde meritamente s'acconuiene a V. Sig. Illustriss. la quale non guarderà, la prego, tanto al picciol dono, quanto all' animo con che si dona, & con questo facendo fine, con ogni debita riuerenza le bascio le mani.

Di Roma li 21 Genaro. 1585.

Di V. S. Illustrissima.

Seruitore Affettionatissimo
RINALDO DEL MEL.

X.

Dédicace du livre II des madrigaux à 3 voix.

All' Illustre Signore et Padrone mio Osservandissimo il Signor Camillo Henrici.

Dal giorno ch'io diedi in luce il Primo Libro de miei Madrigali a Sei voci sotto l'ombra del molto Illustre Signor suo Padre, restai talmente preso dalla modestia, prudenza, & grandezza d'animo qual in si giouenil' età si scorge in V. Sig., che non possendo per la debolezza mia mostrarle in altro l'affettione e desiderio grande che io tengo di seruirla, mi è parso con questo picciolo dono sodisfare in parte all' affetto dell' animo mio, dedicando a lei questi pochi frutti delle mie fatiche de Madrigaletti a tre voci: quali fauoriti, & sotto l'ale sue ancor che piccioli siano, spero forse ardiranno comparir tra grandi & homini maturi. Si degnerà dunque riceuerli come sono, & con la solita sua cortesia fauorirli, ch'io in tanto pregarò il Sig. Iddio ne conceda gratia possa vn giorno dedicar fatiche maggiori a V. S. in molto maggior stato, & offerendomi prontissimo a seruirla, le bacio le mani.

Di Magliano Capo di Sabina, il di 9 Feb. 1586.

Di V. Sig. Illustre.

Seruitore Affettionatiss.
RINALDO DEL MEL.

XI.

Dédicace du livre III des madrigaux à 3 voix.

Al Serenissimo Principe et Signor mio Clementissimo, Il Signor Duca Massimiliano di Bauiera Conte Palatino del Rheno, etc.

Hauendo io messo insieme il Terzo Libro di Madrigaletti à Tre Voci, non meno deletteuoli che artificiosi, e volendoli dar in luce, mi è parso non solo conueniente ma debito della antica seruitù mia dedicarlo all'Altezza vostra, si come la maggior parte dell'. opere mie sono dedicate alla Serenissima Casa di Bauiera, & di Lorena, sicuro de sotte l'ale, e protettione di V. A. Sereniss. saranno grate al mondo, e principalmente alla Regal Casa sua doue tanto aggradisce si nobil scienza, Degnisi dunque Vostra Altezza Serenissima d'accettar volontieri si picciol dono, in vece della prontezza dell' animo mio che tengo di seruirla sempre, Nostro Signor la conserui felicissima, & io in tanto con ogni humiltà le bacio le mani.

Di Roma li 27 Marzo 1594.

Di V. A. Serenissima.

Humilissimo Seruitore.
RINALDO DEL MEL.

XII.

Dédicace du livre des madrigaux spirituels à 3 voix: 1596.

Alla Serenissima Madama Dorothea di Lorena Duchessa di Bransvic, et Luneburgo Contessa di Claramonte in Beauuoisy, Padrona della Terra & Dominio di Creyl, &c. Signora mia Colendissima.

Tengo sempre, & viuamente scolpita nel cuor mio (Serenissima Madama) l'eccellenza dell'ingegno di V. A. Serenissima à me manifesto prima per publica fama, & poi per hauerla seruita per suo Gentil'huomo facendo mi degno dell'honoratissimo priuilegio di che nel mio partir da Tortona mi fece dono, che

prima di me stesso che di tanto beneficio dimenticar mi posso. Onde volendo io dar' in luce vn Concertino Spirituale à Tre Voici hò giudicato non poterlo inuiare à sublimità di ingegno amatore di questa virtú quanto al suo, al pari del quale dirò che non vi arriua altra Principessa di questo secolo, sperando sempre che la protettione, & valore de V. A. Serenissima reprimerà ogni audacia, ò emulatione de maleuoli, che volessino calunniarlo. Non si sdegni donque riceuer'il piciol dono, che con quello gl'estibisco anco la Vita, in ricompensa di tanti fauori che mercè della generosità sua si degnò farmi, di che le resto perpetuamente obligato e facendole debita reuerenza le priego dal Sinor ogni felicità.

Di Roma il di 20. Agosto. 1596.

Di V. A. Serenissima
Humiliss. & deuotiss. Seruitore
RINALDO DEL MEL.

XIII.

Dédicace du livre I des motets.

Serenissimae Principi et Dominæ D. Christiernæ Daciæ, Sveciæ, Norvegiæ etc. Regine natæ, Mediolaniq; Lotharingiæ, Barri Duci, ac Derthone, Marchioni etc.

Rinaldi Del Mel S. D.

Cum sepè animo voluerim; Princeps Serenissime, quantis qualisbusque maiores olim, et nunc fratres meos, qui familiari ministerio tibi assistunt, meque ipsum prosequuta fueris et in dies prosequaris beneficijs et fauoribus: cogitaui aliquoties quid propterea liberalitati & benignitati tuae a me retribuendum foret; Sed quid dignum humillimæ fortunæ vir, sublimitati Regiæ rependere poterit? Doctus attamen quod inter innumeras corporis animique tui heroicas etiam supra sexum virtutes, musices peritia polleas non modica: eiusque armonicis modulationibus, dum grauium tuarum curarum cessat interpellatio, aliquando oblecteris: memor item quod Derthone anno proximè acto qui-

busdam à me editis cantionibus dum te coram concinerentur, quam gratis auribus arriseris, audeo hos sacre lectionis modulos rudis ingenii mei primitias licet agrestes Cels. tuae consecrare non tam in pietatis erga te meæ argumentum, quam quod sub nomine tuo in lucem prodeuntes decorentur et tutentur. Suscipe igitur Seruuli tui munusculum qualecumque sit, modulosque istos quod sacris tuis aliquando cantentur non dedignare, quos si iudicio applausuque tuo comprobatos fuisse dedicero, in maiores huiusce studij conatus mirum in modum excitabor. Vale.

Romæ Nonis Augusti 1581.

XIV.

Dédicace du livre III des motets.

Illustri admodum pariter atque Reverendo Domino Carolo Valignano Metropolitanæ Ecclesiæ Teatinae Archidiacono Rainaldus del Mel F. & S. P. exoptat.

A Deo omnibus ex Illustri Valignana familia obnoxius esse videor; vt ipsis (pro mea vi) diebus omnibus vitae meae inseruire vellem: maxime verò tibi Carole amplissime, et quòd bonos omnes ames, et quod studiosos cunctos non solum amplectaris, sed et miro quodam modo faueas, protegas, atque defendas, et quòd me amore quodam pio semper prosecutus sis, et sedulo prosequaris, et tandem quòd operibus pijs ita diligenter intendas, vt nulla sit Excellentia in ista ciuitate Teatina, nullum nosocomium, nullum procotrophium, nullum brephotrophium, nullum tandem xonodochium, vel quodcunque aliud pium: quæ tuis non sint muneribus, et elemosinis adaucta, et solertia magnificata: quapropter nil ventus sum istas meas cantilenas, (quae Mothecta dicuntur) sub tuum praesidium in lucem emittere. Quo igitur soles alia munire munimine munias, qua tueri tutela tuearis, postremoque qua defendere defensione defendas, meque famulum tuum perpetuis beneficijs deuinctum esse, certo scias, et vale.

Teate idibus Nouemb. 1585.

XV.

Dédicace du livre V des motets.

Illustriss. et Reverendiss. D. Gabrieli S. R. E. Cardinali Palaeto Episcopo Sabinen. Raynaldus del Mel. S. P. D.

Cum primum (Illustrissime Princeps) hujus Sabinensis Ecclesiæ Præsul extitisti, omnes quæ ad principem spectant, & pietatis, et liberalitatis virtutes in te aperte apparuere. Tu enim ubi templi hujus ornamento, atque decori multa pictura, nec quidem exiguo sumptu consulueras seminarium Clericorum (in fundamento cujus maximæ difficultates dudum exoriebantur) mira sane prudentia addidisti ad bonas artes capessendas plurium facultatum professores in eo constituens, meque etiam licet indignum, quo Alumni scientia Musices imbuantur, habere voluisti: Quo factum est, ut ad tuorum erga me beneficiorum multitudinem, ac magnitudinem hoc quoque maximum accesserit. Quamobrem non modo vires in referenda, verum animus in cogitanda gratia mihi plane deest. Nec eo a me tibi has sacras cantiones nunc dicari velim existimes, ut tenui munusculo tantam meritorum molem me vel leviter attingere posse credam; sed ut si minus quod debeo, saltem quod possum grati animi testimonium, ac perpetuae meae ergo te obseruantiae qualecumque monimentum aedam. Vale.

Manliani Calendis Martii 1595.

XVI.

Dédicace du recueil intitulé : Sacrae cantiones 1589.

Serenissimae Principi ac Heroinae D. Renatae, Sereniss. Guilhelmi utriusque Bavariae Ducis conjugi, Lotharingiae Barri, etc. Ducissæ.

Ea est humanæ naturæ conditio, Serenissima Princeps, vt quotquot fluxa hac luce fruimur, immortalitati assequēdæ certatim, tametsi modis diuersis, incunbamus. Ad quā tamen, cum vnica sanctarum virtutum scala ascensum certissimum praestet,

ij profectò magis ea digni videntur, qui illuuie quadam vitiorum depulsa, per eiusmodi aeternae gloriae semitam, ardentioribus ad eam studijs euehuntur. Qua in re, quum Sereniss. Celss. V. maximè etiam supra foeminei sexus vires, eniteat: vtpote quae (vt stirpem Regiam, iudicij maturitatem, animi mansuetudinem, morum suauitatem, atque id genus alia laudabilia permulta sileam) pietatem illam auitam: admirandam (inquam) tot hisce turbulentissimis contra Romanam Ecclesiam exortis tempestatibus, Catholica in Religione pectoris sui planè regij, constantiam, non sine magna diuinæ Maiestatis prouidentia, cum euidentissima subditorum suorum vtilitate inconcussam gloriosissimè semper conseruauerit: non abs re mihi visum fuit, si ad summi Dei gloriam, ac Cels. V. immortalitatem, hasce Sacras Cantiones, licet rudioris Mineruae, in lucem emitterem. Equidem vehementer vt id facerem, arctissimum me impulit obseruantiae vinculum, quo Sereniss. Lotharingicæ familiæ, ac peculiariter V. Celss. me obstrictum comperio. Nam vt de sorore mea Maria, olim tam in Sereniss. matris Reginae Daniae, quam ipsiusmet V. Celss. antequam cum Serenissimo Bauariae Duce Guilhelmo contraxisset, seruitijs feliciter enutrita, audire memini, non solum me Celss. V. è sacro fonte suscepit, sed beneuolentie testatione, suo ipsius nomine donauit, ac Renatum vocari voluit. Aderat tecum tum temporis et Illustriss. Ducissa Arschotana Sleistadij, quò se ab hostilibus Gallorum copijs magna feritate florentissimam Vestram Lotharingiam inuadentium, vna cum Serenissima Maiestate Reginæ matris receperat. Quapropter, ne accepti tanti beneficij immemor viderer, æternæ memoriæ, perpetueque gratitudinis, et obseruantie ergo, sacrum hocce munusculum, pro tenuioris fortunae, atque ingenioli mei qualitate, V. Sereniss. Celss. offero, dedico atque consacro; obnixè postulans, vt, tametsi conspectu suo indignum, serena fronte id è manibus humillimi sui clientuli suscipere dignetur. Quod si impetrabo, et ingens me beneficium accepisse sentiam, et ingratus sim, nisi Deum

cpt. Max. pro diuturna nominis vestri incolumitate interpellem. Leodio Idibus Octob. 1588.

Sereniss. Celss. Vestræ.

Humillimus clientulus.

RENATUS DEL MELLE.

Les peintres bataillistes
Pierre et Jean-Pierre Verdussen.

J'extrais de notes relatives aux « petits maîtres » anversois du XVIII[e] siècle quelques renseignements sur les Verdussen, peintres bataillistes.

Le père, Pierre Verdussen, né à Anvers le 10 février 1662 et mort après 1710, se rattache à une longue lignée d'artistes de ce nom ; ses œuvres sont peu nombreuses. La *bataille d'Eeckeren* (30 juin 1903), sombre tableau d'antichambre appartenant aux collections de l'Hôtel-de-ville d'Anvers, est placé maintenant dans le cadre évocateur de la Vieille Boucherie. Un grand *paysage boisé* (signé), se voit au musée Plantin ; un autre au Rudolphinum de Prague (signé et daté 1689). A Augsbourg, un *rafraîchissement après la chasse* ; enfin, une *vue de Windsor*, au Palais de Hampton-Court. Tout cela n'offre qu'un intérêt assez médiocre.

Le fils, Jean-Pierre Verdussen, né à Anvers vers 1700, beaucoup plus attrayant, mérite qu'on s'y arrête. Il vécut longtemps en France, et mourut le 31 mars 1763 à Avignon, où le musée Calvet possède un bon dessin de lui : la *bataille de Plaisance* (1746) à la plume, teinté de bistre. La Provence devint la patrie d'élection de ce Jean-Pierre Verdussen, qui parait avoir été un aimable compagnon, à en juger par le charmant tableau d'intimité qui se trouve au musée de Toulon,

où le peintre provençal Honoré Révelly, lointain émule de Chardin, l'a représenté avec sa femme (Voy. Gaz. B. A. 1906 VI p. 167).

Verdussen habitait Marseille dès 1744 ; l'Académie de peinture et de sculpture de cette ville l'accueillit en 1759 ; (une tradition veut même qu'il en ait été le directeur). Le musée de Longchamp renferme deux *chocs de cavalerie*, signés, dont le meilleur, avec ses grands coups d'épée et ses coursiers cabrés dans des nuages de poudre, constituait son morceau de réception. Il s'y révèle digne continuateur des Wouverman et des Van der Meulen, de Huchtenburg, du chevalier Breydel et de beaucoup d'autres, tant Hollandais que Flamands, qui s'illustrèrent dans un genre encore apprécié aujourd'hui sur le marché de la curiosité, malgré que la guerre moderne ressemble aussi peu que possible à ces jolies escarmouches. C'est de Marseille que Verdussen fut mandé à Turin par le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III qu'il accompagna désormais dans ses campagnes. Sans revêtir l'aspect d'« échiquiers stratégiques » comme les vastes toiles d'un Pierre Snayers au précédent siècle, certaines compositions de Verdussen témoignent de sérieuses connaissances de la tactique militaire d'alors, — de l'époque courtoise du « Tirez les premiers, messieurs les Anglais ! » La *défaite des Impériaux par l'armée franco-sarde à Guastalla* (19 septembre 1734) visible à la pinacothèque de Turin (PL. I) suffit à caractériser son habile procédé de mise en scène. Le roi — dit le catalogue — y est représenté dans l'acte d'exhorter ses troupes. Celles-ci marchent allègrement, tous étendards déployés, vers des fermes incendiées qui fument à l'horizon... Le tableau provient de la Galerie des batailles au Palais royal de Turin ; les archives portent trace de payements faits à l'artiste en 1743 et 1745 pour deux tableaux représentant la bataille de Guastalla.

Selon Jules Dujardin « Verdussen se plut à commémorer des batailles, des chasses, des foires, en un mot tous les sujets où il trouvait moyen de faire montre de ses connaissances anatomiques du cheval. »

Enumérons au hasard des ventes et collections quelques échantillons : *L'inspection des chevaux* (Paris, 25 avril 1892) ; la *foire au chevaux*, des maquignons exhibent leurs performances aux acheteurs (Roubaix, collection Alphonse Wattel-Bayart, 17 décembre 1906) ; le *camp* (Pl. II) excellent tableau appartenant à M. Bertram à Bruxelles; à gauche, un enfant désigne une impeccable signature. *Combat de cavalerie près d'une place forte* (Biondi, Paris, 27 décembre 1871) ; *paysage avec épisode militaire* (duc de Persigny, Paris. 4 avril 1772) *Reddition d'une ville*, *dispute entre soldats et paysans*, la matière abonde ! De nombreuses *surprises d'un convoi* (exemple, vente chez Fréd. Muller, Amsterdam, 27 avril 1909, tableau actuellement en Suède ; aussi, une *attaque de cavaliers* dans une collection de Stockholm). *La chaise de poste attaquée*, *les bagages d'une armée surpris par l'ennemi* (à Schleissheim) et toutes les variantes imaginables. On y constate l'influence prépondérante de Wouverman, — imité plus strictement encore par un Anversois contemporain de Verdussen, Charles van Falens, qui se fixa à Paris et dont les sujets de chasse ont été gravés. On épingle des titres plus tranquilles : *une hôtellerie ; le départ des voyageurs* (dessin de la collection Beurdeley, 6e vente. Paris 8-10 juin 1920) ; *halte de cavaliers* (exemple, succession Delbende-Courbon, à Lille, 13 octobre 1902) ; *halte à la fontaine*, *repos de chasseurs* ; *chasse au cerf*, *chasse au faucon* (deux pendants dans la vente Lenoir, Paris 1874) évoquant les fastes de la vie seigneuriale, meute et piqueurs. Enfin, des scènes rustiques : *la vendange* ou *la visite à la nourrice*, une anecdote un

peu fade (vente Bigillon, Grenoble, avril 1869), *la rentrée à la ferme ; intérieur d'écurie* (délicieux tableau vendu à Bruxelles le 27 avril 1920, retrouvé à Amsterdam quelques mois après et reproduit au catalogue). L'interprétation directe de Nicolas Berchem, dénoncée dans un *paysage montagneux, au couchant, avec bergers et troupeaux* (musée de Carlsruhe.)

Ces tableaux sont signés et le plus souvent datés. Deux spécimens expriment à souhait le tempérament modéré de notre batailliste. Chez le Dr. Berlingeri, à Gênes : *la Guerre* et *la Paix*, en pendants. *La Guerre ;* dans le fracas de la mousqueterie et le cliquetis des sabres, des cavaliers sont précipités du haut d'un pont. Ce sont là jeux de princes ! Encore qu'au temps du maréchal de Saxe, les mêlées ne soient pas toujours aussi terribles — et loin de là — qu'elles en ont l'air en peinture, comme nous aimons mieux *la Paix* ! La paix victorieuse, au pied des remparts, où de beaux gentilshommes caracolant s'approchent chapeau bas d'une svelte amazone coiffée d'un tricorne, qui reçoit en souriant l'hommage de la ville conquise !

En commentant les œuvrettes de ce très petit peintre de grandes batailles, j'ai pensé que peut-être l'absolue antithèse de ses images édulcorées vis-à-vis de l'horreur tragique de la guerre d'aujourd'hui ferait considérer avec indulgence un Jean-Pierre Verdussen, historiographe de la *Guerre en dentelles*.

P. Bautier.



J. P. VERDUSSEN. — La bataille de Guastalla. (Picanothèque de Turin.)



J. P. VERDUSSEN. — Le Camp. (Collection Bertram, Bruxelles.)

La Dîme des Roses, à Tournai au XIVe siècle.

La dîme, on le sait, est un impôt, volontaire ou forcé, prélevé par l'église et parfois par le seigneur, sur les produits de la terre.

Elle représentait chez les juifs, la dixième partie de la récolte faite chez certaines tribus d'Israël, pour servir à l'entretien des membres de l'une d'entr'elles, celle des lévites, qui ne possédaient pas de biens et qui étaient chargés du service du culte pour tout le peuple.

Cette obligation, prescrite par le droit canon, chez les peuples chrétiens, fut, de bonne heure, sanctionnée par le droit civil, sous la forme plus compliquée d'un droit féodal et maintenue en France, sous l'ancien régime, jusqu'à la révolution, qui l'abolit par la loi du 4 août 1787, en même temps que les autres droits féodaux, tandis qu'elle subsista beaucoup plus tard chez certaines nations catholiques. (1)

Contrairement à l'étymologie du mot, qui signifie la dixième partie de la récolte, elle était généralement très au-dessous de cette proportion. (2)

A Tournai, la dîme due à l'église portait sur quatre articles : d'abord sur les fruits de la terre — c'est la dîme ordinaire ;

(1) En Espagne, le cinquième commandement de l'Eglise prescrit encore le paiement de la dîme : pagar diezmos y primicias a la Iglesia de Dios, (Pequegno manual del cristiano. Vers 1890).

(2) On appelait décimateur, la personne ou l'institution chargée d'imposer la dîme, ou de la percevoir.

puis sur certaines herbes, tel le trèfle — que l'on appelait la dîme verte ; sur le croît des animaux — ou dîme de sang ; enfin sur les fleurs, et plus spécialement sur les roses. (1)

C'est de la dîme des roses que je veux vous entretenir.

Il est vraisemblable que cette redevance remontait à une haute antiquité, mais que, très tôt, aussi, elle cessa d'être perçue.

En tous cas, c'est en 1363 seulement qu'on en trouve la première mention, dans une convention entre le chapitre de la cathédrale de Tournai et le magistrat (les consaux) de cette ville.

La charte de 1563 donne, dans son préambule, ce que nous appellerons l'historique de la question, et ensuite le concordat conclu entre les doyens et membres du chapitre, d'une part, et les magistrats communaux, d'autre part.

Les premiers prétendaient que la dîme des roses croissant sur le pouvoir de Tournai, leur appartenait tant de droit commun que de raison, et qu'autrefois ils l'avaient levée par leurs gens et en avaient été en possession si longtemps qu'il n'était mémoire du contraire.

Les seconds soutenaient qu'elle n'avait jamais été levée et qu'il n'était pas d'usage de payer une dîme sur les roses.

Pour mettre fin au débat il fut convenu que, pour cette dîme, les doyen et chapitre recevraient chaque année, sept chapeaux ou plutôt sept couronnes, de beaux boutons de roses rouges, bien faits, à livrer par une ou deux personnes honnêtes, le jour de Saint-Barnabé, (11 juin) ou le jour de la nativité de Saint-Jean Baptiste, (21 juin) à l'heure du commencement de la grand'messe, en l'église de Tournai (la cathédrale), au grand autel, si à l'un des deux jours devant dits, il y avait des roses pour faire ces chapeaux; moyennant quoi les habitants

(1) POUTRAIN, Histoire de Tournai, tome I. 247.

de Tournai demeureraient quittes à toujours de la dîme des Roses. [1]

Nos deux historiens tournaisiens Cousin et Poutrain, en ont parlé, le premier au livre IV. p. 156 et le second au tome 247.

Cousin en a donné le texte, mais d'une façon incomplète.

Nous croyons qu'il est assez intéressant pour le reproduire ici dans son entièreté.

« A tous ceaus qui ces présentes lettres verront ou oront
» Doyens et Cap(it)les de l'Eglise, Prevost jures eschevins et
» eswardeurs de le citee de Tournay salut : comme debas et
» contenz fuist meus ou en esperance de mouvoir entre nous
» Doyen et capitle pour nous et pour nostre église d'une part,
» et nous Prevos jures eschevins et eswardeurs dessus dis pour
» nos bourgois manans et habitans d'autre part sur ce que
» nous Doyens et capitles disiens et mainteniens le disme des
» roses naiscens et croiscens au pooir de Tournay à nous
» appartenir tant de droit commun comme de raison et que
» aultrefois l'aviens levé par nos gens et censiers et de ce
» fumes et avons esté en possession de si longtems que
» memore n'est du contraire. Nous prevos, jurés esche-
» vins et eswardeurs dessus dis, au nom et pour nos bourgois
» manans et habitans dessus dis disons le contraire et que
» ladite disme n'avoit onques estet levée ne estoit usages ne
» coustume de payer dismes des roses, ains en devoient estre
» les dis bourgois manans et habitans francs et quittes selonc
» le anchien usage et coustume de Tournai wardes et main-

(1) D'après HAUVERLANT DE BAUNVELAERE, cette dîme se prélevait en la paroisse St-Jean-Baptiste. t. XIII p. 53.

» tenus de si longtems qu'il n'est mémoire du contraire. Fina·
» lement nous prevost jures eschevins et eswardeurs dessus
» dis au nom et pour les dis bourgois manans et habitans,
» pour bien de paix et de concorde et pour oster toute matère
» de plait et dissension, avons accordé consenty et ottroyé,
» accordons, consentons et ottroyons que au nom et pour
» ladite disme des roses naissans et croissans au pooir de
» Tournay, le dessus dis Doyen et caplês (chapitre) aront
» cescun an, à toujours, sept capeaux de boins boutons ver-
» maulx de roses, bien fais, à livrer par une ou deux per-
» sonnes honnestes ; qui les capeaux feront au jour St-Bar-
» nabé, ou au jour de la nativité St-Jean-Baptiste. à l'heure du
» commenchement de grant messe en l'Eglise de Tournai, au
» grand autel, se à l'un des deux jours devant dicts estoient
» roses pour faire capeaux ; et parmy tant, tous les Bourgois
» manans et habitans seront quittes et délivrés à tous jours
» de payer dismes des Roses, au pooir de Tournay Et nous
» Doyen et Caplês (chapitre) dessus dits pour nous et pour
» nostre dicte église parmy les coses dessus dictes nous tenons
» pour contens et suffis, perpetuellement, des dictes dismes ;
» Et nous parties dessus dictes, les promettons et avons en
» convent a warder tenir et faire tenir fermone? sans jamais
» venir à l'encontre. En tesmoing desquelles coses pour par-
» ties dessus dittes est assavoir Doyens et Capitle dessus dis
» avons fait sceller ces présentes lettres du scel as causes de
» nostre ditte église, et nous prévost jurés eschevins et eswar-
» deurs dessus dis les avons fais sceller du scel as causes de
» la ditte citet. lesquelles furent faictes et accordées le ven-
» tiesme jour du mois de Julet l'an de grace mil trois cens
» soissante et trois. »

Acte sur parchemin, scellé en cire brune sur double queue de parchemin ; 1° le sceau du chapitre, de forme ovale, portant au centre la figure de la Vierge assise (*sedes sapientiae*) ; elle est nimbée et tient de la main droite un globe terrestre, tandis que sa main gauche soutient l'enfant Jésus, debout, sur ses genoux, et bénissant. En exergue : *Sigillum* [*to*]*rnacensis ecclie* [ad. c]*ausas*, avec la marque du pouce, comme contre-sceau. Dimensions 52 × 38 millim. (1) 2° le sceau rond de la ville de Tournai, portant au centre le château de Tournai que domine le beffroi ; le tout sur un semis de fleurs de lys, et en exergue : *Sigillum ad causas Civitatis tornacensis*, et son contre-sceau, à la fleur de lys, avec les mots : *Secretum ad causas* ; au dos du parchemin : le chiffre XXXVII barré, et remplacé par IIc et XXIIII. (Archives de Tournai, chartrier, n° 286).

De cette remise solennelle de couronnes de roses, à la messe de St-Barnabé ou à celle de St-Jean-Baptiste, il n'est point parlé dans la suite, si ce n'est, encore une fois, à propos d'une nouvelle réclamation du chapitre en 1588, dont nous trouvons la trace dans les délibérations des Consaux, ou magistrats communaux de Tournai, du 21 juin de cette année.

Le chapitre ayant réclamé la livraison des chapeaux de roses, objet de l'acte de 1363, le magistrat chargea quelques-uns de ses membres, les chefs et Conseil, de se renseigner au sujet de cette réclamation, et ceux-ci lui firent rapport qu'à leur avis, cette prestation n'avait jamais été faite, et que le

(1) Ce même sceau se rencontre sur des actes plus vieux d'un siècle environ, notamment du 15 août 1268, aux archives de T. C'est une œuvre remarquable de sculpture, du 13e siècle. (AD. HOCQUET. Invent. des arch. de T., n° 75,

titre produit par le chapitre n'était pas reconnu par la Ville ; qu'en conséquence il n'y avait pas lieu d'admettre la réclamation du dit chapitre. Le Conseil adopta cette manière de voir et déclara au chapitre qu'il n'était intentionné de livrer ces chapeaux de roses; que d'ailleurs la Ville en était déchargée en vertu du placard de S. M. (?) ajoutant « néantmoins que s'ils sçavent » faire apparoir plus amplement de leur prétendu, par con- » cordat ou tiltres authentiques, en ce cas de requérir commu- » nication (dudit titre). »

Nous n'avons rien trouvé quant à la suite donnée à cette réclamation, mais il paraît étrange qu'elle ait été méconnue par la Ville, puisque le titre relatif à la prestation réclamée se trouve encore, nous l'avons vu, au chartrier communal. (1)

On ne rencontre plus, dans la suite, de mention relative à la Dîme des Roses.

Cet emploi de chapeaux ou plutôt de couronnes de roses n'est pas un fait isolé dans les coutumes de Tournai.

Différentes catégories de personnes et notamment des membres du clergé en portaient dans certaines circonstances. Nous en trouvons d'intéressants exemples dans les comptes de l'église St-Brice : en 1400-1, on trouve mentionné l'achat de II capiaux de roses pour les « seigneurs prebtres » qui portèrent le Saint Sacrement. En 1404-5, on achète encore quatre

(1) Il est vrai que cette convention ne porte pas le grand sceau de la Ville, mais seulement le scel *aux causes*, qui n'engageait pas la personnalité politique de la commune et dont on se servait généralement pour les obligations de peu d'importance. La dernière phrase de la réponse du magistrat permet plutôt de croire que la Ville ne connaissait pas l'existence du concordat en question, et que l'acte invoqué par le chapitre ne présentait pas le caractère d'authenticité de celui de nos archives communales.

couronnes de roses, dont deux furent posées sur le Saint-Sacrement, et deux pour les prêtres qui le portèrent ; en 1405-6, il y en a six, dont deux destinées aux chapelains ; en 1655, outre « les chappeaux et boutons de roses servant à la fiertre du St-Sacrement » On donne encore, aux officiers de l'église des bâtons de rosiers et verdures ; mais à partir de 1677-80, on ne mentionne plus ces couronnes.

Enfin au compte de 1689-90, il est dit que par ordonnance des auditeurs du compte de 1680, il n'est plus rien compté au trésorier « pour verdure et estrains espars a ladite église, es » jours solennels [qui] se payait par chacun an, comprins » V solz pour chapeau de rose du fiertre du vénérable ».

Il en était ainsi dans les autres églises de Tournai.

Certains fonctionnaires et employés de la commune portaient de semblables couronnes, en diverses circonstances.

On trouve dans les comptes d'ouvrages de 1395 et 1396, des fournitures de couronnes de roses aux clercs et sergents à verge qui, le jour de l'Ascension, proclamaient la franche foire. (1)

Il est connu qu'au moyen-âge, les compagnons des Confréries de Rhétorique chez nous et partout dans nos provinces, se couronnaient abondamment de fleurs, les jours de fêtes.

C'est de cet usage que vient, sans doute, le nom de *Rosati*, donné à certaines sociétés de la Flandre française et de l'Artois, encore existantes, dont les membres, chaque année, au

(1) A Julienne Payenne pour les cappiaus de roses que enbrent le jour de » l'Assention en celi an (1393) les clercq et sergent à verghe, à crier le » franque fieste sur le marchie, devant S. Quentin en manière accoutumée. » V. S. » (Archives de T. Compte d'ouvrage 1394).

retour de la saison des roses, vont tenir des séances dans une des villes de leur voisinage, non couronnés de fleurs, ce que nos habitudes modernes ne permettraient plus, mais du moins porteur de bouquets de roses.

Pour en revenir à Tournai, Poutrain signale que c'est un ancien usage, dans notre ville, de mettre une couronne de fleurs sur la tête du premier enfant qu'on baptise après la bénédiction des fonts, à Pâques et à la Pentecote. « Et celà „ s'appelle encore aujourd'hui, dit-il, *le cappeau de roses* „ quoique ce fussent d'autres fleurs, du moins à Paques. Il a, „ dit-on, de ces enfants, porté le capeau de roses ».

On peut rapprocher de cet usage celui qui veut, dans certaines localités, que le jour de la mi-carême, les prêtres disent la messe, avec un ornement rose, pour célébrer le retour des fleurs, qui à Rome, et dans le Midi, sont déjà des roses, à cette époque de l'année.

Enfin le même jour, le Pape bénit, à la messe solennelle, une rose en or, pour plus tard l'offrir à une reine ou à quelqu'autre femme, qui se sera distinguée par une vertu particulière.

Nous ignorons si des redevances du genre de la dîme des roses se rencontrent en d'autres localités que Tournai, mais cet usage il nous a paru assez intéressant pour être signalé.

E. Soil de Moriamé.

L'orfèvre-ciseleur anversois GUILLAUME VAN DER MONT

—

Introduction.

—

L'exposition de l'Art belge au XVIIe siècle, qui eut lieu à Bruxelles, en 1910, mit incontestablement en particulière évidence les œuvres des orfèvres anversois de cette florissante époque. Plus du tiers des environ 160 pièces exposées appartenait à cette cité qui, par son glorieux passé, mérita le titre envié de Métropole du Commerce et des Arts (1).

Cette remarquable manifestation artistique eut également pour résultat d'attirer l'attention des archéologues et des chercheurs sur les divers poinçons dont au temps jadis on revêtait toute pièce d'argenterie. Pénétrés de l'importance que ces marques présentaient aux points de vue de l'origine, de la date et de l'auteur des orfèvreries anciennes, plusieurs d'entr'eux ont, non sans succès, abordé cette étude C'est ainsi que nous connaissons actuellement presque toutes les séries

(1) Nous pûmes faire cette constatation grâce à l'intelligente classification adoptée par les auteurs du catalogue de cette exposition. Les 162 pièces d'orfèvrerie religieuse qui y figurèrent, furent rangées d'abord par lieu d'origine ou d'école, ensuite par nom d'auteur. De l'école d'Anvers nous relevons 41 pièces, d'Audenarde 4, de Bruges 14, de Bruxelles 27, de Gand 2, de Liège 8, de Louvain 3, de Mons 19, de Namur 3 et de Tournai 6. Et parmi les 35 pièces insuffisamment déterminées nous en rencontrons encore 5 que nous considérons absolument d'origine anversoise.

de poinçons qui furent jadis en usage dans les ateliers réputés de Malines, de Tournai et de Gand (1).

Mais il parut également depuis, dans le même ordre d'idées, un travail à la fois plus spécial et plus étendu : plus spécial, en ce sens que ses auteurs n'étudièrent de près que les poinçons de ville et les lettres de décanat, c'est-à-dire d'origine et de date ; plus étendu, en ce qu'ils osèrent aborder toutes les localités de nos anciennes provinces où l'art de l'orfèvrerie s'exerçait sous un contrôle officiel.

La spécialisation de l'érudit travail des abbés L. et F. Crooÿ «L'Orfèvrerie religieuse en Belgique» Bruxelles, 1911, n'empêcha pas leurs auteurs, surtout en ce qui concerne Anvers, de s'arrêter quelques instants aux poinçons personnels d'orfèvres, et ils ne firent non sans motifs, attendu que l'ancienne corporation des orfèvres de cette ville ne nous a pas légué ce document le plus précieux pour son histoire, cette plaque de cuivre où chaque nouveau maître devait imprimer la figurine

(1) A consulter pour Tournai : E. Soil de Moriamé, *Orfèvreries tournaisiennes du XVIIe et du XVIIIe siècle à l'Exposition de Tournai, 1911 ;* pour Malines : Dr Van Doorslaer, *l'Enseignement de l'Exposition de l'Art ancien de Malines en 1911.* Ces deux études très documentées sont accompagnées de 36 et de 24 planches hors texte, représentant des pièces d'orfèvrerie civile et religieuse, et de la reproduction d'un grand nombre de poinçons onomastiques. Elles ont paru dans les Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, le LXIVe volume de la collection.

Pour Gand on s'en référera avec fruit à : Jos. Casier, *Les Orfèvres flamands et leurs poinçons, XVe-XVIIIe siècles,* Gand 1914, in-plano. Ce travail, que nous croyons unique en son genre en Belgique, est accompagné de la reproduction des 14 plaques originales, provenant de l'ancienne corporation des Orfèvres gantois et conservées actuellement au Musée archéologique de cette ville. Ces reproductions ont été obtenues à l'aide d'un procédé technique spécial offrant au chercheur des documents rigoureusement conformes aux originaux.

dont il entendait marquer son œuvre. Ils furent donc bien obligés, en présence de cette lacune, qui ne paraît plus jamais pouvoir être comblée, chaque fois qu'ils avaient besoin de citer, à l'appui de leurs assertions, telle ou telle autre pièce, de la désigner, non par le nom de l'artiste qui la créa, mais simplement par le poinçon qu'ils y avaient déchiffré.

Quelques-uns des poinçons d'orfèvres anversois, composés de lettres initiales, sont assez faciles à identifier, mais il en est d'autres, et ils forment majorité, qui sont tout à fait énigmatiques. Citons, d'après les susdits auteurs :

La *grappe de raisins* (début du XVIIe siècle).

Le *soleil* (2me quart du XVIIe siècle).

La *poire à deux feuilles* (1660-1675).

Le *globe surmonté d'une croix* (fin du XVIIe siècle [1]).

Presque toutes les œuvres revêtues de ces marques sont méritoires, mais celles portant la grappe de raisins les priment toutes, non seulement par leur ancienneté, mais plus encore par la beauté d'un style où l'on voit s'allier avec bonheur les formes architecturales et les motifs décoratifs d'une période passée, mais non encore totalement oubliée, à ceux d'une ère éclose déjà depuis un certain temps, mais encore assez puissante pour imposer ses volontés. Comme ils sont remarquables, par leur style de transition du gothique à la Renaissance, cet ostensoir de Santhoven (1615), ce calice de Saint-Georges à Anvers (1617), cet ostensoir de Turnhout (1618) et même cet « admirable » ciboire de Pepinghen (1620), tous objets marqués de la fameuse grappe de raisins !

(1) Ce sont là uniquement les poinçons onomastiques indéterminés que les abbés Crooij ont rencontrés le plus grand nombre de fois. Mais il en est d'autres encore tout aussi énigmatiques, tels qu'un *oiseau*, une *coquille*, un *cerf galopant*, un *agneau pascal*, un *paon*, une *clef*, un *soleil*, un *globe sommé d'une croix*, etc.

« Si à l'occasion vous trouviez le nom de l'orfèvre qui poin-
» çonnait une grappe de raisins, ce serait une heureuse décou-
» verte » nous écrivait en juillet 1914, M. l'abbé Fernand Crooÿ, devenu depuis membre correspondant de notre compagnie.

Cette heureuse découverte nous l'avons faite, non sans quelques difficultés, attendu que la plupart des pièces marquées de la figurine en question, forment l'objet d'une donation ; que dès lors les comptes restent muets à leur égard et que, d'autre part, quelques unes des paroisses intéressées ne possèdent plus leurs anciennes archives.

L'orfèvre qui fit usage d'une grappe de raisins comme marque d'auteur, est maître Guillaume van der Mont (1), fort probablement un Saint-Trudonais qui, en 1586, exerçait déjà son art à Liège, et, l'année suivante, vint se fixer à Anvers, où il travailla jusqu'aux environs de 1630, et où il décéda en 1641.

Nous tracerons d'abord sa biographie à l'aide de renseignements recueillis aux archives communales anversoises, ou empruntés à quelques sources imprimées. Nous passerons ensuite en revue les travaux relativement nombreux que nous a délaissés cet artiste, et qui nous sont signalés par les abbés Crooÿ, par certains catalogues d'exposition, par l'Inventaire archéologique de la province d'Anvers ; et d'autres œuvres non encore retrouvées, mais mentionnées dans des documents d'archives et quelques monographies historiques locales. Au cours de cette partie de notre modeste étude nous relaterons où et comment nous sommes parvenu à identifier la déroutante grappe de raisins.

(1) Ce nom, comme d'habitude, a été ortographié de différentes façons : *van Dermont*, *van der Monden*, *van der Mont*, même *van Dendermonde*. Nous avons adopté celui de VAN DER MONT, l'ayant rencontré, rédigé de cette façon, par l'intéressé lui-même, au bas de son testament.

Notice biographique.

Guillaume van der Mont est originaire de la partie flamande du pays de Liège. Il est fort probable qu'il vit le jour à Saint-Trond..En tous cas, c'est dans cette ville qu'il se maria avec Marguerite Pruynen et que naquit son fils aîné en septembre 1582 (1).

Van der Mont se fixa à Anvers en 1587, avec sa femme et ses trois enfants, dans des conditions plutôt tragiques.

Habitant la ville de Liège, où il s'était établi comme orfèvre, il s'y trouva, en 1586, impliqué comme complice dans une affaire de faux-monnayage. L'auteur principal du méfait fut condamné à mort ; quant à notre orfèvre, dans la boutique duquel la justice avait saisi un coffret contenant des outils suspects de monnayeurs, il fut condamné à son de trompe, à quitter pour toujours la ville et le pays de Liège.

Van der Mont, sous le poids de cette condamnation, retourna à Saint-Trond. Il y exposa à la magistrature locale qu'il avait

(1) Extrait du registre des baptêmes de l'église Notre-Dame, à Saint-Trond, communiqué par le bourgmestre de cette ville, N. Delgeur, le 10 juillet 1869, à l'administration communale d'Anvers :

1582. 24 Septemb.
Altheodatus. — Willem vander Monden
Margriet Pruynes
Susc. — Ardt vander Monden
Raeps.

Il résulte d'une lettre du même magistrat, en date du 4 août 1869, que toutes autres recherches faites pour trouver les dates de baptêmes d'autres enfants de G. van der Mont, sont restées infructueuses. Ces recherches ont été opérées depuis 1580, date du plus ancien registre que l'on possède à Saint-Trond, jusqu'à l'année 1592.

été l'objet d'une basse vengeance de la part de l'officier de justice liégeois, que le jugement qui le frappait avait été rendu sans qu'on lui eût permis de présenter ses moyens de défense et que par conséquent cette sentence était illégale et sans valeur. Les autorités Saint-Trudonaises, après une enquête faite à Liége, reconnurent le bien-fondé des allégations du malheureux exilé et lui permirent de se fixer en leur ville. Mais il est fort probable que van der Mont, malgré cette autorisation, ne se trouva pas trop à l'aise dans sa nouvelle résidence. car bientôt il changea d'avis et résolut de se rendre à Anvers qui, au reste, devait lui présenter beaucoup plus de ressources pour l'exercice de sa profession d'orfèvre.

Les registres de la *Vierschaar* de notre ville ne nous fournissent pas la date à laquelle van der Mont acquit ici le droit de bourgeoisie. Nous ignorons également quand et comment il fut agréé à la corporation des orfèvres, celle-ci ne nous ayant pas délaissé les documents nécessaires pour être fixé à cet égard. Quoi qu'il en soit, van der Mont, dans une pièce authentique ultérieure, invoque ses qualités de bourgeois de la ville et de membre de la corporation des orfèvres, qualités qui, d'ailleurs, ne lui sont jamais contestées dans ses démêlés avec la prédite corporation. Nous pouvons donc considérer que sous ce rapport il s'était mis en règle dès son arrivée à Anvers.

Van der Mont alla se fixer dans une maison de la rue du Cimetière, actuellement le marché aux Souliers, et semble avoir pu s'y livrer paisiblement et même avantageusement à l'exercice de son art. De l'état de ses biens rédigés quelques jours après le décès de sa femme, qui y survint le 11 mars 1590, il appert que ses meubles et ses outils d'orfèvre représentaient déjà à cette époque, une valeur de 3004 florins 10 sous, situation dont on peut raisonnablement conclure qu'il

se trouvait déjà en cette année à la tête d'un atelier bien achalandé [1].

Pour acquérir la maîtrise dans n'importe quelle corporation, il fallait non seulement posséder les capacités requises et avoir rempli fidèlement toutes les conditions et formalités requises par les statuts, il fallait également jouir d'une réputation de parfaite honorabilité. Au sein de la corporation des orfèvres on était particulièrement exigeant sous ce rapport.

Les doyens en fonction lors de la réception de van der Mont étaient-ils bien au courant de la malheureuse affaire de Liège? Probablement que non, car certes ils ne l'eussent agréé. Quoi qu'il en soit, ceux qui, en 1593, géraient le métier, étant venus à connaître le jugement qui pesait sur les épaules de leur collègue, crurent de leur devoir de l'en informer et, en même temps, lui signifièrent l'interdiction formelle de continuer l'exercice de sa profession.

Van der Mont, comme bien l'on pense, fit de son mieux pour obtenir le retrait d'une mesure qui allait causer sa ruine, mais ce fut en vain. Il ne lui resta donc qu'à s'adresser directement à la magistrature de la cité, seul pouvoir compétent pour trancher la situation.

Notre orfèvre, dans la requête [2] qu'il fit rédiger à cette fin, exposa naturellement aux édiles anversois, toutes les péripéties de son étrange aventure dans la cité des princes-évêques. Il avait eu une sérieuse contestation avec l'officier de justice de cette ville et avait gagné le procès. Celui-ci outré de dépit jura de prendre sa revanche, et conçut le machiavé-

(1) F. J. Van den Branden. *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool*, p. 746.

(2) Archives de la ville. *Requestboek* 1593-94, f° 51^{so}. Voir : Pièces justificatives, I.

lique projet d'impliquer son heureux adversaire dans une affaire de faux-monnayage qui s'instruisait en ce moment. Dans ce but il fit déposer subrepticement, dans la boutique de l'orfèvre, pendant que celui-ci était au travail à l'étage, un coffret contenant des matrices de monnaies et des outils de monnayeurs. Cette vilenie accomplie, l'officier prévaricateur s'empressa, assisté de la force armée, de faire irruption dans la boutique de son adversaire et, naturellement, y saisit sans peine le coffret qu'il ne connaissait que trop. Le maître de céans descendu entretemps au bruit de la gent armée, ne put évidemment justifier sur le champ la présence chez lui de ces objets suspects; il fut arrêté sur le champ, incarcéré sans trop de façons, poursuivi sans retard et, finalement, sans même avoir pu présenter ses moyens de défense, condamné à son de trompe à un bannissement perpétuel.

Cette brutale façon de procéder, fit alors remarquer vander Mont, n'a rien d'étonnant. Tout le monde à Liège témoignera de la dureté et de la violence des agissements de l'officier de justice vis-à-vis d'accusés qui n'ont pas l'heur de lui plaire. J'ai, continua-t'il, interjeté appel de cet inique sentence à la cours de Spiers, néanmoins j'ai cherché un refuge à Saint-Trond, où la magistrature, après une enquête qui a démontré mon innocence, a bien voulu m'accueillir. Je me suis rendu ensuite à Anvers, où après avoir «acheté» le métier d'orfèvre — il entend évidemment par là le fait d'avoir versé entre les mains des doyens de la corporation la taxe de six onces d'argent imposée à tous ceux qui ont fait leur apprentissage à l'étranger (1) — j'ai travaillé paisiblement jusqu'ici.

(1) Inden iersten, dat nyemant van nu voerdane haere neeringe hanteren en sal in meesterien noch werck by hem selven moegen nemen, hy en sal eer poerter moeten worden t'Antwerpen oft poerter zyn, ende alse dan eenich poerter de voirs. neringe hanteren ende houden wille als meester ende alhier

Vander Mont, après avoir encore invoqué le témoignage de l'évêque de Liège, quant à sa qualité de bon catholique et d'honnête homme, pria finalement le magistrat d'user de son influence, pour déterminer les doyens à un accord à l'amiable, ou, si la chose n'est possible, d'enquêter à son sujet à Liège et de prendre ensuite la décision qu'il jugera convenir.

L'affaire, à la date du 6 avril 1593, fut confiée aux bons soins de l'échevin maître de Robiano, et le 14 septembre de la même année, il lui fut officiellement intimé que le magistrat lui accordait le libre exercice de son métier durant l'espace d'une année, à partir de ce jour, et, qu'entretemps, il devra s'efforcer d'obtenir l'annulation du jugement qui le frappait, soit par voie d'appel, soit par d'autres moyens qu'il jugera le plus à son avantage.

Deux ans s'écoulèrent avant que van der Mont ne parvint à régler sa situation; mais avant de nous étendre quelque peu aux démarches qu'il fit dans ce but, il nous faut relater ici, qu'en la même année 1593, il se présenta à la gilde de St-Luc, en la double qualité de maître-orfèvre et de fondeur de caractères, qu'il y fut admis par les doyens Nicolas Bloemsteen et Paul van der Borcht, mais qu'il ne put à l'instant prêter le serment requis en la circonstance (1).

Van der Mont, outre la profession d'orfèvre que nous lui connaissons, exerçait donc également celle de fondeur de caractères. Par sa demande d'admission à St-Luc, il entendait donc se livrer activement à l'exercice d'un métier. ressortis-

inder stadt niet geleert en heeft, dat hy dan inde neringe sal moeten comen by den Heer ende beder stad ende geven derselver neringe sesse oncen silvers, opdat hy alsoe vele werckens can als dat hy des weerdich waer . ..

Ordonnance constitutive du métier, en date du 24 février 1455 (1456 n, st.).

(1) Rombouts et Van Lérius. *De Liggeren en andere historische archieven der Antwerpsche St. Lucasgilde*. Tome I, p. 370.

sant depuis 1558, de la susdite corporation ; quant à la mention de sa qualité d'orfèvre elle nous semble être une superfétation, puisque les professionnels de cet art avaient quitté St-Luc depuis 1455, pour se réunir, avec l'assentiment des autorités, en une corporation distincte et indépendante [1]. Entendait-il peut-être raffermir de cette façon une situation passablement ébranlée ?

Si van der Mont, à St-Luc, ne put immédiatement prêter le serment requis, c'est sans doute pour le même motif que celui pour lequel les chefs de la corporation des orfèvres entendaient lui retirer sa liberté de travail. Les *Liggeren* ne nous apprennent pas quand il remplit cette formaltié, cependant il est certain qu'il put se mettre en règle dans la suite, attendu qu'en 1608, nous voyons son fils aîné admis dans la même association en qualité de fils de maître.

Van der Mont, en 1595, parvint donc, comme nous le disions plus haut, à régulariser sa situation. Il ne paraît guère qu'il obtint cet heureux résultat par voie judiciaire, attendu que dans la nouvelle requête qu'il adressa au magistrat, il déclare lui-même que la cour de Spiers n'avait pas encore cassé le jugement qui, depuis près de neuf ans, le génait si désagréablement dans ses mouvements. Mais il avait obtenu par contre une couple d'importants certificats qui, ils l'espérait, convaîncraient le magistrat de sa non-culpabilité et le décideraient à lui rendre la précieuse liberté de gagner sa vie.

Le premier document, revêtu de nombreuses signatures émanant de notabilités liègeoises, d'avocats, de procureurs, de notaires et d'autres hommes de loi, attestait, sans la

(1) J. B. Van der Straelen. *Jaerboek der vermaerde en kunstrijke Gilde van Sint Lucas binnen de stad Antwerpen enz.* ; p. 52. Article II de l'ordonnance du 4 mai 1558.

moindre restriction, de la véracité de toutes ses assertions relatives au traitement injuste, dont il avait été la malheureuse victime, et, en outre, témoignait sans détours de sa parfaite innocence. Le second, qui lui fut délivré par d'anciens collègues, tous maîtres orfèvres de Liège, et d'autres personnages au courant de la situation, constatait que toujours, dans l'exercice de son art, il s'était montré honnête, loyal et correct (1).

Van der Mont espérait bien que ces documents allaient le sauver, mais il ne nous semble pas avoir eu une confiance illimitée dans leur valeur juridique, ceux-ci, en effet, ne reformaient ni ne cassaient légalement l'arrêt de bannissement prononcé par le premier juge. Il eut donc la précaution de les étayer d'une requête, dont il confia la rédaction à un homme visiblement au courant du droit et expert dans la chicane. Ce grimoire prolixe et d'une lecture peu agréable n'est autre qu'un long plaidoyer où la situation de l'intéressé est examinée sous toutes ses faces, où tous les documents produits sont disséqués, analysés et mis en valeur, et qui finalement conclue, comme bien l'on pense, à la nullité du jugement initial (2).

Le dossier de l'affaire van der Mont fut confié le 13 juillet 1595, pour examen et rapport, à l'échevin Joseph de Ro-

(1) On peut légitimement inférer de ce témoignage, que van der Mont acquit la maîtrise à Liège. Quant aux quatre années d'apprentissage prescrites par l'ordonnanee de 1544, régissant le métier d'orfèvre dans la principauté, il est possible qu'il les ait passées à Saint-Trond. Un candidat à la maîtrise devait, au pays de Liége, fournir comme chefs-d'œuvre une salière carrée ou un calice et une bague à 3, 7 ou 9 diamants ou un scel d'argent gravé. (Ed. Poncelet. *Les bons métiers de la cité de Liège*, p. 221).

(2) Archives de la ville. *Requestboek* 1595, f° 57. Voir : Pièces justificatives, II.

velasco et au trésorier Balthasar de Robiano, et déjà le 3 août suivant, le collège se prononça. Le suppliant obtint l'autorisation d'exercer librement sa profession, sauf décision contraire éventuelle et à condition de poursuivre l'action en appel qu'il avait interjetée.

Cette autorisation n'était donc. à proprement parlé, que provisionnelle, mais il y a lieu de croire que le provisoire se changea en définitif, car van der Mont, depuis cet arrêt scabinal, ne fut plus inquiété et put se livrer corps et âme aux travaux de son art préféré, ainsi que le témoignera amplement la revue de son œuvre.

Nous avons déjà dit que van der Mont s'était fixé au marché aux Souliers. Il y resta probablement jusqu'au 8 du mois d'août 1606, ayant acquis à cette date de Jean de Haze et consorts, une maison rue de la Vigne. Cette habitation portant le nom de *de Saghe*, avait pour voisines les maisons *'t Wout* et *de Bilanche*. Sa façade postérieure donnait aur le canal dit des Jésuites, non voûté à cette époque ; un ponceau jeté sur ce petit cours d'eau permettait à ses occupants de gagner la voie publique de ce côté. Le nouveau propriétaire ne disposant sans doute pas de moyens suffisants, hypothéqua, le jour suivant, son bien d'une rente annuelle de 84 florins carolus au profit de Marguerite Longin, veuve de Jacomo Scribani (1).

Ne pouvons-nous pas nous demander ici, en passant, s'il n'y aurait pas une quelconque relation, entre le nom de la rue où van der Mont se fixa, rue de la *Vigne*, et la figurine dont il se servit pour marque personnelle, une *grappe de raisins ?* Une réponse affirmative à cette question nous aménerait forcément alors à cette conclusion qu'à Liège et durant quelques années à Anvers, il aurait eu un autre poinçon.

(1) Protocoles scabinaux, sub Kieffel et Baghe, vol. 1, f° 164.

Il appert d'un acte authentique en date du 2 janvier 1613, relatif à la cession par le père van der Mont, d'une rente annuelle de 100 florins, hypothéquée sur une propriété sise à Liège, en faveur de ses trois enfants, que notre orfèvre, veuf depuis 1590, s'était entretemps remarié avec Jeanne Cornelissen, veuve du capitaine Georges Masereck (1). Cette union fut de courte durée. Au bout d'un an la nouvelle compagne de van der Mont passa de vie à trépas.

La direction d'un atelier d'orfèvre bien achalandé ne permettait évidemment pas au père van der Mont de soigner, tel qu'il le fallait, ses trois enfants relativement encore jeunes, ni de pourvoir à leur éducation : il convola donc une troisième fois en justes noces avec Cathérine Sebastiaenssen.

L'auteur de la source où nous puisons ces renseignements matrimoniaux, et que nous indiquerons incessamment, ne nous fournit pas les dates de ces deux unions ; en revanche il nous revêle que la première fut particulièrement heureuse, tandis que la seconde n'apporta guère, ah ! mais non, le bonheur tant espéré !

Van der Mont n'eut que trois enfants, tous issus de son premier mariage. L'aîné, comme nous l'avons déjà dit, naquit à Saint-Trond, les deux autres à Liège. Aucun de ses deux fils n'embrassa la carrière paternelle.

Son premier rejeton, inscrit au registre des naissances de l'église Notre-Dame, à Saint-Trond, à la date du 24 septembre 1582, sous le prénom de *Altheodatus*, n'est autre que le peintre Déodat ou Dieudonné van der Mont,

(1) Protocoles scabinaux, sub Gavarelle et Kieffel. vol. III, f° 1. Ce document nous apprend également que van der Mont et ses enfants possédaient, du chef de leur belle sœur et tante, Anne Pruynen, une parcelle de terrain sise au pays de Valkenburg (Fauquemont), Limbourg hollandais.

qui, sous le nom de *del Monte,* fut le premier élève de Rubens et son compagnon de voyage en Italie de 1600 à 1608. Il fut annobli par le duc de Neubourg et Philippe IV le combla de certaines faveurs (1). Il mourut le 24 novembre 1644 (2), dans sa demeure, *den Roosen Hoed*, rue du Prince, n° 10, (3) et fut enseveli à Saint-Jacques. Van Dyck fit son portrait et Luc Vosterman transporta celui-ci sur cuivre. L'unique tableau, que le Musée d'Anvers possède de cet artiste, est la *Transfiguration* qui orna jadis, à la Cathédrale, l'épitaphe du chanoîne Philibert-Emmanuel Trognesius. (4).

(1) Notice sur cet artiste par Théod. van Lérius (*Catalogue du Musée d'Anvers*, 3e édition, 1877).

(2) Déodat del Monte s'allia à Gertrude van den Berghe ; on ne connaît ni la date de ce mariage, ni la localité où il fut contracté.

Trois enfants naquirent de cette union : 1°, Rombaut (*Rumoldus*). baptisé le 4 mars 1616, à la cathédrale, quartier Nord ; 2°, François, baptisé le 15 mai 1618, à Saint-Jacques ; 3°, Arnold-Benoit, baptisé en la même église, le 31 mars 1624.

Rombaut del Monte, qui devint licencié en droit et avocat, s'unit à Cornélie van der Haven, dont trois enfants : 1°, Guillaume-François ; 2°, Déodat ; 3°, Marie-Bonaventure.

Cette dernière, qui devint béguine, fut le dernier membre de la famille del Monte, propriétaire de l'immeuble de la rue du Prince. Elle fut obligée de le vendre, ne pouvant acquitter les charges qui le grèvaient. (P. Génard. *Clara del Monte en Deodatus van der Mont*. Bulletin-Rubens, tome V. p. 8, et A. Thys, *op cit.* p. 121).

(3) Déodat del Monte et sa femme acquirent cette propriété en 1620, au prix d'une rente annuelle de 200 florins. C'était une ancienne brasserie construite par les frères Spillemans, entrepreneurs des travaux de construction de l'ancienne Bourse. Ils la firent démolir et remplacer par une maison de maître, dont la façade à double pignon á gradins fut abattue au milieu du XIXe siècle. La façade actuelle date de cette dernière époque. (Aug. Thys. *Bulletin de la propriété*, volume de 1878, pp. 120 et 123).

(4) Fern. Donnet. *Les imprimeurs Trognœsius et leur famille*, p. 32.

Déodat del Monte peignit pour la salle de réunion de la Sodalité des hom-

Le deuxième enfant, une fille, répondant au nom de Catherine, devint religieuse chez les Carmélites espagnoles en cette ville, et y reçut le voile, au cours du mois de mai 1613.

La « Chronique du Carmel d'Anvers » consacre quelques pages à la vie de cette religieuse et en même temps parle de ses parents ([2]). Certains passages de ce récit se lient trop intimement à notre sujet, pour résister plus longtemps à la tentation de les reproduire.

« La religieuse qui suivit la révérendre mère Claire de la Croix dans la tombe, fut la sœur Catherine de Saint Ange, troisième fille de notre vénérable mère (Anne de Saint-Barthélemi) et la première qui a été reçue en ce couvent pour le voile blanc. Elle naquit à Liège ; son père se nommait Guillaume Van der Mont, et était orfèvre de profession ; sa mère s'appelait Marguerite Proïme. Cette dernière mourut fort jeune et bientôt après son mari vint se fixer à Anvers, emmenant avec lui ses trois enfants, deux fils et une fille, qui fut notre sœur Cathérine.

mes mariés, dirigée par les pères Jésuites, actuellement le local de la grande bibliothèque de la ville, deux tableaux : *l'Adoration des Mages* et le *Christ succombant sous le poids de la croix.* Ces deux tableaux se perdirent lors de la suppression de la compagnie de Jésus. Pour les religieuses Falcontines il peignit égalément une *Adoration des Mages ;* cette œuvre disparut de même lors de la suppression de certaines communautés religieuses par Joseph II. (*Catalogue du Musée d'Anvers*, 3e édition, 1874, p. 108, notice par Th. Van Lérius).

Notons encore que le même artiste retoucha en 1609, le Christ, objet de grande dévotion, qui se trouvait jadis dans la chapelle de Vieux-Dieu sous Mortsel. (J. B. Stockmans. *Geschiedenis der gemeente Mortsel enz.* p. 325).

(2) Cette chronique se trouve dans l'ouvrage du P. Marcel Bouix, S. J., *Autobiographie de la vénérable Anne de S. Barthelemi .... fondatrice des Carmels de Pontoise, Tours et Anvers .... avec commentaires et notes historiques.* Paris. 1869, pp. 353 à 617. — Le texte que nous lui empruntons se lit aux pages 471-475.

» Il continua d'exercer la profession d'orfèvre, et s'engagea de nouveau dans les liens du mariage avec une honnête veuve, qui adopta les trois petits orphelins avec une tendresse toute maternelle. Mais, au bout d'une année, il perdit sa seconde femme, et, ne pouvant, au milieu des travaux de sa profession s'occuper de l'éducation de ses enfants, il voulut leur rendre une mère en contractant une nouvelle alliance. Cette fois il ne rencontra qu'une cruelle marâtre qui maltraita de toutes les manières les pauvres orphelins, et qui prenait plaisir à tourmenter notre petite Cathérine plus que les autres, malgré l'amour de prédilection que lui portait son père.

» Un jour la pauvre enfant, accablée de coups et de mauvais traitements, quitta le toit paternel, et alla se refugier au pied d'un autel de la sainte Vierge, lui confiant ses larmes et sa douleur. Bientôt cette divine Mère, que l'on n'a jamais invoquée en vain, rendit le calme et l'espérance à la pauvre petite, et lui inspira la pensée d'aller se présenter chez un honnête artisan, qui eut pitié de sa jeunesse et la reçut chez lui .. Le père de cette dernière fut extrêmement affligé de la disparition de sa fille, et fit pendant dix huit mois les recherches les plus minutieuses pour la retrouver. Il finit par découvrir le lieu de sa retraite, et, transporté de joie, il alla réclamer son enfant, qu'il ne put ramener qu'avec beaucoup de peine à la maison paternelle...

« Notre vénérable Mère était venue fonder notre couvent vers la fin de l'année 1612 ; elle n'avait pas encore établi de clôture, et la maison devait avant cela être mise dans un état convenable. Elle s'adressa au révérend père Scribani, provincial de la compagnie de Jésus, et le pria de lui envoyer quelqu'un qui put assister ses filles pour le nettoyage de la maison. Ce père connaissait Catherine ; il jugea que personne ne pouvait mieux qu'elle donner à notre vénérable Mère le

secours qu'elle réclamait, et il s'empressa de la lui envoyer, après en avoir demandé l'autorisation à son père...

« Cinq mois plus tard notre vénérable Mère lui donna notre saint habit, et l'année suivante elle fit sa profession, le 8 mai 1614, à l'âge de 29 ans. »

Les Carmélites d'Anvers n'eurent qu'à se louer des services de sœur Chatherine de Saint-Ange, qui décéda en leur couvent le 6 avril 1660, âgée de 75 ans, dont 46 de profession religieuse. Une pierre sépulcrale avec épitaphe, actuellement disparue, la rappela longtemps au souvenir de ses compagnes en religion (1).

Le troisième descendant de van der Mont reçut comme prénom celui de son père. Il se rendit en Espagne. Nous ignorons à quelle date, en quelle qualité et dans quel but. Il se peut que le foyer paternel, dans l'ambiance qui vient de nous être décrite, ne lui offrait aucun attrait. Il trépassa dans la péninsule, délaissant une fille qui, à l'époque où son grand-père rédigea son testament, avait été recueillie et hébergée par la famille de sa mère à Madrid. Nous en inférons que Guillaume van der Mont fils avait épousé une Espagnole.

Le 25 octobre 1642, l'orfèvre van der Mont, qui devait certainement à cette époque avoir compté plus de quatre-vingts hivers, cru le moment venu de faire acter officiellement ses ultimes volontés. Il chargea de cette mission le notaire Barthélemi van den Berghe, le jeune, qui constata que son client, malgré l'état précaire de sa santé, ne tenait pas encore le lit et qu'il jouissait encore de toutes ses facultés physiques et mentales.

Van der Mont, comme lieu de sépulture désiré, désigna

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers. Tome V, p. 399.

l'église du couvent des Carmélites espagnoles, où résidait son unique et bien-aimée fille. A titre de legs particuliers, il ordonna de verser 10 sous à la fabrique d'église de Notre-Dame, sa paroisse, et 3 florins aux aumôniers de la ville. Quant à ses biens, il entendit les diviser en quatre parts qu'il attribua respectivement à son fils aîné le peintre Déaodat van der Mont, dit del Monte ; à sa fille, sœur Cathérine de Saint-Ange ; à l'enfant de feu son fils Guillaume, actuellement à Madrid, et le dernier quart à sa ménagère, la nommée Marie van Eelen, qui depuis onze ans avait non seulement honnêtement réglé la maison, mais l'avait également personnellement soigné avec le plus filial dévouement.

Ce testament fut passé dans la maison dénommée *Arragon*, rue aux Laines. Van der Mont, qui nous paraît avoir délaissé ses outils d'orfèvre depuis une dizaine d'annéès déjà, avait donc également abandonné son ancienne habitation de la rue de la Vigne.

Le malade s'y était pris juste à temps pour arrêter ses ultimes dispositions, car quelques jours après il rendit le dernier soupir. Son service funèbre eut lieu à la Cathédrale le 30 octobre 1642, et son enterrement *ab Theresias*, comme il est dit au registre mortuaire de Notre-Dame (1).

(1) Rombouts en van Lérius. *De Liggeren enz*. T. I, p. 370. Compte de la Cathédrale de 1641-1642.

L'œuvre de van der Mont.

I.

La première mention d'un travail exécuté ou livré par Guillaume van der Mont, nous est fournie par le compte de 1593, du chef-métier des Merciers de notre ville [1]. Ceux-ci se procurèrent en cette année pour le service de la chapelle Saint-Nicolas, longue rue Neuve, un calice d'une valeur de 38 florins 10 sous. Ils en effectuèrent le paiement, à la date du 2 octobre, à un orfèvre portant le nom de *Willem de Mont* et qui ne peut être autre que l'artiste qui nous occupe. Le prix minime de ce calice, s'il était en argent, ne nous laisse pas entrevoir un travail de grande importance.

II.

A l'année 1608, se rapport un ciboire d'exposition en vermeil, mesurant 0m45, encore présent à l'église Saint-Job de Wesemael, près Louvain. Cette œuvre est frappée du poinçon à la grappe de raisins et doit être mise à l'actif de van der Mont.

La tige supportée par une base circulaire est coupée d'une sorte de nœud de forme ovoïde orné de boutons perlés. Le couvercle présente la forme d'un gracieux parasolet dominé par un crucifix d'amortissement.

Cette pièce signalée par les abbés Crooÿ [2], a été reproduite en gravure dans l'Inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics des communes de l'arrondissement de Louvain [3].

(1) Edm. Geudens. *Het hoofdambacht der Meerseniers*. Tome IV, p. 51.
(2) *Op cit.* p. 157.
(3) Publication du comité provincial des monuments du Brabant. Bruxelles 1906, pp. 180 et 182.

III.

D'après les comptes de l'exercice 1608-1609, de la chapelle du Saint-Sacrement de la ci-devant collégiale de Saint-Jacques, en notre ville, van der Mont lui livra, à cette époque, un ciboire en vermeil, pesant 48 onces, au prix de 5 fl. l'once, soit 240 florins.

Cette dépense est libellée comme suit :

Bet. Guilliam van der Mont, silversmidt, voor de verguide ciborie, weegende achtenviertich onse, tot vijff gulden d'onse compt *ij c xl gl.*

Ce ciboire existait encore en 1659, année où l'on dressa un inventaire détaillé des ornements de la susdite chapelle. Dans un document identique datant de 1673, il n'en est plus fait mention. Le texte suivant, se rapportant à la vente, en 1665-1666, d'un ciboire pesant 46 onces 18 esterlins, concerne donc bien celui de van der Mont :

Van een oude Seborie vercocht van (de) capel van St Sacra., wegende 46 oncen 18 e., a 3 gl. 1 stuy. ijder on. *f. 143.—*

Il y a lieu de remarquer que la susdite chapelle entra, en cette dernière année, en possession d'un nouveau ciboire de grandes proportions, œuvre de l'orfèvre Jean Moermans (1).

IV.

Feu J.-B. Stockmans, dans son histoire de la commune de Berchem (2), nous apprend qu'en 1609, un orfèvre du nom de Guilliam van Dermonde, livra à l'église de ce faubourg anversois, un ostensoir en argent, et, l'année suivante, un ciboire

(1) Em. Dilis. *Jean et Philippe Moermans, orfèvres-ciseleurs anversois;* p. 29.
(2) J. B. Stockmans. *Geschiedenis der gemeente Berchem*, p. 153.

également en argent, Ces deux objets accusaient, dit-il, un poids total de 50 onces et ne coutèrent que 170 florins, ce qui revient à 3 fl. 8 sous l'once.

Les abbés Crooÿ, lors de leur visite à l'église de Berchem, y rencontrèrent un joli et curieux ciboire d'administration, d'une conformation toute spéciale, d'origine anversoise et datant approximativement de 1612-1613. Serait-ce encore celui dont il est question ci-haut ? Considérant le faible écart entre les deux dates on serait tenter de le croire, mais l'affirmer serait plutôt imprudent. Attendons les résultats d'un nouvel examen. Le côté particulièrement intéressant de ce vase est que son couvercle est surmonté d'une boîte aux saintes huiles de forme cylindrique avec couvercle hémisphérique et crucifix d'amortissement (1).

V.

L'œuvre exécutée en 1610-1611, par G. van der Mont, pour la fabrique d'église de Notre-Dame d'Anvers, est capitale. Il s'agit d'une garniture de six grands chandeliers en argent accusant un poids de au-delà de 80 marcs, et de changements à opérer à une croix d'autel existante. Une partie du métal employé à cet effet avait une valeur de 20 fl. 17 1/2 sous le marc ; l'autre, de meilleur aloi, 22 fl. 4 sous. La façon ou mise en travail fut payée à raison de 6 sous l'once. La dépense totale s'éleva à la respectable somme de 1926 fl. 2 1/2 sous ; voici comment elle fut inscrite au livre de compte de la cathédrale, de 1610-1611 (2) :

Item betaelt aen Guillam vander Monden, silversmit, voor sess silvere candelaers, een eruyce, ende den voet voor het

(1) *Op. cit.*, p. 160 et planche XXIX.
(2) Rombouts en Van Lérius. *De Liggeren enz.* T. I, p. 370.

cruys, alles in silver, wegende 87 merck, 3 oncen, 9 engelschen. Waervan gecort 7 merck 3 oncen 2 1/2 engelschen voor het cruys by de fabrycke gelevert, maer by hem gelangt ende geswaert, blijft noch in silver tachentich merck, sess een halff engelsche, daeraf de 36 merck silver tegen 20 gulden 17 1/2 schel. d'merck, beloopen — *750 gul. 16 1/2sc.*

dandere 44 merck, 6 1/2 engelschen tegen 22 guld. 4 sch. d'merck, beloopen — *977 gul. 13 sc.*

Het fatzoen van 80 merck, 6 1/2 engel. tegen 6 sc. d'once, beloopen — *192 gul.*

ende drinckgelt voor de knechts — *5 gul. 13 sc.*

Compt somma 1926 guld. 2 1/2 sc.

VI.

En 1611, l'église Saint-Antoine du village d'Edeghem ([2]), s'enrichit d'un ostensoir et d'un ciboire, le tout en argent. Ces deux pièces, qui furent livrées par G. van der Mont, ne pesaient ensemble que 30 onces et furent payées 110 fl. 10 sous, soit à peu près 3 florins 13 sous l'once. Elles ne pouvaient donc être bien luxueuses.

Item, gegeven meester Guilliam Van Dermont tot volle betalinghe van een silvere ciborie ende remonstrantie voir der kercke, wegendc dertich ontssen, tot lij stuyvers d'ontsie. ende van tfatsoen de somme van xxx guldens, mits noch van het gelas xxiij sts, ende het vergulden des maentken xx sts. Comt . . . . jc x gls. iiij sts.

(2) *Notice historique sur la paroisse de Buyseghem, aujourd'hui Edegem, près d'Anvers*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, Tome VI (1869), pp. 262 et 295.

L'ostensoir en question fut aliéné en 1687, et remplacé par un autre sortant de l'atelier de l'orfèvre Jean Moermans (1).

VII.

L'année suivante, nous retrouvons notre orfèvre à la cathédrale d'Anvers. Sur ordre des directeurs de la chapelle du Saint-Sacrement de cette église, il cisela en 1612, un Christ en cuivre, au prix de 53 florins.

Cette image du Sauveur fut appliquée sur une croix en bois sans doute ouvragée, que livrèrent deux menuisiers répondant aux prénoms de Jacques et Erasme.

Voici le texte original de ces deux postes :

Bet : aen Jacques ende Erasmus, schreynwerkers, voor het formaet van een houte crucifixus, *net 25 guld. 10 st.*

Bet : aen Mer Gilliam van Dermonde, silversmidt, voor een coperen Godt tot het crucifixus, *net 53 guld.*

La même année, ce Christ fut doré aux frais de Jacques de Schott, un des directeurs, moyennant la somme de 36 florins. (2)

VIII.

A Gheel, importante localité de la Campine anversoise, on vénère depuis des siècles sainte Dimphe, patronne des aliénés. Il n'est donc pas étonnant que l'on trouve dans le trésor de son église, des orfèvreries intéressantes, notamment une châsse en argent fort remarquable.

(1) Em. Dilis. *Jean et Philippe Moermans, orfèvres-ciseleurs anversois ;* p. 33.

(2) L. de Burbure. Notes extraites des comptes de la cathédrale d'Anvers. Tome II. p. 509. (Archives de la ville).

Cette châsse, conçue dans le style de la Renaissance, présente néanmoins la forme et les dispositions que l'on donnait communément aux époques romane et gothique aux ouvrages de ce genre. Elle figure une petite basilique rectangulaire, couverte d'un toit à deux versants et sommé, au milieu, d'un élégant clocheton en forme de baldaquin et abritant une statuette de sainte Dimphe. Sept petites colonnes composites, supportant un entablement, divisent les parois latérales en six compartiments, au milieu desquels sont aménagées autant de niches servant d'abri aux statuettes des douze apôtres. La face antérieure, de même que la face opposée, est également divisée par quatre petites colonnes en trois compartiments ; dans la niche aménagée dans le compartiment central, on remarque, d'un côté, le divin Sauveur, de l'autre, la mère de Dieu ; dans les entrecolonnements latéraux les statuettes des quatre docteurs de l'Eglise latine. A la naissance du toit, sur la crête de celui-ci et sur celle des pignons, court un crêtage à réminescences gothiques. Sur les quatre angles du toit, au pied des pignons, se dressent les statuettes des quatre Evangélistes.

Cette châsse porte une inscription latine qui mentionne son poids de 170 1/2 marcs d'argent fin, et qu'elle fut faite au mois de mai 1613, en l'honneur de Dieu et de sainte Dimphe, martyre, aux frais de la commune (1).

Quel est l'auteur de cette belle œuvre et où fut-elle faite ?

Des comptes du bourgmestre de Gheel, Michel van Opstal, il appert que cette châsse fut confectionnée à Anvers, par un

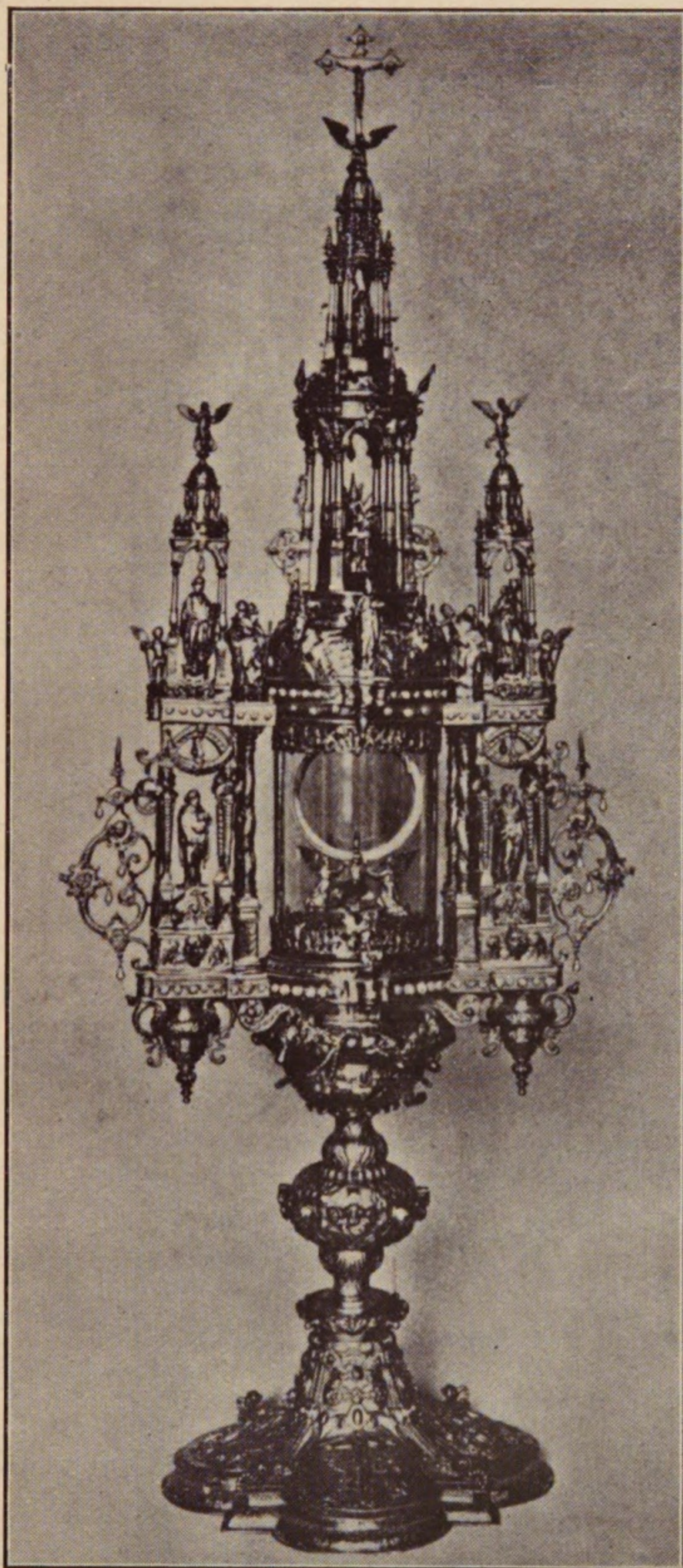
(1) P.-D. Kuyl. *Gheel vermaerd door den eerdienst der Hᵉ Dimphna*, p. 92 : *Hœc capsvla 170 1/2 marcarvm argenti pvri, in honorem Dei, Virginisqve Martiris ac Patronœ Stœ Dympnœ consecrata impensis mvnicipij de Geel est restavrata mense majo 1. 6. 1. 3.*



L'ostensoir de Santhoven



Calice de S[t] Georges à Anvers.



Ostensoir de Turnhout.



Ciboire de Pepinghen.

orfèvre répondant au nom de *Guilliam Jacques;* qu'en dehors des accomptes payés par son prédécesseur, il déboursa encore 2059 florins ; enfin, que le 23 juillet 1613, il se rendit personnellement à Anvers, pour prendre livraison du travail et en surveiller le transport jusqu'au lieu de sa destination.

Feu le curé P.-D. Kuyl, l'érudit auteur de l'histoire de Gheel et du culte de sainte Dimphe, qui parut en 1863, ainsi que feu le chevalier L. de Burbure, firent a Anvers de longues mais vaines recherches pour retrouver ce Guilliam Jacques et, finalement, estimèrent que l'artiste indiqué par ces deux prénoms accolés, ne pouvait être autre que l'orfèvre Guillaume van der Mont, dont ils avaient trouvé des mentions d'œuvres dans les archives de la cathédrale (1). Kuyl, six ans plus tard, dans sa notice sur la paroisse d'Edeghem, abandonnant toute hésitation, affirma alors, à propos du ciboire et du calice, que van der Mont livra en 1611 à l'église de ce village, que celui-ci est bien l'auteur de la châsse de Gheel (2).

La lecture des poinçons que doit porter cette œuvre revèlerait évidemment le nom de son auteur, mais une recherche pareille exigerait un démontage, opération d'homme de métier, à laquelle il n'y a pas même lieu de penser. Quoi qu'il en soit, une circonstance plaidant en faveur de van der Mont, c'est que, comme nous le verrons dans la suite, il s'occupa également à Anvers, une bonne vingtaine d'années plus tard, de la confection d'une autre grande châsse. (1)

(1) Ibidem, p. 147.

(2) P.-D. Kuyl. *Notice historique sur la paroisse de Buyseghem, aujourd'hui Edeghem près d'Anvers. Analectes pour servir à l'histoire écclésiastique de la Belgique*, tome VI, p. 262.

(1) Un dessin représentant cette châsse se trouve dans l'ouvrage de Kuyl. On la rencontre également en phototypie dans G. Janssens: *Gheel in beeld en schrift*, Turnhout, 1900, p. 165.

Les quatre beaux aigles, les guirlandes de fleurs et les autres pièces qui

IX.

Le remarquable ostensoir en argent de l'église de Santhoven, où des motifs propres à la période gothique s'étalent à côté d'autres de la Renaissance, est poinçonné de la grappe de raisinset porte, en outre, la main couronnée anversoise, ainsi que la lettre décanale D, ce qui indique qu'il doit avoir été fait vers 1615. Ces diverses marques, ainsi que le style de cette orfèvrerie, nous permettent donc de l'attribuer de nouveau à G. van der Mont.

Le pied reposant sur un rebord et une tranche est quadrilobal. Dans chacun de ces lobes se détache en relief, au milieu d'arabesques ciselées et gravées, une gracieuse tête d'ange. La tige octogonale est d'abord coupée par un bourrelet, ensuite par un nœud également décoré de têtes d'anges et de fleurs. De l'extrêmité de la tige, qui a pris la forme d'une coupe déprimée, part de chaque côté un volute à capricieux enroulements. Sur ce motif s'élèvent, de chaque côté, deux contreforts à pinacles abritant une statuette de saint, et servant de soutien à un dais en forme de tourelle à deux étages et ajourée. Comme amortissement, un crucifix au pied duquel le pélican symbolique déploye largement ses ailes. Dans l'étage supérieur de se gracieux campanile se trouve une madone auréolée. Un cylindre en cristal, à l'intérieur duquel on voit deux anges agenouillés devant soutenir la sainte Hostie, occupe le centre de cette composition. Cette monstrance mesure en hauteur $0^{m}65$.

Cet ostensoir a avantageusement figuré à l'exposition d'art religieux de Malines, en 1864. Le cylindre, à cette époque,

garnissent le support de cette châsse sont d'une époque postérieure. Ils ont été exécutés avant 1732, par l'orfèvre anversois Wierick Somers III, l'auteur de la châsse de Saint-Gommaire, à Lierre.

avait été malencontreusement remplacé par un soleil ; la pièce, comme on l'a vu, a repris depuis son aspect primitif.

L'auteur du catalogue descriptif de cette exposition, annote qu'en dessous du pied se trouvent deux médaillons contenant des armoiries gravées. Dans le premier, un écu d'argent à trois chevrons ondés d'azur, entouré de ses lambrequins et timbré d'un heaume portant pour cimier une tête de Maure entre deux vols ; dans le second un écu parti, portant au 1 les pièces précédemment décrites, au 2, d'argent à trois fleurs de lys de .... (1). Ce sont là à toute évidence les armoiries du donateur et de sa femme, soit du chevalier André van der Ryt, seigneur de Broechem et d'Oeleghem, et de sa femme Adrienne de Liere, fille d'Arnould, chevalier, seigneur et écoutête de Santhoven. André van der Ryt, également propriétaire du fameux château de Bosschesteyn à Broechem, passa néanmoins une grande partie de sa vie à Santhoven. D'après un *obit* suspendu autrefois en l'église de ce village, Adrienne de Liere décéda le 8 octobre 1623. Son mari lui survécut jusqu'au commencement de septembre 1630 (2).

Nous reproduisons cette remarquable pièce en gravure à l'aide du cliché qui nous a été gracieusement confié par l'administration provinciale d'Anvers.

(1) W. H. James Weale. *Catalogue des objets d'art religieux du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes, exposés à l'hôtel de Leedekerke.* 2e édition, p. 81.

(2) J.-Th. de Raedt. *Le manoir de Bosschesteyn appelé vulgairement Halmalshof et Allemanshof, à Broechem.* Bulletin du Cercle archéologique de Malines, tome III, pp. 280, 281 et 284.

La description des armoiries donnée par l'auteur du catalogue doivent être rectifiées et complétées comme suit : *d'or* à trois chevrons ondés de *gueules*, qui est van der Ryt ; et d'argent à trois fleurs-de-lys *au pied coupé de sable*, qui est de Liere.

X

L'église Saint-Georges, à Anvers, possède encore un calice en vermeil, portant d'une façon nette et précise les trois poinçons réglementaires : la main couronnée, qui indique une origine anversoise ; la lettre G couronnée, qui ramène la pièce à 1617 ; une grappe de raisins, c'est-a-dire la marque de son auteur.

Le pied de ce calice, reposant sur un rebord et une tranche couverts de fines ciselures, est octolobal. Dans ces huit compartiments se trouvent successivement figurés le Christ en croix accompagné de sa Mère et de l'apôtre bien-aimé, saint Luc, saint Marc, saint Pierre, saint Georges, à cheval, terrassant le dragon, saint Paul, saint Jean et saint Mathieu (2). La tige est coupée de deux bourrelets, celui du haut moins saillant, entre lesquels s'épanouit un gros nœud ajouré et orné de quatre petites têtes d'anges. Toutes ces parties de la tige ainsi que le passage du pied à celle-ci, sont couverts de motifs décoratifs très variés, entre autres, d'un écusson armorié, timbré d'un heaume et entouré de ses lambrequins. Enfin, sur toute l'étendue de la fausse coupe, qui se termine par une moulure hachée, placée entre deux filets, se développe, en un relief assez prononcé, et traitée d'une façon très mouvementée et toute réussie, la scène de l'institution du sacrement de l'Eucharistie. Il fallait être, nous semble-t'il, un artiste bien maître de son marteau et de son burin, pour se risquer à placer en un endroit si peu favorable une composition aussi

(2) Trois des quatre Evangélistes sont représentés assis à une table ou à un pupitre sur lesquels se trouve le livre où ils inscrivent le texte sacré ; saint Jean a pour siège le rocher de Pathmos. Ils sont tous accompagnés de leur attribut, du lion, de l'ange, du bœuf et de l'aigle. Saint Pierre et saint Paul, patrons secondaires de l'église Saint-Georges, sont représentés debout.

complexe et aussi étendue ! Cette belle pièce d'orfèvrerie sacrée mesure 0m27 de hauteur.

L'écusson armorié qui se détache au-dessus du lobe où se trouve figuré le Sauveur crucifié, donc sur la face antérieure du vase, est indubitablement celui du donateur. Il porte trois rencontres de cerf ayant en cœur une molette d'éperon, et pour cimier également un rencontre de cerf, entre les bois duquel la molette de l'écu. Sur une pierre sépulcrale se trouvant jadis dans le transept de Saint-Georges, on retrouve les mêmes armoiries, ainsi qu'une inscription qui nous permet de conclure qu'elles appartenaient à Guillaume Maes, seigneur de Zevenbergen, Ranst et Millighem, aumônier d'Anvers, etc., décédé le 12 novembre 1616 (1). Nous pouvons donc considérer ce personnage comme étant le donateur du calice qui nous occupe.

Cette œuvre, par la beauté de son style, la richesse de sa décoration et la perfection de son travail, attira toute l'attention des abbés Crooÿ, et c'est à maintes reprises qu'ils en parlent élogieusement dans leur étude si documentée sur l'ancienne orfèvrerie religieuse belge.

C'est au cours des recherches faites dans les archives de l'église qui possède cette remarquable pièce d'orfèvrerie, que nous avons pu découvrir, après de multiples et vaines démarches opérées en d'autres endroits, que l'orfèvre anversois qui ponçoinnait ses travaux du fruit de la vigne n'est autre que G. van der Mont. En effet, le livre aux comptes de l'ancienne église Saint-Georges, de 1607 à 1622, accuse, à la date du 14 avril 1618, un paiement de 216 florins, à *Guilliam van Dermonde*, orfèvre, pour livraison d'un calice en argent doré, pesant 43 onces 4 esterlins, à raison de 5 fl. l'once.

(1) *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.* Tome II, p. 443.

Ce poste de dépense est rédigé comme suit :

Betalinge gedaen aen sekere ornamenten ende ciraeten deser kercke in dit loopende jaer 1618.

. . . .

Ady 14 Aprilis, bet. aen Guilliam van Dermonde, silversmilt, over een silveren vergulden kelck wegende wegende (sic) *43 oncen 4 engelssen, te 5 gulden donce, compt gl 216, dan veraccordeert in 215 guldens . . . . gl. 215 st. —.*

Le calice que posséde encore l'église Saint-Georges est-il bien le même que celui qu'exécuta van der Mont ? Sans aucun doute, puisque les restes d'une inscription qu'on lit encore sous le rebord du pied : DONO..... MAES, ainsi que les armoiries signalées plus haut, concordent parfaitement avec le texte d'une recette inscrite au compte précédent de 1617. Ce texte nous apprend notamment, que le 20 décembre 1617, la veuve d'un fripier nommé *Heindrick Baes*, avait vendu à Bruxelles, pour compte de l'église, une coupe en vermeil, pesant 44 onces, qui lui avait été léguée par feu *Guilliam Maes*, aux fins d'en faire exécuter un calice. Le prix de cession avait été de 3 fl. 10 sous l'once, soit 150 fl., moins 9 fl. 14 sous pour frais, soit un produit net de 144 florins 6 sous. Ce qui appert du texte original suivant :

Ad. 20 Decembris (1617) ontfangen vande wed^e^ van Heyndrick Baes, oude cleercooper, gl. 144. 6 st., over soo vele dat netto vuytgebracht heeft den silveren vergulden cop achtergelaten by Guilliam Maes saliger, om daer mede te maecken eenen nieuwen vergulden kelck, den selven kop heeft gewegen 44 oncen, a 3 gl. 10 st. d'once, compt gl. 154, affgetrocken voor oncosten als by de rek^e^, 9 gl. 14 st., soo blyft netto 144 gl. 6 st.. ende is den selven kop vercocht tot Brussel gl. 144,6.

Comme second témoignage nous pouvons encore invoquer un passage de la chronique de l'église Saint-Georges, où il est dit que les marguilliers reçurent en l'année 1618, d'un nommé *Jan De Groot*, une somme de 60 florins, destinée à parfaire la dépense qu'avait occasionné la confection du nouveau calice, fait avec l'argent provenu de la vente d'une coupe léguée par feu *Guilliam Maes*, au profit de l'église (1). Voici ce passage :

Eod. A° 1618. Hebben die Kerckmeesters ontfanghen van Jan de Groot, sestigh guldens, tot het volmaecken van den silveren vergulden kelck, boven de 146 guldens die van den vercoghten cop waren gecomen, welcken cop Guilliam Maes saligher tot behoeff der Kercke gelaten hadde.

Nous tenons à rendre hommage au révérend curé et à la fabrique de Saint-Georges, pour les soins qu'ils portent à la conservation de cet objet-d'art.

XI

L'église Saint-Georges, en la même année (1618), commanda encore un autre travail au même orfèvre qui venait de lui livrer un si beau calice. Il s'agit de deux burettes avec leur plateau et une navette d'encens, le tout en argent. Ces quatre pièces, qui pesaient ensemble 47 onces et 3 esterlins, lui furent payées à raison de 55 1/2 sous l'once pour le métal livré, soit 130 fl. 16 sous, plus 28 fl. 4 sous, pour la façon, ce qui représente à peu près 12 sous l'once. Le prix total s'éleva donc à 159 fl., mais l'orfèvre fit un rabais de 6 fl., ce qui fait l'église ne déboursa que 153 florins pour sa nouvelle acquisition.

Nous trouvons mention de ces détails dans le même livre

(1) Ibidem ; tome III, p. CII.

aux comptes de saint-Georges, de 1607-1622, et ce dans les termes suivants :

Adi 9 Sett. (1618). Bet. aen Guilliam van Dermonde, silversmitt, over een silveren becxken met 2 ampullen ende een wieroock schuyt, wegende tsamen 47 oncen ende 3 engelssen, te 55 1/2 st. d'once, compt 130 gl. 16 st., ende het fatsoen a 2 st. donce is gl. 28 ende 4 st., compt alt samen 159 guld., affgedinct 6 guldens soo blijft er 153 guldens waermede den voorss. silversmitt hebben gecontenteert. *gl. 153.—*

XII.

L'Inventaire archéologique de la province d'Anvers signale l'existence à l'église Notre-Dame de Ruysbroeck, d'un calice en vermeil d'un fort bel aspect, et marqué d'une grappe de raisins, de la lettre H couronnée et d'un troisième motif indéchiffrable. N'hésitons donc pas un instant à considérer cette pièce comme une œuvre que van der Mont éxécuta en 1618 ou 1619.

Le pied repose sur un rebord et une tranche ; il est divisé en six lobes. L'artiste, dans trois de ces compartiments, a représenté successivement la dernière Cène, le grand-prêtre Melchisédech distribuant des pains, et le prophète Elie nourrie par un ange ; dans les autres de gracieuses têtes d'anges. La tige est coupée d'un gros nœud ovoïde décoré de motifs empruntés au règne végétal et de trois têtes d'anges en assez forte saillie. La fausse coupe est couverte d'un fouillis d'ornements de toute nature.

Ce calice a fort probablement formé l'objet d'une donation, car sous le pied on remarque encore quelques lettres gravées, restes d'une inscription que l'usage a fait disparaître.

XIII.

Le grand ostensoir en vermeil de la ci-devant église collègiale de Saint-Pierre à Turnhout, est incontestablement une œuvre de van der Mont, puisqu'il en porte le poinçon, ainsi que la main couronnée d'Anvers et la lettre G ; il doit donc dater des années 1617-1618. Au reste, l'aspect général de cette orfèvrerie trahit visiblement le style qu'affectionnait cet éminent artiste ; cependant il est à remarquer que les éléments gothiques n'y prédominent plus comme dans l'ostensoir de Santhoven.

L'ostensoir de Turnhout est d'une composition particulièrement compliquée. Le pied est quadrilobal. Dans chacune de ces divisions s'étale une scène de la vie du Sauveur : sa Naissance, la dernière Cène, son Crucifiement et sa Résurrection. Le nœud, qui coupe la tige, a une forme plus ou moins déprimée et est décoré de têtes d'anges et de festons. Un cylindre en cristal repose sur l'extrémité supérieure largement évasée de la tige ; à l'intérieur deux petits anges agenouillés supportent le disque d'or destiné à encadrer la sainte Hostie. De chaque côté du cylindre se dressent deux colonnettes, dont une torse ; elles épaulent un entablement qui se relie à la coupole couvrant le cylindre. Un petit campanile à deux étages s'élève sur chaque côté, tandis qu'un plus grand à triple étage et surmonté d'un crucifix d'amortissement, jaillit du centre de la composition. Des motifs décoratifs d'ordre secondaire, tels que des rinceaux découpés et garnis de pierres de diverses couleurs, des festons feuillés et des statuettes de saints, entre-autres celles de la Vierge, et des saints Pierre et Paul, complètent les dispositions générales de cette belle œuvre. Le tout mesure $0^{m}70$ de hauteur.

L'église de Turnhout reprit, en 1659, de la mère prieure des Carmélites espagnoles d'Anvers, un ostensoir pour lequel

elle déboursa 508 florins 10 sous. En 1776, elle en acheta un autre provenant du couvent du Tiers-Ordre de la même ville, et ce moyennant 471 florins 7 1/2 sous (¹). Il ne nous paraît nullement téméraire de considérer celui que nous venons de décrire comme provenant des Carmélites anversoises. En effet, suivant la chronique déjà invoquée, celles ci reçurent, entre autres ornements religieux de valeur, un *nouvel* ostensoir de la duchesse de Bournonville, qui, de 1657 à 1666, fit partie de leur communauté (²). Il est donc facile à concevoir que les religieuses se défirent alors de leur *ancien* ostensoir, qui en présence de leurs relations avec l'orfèvre van der Mont, peut parfaitement avoir été exécuté par lui.

XIV.

La chapelle du Saint-Sacrement en la ci-devant collégiale de Saint-Jacques, en notre ville, possédait, depuis d'ancienne date, un porte-paix en argent qu'elle fit monter, en 1619-1620, sur un pied, sans doute pour en faciliter le maniement. Elle confia ce travail à un orfèvre nommé dans le compte du susdit exercice : *Hendrik van Dermonde,* qui, pour la confection de cette ajoute, toucha 44 fl. 14 sous, en dehors de la valeur de deux bagues en or qu'il avait reprises pour 18 florins. Cette dépense assez sérieuse laisse entrevoir un travail non dénué d'importance.

Bet. aen Hendrick van Dermonde, voir een silveren voet totten peys volgen. zyne quitan. 62. 14, die daer op in betalin. genomen heeft 2 gouwe ronde ringhen bedraghen. 18.—, rest 44.14 . . . . xliiij gul. xiiij st.

(1) J.E. Jansen. *Turnhout in het Verleden en het Heden.* Tome I, pp. 255 et 300.
(2) Marcel Bouix, S. J., *op. cit.*, pp. 528 et 536.

Ce porte-paix figure pour la dernière fois dans l'inventaire des ornements de la susdite chapelle, qui fut dressé le 6 septembre 1781. D'après ce document, et d'autres de ce genre, plus anciens en date, cet objet pesait 33 1/2 onces et était doré. Il est probable qu'il fut livré au creuset pour parfaire le montant de la contribution imposée à la chapelle, en 1794, par les agents de la République.

Un *Hendrick van Dermonde* n'ayant jamais existé, nous n'avons nullement hésité à considérer ce travail comme ayant été exécuté par l'artiste qui nous occupe.

XV.

A l'exposition de Malines de 1911, figura un calice en vermeil fort méritant, envoyé par l'église Notre-Dame d'Hoboken, lez-Anvers. Les poinçons que l'on y découvre, la main couronnée d'Anvers et la grappe de raisins, attestent que nous nous trouvons de nouveau devant un travail de G. van der Mont.

Le pied reparti en six lobes porte autant de médaillons dans lesquels l'artiste a représenté le Christ en croix, la Mère du Sauveur, l'apôtre saint Jean, l'archange saint Michel, saint François et sainte Claire. Le nœud qui coupe la tige est ovoïde ; la fausse coupe est couverte d'une ornementation ajourée. La pièce mesure en hauteur $0^{m}28$.

Kuyl, dans la monographie historique de cette commune, dit ne pas avoir trouvé dans les archives de son église une mention s'adaptant à ce vase sacré. C'est probablement par donation qu'elle en devint propriétaire (1).

XVI.

Les abbés Crooÿ, au cours de leurs investigations, rencon-

(1) P. D. Kuyl. *Hoboken en zijn wonderdanig kruisbeeld enz.*, p. 89.

trèrent dans le trésor de l'église Saint-Martin, à Pepinghen, doyenné de Hal, un ciboire qu'ils qualifient d'« admirable » et qui, disent-ils, est dû à l'auteur du calice de l'église Saint-Georges, à Anvers [1]. C'est là donc de nouveau une création de talentueux orfèvre dont nous nous occupons.

Ce qui distingue cette pièce, en nous en rapportant à ces archéologues avertis, c'est que son couvercle est couronné d'un petit baldaquin cylindrique à colonnettes, abritant une statuette figurant le divin Sauveur. Ce baldaquin est surmonté d'une flèche ajourée piriforme à crochets du style ogival de la dernière époque. Au-dessus de cette flèche s'élève un crucifix d'amortissement ayant à ses pieds le pélican traditionnel.

Le pied hexalobal de ce calice, le passage du pied à la tige, celle-ci en toutes ses parties, la fausse coupe et le couvercle, sont tous rehaussés de motifs d'ornementation repoussés et ciselés ; sur le couvercle notamment se trouve reproduite la dernière Cène.

Cette remarquable orfèvrerie mesure $0^{m}45$ et doit dater de l'exercice 1620-1621.

XVII.

L'exposition de l'Art belge au XVIIe siècle, à Bruxelles, en 1910, révéla l'existence à l'église Sainte-Anne, à Hamme, Flandre orientale, d'un ostensoir en vermeil, sur lequel on remarqua des pièces de deux mains différentes, la lettre décanale P, et deux poinçons onomastiques : une grappe de raisins et une clef. Le premier nous est connu ; l'autre est encore à identifier.

Une inscription funéraire relative à cette paroisse, nous fait

(1) *Op cit.*, p. 157.

connaître que la famille de Dumont, fit présent, en l'année 1624, entre autres ornements religieux de valeur, d'un ostensoir à l'église en question (¹). C'est assurément celui qui fut exposé, attendu que la lettre décanale qu'on y lit, permet de le situer aux années 1624 ou 1625.

L'absence totale d'archives locales rend inutile toute investigation quant à l'identification du poinçon *la clef*, marque de l'orfèvre qui exécuta cette œuvre en collaboration avec G. van der Mont.

Nous ne nous rappelons pas suffisamment cette pièce pour pouvoir en donner ici quelques détails en ordre descriptif.

XVIII.

La grappe de raisins se voit également sur l'ostensoir en argent de l'église Saint-Martin d'Oordeghem, doyenné de Wetteren. On y trouve de même la main couronnée anversoise et la lettre décanale S, de sorte que cette pièce doit avoir été faite par van der Mont en 1628 ou 1629.

La partie centrale de cette monstrance est occupée par un cylindre accosté de colonnettes torses. Le pied est rehaussé de quatre médaillons, où l'artiste a représenté les quatre docteurs de l'Eglise latine.

Il résulte d'une inscription flamande que l'on y a relevée, que cet ostensoir pèse 90 onces, et qu'il fut donné ou procuré à l'église par son curé Rombaut Soetemont, en 16... : DESE REMONSTRANTIE WEGENDE 90 ONCEN EN GEMAECKT VOOR DE PAROCHIE VAN OORDEGEM, ANNO 16... BESORGHT DEN PASTOOR ALDAER RUMOLDUS SOETEMONT. Cet ecclésiastique devint curé

(1) De Potter en Broeckaert. *Geschiedenis van de gemeente der provincie Oost Vlaanderen. Hamme*, p. 56.

d'Oordeghem en 1625 ; la date indiquée par la lettre décanale est donc parfaitement admissible (1).

XIX.

Aux temps jadis, les bourgmestres et échevins de la ville d'Anvers, assistaient dévotement à la messe, que disait journellement à l'hôtel de ville un père Dominicain. Les ornements que nécessitait cet office religieux appartenaient à la ville, et celle-ci soignait pour son entretien et, le cas échéant, pour son renouvellement.

D'après le compte communal de 1631, Guillaume van der Mont livra, en cette année, au magistrat une paire de burelles neuves. Il reprit les anciennes et toucha un surplus de 8 florins 16 sous (2).

C'est dans les termes suivants que le trésorier communal de l'époque justifie cette acquisition :

Guilliame van Dermonde, silversmit, de somme van acht ponden sestien schellingen Artois, voor tverwisselen ende vermaken vande silvere ampullekens tot den dienst der missen in Collegio, volgende de acte collegiael, ordonnantie ende quittantie . . . . viij £ xvj sch.

XX.

L'auteur des commentaires qui accompagnent l'*Autobiographie de la vénérable Anne de Saint-Barthélemi*, fondatrice du Carmel d'Anvers, rapporte que Marie de Médicis offrit en 1633, aux Carmélites de cette ville, *une châsse de 8 à 10,000 francs*, en reconnaissance d'une guérison obtenue par l'attouchement du manteau de la vénérable.

(1) Ibidem. *Oordegem*, p. 26.

(2) *Rekening der stad Antwerpen. Domeinen* 1631, f° 247.

Nous avons lieu de croire que l'auteur a voulu dire que la reine de France offrit cette somme aux moniales anversoises, avec charge de faire confectionner une châsse en honneur de leur vénérée fondatrice, et nous basons notre manière de voir sur ce fait que les Carmélites firent, en 1637, une commande de ce genre à l'orfèvre-ciseleur Wierick Somers le vieux.

Cet artiste, pour des motifs inconnus, n'acheva pas le travail entrepris et résilia le contrat intervenu. Dans un acte qui, à cet effet, fut passé le 18 avril 1637, devant les échevins d'Anvers, nous voyons que les religieuses lui avaient avancé 3896 florins 2 sous, et que la partie achevée fut évaluée à 1485 florins ; ensuite qu'il fut convenu que Somers rembourserait la différence entre ces deux montants, plus 100 florins pour les dessins, et 162 florins pour la caisse en bois et les modèles en cire et en terre-glaise, endéans les 5 à 6 jours ; finalement, qu'une obligation de 150 florins, contractée par les religieuses en faveur de maître *Guilliam van der Mondt*, et se rapportant au travail en question, resterait à leur charge, de même que tout ce que le fils de dernier, *Déodate van der Mondt*, aurait à prétendre pour ses allées et venues dans la même affaire : ... *behoudelyck dat dye van tvoors. Clooster hen comparanten zullen moeten ontlasten van een alsulcken obligatie van vyffentwintig ponden Vlems eens, als sy comparanten hebben verleden ten behoeve van meester Guiliam van der Mondt, ter saecke van tvoors. werck, mitgaders van tgeen Deodate van der Mondt, synen sonen, soude mogen pretenderen voor gaen ende loopen by hem gedaen ten regarde van tselve werck* (1).

Il résulte donc de ce texte que van der Mondt, et même son fils, s'occupèrent de cette châsse, mais à quel titre? Etant

(1) Em. Dilis. *Notice sur Wierick Somers le vieux, orfèvre-ciseleur anversois.* Aux pages 30 à 33 la copie de cet acte.

donné que notre orfèvre, à cette époque, devait certainement avoir dépassé les soixante-quinze ans, il est peu probable qu'il ait exécuté un travail d'orfévrerie proprement dit, mais il est, par contre, parfaitement possible, qu'assisté peut-être de son fils, il ait fourni les dessins de la châsse à exécuter par Somers. Cette supposition nous paraît d'autant plus fondée que le père van der Mondt avait traité directement avec les religieuses avec qui, au surplus il était, comme nous l'avons vu, en constantes relations. Quoi qu'il en soit, son intervention dans la confection de la châsse des Carmélites, nous prouve qu'il portait encore, à cette époque, malgré son grand âge, un vif intérêt aux travaux de son art.

Cette châsse qui était en argent massif, ainsi que l'ostensoir en or, don de la duchesse de Bournonville, et auquel nous avons fait allusion dans nos notes concernant celui de Turnhout, furent enlevés aux religieuses en 1783, lors de la suppression de leur communauté par l'empereur Joseph II. Transportés à Bruxelles, ils y tombèrent sous le marteau des commissaires-priseurs et adjugés au plus-offrant (1).

XXI.

Il y a lieu de porter encore à l'actif du compte de Guill. van der Mont, un élégant ciboire en vermeil, de petites dimensions, encore présent au trésor de l'église saint-Servais à Schaerbeeck. Le poinçon de l'artiste anversois n'y a pas été relevé, mais la pièce, par son style et sa facture, doit certainement lui être attribuée. Tel l'avis des rédacteurs du catalogue de l'exposition bruxelloise de 1910, où nous trouvons mention de cette œuvre.

Le pied de ce vase sacré est de forme circulaire et étagé ;

(1) Marcel Bouix, S. J. *Op cit.*, p. 561.

la tige est coupée de plusieurs bourrelets et d'un nœud de forme conique ; sur la fausse coupe s'étale en relief un fouillis de rameaux de vigne chargés de feuilles et de fruits, au milieu desquels s'ébattent de gracieux angelots. Le couvercle, de forme hémisphérique, est également adorné d'élégants motifs décoratifs ; il est surmonté d'une très gracieuse petite couronne fermée, posée sur une base cylindrique s'amortissant en retrait ; le crucifix habituel complète ce couronnement.

Ce ciboire en son emsemble se rapproche beaucoup de celui de Pepinghen. Il a été restauré en 1909.

XXII.

Van der Mont, si nous devons en croire le rédacteur du compte de 1610-1611, de l'église Saint-Benoît de Mortsel, n'était pas seulement orfèvre : il aurait également manié le pinceau. Qu'un orfèvre de talent, tel qu'il le fut, ait été particulièrement expert dans l'art du modelage, c'est absolument certain ; qu'il ait été capablede se servir des outils du sculpteur, c'est admissible étant donné la similitude existant entre l'art de la ciselure et celui de la sculpture ; mais de là à être apte à brosser un tableau d'autel, il y a, nous semble-t'il, de la marge. Autant dire que nous pouvons difficilement le considérer sous ce nouvel aspect. En tout état de cause, arrêtons-nous quelques instants au fait tel qu'il se présente et examinons si les données sur lesquelles il se base sont vraiment péremptoires.

Donc, en 1610-11, la fabrique d'église de Mortsel paya à *Gilliam van Dermonde*, une somme de 250 florins, pour avoir « peint » *(omme te hebben geschildert)* un tryptique *(een tafereel met deur)* pour le maître-autel *(oppe den hoghen outaer)*.

Ce texte est sans conteste probant, et nous ne reprocherons

pas à feu J.-B. Stockmans [1] d'y avoir prêté foi et d'avoir exprimé le regret que cette œuvre picturale, qui, en 1662, céda la place à une autre composition due au talent d'Antoine Goubeau, ait disparue. Mais ce texte est-il encore si décisif quand on se remémore que notre orfèvre avait un fils peintre qui, en cette année, ne paraît pas encore avoir été marié, puisque son premier enfant ne naquit qu'en 1616 ? Il nous semble, dans ces conditions, bien plus probable que ce fut Déodat van der Mont qui peignit le tableau en question, et que l'on en paya le coût au père ; que celui-ci, en une absence de son fils, délivra une quittance, pièce justificative dont se servit le greffier du village pour inscrire la dépense au livre de compte de l'église. Des errements de ce genre se rencontrent à chaque instant dans les anciens comptes d'églises, de villages et même de villes, et l'expérience nous a appris à être fort prudent dans des attributions d'œuvres basées sur des données si peu sûres. Nous ne nous hasarderons donc pas, sauf preuves nouvelles, à présenter van der Mont, à la fois comme orfèvre, fondeur de caractères et peintre, les qualités artistiques des nombreuses œuvres qu'il créa, en tant qu'orfèvre, suffisant déjà amplement pour établir sa renommée et confirmer celle de sa cité adoptive.

(1) J. B. Stockmans, *Geschiedenis der gemeente Mortsel enz.* p. 261.

Conclusion.

Trois siècles nous séparent de l'époque où vécut Guillaume van der Mont. De bien tragiques évènements se déroulèrent durant cette longue période. D'inombrables œuvres-d'art de tout genre furent anéanties sans pitié lors de la tourmente révolutionnaire qui s'abattit sur nos malheureuses provinces à la fin du XVIII[e] siècle. Et néanmoins on a retrouvé de lui, sans bien grand effort, quantité d'œuvres et de mentions de travaux. C'est indéniablement parce qu'il fut travailleur honnête et courageux, intelligent et expérimenté, et surtout inlassable, ce qui lui valut la confiance et les faveurs de la clientèle de l'époque. Ses productions, au témoignage de critiques autorisés et de connaisseurs avertis, présentent toutes les caractères distinctifs qui dénotent la véritable beauté et la perfection du travail : c'est qu'il fut artiste dans toute l'acceptation du mot.

Il y eut à Anvers d'autres habiles orfèvres qui lui furent contemporains (¹), mais ni par la qualité ni par le nombre des œuvres que l'on connaît, ils ne dépassent Guillaume van der Mont. Celui-ci peut donc être hardiment considéré comme le meilleur et le plus fécond de l'époque des archiducs Albert et Isabelle, et peut-être aussi comme le chef de la nouvelle école anversoise d'orfèvrerie religieuse, qui débuta avec la Renaissance et qui engendra encore dans la suite maints artistes de talent.

EMILE DILIS.

(1) Tels les Lissau, les Valck, les van den Heuvel, les Gygoor et les Buysen, dont nous connaissons maintes œuvres méritantes tant en ordre profane que religieux.

Pièces justificatives.

I.

Gheeft te kennen Guillielmus van der Mont belast met vrouwe ende drye cleyn kinders hoe dat hy suppliant, rae de reductie deser stadt onder de gehoorsaemste van Syne Majesteit, alhier is commen woonen van St. Truyden in den lande van Luyck, ende heeft gecocht het ambacht van silversmede dwelck hij sedert getrouwelick ende paisibelick heeft geexerceert tot nu te onlancx dat de dekens vande silversmeden hem suppliant swarich hebben ghemoneert gehadt, pretenderende hem het exercicie vanden voirs. ambachte te verbieden om deswille dat de suppliant soude syn gebannen vuyt de stadt van Luyck, welcken aengaende soo heeft de suppliant wel begheert te kennen te geven de waerheit ende gelegentheit vanden saecken die aldus is toegega(e)n: De suppliant hadde sekeren groot proces tegens den officier der stadt van Luyck, vuyt dye oorsaecke was den voirs. officier opden suppliant seer verbittert, te meer doen de suppliant int voirs. proces is comen te triumpheren, en is by ymanden alsdoen gepractiseert dat dewyle de suppliant boven op syn camere over tafel was sittende, men in synen winckel door sekeren vensterken gestelt heeft een cleyn cofferken met diverschen instrumenten van valsche munte, ende de voirs. officier subitelyck in huys comende heeft terstont tvoirs. cofferken aenveert ende geopent ende met furie den suppleant gevanghen ghenomen voor eenen valschen muntere ende hem te rechte gestelt, ende in sulcker manieren gehandelt dat de suppliant nyet en heeft moighen in syn defencie gehoort worden gelyck kennelick is deghene die binnen de stadt van Luyck gewoont hebben hoe men met de gevangenen ommegaet, soo wanneer de officier ymanden hert valt, ende is de suppliant alsoo by trompette gebannen vuyt der stadt ende land van Luyck. Van dwelcke

violente ende inicque sentencie de suppliant heeft geappelleert inde Camere van Spiers, alwaer de saecke wordt geventileert, dwelck is het pretext dat de dekens vande silversmeden ambachten nu intimeren om den suppliant syn neyringe te verbieden, nyet tegenstaande de suppliant hun heeft gethoont de attestatie vanden Magistraet van de stadt van St. Truyn, dewelcke soo de suppliant binnen hunne stadt was gecomen, hebben gheinquireert ende doen inquireren binnen Luyck hoe de saecke was toegegaen ende hebben bevonden dat hem suppliant ongelyck was gedaen. Soo oyck naderhandt bevonden is wye de valsche ysers, dye in syns suppliants winckel gestelt waren, toequamen ende is tenselven persoon van valsche munte geexemteert, ende sonder twyffel in dyen wa(e)rachtich waren tgene de suppliant werdt opgelegd, soo en soude hy nimmermeer met den bannissement **à son de trompette** hebben volstaen, maer soude vanden lyve gestraft syn geweest, **tanquam de enormissimo crimine,** noch en soude de Magistra(e)t van St. Truyen daervuyt de suppliant insgelycx gebannen was volgende den vonnissee, hem nyet hebben in hun stadt ontfangen noch gegeven de voirs. attestatie, pretenderende de suppliant te doene (**lees**: te toonen) van dat hy altyt, soo bynnen St. Truyden als de stadt van Luyck heeft gestaen tot goeden name ende fame, altyt geweest synde van catholique religien ende dat publicq ende egeen syns. Kenisse hebbende ende vanden voirs. bannissementen hoorende, hielden dat hem groot ongelyck geschiede daervan syne Excellentie Mynen Heere den Bisschop deser stadt, ende dye van synen huyse, goede getuygenisse aff sullen geven. Dese aengemerckt soo bidt de suppliant te ordonneren eenige Commissaris vuyt de Weth die op tgene voirs. op meer andere redenen ende remonstrancien deser saecke hun sullen informeren ende mede hooren de dekens van den voirs. ambachte ende partyen opdat sy connen veraccerderen oft anderssints ende ingevalle van gene accor-

de rapport doen omme by U geoirdineert te worden nae behooren, authoriseren deselve commissaris om tusschen partyen te moighen interloqueren, note, etc.

Sy gestelt in handen van Meester de Robiano, schepene, om hem te informeren op den inhouden van desen, om tselve gedaen etc. Actum VI^a^ Aprilis 1593.

DYCK.

Daernae gehoort trapport vanden voirs. Commissaris ende gesien de stucken by den suppliant overgegeven, Myne Heeren hebben den suppliant gegunt ende gunnen mits desen dat hy sal moighen exerceren binnen deser stadt het ambacht vanden goutsmeden by provisien en voor den jaer innegaende datum dese(r), omme binnen middelen tyde hem vanden vonnisse te Luyck ten synen laste gewesen te purgeren, tsy by appellatie oft anderssints soo hy tsynen rade sal bevinden. Actum XIII^a^ Septembris 1593.

DYCK.

II.

Gheeft te kennen Guillielmus van der Mont, poorter ende ingesetene deser stadt, belast met huysvrouwe ende drye cleyne kinderen, hoe dat hy in den jare 1593 by requeste aen U heeft geremonstreert dat de Dekens vanden Ambachte vanden silversmeden hem alsdoen hebben verboden tselfde Ambacht (dwelck hy van hun gecocht hadde) meer te exerceren, nyet om eenige quade feyten oft misbruycken wille dye hy tsedert synen woonste alhier (dwelck is hebbende tsedert de reductie deser stadt) soude hebben gecommitteert, maer alleene vuyt dyen sylieden pretenderen dat hy door sekeren vonnisse van den Wethouder van Luyck inden jare 86 gegeven, ende inde voirs, requeste breed geruert, soude wesen gediffameert van eenige arge saecken of onredelycke stucken, te weten met de suspitie van

valsche munte, welckdanige persoon sylieden soude vermoighen vuyt den ambachte te doene, volgende tprivilegie derselver, dan alsoo de suppliant als doen by de voirs. syne requeste syne onnooselheyt aen U heeft verthoont ende nae de cortheyt des tyts genochsamentlyck bewesen, soo heeft den selve U belieft by marginale appostille op dese requeste hierane gehecht gestelt, den suppliant te gunnen dat hy tvoirs. ambacht soude moighen binnen deser stadt exerceren by provisie dne tyt van een jaer innegegaen synde in september anno voirs, omme binnen middelen tyde hem vanden voirs. vonnisse te purgeren tsy by appellatie oft anderssindts soo hy tsynen rade soude bevinden, binnen welcken jaren heeft de suppliant diversche debvoiren gedaen om hem vanden voirs. pretens vonnisse te purgeren ende tot dyn eynde becomen de notariale certificatie hierane gehecht van diversche treffelycke borgers van Luyck, soo geestelycke als weerlycke, advokaeten, procureurs, notarissen ende anderssindts, die welcke solemptnelyck vuyt seer goede redenen van wetenschap hebben al tsamen vercleert ende syn bereet onder eedt te vercleeren wel te weten ende gesien te hebbene dat men den suppliant by den voirs. vonnissen ongelycke heeft gedaen, ende dat sulcx oyck is geweest ende is het gemeyn gevuelen ende fame vande borgers ende ingesetenen van Luyck mitsdien de suppliant aldaer altyt is bekent geweest voor een man met eere sonder reproche ende diffamre waer dore ontwyffelyck de pretense diffamere dye eenichsins vuyt den voirs. pretens vonnisse soude moigen resulteren, is gepurgeert ende geextingeert, **diffama enim probatione bonae fame purgatur et vox populi est vox Dei**, des te meer aengesien dat de voirs. attestanten consonantelyck oyck tuygen dat de suppliant in syne defencie nyet en is gehoort geweest ende dat inden saecken tegens alle ordre van rechte is geprocedeert geweest sonder dat men hem emmermeer eenigen advocaet oft procureur heeft welen toelaten om hem te defenderen

noch oyck ymanden anders tot hem acces laten hebben inder voegen dat hy is gepriveert geweest van syn natuerlyck recht van defencie, wardoire tvoers. pretens vonnisse geen vonnisse en is noch den name van eenich vonnisse meriteerende als wesende **ipse jure** nul ende van onweerde ende by consequentie soo en can daerbuyte tot synen laste gepretenst diffame getrocken worden int minste, die welcke de voirs. dekens nochtans souden gehouden wesen metter waerheyt te thoonen volgende tvoirs. hun privilegie dat sylieden den suppliant syn werck souden vermogen te verbieden, deser behalvens soo bevint men oyck dat de voirs. attestanten hebben getuyght dat tvoirs. pretens vonnisse alsoo is gegeven geweest ten vervolge en door groote vyantschap vanden Schouteth van Luyck, gecauseert vuyt oorsaecken by hem geallegeert, welcke Schouteth tot Luyck al is regerende, ende dat de suppliant van den voirs. pretens vonnisse heeft geappeleert inde Camere van Spiers alwaert se van synen twegen wordt vervolcht, inder vuegen dat oyck daer dore de pretense diffame, die vuyt den pretens vonnisse eenichssints soude hebben moighen worden geimgaineert is comen te cesseren **quum de jure appellatio extiguat aut saltem suspendat indicatum et omnes ejus effectum,** hier en boven soo exhibeert de suppliant oyck hierane gehecht de consonante attestatien van diversche treffelycke persoonen, soo silversmeden als andere die welcke solempnelyck hebben vercleert ende bereet syn onder eedt te vercleeren, dat sy lieden met den suppliant vele lange jaren gehandelt hebben noyt aen hem oft syn werke eenige onbehoorlycken en hebben gesien oft bevonden maer dat hy hem altyt heeft gedragen als een man met eeren staende tot goeden name ende fame, soo oyck de voirs. dekens oft eenige voirgaende nyet en sullen comen geseggen ende bewysen dat hy ommermeer eenich onbehoorlyck werck soude hebben gemaeckt oft eenige arge saecke oft onbehoorlijck stuck soude hebben bedreven in soo vele lange jaeren als hy aldaer heeft

geweest, ende aengemerckt dat vuyt de voirs. attestatie van treffelycke persoonen van Luyck blyckt volcomelyck van goeden name ende fame voor dat er vanden voirs. pretens vonnisse ende vuyt de voirs. attestatie van dye van Antwerpen van gelyck nae date vanden voirs. pretens vonnisse, soo wordt daervuyte **irrefragrabiliter** gethoont van des suppliants innocentie ende dat hy by den pretens vonnisse tegens de waerheyt is geinformeert, dwelck de Wethouderen van St. Truyen oyck onder hun zegel hebben gecertificeert waerachtich bevonden te hebben ende dat hy was onschuldich van tgene men hem opleyde naerdien sylieden daeroppe diligente informatie van Luyck voirs. hadden doen nemen waeromme sylieden den suppliant tegens verbod van voirs. pretens vonnisse in hunne stadt hebben gehouden ende heeft den Eerw. Heeren Bisschop deser stadt, lest overleden, den suppliant gepersuadeert hen te vertrecken met syne vrouwe binnen deser stadt met beloefte van hen alle addres ende behulpsaemeyt te doene, dwelcke noch de voirs. Wethouder, noch syne Eer(w) (die ten tyde vanden voirs. pretens vonnisse binnen Luyck woonde) ontwyffelyck nyet en souden hebben willen doen, soo verre sylieden van des suppliants innocentie, eere, goeden fame ende name nyet en hadden wel gecertificeert en le versekert geweest, soo oyck anderssints syne Eer. hem nyet en soude hebben willen te werck stellen ende by treffelyke persoonen als den heere Mondragon ende anderen doen employeren soo hy gedaen heeft; Ende aengemerckt dat vuyt allen den voirs. peremptoire redenen ende gelooffweerdige bescheeden blyckt volcomelyck dat de pretens diffame voirs. daerby genochsamelyck is gepurgeert. Soo bidt de suppliant te ordonneren ende te prensenteren dat hy tvoirs. syn ambacht van silversmeden sal moighen vryelyck ende vredelyck sonder beletsel blyven continueren. Dwelck doende, etc.

VAN MALE.

Syn by myne Heeren Borgemeester ende Schepenen gecomitteert Jasper de Revelesca, Schepene, ende meester Balthasar de Robiaen, Tresorier deser stadt, om hun te informeren op dinhout deser requeste.

Actum XIII[a] July 1595.
DYCK.

Daernae gehoort trapport vande voirs. comissarisen ende geleth op de menigfuldige attestatien hiermede gaende, Myne Heeren Borgermeesteren en Schepenen hebben den suppliant geconsenteert ende gepermitteert by provisie ter tyt toe anders sal wesen geordonneert, syn ambacht van silversmeden te moigen exerceren, ende sal de suppliant binnen middelen tyde oyck syn appellatie vervolgen. Actum III[a] Augusty 1595.

DYCK.

ANNALES

—

TOME LXIX (6e série. Tome IX)

—

TABLES DES MATIÈRES

—

